



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

3EME TRIMESTRE 2020

Recueil des Actes Administratifs

3^{ème} trimestre 2020

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 20-62

Séance du 21 septembre 2020

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 9 juin 2020.

Délibération n° 20-63

Séance du 21 septembre 2020

Revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.

Délibération n° 20-64

Séance du 21 septembre 2020

Rémunération spécifique applicable aux agents contractuels du SDIS du Var.

Délibération n° 20-65

Séance du 21 septembre 2020

Avenant n°1 de modification de l'annexe 4 de la convention de transfert pour le centre d'incendie et de secours de BARJOLS.

Délibération n° 20-66

Séance du 21 septembre 2020

Rapport sur l'état de la collectivité (Bilan social 2019) et rapport de situation comparée (RSC).

Délibération n° 20-67

Séance du 21 septembre 2020

Marchés Publics

ARRETES

Arrêté 2631 du 24 juillet 2020 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV.

Arrêté 2632 du 24 juillet 2020 fixant la liste définitive des électeurs à l'élection CCDSPV.

Arrêté 2633 du 24 juillet 2020 fixant la liste définitive des électeurs à l'élection CATSIS.

Arrêté 2634 du 24 juillet 2020 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP à la CATSIS.

Arrêté 2635 du 24 juillet 2020 fixant la liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Arrêté 2636 du 24 juillet 2020 fixant le nombre de suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Arrêté 2637 du 24 juillet 2020 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Arrêté 2799 du 3 août 2020 fixant la liste des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV.

Arrêté 2800 du 3 août 2020 fixant la liste des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP à la CATSIS.

Arrêté 3080 du 17 août 2020 relatif aux délégations de fonctions accordées aux membres du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

DÉLIBÉRATIONS



Délibération n° 20-62

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 09 juin 2020.

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Étaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-62 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 09 juin 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

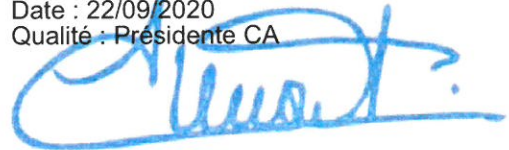
DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 09 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement reconvoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT
Date : 22/09/2020
Qualité : Présidente CA





PROCES VERBAL

Séance du Conseil d'Administration : le 09 juin 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin à dix heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni en présentiel à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan ainsi qu'à distance, en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS. En début de séance, la Présidente s'est assurée que l'ensemble des membres avait accès à des moyens techniques permettant de se prononcer valablement.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus titulaire présents :

Thierry ALBERTINI (à distance), Philippe BARTHELEMY (à distance), Alain BENEDETTO (à distance), Michel BONNUS (à distance), François CAVALLIER (à distance), Bernard CHILINI (en présentiel), Caroline DEPALLENS (à distance), Manon FORTIAS (à distance) et Andrée SAMAT (à distance).

Caroline DEPALLENS (à distance) a quitté la séance après le vote des délibérations n°20-20 à n°20-40.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Damien GUTTIEREZ représenté par Virginie SANCHEZ (à distance), Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCEDEAU (à distance) et Louis REYNIER représenté par Valérie RIALLAND (à distance).

Suppléant présent n'ayant pas voix délibérative :

Marie RUCINSKI-BECKER (en présentiel).

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Hélène AUDIBERT, Nello BROGLIO, Dominique LAIN, Emilien LEONI, Jean-Bernard MIGLIOLI et Marc VUILLEMOT.

Pouvoir :

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, Préfet du Var (à distance).

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental (à distance).

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental (en présentiel).

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef (en présentiel).

Absent excusé :

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Samuel JACQUET (à distance), Capitaine Hervé PENAUD (à distance), Adjudant-chef Sébastien JANSEM (à distance) et Adjudant-chef Jean-Pierre MELI (à distance).

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Les documents suivants sont transmis aux membres présents (en salle et à distance) :

- l'annexe du projet de délibération n°20-31 relatif aux marchés publics.
- le projet de délibération 20-60 relatif à la convention entre la Commune de BO

Départementale d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de trois chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES LES MIMOSAS, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.

- le projet de délibération 20-61 relatif à la convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.

ORDRE DU JOUR

A.DELIBERATION	Rapport n°	N° Délibération
Modalités d'organisation des séances du Conseil d'Administration du SDIS du Var à distance.	20-20	20-20
Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 18 février 2020.	20-21	20-21
B. RAPPORT INFORMATIF		
Rapport informatif : Programmes d'équipement : 4ème information sur les virements de crédit pour l'exercice 2019 Programmes d'équipement : 1ère information sur les virements de crédit pour l'exercice 2020.	Rapport informatif	Rapport informatif
C. DELIBERATIONS		
Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019.	20-22	20-22
Compte Administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2019.	20-23	20-23
Admission en non-valeur de créance sur exercices antérieurs.	20-24	20-24
Modification de la provision pour litiges et contentieux constituée par délibération n°19-36 du 20/6/2019 – exercice 2019.	20-25	20-25
Constitutions de provisions pour litiges et contentieux – exercice 2020.	20-26	20-26
Programmes individualisés d'investissement – Millésimes 2006 à 2020 – Modifications.	20-27	20-27
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.	20-28	20-28
Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.	20-29	20-29
Renouvellement d'autorisation d'exécution de marchés publics par carte achat.	20-30	20-30
Marchés publics.	20-31	20-31
Point d'étape des activités liées au COVID 19.	20-32	20-32
Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) Nombre total de sièges Répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI	20-33	20-33
Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) Répartition des sièges entre les communes et les EPCI	20-34	20-34
Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) Pondération des suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale	20-35	20-35
Elections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV Commission de recensement des votes	20-36	20-36
Maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus	20-37	20-37
Tableau des effectifs.	20-38	20-38
Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation	20-39	20-39
Avenant n°1 au bail de location entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et la SCI GERARD.	20-40	20-40
Guide des valeurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR.	20-41	20-41
Convention avec les centres hospitaliers en vertu de l'article D.6124-12 du CSP. Remboursement des frais engagés par le SDIS pour sa participation à l'activité d'un SMUR.	20-42	20-42
Annexe 3 à la convention avec le Centre Hospitalier de La Ciotat prise en vertu de l'article D.6124-12 du CSP.	20-43	20-43
Mise à disposition d'un accès au logiciel GEOLOC18_112 et services associés.	20-44	20-44
Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) RESAH.	20-45	20-45
Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour	20-46	20-46

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SDIS

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune de HYERES les PALMIERS.		
Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune de Carqueiranne.	20-47	20-47
Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune du Lavandou.	20-48	20-48
Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Société HYRIS qui détient la gestion de la station portuaire de carburant de Saint Raphaël.	20-49	20-49
Convention à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Communauté de Communes « Méditerranée – Porte des Maures » relatif à la fourniture de carburants pour les engins du Centre d'Incendie et de Secours de COLLOBRIERES.	20-50	20-50
Convention à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune du Plan d'Aups relatif à la fourniture de carburants pour les engins du Centre d'Incendie et de Secours du PLAN d'AUPS.	20-51	20-51
Convention de prestations de service à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR et l'Aéroport International du CASTELLET relatif à la fourniture de carburéacteur pour les hélicoptères « bombardier d'eau ».	20-52	20-52
Demande d'exonération partielle des pénalités de retard sollicité par la société Rostaing.	20-53	20-53
Partenariat avec le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) relatif à l'étude d'implantation, de faisabilité et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la modernisation du péricandrome d'Hyères.	20-54	20-54
Prolongation de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches du Rhône et du Var.	20-55	20-55
Convention de collaboration entre Direction du Programme Réseau Radio du Futur (DPRRF) du ministère de l'Intérieur et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à l'expérimentation d'un système de télécommunication.	20-56	20-56
Convention de mise à disposition de personnel pour une formation AERO2 organisée dans le département du Gard.	20-57	20-57
Réforme de matériels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.	20-58	20-58
Stratégie de lutte contre les feux de forêts : impacts du COVID	20-59	20-59
D. QUESTIONS DIVERSES		
Convention entre la Commune de BORMES LES MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de trois chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES LES MIMOSAS, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.	20-60	20-60
Convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.	20-61	20-61

DELIBERATION N° 20-20

OBJET : Modalités d'organisation du Conseil d'Administration du SDIS du Var à distance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-20 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, que l'article 8 rend applicable aux SDIS, les exécutifs locaux peuvent « décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence ».

Dans ce cadre, doivent être déterminées par délibération, au tout début de la première réunion dématérialisée, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Par suite, Madame la Présidente du CASDIS a décidé de réunir pour la première fois par visioconférence/audioconférence, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

La solution technique proposée pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence/audioconférence est la solution *Webex Meetings*, développée par la société *Cisco Systems*.

Il convient donc que le Conseil d'Administration se prononce **au tout début de la présente séance, sur les conditions de la tenue des séances du conseil à distance, et notamment** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modalités d'organisation des séances à distance, ci-jointes, **et notamment** :
 - les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
 - les modalités de scrutin.
- **DE DIRE** que ces modalités seront annexées au règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 7 mai 2015.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-21

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 18 février 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-21 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 février 2020.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT INFORMATIF N°1

OBJET : Programmes d'équipement : 4ème information sur les virements de crédit pour l'exercice 2019
Programmes d'équipement : 1ère information sur les virements de crédit pour l'exercice 2020

Projet de Rapport Informatif

Exposé des motifs

EXERCICE 2019 : 4ème information sur les virements de crédit à l'intérieur des programmes :

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le 09/10/2019

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE crédits de

Chapitre - Article	Budget total 2019 ouvert : Crédits de Paiement	Section d'investissement		Paiement après virements
		(origine)	(destination)	
Programme n° 20 - Caserne Grimaud-Cogolin				
Chapitre n° 00029 :	876 882,40	-300 000,00	300 000,00	876 882,40
Article 2031 Frais d'études	821 882,40	-300 000,00		521 882,40
Article 2033 Frais d'insertion	5 000,00			5 000,00
Article 2314 Constructions sur sol d'autrui	10 000,00		300 000,00	310 000,00
Article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	40 000,00			40 000,00

EXERCICE 2020 : 1ère information sur les virements de crédit à l'intérieur des programmes :

Chapitre - Article	Budget total 2020 ouvert : Crédits de Paiement (dont RAR 2019)	Virements 2020 (1ère information)		Budget total 2020 ouvert : Crédits de Paiement après virements
		Section d'investissement		
		(origine)	(destination)	
Programme n° 19 - Caserne Sollies-Pont				
Chapitre n° 00028 :	13 644,22	-13 644,22	13 644,22	13 644,22
Article 21351 Installations générales, aménagements, agencements des constructions	0,00		13 644,22	13 644,22
Article 231312 Centres d'Incendie et de Secours (Constructions)	13 644,22	-13 644,22		0,00
Programme n° 26 - Rénovation des revêtements bitumés				
Chapitre n° 00035 :	100 000,00	-2 000,00	2 000,00	100 000,00
Article 2033 Frais d'insertion	0,00		2 000,00	2 000,00
Article 21735 Installations générales, aménagements, agencements des constructions (reçus à disposition)	100 000,00	-2 000,00		98 000,00

DELIBERATION N° 20-22

OBJET : Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-22 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le compte de gestion établi par Madame le Payeur Départemental, à l'appui des mandats et titres émis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var durant l'exercice 2019, se présente en excédent, comme suit :

COMPTE DE GESTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES - Mandats	112 387 494,01	15 464 304,71	127 851 798,72
RECETTES - Titres	114 737 203,23	19 387 811,58	134 125 014,81
SOLDE	2 349 709,22 €	3 923 506,87 €	6 273 216,09 €
RAR 2019 (Recettes-Dépenses)	-521 350,78 €	-4 618 718,59 €	-5 140 069,37 €
SOLDE APRES RAR 2019	1 828 358,44 €	-695 211,72 €	1 133 146,72 €

Par ailleurs, le résultat cumulé s'élève à 18 859 182.13 € avec des restes à réaliser 2019 pour - 5 140 069.37 €, soit un excédent cumulé disponible de 13 719 112.76 € au 31/12/2019.

Il est précisé que ce compte de gestion, joint en annexe au présent projet, est globalement conforme au Compte Administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2019, établi par l'ordonnateur.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'établissement dressé par Madame le Payeur Départemental pour l'exercice 2019 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à le viser et à le certifier conforme en sa qualité d'ordonnateur.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-23

OBJET : Compte Administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-23 en date du 09 juin 2020,


Exposé des motifs

Le Compte administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var pour l'exercice 2019, établi par l'ordonnateur et joint en annexe au présent projet, se présente en excédent, comme suit :

RESULTAT DE L' EXERCICE

	Crédits Ouverts (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)	Total consommations et Résultats (4) = (2) + (3)	Taux de consommation (5) = (4) / (1)
DEPENSES	144 346 645,62 €	127 851 798,72 €	5 180 444,52 €	133 032 243,24 €	92%
RECETTES	144 346 645,62 €	134 125 014,81 €	40 375,15 €	134 165 389,96 €	93%
<i>Excédent global annuel (dont restes à réaliser)</i>		6 273 216,09 €	-5 140 069,37 €	1 133 146,72 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – REALISATIONS ET RESULTATS DETAILLES

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
 Reçu en préfecture le 22/09/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

FONCTIONNEMENT (I)

	CREDITS OUVERTS	REALISE	
DEPENSES	121 921 884,23 €	112 387 494,01 €	92,18%
RECETTES	121 921 884,23 €	114 737 203,23 €	94,11%
TOTAL (I)		2 349 709,22 €	

Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
521 350,78 €	
0,00 €	
-521 350,78 €	1 828 358,44 €

INVESTISSEMENT (II)

	CREDITS OUVERTS	REALISE	
DEPENSES	22 424 761,39 €	15 464 304,71 €	68,96%
RECETTES	22 424 761,39 €	19 387 811,58 €	86,46%
TOTAL (II)		3 923 506,87 €	

Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
4 659 093,74 €	
40 375,15 €	
-4 618 718,59 €	-695 211,72 €

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT (I + II) -RESULTAT DE L' EXERCICE

	CREDITS OUVERTS	REALISE	
DEPENSES	144 346 645,62 €	127 851 798,72 €	88,57%
RECETTES	144 346 645,62 €	134 125 014,81 €	92,92%
TOTAL (I + II)		6 273 216,09 €	

Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
5 180 444,52 €	
40 375,15 €	
-5 140 069,37 €	1 133 146,72 €

Le résultat cumulé se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultat 2019	Résultats cumulés	Restes à réaliser (RAR)	Résultat cumulé après RAR
FONCTIONNEMENT	13 820 656,00	3 602 583,88	2 349 709,22	12 567 781,34	-521 350,78	12 046 430,56
INVESTISSEMENT	2 367 893,92		3 923 506,87	6 291 400,79	-4 618 718,59	1 672 682,20
TOTAL	16 188 549,92	3 602 583,88	6 273 216,09	18 859 182,13	-5 140 069,37	13 719 112,76

Il est précisé que ce compte, joint en annexe du présent projet, est conforme au compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2019, établi par Madame le Payeur Départemental.

Considérant l'exposé des motifs,
 Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DIRE**, que Madame la Présidente se retire au moment du vote pour l'adoption de ce compte conformément à la réglementation (article L.2121-14 du CGCT) ;
- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'établissement pour l'exercice 2019 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-24

OBJET : Admission en non-valeur de créance sur exercices antérieurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-24 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Madame le Payeur Départemental du Var propose de faire admettre en non-valeur des recettes devenues irrécouvrables concernant des exercices antérieurs.

L'admission en non-valeur acceptée par le Conseil d'Administration et la décharge mettent pas d'obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable

Les créances irrécouvrables présentées à l'admission en non-valeur par Madame le Payeur Départemental portent sur un montant de 1647.40€ détaillé dans le tableau joint en annexe au présent projet. Il a été constaté que les poursuites contentieuses engagées par le comptable envers les débiteurs défaillants n'ont pas abouties.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les admissions en non-valeur des titres de recette, présentées à Madame le Payeur Départemental ;
- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement pour l'exercice 2020 – article 6541 « admission en non-valeur ».

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-25

OBJET : Modification de la provision pour litiges et contentieux constituée par délibération n°19-36 du 20/6/2019 – exercice 2019.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-25 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Suivant l'instruction budgétaire et comptable M61, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit constituer des provisions pour risques et charges probables dans le cadre de litiges et de contentieux.

La provision ainsi constituée est ensuite reprise, au fil des réalisations, par l'inscription d'une recette au compte 78 de la section de fonctionnement, parallèlement à l'inscription de la charge au compte intéressé de la classe 6.

Il est rappelé que, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 20 juin 2019 avait constitué une provision de 20 000€ par délibération n°19-36, compte tenu de la requête n°1900493-2 formée par les époux [redacted] au titre des préjudices consécutifs à l'exposition de M. [redacted] à l'amiante.

Par ce recours, M. [redacted] son épouse, M. [redacted], sollicitent respectivement les sommes de 15 000€ et 5 000€ en réparation du préjudice d'anxiété de M. [redacted] et du préjudice moral subi par ricochet par son épouse.

Cette provision initiale s'avère insuffisante au regard des frais irrépétibles sollicités par les requérants et une révision à la hausse de 3 000€ est nécessaire.

Dans ce contexte avec des précédents défavorables, malgré les échanges amiables sans issue à ce jour, le SDIS du Var souhaite se prémunir de ce risque en provisionnant cette charge supplémentaire au Budget de l'exercice 2020.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du Conseil d'Administration à augmenter de 3 000€ la provision initiale de 20 000€, à hauteur des risques estimés ;
- **D'AUTORISER** l'inscription de cette augmentation de la provision au Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2020, à l'article 6815, au titre des risques et charges pour litiges et contentieux.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-26

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SDIS

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

OBJET : Constitutions de provisions pour litiges et contentieux – exercice 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-26 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Suivant l'instruction budgétaire et comptable M61, le Service Départemental d'Incendie et de Secours doit constituer des provisions pour risques et charges probables dans le cadre de litiges et de contentieux.

Le SDIS du Var est confronté au risque de litiges et contentieux pour les deux affaires suivantes :

- M. [REDACTED] a formulé un recours contentieux administratif contre le SDIS du Var, par requête n° 1801994 du 25/06/2018 auprès du Tribunal Administratif de Toulon. Le requérant demande une indemnisation aux titres des différents préjudices qu'il aurait subis ainsi que le bénéfice de la protection fonctionnelle, la prise en charge intégrale de ses frais et honoraires, des frais irrépétibles non compris dans les dépens et au paiement des entiers dépens de la procédure. Une provision de 40 000€ pour se prémunir de ce risque serait nécessaire.
- Par ailleurs, M. [REDACTED] sapeur-pompier professionnel a été victime de violences volontaires et de menaces commises sur sa personne dans l'exercice de ses fonctions le 12 février 2016 à la Seyne sur Mer. Par jugement en date du 25 mars 2019, le tribunal correctionnel de Toulon statuant sur les intérêts civils a condamné l'auteur des faits au paiement d'une somme de 146 135.28 € à M. [REDACTED]. Dans l'hypothèse d'une saisine de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI) en raison de l'insolvabilité de l'auteur de l'infraction évoquée par l'avocate de M. [REDACTED], le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'Autres Infractions (FGTI), pourrait indemniser la victime et ensuite exercer un recours subrogatoire contre le SDIS sur le fondement de l'article 706-11 du code de procédure pénale. Au regard de ces éléments, une provision de 147 000 € serait nécessaire pour se prémunir de ce risque.

Dans ce contexte, la création de deux provisions de 40 000€ et 147 000 € pour ces affaires permettrait la couverture des risques estimés.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la Présidente du Conseil d'Administration à constituer les provisions nécessaires à hauteur des risques estimés à 187 000 €.
- **D'AUTORISER** l'inscription de ces nouvelles provisions au Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2020, à l'article 6815, au titre des risques et charges pour litiges et contentieux.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-27

OBJET : Programmes individualisés d'investissement – Millésimes 2006 à 2020 – Modifications.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Vu le projet de délibération n°20-27 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration de l'établissement a la possibilité d'opter pour le vote d'un ou plusieurs programmes individualisés en section d'investissement.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M.61, le programme est constitué par «un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférent, aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature ».

- Subventions Départementale/Régionale (Pélicandrome HRS) : 400 000.00 €
- Produit des cessions : 30 000.00 €
- Avances Véhicules (Opération d'ordre neutre) : 3 000 000.00 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
 Reçu en préfecture le 22/09/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

(D) Excédent/Déficit prévu (A – B + C) - 3 000 000.00 € €

Le besoin de financement supplémentaire ci-dessus étant nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement, il est proposé d'affecter un crédit de 3 000 000,00 € au compte 1068.

Considérant l'exposé des motifs,
 Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'affectation au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2020 d'un montant de 3 000 000.00 € ;

- **DE DIRE**, en conséquence, que l'excédent cumulé constaté à la section de fonctionnement du compte administratif 2019 sera affecté au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget de l'établissement pour l'exercice 2020, pour un montant de 9 567 781,34 €.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-29

OBJET : Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-29 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le projet de budget supplémentaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var pour l'exercice 2020, établi selon le plan comptable M.61 et joint en annexe du présent projet, se présente en équilibre réel, comme suit :


		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BP	DEPENSES	111 600 000,00 €	24 000 000,00 €	135 600 000,00 €
	RECETTES	111 600 000,00 €	24 000 000,00 €	135 600 000,00 €
BS	DEPENSES	8 967 781,34 €	9 761 775,94 €	18 729 557,28 €
	RECETTES	8 967 781,34 €	9 761 775,94 €	18 729 557,28 €
BP + BS	DEPENSES	120 567 781,34 €	33 761 775,94 €	154 329 557,28 €
	RECETTES	120 567 781,34 €	33 761 775,94 €	154 329 557,28 €

En section d'investissement, il est rappelé que ces dépenses nouvelles ont été examinées dans le cadre de l'affectation du résultat antérieur.

En section de fonctionnement, il est proposé de répartir l'excédent cumulé inscrit en section de fonctionnement, pour un montant de 9 567 781,34 €, augmenté des restes à réaliser en recettes et diminué des restes à réaliser en dépenses, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- Résultat de Fonctionnement reporté	:	9 567 781.34 €
- Restes à réaliser 2019 recettes	:	0.00 €
- Ajustement des recettes	:	-600 000.00 €
- Restes à réaliser 2019 dépenses	:	521 350.78 €
- Réajustement de crédits chapitre 011 (Charges générales)	:	2 247 430.56 €
- Réajustement de crédits chapitre 012 (Charges Personnels)	:	2 311 000.00 €
- Prévision vacances feux de forêts et Formation (012)	:	3 645 000.00 €
- Autres Charges de Gestion courantes	:	3 000.00 €
- Autres charges exceptionnelles (FIVA)	:	50 000.00 €
- Provision pour risque et charge	:	190 000.00 €

Total : 8 967 781,

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2020 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-30

OBJET : Renouvellement d'autorisation d'exécution de marchés publics par carte achat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-30 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 autorise les entités publiques à recourir à la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics.

Par délibération n° 13-48 en date du 24 octobre 2013, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var a autorisé la mise en place d'une expérimentation relative à l'utilisation de la carte achat pour des achats de fournitures de bureau, papier, enveloppes, pochettes et matériels d'expédition.

Cette expérimentation a fait l'objet d'un retour d'expérience positif. La possibilité d'extension du système à d'autres types d'achats et de porteurs a été approuvée par la délibération n° 16-06 du bureau du CASDIS du Var en date du 26 janvier 2016.

Les marchés publics concernés sont terminés ou en phase de l'être.

Un nouveau marché relatif à l'achat de petites fournitures de bureau est exécutoire depuis le 19 novembre 2019 (marché n° 1914_01). Celui relatif à l'achat de papier, d'enveloppes et de pochettes sera exécutoire à compter du 10 juillet 2020 (marché n° 1914_04). Le titulaire de ces deux marchés, la Société Nouvelle Librairie Charlemagne, accepte le règlement par carte achat.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'utilisation de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics n° 1914_01 et 1914_04.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var à désigner les porteurs de ces cartes achat.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-31

OBJET : Marchés Publics.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-31 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

I. SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC ISSU D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans sa réunion du 5 mars 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, issus de l'appel d'offres ouverts lancé le 20 janvier 2020 concernant **les travaux pour la refonte d'un entrepôt logistique en activité de service public (direction départementale des services d'incendie et de secours du Var) ;**

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020 et est dans

Affiché le

SLD

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Concernant le lot n° 3B faux plafond, la société ESO présentait l'offre économiquement la plus avantageuse mais elle a été écartée en raison de l'incapacité de fournir une attestation de vigilance (URSSAF).

Comme le prévoit le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, le défaut de présence de l'offre et la sollicitation du candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne pour produire les pièces. Ainsi, la société LINO DECOR a fourni tous les documents permettant la vérification de sa situation fiscale et sociale.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché avec l'opérateur économique LINO DECOR, pour un montant de 244 620,00 € HT soit 293 544,00 € TTC.

II. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS ISSUS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Dans sa réunion du 9 juin 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, issus des appels d'offres ouverts lancés les 3 février 2020, 9, 10, 12, 22, 23 et 29 avril 2020 concernant :

- l'entretien des espaces verts du SDIS du VAR ;
- la fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du VAR ;
- la fourniture de lubrifiants et de produits spécifiques ;
- la fourniture, l'installation et le dépannage d'équipements pour liaisons hertziennes point à point en bande libre ;
- la fourniture de consommables et de produits divers pour la mécanique et la carrosserie automobile ;
- la fourniture, la maintenance et le contrôle des systèmes d'air respirable FENZY des engins feux de forêts, ainsi que la fourniture de pièces détachées, accessoires et bouteilles des systèmes d'air respirable FENZY des engins feux de forêts ;
- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées pour les matériels roulants, tractés et flottants ;
- la fourniture de produits chauffant ;
- la fourniture de matériels de protection et d'exploration utilisés par les sapeurs-pompiers du Var lors de missions d'incendie et de secours ;
- l'entretien et réparation du parc automobile et nautique du SDIS du Var.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

III. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans sa réunion du 9 juin 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence, lancés le 10 avril 2020 concernant :

- les maintenances des applications ADMIN et les prestations associées ;
- les développements de processus métiers spécifiques, réalisation et maintenance d'une plateforme de gestion de contenu d'entreprise et du portail d'entreprise (Piment).

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

IV. SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION DE MARCHÉS

• Marché n° 1963_01

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec le Groupement GTPV / EIFFAGE concernant les travaux de refonte d'un entrepôt logistique en activité de service publique (DDIS) - Lot 1 : Démolition, gros œuvre, VRD.

Suite aux recommandations liées à la crise sanitaire COVID-19, il convient d'adapter l'installation et l'organisation du chantier qui est à la charge du lot n° 1.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché afin de mettre en place des affiches de prévention, multiplier des points d'eau avec savon, effectuer un balisage de circulation (1 000,00 € HT / mois) et prévoir un entretien bi-journalier de la base de vie (1 500,00 € HT/mois) et ce sur la durée du chantier.


Ces modifications représentent une plus-value de 2 500,00 € HT par mois, soit une augmentation 25 000 € sur la durée des travaux. Cela correspond à une évolution de 3,20 % du montant initial du marché.

En conséquence, le point B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

[...]

- Montant de l'offre :

Le montant des travaux de base s'élève à :

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Montant hors TVA 805 986,44 € (en chiffres)

Taux de la TVA 20 %

Huit cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros et quarante-quatre cents (Montant Hors TVA en lettres)

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 1909_02**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SAS MERCURIO BATIMENT** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - **Lot 2 : Fondations, Gros Œuvre, Maçonneries et façades gabions.**

Suite aux recommandations liées à la crise sanitaire COVID-19, il est convenu d'adapter l'installation et l'organisation du chantier qui est à la charge du lot n° 2.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché afin de mettre en place un entretien spécifique des locaux 5 fois par semaine et 2 fois par jour, pour l'ensemble des 5 unités, et ce jusqu'à la fin du chantier. Cet entretien comprend les prestations de nettoyage ainsi que les consommables (distributeurs) relatifs à l'hygiène sanitaire.

Ces modifications représentent une plus-value de 1 295,00 € HT par mois, soit une augmentation de 10 360,00 € HT sur la durée des travaux restant à réaliser. Cela correspond à une évolution de 1,38 % du montant initial de marché.

En conséquence, le point B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

[...]

➤ Montant de l'offre :

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA 760 259,01 € (en chiffres)

Taux de la TVA 20 %

Sept cent soixante mille deux cent cinquante-neuf euros et un centime (Montant Hors TVA en lettres)

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 2001_25**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **GIFRER** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var que les droits et la commercialisation de la spécialité DACUDOSSES 10ml solution lavage ophtalmique unidosé, prévu au BPU, sont transférés à SIFI France ; de plus les commandes, les livraisons et la facturation sont assurées par CSP GOURNON.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché (avenant de transfert).

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 2001_49**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **ROCHE LABORATOIRE** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var que les droits et la commercialisation de la spécialité LEXOMIL 6mg comprimé quadri sécable, prévu au BPU, sont transférés à CHEPLAPHARM France ; de plus les commandes, les livraisons et la facturation sont assurées par MOVIANTO.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché (avenant de transfert).

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 2001_56**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SYLAMED LABORATOIRE** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une erreur de saisie sur le logiciel Epicure pour le produit « compresse en non tissé stérile » (référence 113S05-50).

En effet, le prix saisi est à la compresse et non en sachet stérile non déconditionnable. Ainsi, le prix facturé sera le prix mentionné au bordereau de prix unitaire multiplié par 5 (conditionnement par 5) soit $0,0044 \times 5$ (0,022).

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 1909_09**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **OLIVIER MENUISERIE** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - **Lot 9 : Menuiseries intérieures, aménagements intérieurs.**

Par courriel en date du 11 mai 2020, le titulaire informe le SDIS du Var que la société OLIVIER MENUISERIE est rachetée par la société **LES ATELIERS OLIVIER**, et ce à compter du 31 mai 2020.

Les documents transmis ont permis de s'assurer que ce changement ne remettait pas en cause la poursuite de l'exécution du marché en l'état et dans les mêmes conditions.

Il s'avère donc nécessaire de passer une modification en cours d'exécution, qui prendra effet au 1^{er} juin 2020.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 2001_22**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **EUROMEDIS** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants, sont fortement perturbés.

Ainsi, la société est contrainte d'appliquer une augmentation exceptionnelle et raisonnée des prix initialement proposés, pour une période de trois mois (du 01/05/2020 au 31/07/2020).

Les produits concernés sont les gants d'examen nitrile Flexiskin sans poudre 240mm.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché public avec l'opérateur économique LINO DECOR (I), ainsi que toutes les décisions qui s'avèreraient nécessaires à sa bonne exécution ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques retenus (II et III), ainsi que toutes les décisions qui s'avèreraient nécessaires à leur bonne exécution ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les modifications précitées (IV) ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-32

OBJET : Point d'étape des activités liées au COVID 19.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-32 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Depuis le début de la crise sanitaire, la sécurité du personnel est la priorité absolue du SDIS du Var, tant pour les équipes opérationnelles qui transportent au quotidien des patients COVID 19 que pour les agents des filières administratives et techniques qui sont en soutien.

Les 2 objectifs du SDIS sont la protection du personnel et la préservation des effectifs.

Les dispositifs mis en place pour protéger le personnel en intervention et les nombreuses vidéos, affiches et actions de communication ont très certainement permis de limiter la propagation du virus au sein de nos effectifs. Les mesures de protection mises en place par le SDIS s'appuient, depuis le début, sur 2 principes fondamentaux : distanciation sociale et gestes barrières.

Vous trouverez ci-joint :

- la fiche synthétique de la cellule communication COVID 19 retraçant les actions de prévention, d'information et de communication.
- la fiche synthétique opérationnelle relative au suivi d'activité opérationnelle et des agents du SDIS sous surveillance COVID 19.
- la fiche synthétique financière relative au bilan des commandes effectuées dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 s'élevant au 14 mai 2020 à 431 303,08€.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan opérationnel, des mesures mises en œuvre et des incidences financières dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-33

OBJET : Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS)

Nombre total de sièges

Répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-33 en date du 09 juin 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment R.1424 et suivants,

Vu le règlement intérieur du CASDIS adopté le 7 mai 2015,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Exposé des motifs

Le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, bénéficient du droit d'être représentés au Conseil d'Administration du SDIS.

Le Conseil d'Administration du SDIS a compétence pour le constituer, l'exercice de cette compétence étant encadré, tant s'agissant de sa composition que de l'organisation matérielle des élections de ses membres.

En effet, le code général des collectivités territoriales dispose notamment :

Article L.1424-24 : « Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie .

L'activité de sapeur-pompier volontaire dans le département est incompatible avec l'exercice de fonctions de membre du conseil d'administration avec voix délibérative»

Article L.1424-1-1 : « Lorsqu'elles ne font pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'incendie et de secours, les communes participent à l'exercice de la compétence en matière d'incendie et de secours par le biais de la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours. Elles sont alors représentées au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Lorsqu'une commune transfère, en application de l'article L. 1424-35, la compétence en matière d'incendie et de secours à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, elle continue, le cas échéant, de siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours jusqu'au prochain renouvellement de ce dernier.»

Article L.1424-24-1 : « Le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus. Sa composition est déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 1424-26.

Les sièges sont répartis entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Le nombre des sièges attribués au département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au cinquième du nombre total des sièges. »

Article L.1424-24-2 : « Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.»

Article L.1424-24-3 : « Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale au scrutin proportionnel au plus fort reste, les maires et les adjoints aux maires des communes membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres des établissements publics de coopération intercommunale »

Les représentants des communes qui ne sont pas membres de ces établissements publics sont élus par les maires de ces communes parmi les maires et adjoints aux maires de celles-ci au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public.

Il est fixé par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours au vu de la délibération prise à cet effet par le conseil.

Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sont élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'organisation matérielle de cette élection est assurée par le service départemental d'incendie et de secours. »

Article L1424-26 : « Le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération. »

Article R.1424-2 : « Dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, le conseil d'administration délibère sur :

a) La répartition des sièges entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 1424-24-1 et de l'article L. 1424-26 ;

b) La pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dans les conditions fixées à l'article L. 1424-24-3.

Les membres du conseil d'administration sont saisis de propositions en ce sens quinze jours au moins avant de délibérer.

En application de cette délibération, le président du conseil d'administration arrête la répartition des sièges et la pondération des suffrages.»

Article R.1424-6 : « Les représentants titulaires et suppléants, du département sont élus selon des modalités fixées par le conseil départemental conformément à l'article L. 1424-24-2».

Article R.1424-7 : « Les élections des représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale telles que prévues à l'article L. 1424-24-3 sont organisées par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours qui arrête la liste des électeurs et la date des opérations électorales. Ces élections ont lieu par correspondance. Les frais d'organisation des élections sont à la charge du service. »

Article R.1424-8 : « Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant. Les listes de candidats sont déposées auprès du président du conseil d'administration à une date fixée par celui-ci. Aucune liste ne peut être modifiée après cette date, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité.»

Article R.1424-9 : « Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.»

Il convient donc, en vertu des dispositions des articles L.1424-26 et R.1424-2 susvisés du CGCT, que le Conseil d'Administration se prononce tout d'abord sur le nombre et la répartition des sièges au CASDIS entre le Département et les communes / EPCI, compte tenu des considérations suivantes :

Considérant que le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le lundi 16 mars 2020 à 14H, n'a pu valablement délibérer en l'absence de la majorité de ses membres en exercice,

Considérant qu'en l'absence de quorum et conformément à l'article 1er du règlement intérieur du CASDIS, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration devait se tenir, sans modification du lieu, de l'heure et de l'ordre du jour et sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant la première réunion, à savoir le jeudi 19 mars 2020 à 14 heures,

Considérant que cette seconde réunion du Conseil d'Administration n'a pu se tenir en raison des mesures de confinement décrétées par le Gouvernement à compter du 17 mars 2020 à 12H,

Considérant que les conseillers municipaux des communes et les conseillers communautaires des EPCI du Département du Var, n'ont pas tous été installés à l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars 2020,

Considérant, concernant la représentation au sein du CASDIS au vu de la compétence en matière d'incendie et de secours, que la combinaison des textes législatifs et réglementaires ci-dessus rappelés démontre que le transfert aux EPCI créés postérieurement

à la loi du 3 mai 1996 du versement des contributions au SDIS, en lieu et place de leurs
de compétence en matière d'incendie et de secours ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Considérant qu'en conséquence ces EPCI doivent être intégrés dans le collège des EPCI ;

Considérant que, depuis le dernier renouvellement des membres du CASDIS, la quasi-totalité des communes du Var ont transféré aux EPCI dont ils sont membres le paiement de leur contribution au SDIS, ce qui emporte transfert de leur compétence en matière d'incendie et de secours à ces mêmes EPCI ;

Considérant que la représentation actuelle au sein du CASDIS, soit 22 membres dont 8 seulement pour les communes et EPCI, ne permet pas d'obtenir une représentation des EPCI au sein du CASDIS équilibrée et conforme aux dispositions de l'article L.1424-1-1 du CGCT tant sur le nombre qu'en matière de représentativité des collectivités.

Il est proposé d'augmenter le nombre de sièges du collège « communes-EPCI » à 12 membres titulaires, ce qui, dans le respect des dispositions de l'article L. 1424-24-1 susvisé du CGCT, nécessite de porter le nombre de membres du conseil d'administration à 30 titulaires, comme suit :

- représentants du département (minimum 3/5) : 18 sièges (titulaires)
- représentants des communes et EPCI (minimum 1/5) : 12 sièges (titulaires)

Il est toutefois précisé :

- que les dispositions de l'article L. 1424-24-2 du CGCT n'autorisent la désignation des représentants du département au sein du conseil d'administration du SDIS que dans les quatre mois suivant le renouvellement du conseil départemental, lequel n'interviendra qu'en 2021 alors que les dispositions de l'article L.1424-24-3 du CGCT imposent que les représentants des EPCI et des communes soient élus dans les quatre mois suivants le renouvellement général des conseils municipaux qui a été fixé en mars 2020 ;
- qu'aucune disposition du CGCT n'autorise l'organisation d'élections partielles au sein du conseil départemental pour désigner ses représentants au sein CASDIS ;
- qu'en conséquence, le SDIS du Var se trouve dans le cas d'une impossibilité matérielle et objective de faire siéger, dès le prochain renouvellement du CASDIS à l'issue de renouvellement des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI, les 18 représentants du conseil départemental, alors même que le SDIS doit faire application de l'ensemble des dispositions du CGCT ci-dessus rappelées pour fixer la composition de son conseil d'administration et suivant le calendrier imposé des élections municipales et cantonales ;
- qu'en raison de cette impossibilité matérielle et objective, il convient de prendre acte que les seuls 14 représentants du département actuels siégeront au conseil d'administration, les quatre postes supplémentaires à pourvoir à l'issue des élections départementales prévues en 2021, restant vacants jusqu'à cette date ;
- que l'institution de cette formation intermédiaire, proposée au vu de l'impossibilité matérielle et objective susvisée, est par ailleurs validée par la note d'information susvisée du Ministre de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS, permettant ainsi de satisfaire les exigences de l'article L. 1424-24-1 du CGCT s'agissant de la répartition des sièges entre les deux collèges «département » d'une part et «communes-EPCI» d'autre part et le nombre maximum membres du CASDIS.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FAIRE EVOLUER** la composition du Conseil d'Administration du SDIS pour tenir compte, depuis le dernier renouvellement des membres du Conseil d'Administration, du transfert de la compétence incendie et secours par la quasi-totalité des communes membres du SDIS aux EPCI,
- **DE FIXER** le nombre de sièges des membres du Conseil d'Administration titulaires à 30,
- **DE REPARTIR** le nombre de sièges à 18 pour le département et à 12 pour les communes et EPCI,
- **DE PRENDRE ACTE** que, compte tenu d'une impossibilité matérielle et objective de faire siéger, dès le prochain renouvellement du CASDIS à l'issue de renouvellement des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI, les 18 représentants du conseil départemental susvisés, les seuls 14 représentants du département actuels siégeront au conseil d'administration, les quatre postes supplémentaires, à pourvoir à l'issue des élections départementales prévues en 2021, restant vacants jusqu'à cette date,
- **DE DIRE** que Madame la Présidente du CASDIS fixera, par arrêté, le nombre et la répartition des sièges pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS du Var conformément aux dispositions ci-dessus.

- D'AUTORISER Madame la Présidente du CASDIS à prendre toutes les décisions, ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-34

**OBJET : Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS)
Répartition des sièges entre les communes et les EPCI**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-34 en date du 09 juin 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.1424 et suivants et R.1424 et suivants,

Vu le règlement intérieur du CASDIS adopté le 7 mai 2015,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS); des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Vu les délibérations n°19-83, 19-84 et 19-86 par lesquelles le CASDIS a fixé le montant global des contributions des communes et des EPCI pour l'exercice 2020, le montant prévisionnel des contributions des communes détenant la compétence contributive au SDIS et les montants individuels prévisionnels des contributions des EPCI détenant la compétence contributive au SDIS,

Vu la délibération de ce jour, par laquelle le CASDIS a fixé le nombre de sièges à 30 dont 18 sièges pour le département et 12 sièges pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Exposé des motifs

Le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, bénéficient du droit d'être représenté au Conseil d'Administration du SDIS.

Le Conseil d'Administration du SDIS a compétence pour le constituer, l'exercice de cette compétence étant encadré, tant s'agissant de sa composition que de l'organisation matérielle des élections de ses membres.

En effet, le code général des collectivités territoriales dispose notamment :

Article L.1424-24 : « Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie .

L'activité de sapeur-pompier volontaire dans le département est incompatible avec l'exercice de fonctions de membre du conseil d'administration avec voix délibérative»

Article L.1424-1-1 : « Lorsqu'elles ne font pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale en matière d'incendie et de secours, les communes participent à l'exercice de la compétence en matière de biais de la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Lorsqu'une commune transfère, en application de l'article L. 1424-35, la compétence en matière d'incendie et de secours à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, elle continue, le cas échéant, de siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours jusqu'au prochain renouvellement de ce dernier. »

Article L.1424-24-1 : « Le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus. Sa composition est déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 1424-26.

Les sièges sont répartis entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Le nombre des sièges attribués au département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au cinquième du nombre total des sièges. »

Article L.1424-24-2 : « Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement.

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. »

Article L.1424-24-3 : « Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres. Les représentants des communes qui ne sont pas membres de ces établissements publics sont élus par les maires de ces communes parmi les maires et adjoints aux maires de celles-ci au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public.

Il est fixé par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours au vu de la délibération prise à cet effet par le conseil.

Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sont élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'organisation matérielle de cette élection est assurée par le service départemental d'incendie et de secours. »

Article L.1424-26 : « Le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération. »

Article R.1424-2 : « Dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, le conseil d'administration délibère sur :

a) La répartition des sièges entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 1424-24-1 et de l'article L. 1424-26 ;

b) La pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dans les conditions fixées à l'article L. 1424-24-3.

Les membres du conseil d'administration sont saisis de propositions en ce sens quinze jours au moins avant de délibérer.

En application de cette délibération, le président du conseil d'administration arrête la répartition des sièges et la pondération des suffrages. »

Article R.1424-6 : « Les représentants titulaires et suppléants, du département sont élus selon des modalités fixées par le conseil départemental conformément à l'article L 1424-24-2. »

Article R.1424-7 : « Les élections des représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale telles que prévues à l'article L 1424-24-3 sont organisées par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours qui arrête la liste des électeurs et la date des opérations électorales. Ces élections ont lieu par correspondance. Les frais d'organisation des élections sont à la charge du service départemental d'incendie et de secours ».

Article R.1424-8 : « Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Les listes de candidats sont déposées auprès du président du conseil d'administration à une date fixée par celui-ci. Aucune liste ne peut être modifiée après cette date, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité. »

Article R.1424-9 : « Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de l'ordre de présentation. »

Le Conseil d'administration s'étant prononcé, par délibération susvisée de ce jour, sur le nombre et la répartition des sièges au CASDIS entre le Département et les communes / EPCI en vertu des dispositions de l'article R.1424-2 susvisé du CGCT, il convient qu'il se prononce maintenant sur le nombre et la répartition des sièges au CASDIS entre les communes et les EPCI, compte tenu des considérations suivantes :

Considérant que le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le lundi 16 mars 2020 à 14H, n'a pu valablement délibérer en l'absence de la majorité de ses membres en exercice,

Considérant qu'en l'absence de quorum et conformément à l'article 1er du règlement intérieur du CASDIS, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration devait se tenir, sans modification du lieu, de l'heure et de l'ordre du jour et sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant la première réunion, à savoir le jeudi 19 mars 2020 à 14 heures,

Considérant que cette seconde réunion du Conseil d'Administration n'a pu se tenir en raison des mesures de confinement décrétées par le Gouvernement à compter du 17 mars 2020 à 12H,

Considérant que les conseillers municipaux des communes et les conseillers communautaires des EPCI du Département du Var, n'ont pas tous été installés à l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars 2020,

Considérant, concernant la représentation au sein du CASDIS au vu de la compétence en matière d'incendie et de secours, que la combinaison des textes législatifs et réglementaires ci-dessus rappelés démontre que le transfert aux EPCI créés postérieurement à la loi du 3 mai 1996 du versement des contributions au SDIS, en lieu et place de leurs communes membres, emporte transfert de compétence en matière d'incendie et de secours,

Considérant qu'en conséquence ces EPCI doivent être intégrés dans le collège des EPCI,

Considérant que, depuis le dernier renouvellement des membres du conseil d'administration du SDIS, la quasi-totalité des communes du Var ont transféré aux EPCI dont ils sont membres le paiement de leur contribution au SDIS, ce qui emporte transfert de leur compétence en matière d'incendie et de secours,

Considérant l'application des dispositions du CGCT susvisées et en particulier de l'article L. 1424-1-1, d'une part, et des articles L. 1424-24 et suivants du CGCT, d'autre part, le collège des communes et le collèges des EPCI doivent pouvoir être représentés au sein du conseil d'administration dans la limite du plafond du nombre de ses membres et de la répartition des sièges au sein du CASDIS conformément aux articles L. 1424-24-1 et R. 1424-2 du CGCT,

Considérant que, par délibération susvisée de ce jour, le CASDIS a fixé le nombre de sièges de titulaires revenant aux communes et EPCI à 12,

Il est proposé de répartir ces sièges entre les communes et les EPCI compétents en matière d'incendie et de secours au regard de leurs contributions respectives au budget du SDIS, telles qu'elles ressortent des contributions prévisionnelles votées et notifiées pour l'exercice 2020,

et au vu du poids relatif du montant total des contributions du collège des communes par rapport au montant total des contributions du collège des EPCI soit :

- pour les communes (107 113 € / 54 554 183 €) : 1 siège
- pour les EPCI (54 447 070 € / 54 554 183 €) : 11 sièges

• Néanmoins, il appartient au SDIS de vérifier que toutes les modalités d'organisation des élections peuvent matériellement être mises en œuvre pour lui permettre d'avoir une composition régulière permettant le bon fonctionnement de son organe délibérant et d'éviter qu'une impossibilité matérielle et objective ne s'y oppose.

Une telle impossibilité matérielle et objective pourrait résulter de ce qu'aucune liste ne soit présentée dans le collège des EPCI.

En effet, à l'impossibilité matérielle et objective, relevée dans la délibération susvisée de ce jour relative au nombre total de sièges et à la répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI, de faire siéger lors du prochain renouvellement du CASDIS les 18 représentants du conseil départemental s'ajouterait celle d'avoir un nombre insuffisants d'administrateurs pour permettre au CASDIS de délibérer valablement jusqu'au prochain renouvellement des membres du Conseil Départemental (14 représentants du conseil départemental + éventuellement, 1 représentant des communes, soit au maximum 15 membres sur 30).

Il convient donc de prévoir une autre répartition des sièges, dite « alternative », en cas d'impossibilité matérielle et objective d'appliquer la répartition proposée ci-dessus, dans les conditions suivantes :

- dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des EPCI serait attribué au collège des communes, le portant à 2 ;
- par parallélisme des formes et afin d'appliquer les dispositions de la délibération susvisée de ce jour relative au nombre et la répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI conformément à l'article R.1424-2 du CGCT, dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des communes, un siège supplémentaire de titulaire serait attribué au collège des EPCI, le portant à 12.

En pratique, les listes de candidats doivent comprendre autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir et aucune liste ne peut être modifiée après la date fixée pour le dépôt des listes (CGCT article R1424-8).

Par suite, afin de pouvoir mettre en œuvre l'alternative susvisée, pour chaque liste déposée au titre de l'un ou l'autre des collèges, « communes » ou « EPCI », deux listes de candidats seront déposées concomitamment auprès de la Présidente du CASDIS, comme suit :

- une liste principale comportant :
 - pour le collège des communes : 1 candidat titulaire
 - pour le collège EPCI : 11 candidats titulaires
- une liste alternative comportant :
 - pour le collège des communes : 2 candidats titulaires correspondant au candidat titulaire de la liste principale susvisée +1 candidat titulaire supplémentaire
 - pour le collège EPCI : 12 candidats titulaires correspondant aux 11 candidats titulaires de la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire

Dans chaque cas, les listes alternatives seront mises en œuvre dans la seule hypothèse où aucune liste ne serait déposée dans le collège des EPCI ou dans le collège des communes, comme exposé ci-dessus.

De plus, chacune de ces listes principales ou alternatives comprendra, à la suite des membres titulaires, un nombre égal de membres suppléants, conformément aux dispositions de l'article R.1424-8 susvisé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** 1 siège pour le collège des communes et 11 sièges pour le collège des EPCI compétents en matière d'incendie et secours,
- **DE FIXER** une autre répartition, dite « alternative », en cas d'impossibilité matérielle et objective d'appliquer la répartition prévue au premier alinéa du dispositif de la présente délibération, dans les conditions suivantes :
 - dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des EPCI, un siège supplémentaire de titulaire sera attribué au collège des communes, le portant à 2 ;
 - par parallélisme des formes et afin d'appliquer les dispositions de la délibération susvisée de ce jour relative au nombre et la répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI conformément à l'article R.1424-2 du CGCT, dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des communes, un siège supplémentaire de titulaire sera attribué au collège des EPCI, le portant à 12.
- **DE DIRE** que, en pratique, les listes de candidats comprenant autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir et aucune liste ne pouvant être modifiée après la date fixée pour le dépôt des listes (CGCT article R1424-8), si la répartition dite « alternative » prévue ci-dessus venait à s'appliquer, pour valablement la mettre en œuvre, il conviendra que, pour chaque liste déposée au titre de l'un ou l'autre des collèges, « communes » ou « EPCI », deux listes de candidats soient déposées concomitamment auprès de la Présidente du SDIS, comme suit :
 - une liste principale comportant :
 - pour le collège des communes : 1 candidat titulaire
 - pour le collège EPCI : 11 candidats titulaires

- une liste alternative comportant :

- o pour le collège des communes : 2 candidats titulaires correspondants à la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire
- o pour le collège EPCI : 12 candidats titulaires correspondant aux 11 candidats titulaires de la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire

Etant précisé que :

- dans chaque cas, les listes alternatives seront mises en œuvre dans la seule hypothèse où aucune liste ne serait déposée dans le collège des EPCI ou dans le collège des communes, comme exposé ci-dessus ;
- chacune de ces listes, principales ou alternatives, comprendra, à la suite des membres titulaires, un nombre égal de membres suppléants, conformément aux dispositions de l'article R.1424-8 susvisé.
- **DE DIRE** que Madame la Présidente du CASDIS fixera par arrêté la répartition des sièges pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS du Var, conformément aux dispositions ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du CASDIS à prendre toutes décisions, ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-35

OBJET : Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS)

Pondération des suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-35 en date du 09 juin 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.1424 et suivants et R.1424 et suivants,

Vu le règlement intérieur du CASDIS adopté le 7 mai 2015,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu le décret du Ministre de l'économie et des Finances n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Vu les délibérations de ce jour, par lesquelles le CASDIS a fixé le nombre total de sièges et la répartition de ces sièges, d'une part, entre le département et les communes/EPCI et, EPCI,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la gestion des crises, en date du 6 mars 2020 relatif à la représentation territoriale au sein des conseils d'administration des SDIS et, plus particulièrement, à la population à prendre en compte pour déterminer la répartition des sièges et la pondération des votes attribués aux EPCI interdépartementaux,

Exposé des motifs

Le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, bénéficient du droit d'être représentés au Conseil d'Administration du SDIS.

Le Conseil d'Administration du SDIS a compétence pour le constituer, l'exercice de cette compétence étant encadré, tant s'agissant de sa composition que de l'organisation matérielle des élections de ses membres.

En effet, le code général des collectivités territoriales dispose notamment :

Article L.1424-24 : « Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie .

L'activité de sapeur-pompier volontaire dans le département est incompatible avec l'exercice de fonctions de membre du conseil d'administration avec voix délibérative»

Article L.1424-1-1 : « Lorsqu'elles ne font pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'incendie et de secours, les communes participent à l'exercice de la compétence en matière d'incendie et de secours par le biais de la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours. Elles sont alors représentées au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Lorsqu'une commune transfère, en application de l'article L. 1424-35, la compétence en matière d'incendie et de secours à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, elle continue, le cas échéant, de siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours jusqu'au prochain renouvellement de ce dernier.»

Article L.1424-24-1 : « Le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus. Sa composition est déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 1424-26.

Les sièges sont répartis entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Le nombre des sièges attribués au département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au cinquième du nombre total des sièges. »

Article L.1424-24-2 : « Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.»

Article L.1424-24-3 : « Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres. Les représentants des communes qui ne sont pas membres de ces établissements publics sont élus par les maires de ces communes parmi les maires et adjoints aux maires de celles-ci au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public.

Il est fixé par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours au vu de la délibération prise à cet effet par le conseil.

Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sont élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'organisation matérielle de cette élection est assurée par le service départemental d'incendie et de secours. ».

Article L1424-26 : « Le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération. »

Article R.1424-2 : « Dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, le conseil d'administration délibère sur :

a) La répartition des sièges entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes de coopération intercommunale conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 26 ;

b) La pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dans les conditions fixées à l'article L. 1424-24-3.

Les membres du conseil d'administration sont saisis de propositions en ce sens quinze jours au moins avant de délibérer.

En application de cette délibération, le président du conseil d'administration arrête la répartition des sièges et la pondération des suffrages. »

Article R.1424-6 : « Les représentants titulaires et suppléants, du département sont élus selon des modalités fixées par le conseil départemental conformément à l'article L 1424-24-2 »

Article R.1424-7 : « Les élections des représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale telles que prévues à l'article L 1424-24-3 sont organisées par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours qui arrête la liste des électeurs et la date des opérations électorales. Ces élections ont lieu par correspondance. Les frais d'organisation des élections sont à la charge du service. »

Article R.1424-8 : « Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Les listes de candidats sont déposées auprès du président du conseil d'administration à une date fixée par celui-ci. Aucune liste ne peut être modifiée après cette date, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité. »

Article R.1424-9 : « Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. »

Article R.1424-11 : « Pour l'élection des représentants des communes, d'une part, et des établissements publics de coopération intercommunale, d'autre part, selon les modalités prévues à l'article L. 1424-24-3, chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dispose, au sein du collège électoral auquel il appartient, du nombre de suffrages fixé par la délibération et l'arrêté prévus à l'article R. 1424-2.

Cinq séries de bulletins de vote sont établies en cinq couleurs différentes et portent de façon apparente, d'une part, la mention imprimée : " 1 voix ", " 10 voix ", " 100 voix ", " 1 000 voix " et " 10 000 voix " et, d'autre part, les listes de candidats présentes au scrutin. Les bulletins correspondant au nombre de suffrages attribués sont adressés à chacun des électeurs par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Chaque bulletin de vote est inséré sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne comporte aucune mention ni signe distinctif ; l'enveloppe extérieure porte la mention : " Elections CASDIS, article L. 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales ", l'indication du nom, de la qualité et du collège de l'électeur, ainsi que sa signature. »

Le Conseil d'administration s'étant prononcé, par délibérations susvisées de ce jour, sur le nombre et la répartition des sièges au CASDIS entre le Département, les communes et les EPCI, il convient qu'il se prononce enfin sur le nombre de suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'EPCI au sein de leur collège respectif, compte tenu des considérations suivantes :

Considérant que le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le lundi 16 mars 2020 à 14H, n'a pu valablement délibérer en l'absence de la majorité de ses membres en exercice,

Considérant qu'en l'absence de quorum et conformément à l'article 1er du règlement intérieur du CASDIS, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration devait se tenir, sans modification du lieu, de l'heure et de l'ordre du jour et sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant la première réunion, à savoir le jeudi 19 mars 2020 à 14 heures,

Considérant que cette seconde réunion du Conseil d'Administration n'a pu se tenir en raison des mesures de confinement décrétées par le Gouvernement à compter du 17 mars 2020 à 12H,

Considérant que les conseillers municipaux des communes et les conseillers communautaires des EPCI du Département du Var, n'ont pas tous été installés à l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars 2020,

Considérant, concernant la représentation au sein du CASDIS au vu de la compétence en matière d'incendie et de secours, que la combinaison des textes législatifs et réglementaires ci-dessus rappelés démontre que le transfert aux EPCI créés postérieurement à la loi du 3 mai 1996 du versement des contributions au SDIS, en lieu et place de leurs communes membres, emporte transfert de compétence en matière d'incendie et de secours ;

Considérant qu'en conséquence ces EPCI doivent être intégrés dans le collège des EPCI ;

Considérant que, depuis le dernier renouvellement des membres du conseil d'administration du SDIS, la quasi-totalité des communes du Var ont transféré aux EPCI dont ils sont membres le paiement de leur contribution au SDIS, ce qui emporte transfert de leur compétence en matière d'incendie et de secours ;

Considérant que, par délibération susvisée de ce jour relative au nombre total de sièges de Département et les communes / EPCI, le Conseil d'administration a fixé le nombre de sièges à 18 sièges pour le Département et 12 sièges pour les communes et EPCI ;

Considérant, que par délibération sus- visée de ce jour, relative à la répartition des sièges entre les communes et les EPCI, le conseil d'administration a :

- d'une part, fixé la répartition de sièges entre les communes et les EPCI compétents en matière de d'incendie et de secours, à raison d'1 siège pour le collège des communes et 11 sièges pour le collège des EPCI compétents en matière d'incendie et secours,
- d'autre part, fixé une autre répartition qui s'appliquera de manière alternative à la première susvisée, en cas d'impossibilité matérielle et objective, dans les conditions suivantes :
 - o dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des EPCI, un siège supplémentaire de titulaire serait attribué au collège des communes, le portant à 2 ;
 - o par parallélisme des formes et afin d'appliquer les dispositions de la délibération susvisée de ce jour relative au nombre et la répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI conformément à l'article R.1424-2 du CGCT, dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des communes, un siège supplémentaire de titulaire serait attribué au collège des EPCI, le portant à 12 .
- enfin, dit que, en pratique, les listes de candidats comprenant autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir et aucune liste ne pouvant être modifiée après la date fixée pour le dépôt des listes (CGCT article R1424-8), si la répartition dite « alternative » venait à s'appliquer, si la répartition dite « alternative » prévue ci-dessus venait à s'appliquer, pour valablement la mettre en œuvre, il conviendra que, pour chaque liste déposée au titre de l'un ou l'autre des collèges, « communes » ou « EPCI », deux listes de candidats soient déposées concomitamment auprès de la Présidente du CASDIS, comme suit :
 - une liste principale comportant :
 - o pour le collège des communes : 1 candidat titulaire
 - o pour le collège EPCI : 11 candidats titulaires
 - une liste alternative comportant :
 - o pour le collège des communes : 2 candidats titulaires correspondant au candidat titulaire de la liste principale susvisée +1 candidat titulaire supplémentaire
 - o pour le collège EPCI : 12 candidats titulaires correspondant aux 11 candidats titulaires de la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire

Etant précisé que :

- dans chaque cas, les listes alternatives seront mises en œuvre dans la seule hypothèse où aucune liste ne serait déposée dans le collège des EPCI ou dans le collège des communes, comme exposé ci-dessus ;
- chacune de ces listes principales ou alternatives comprendra, à la suite des membres titulaires, un nombre égal de membres suppléants, conformément aux dispositions de l'article R.1424-8 susvisé.

Il convient à présent de fixer la règle de calcul de pondération des suffrages attribués à chaque maire et chaque président d'EPCI, pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS, en application des dispositions des articles L.1424-24-3, R.1424-2 et R.1424-11 du CGCT.

La note d'information du Ministre de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 susvisée, relative au renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS, précise que l'article L.1424-24-3 du CGCT ne prévoit pas le type de population à prendre en compte pour déterminer le nombre de suffrages dont disposent les maires et les présidents d'EPCI. Toutefois, l'article R. 2151-2 du CGCT dispose que : « le chiffre de la population qui sert de base à l'application du présent code est celui de la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part. » Dès lors, c'est sur cette population qu'il convient de se baser en vue de l'application de l'article R.1424-11 du CGCT.

Il est ainsi proposé que le nombre de suffrages dont dispose chaque maire d'une part, et chaque président d'EPCI d'autre part, au sein de leur collège respectif soit fixé, proportionnellement à la population de la commune ou des communes composant l'EPCI, en référence à la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part, à raison d'une voix par tranche de 1 000 habitants entamée, tant pour les communes que pour les EPCI.

En outre, conformément au courrier de de Monsieur le Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la gestion des crises, en date du 6 mars 2020, pour déterminer le nombre de suffrages des EPCI, membre du SDIS, sera prise en compte en compte la population de leurs communes membres situées dans le département d'action du SDIS du Var.

Cette proposition de règle de calcul de pondération des suffrages est établie en vue de CASDIS prévu à l'article L. 1424-24-3 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** la règle de calcul de pondération des suffrages dont dispose chaque maire au sein du collège des communes, le nombre de ces suffrages devant être fixé proportionnellement à la population totale de la commune, à raison d'une voix par tranche de 1 000 habitants entamée,
- **DE FIXER** la règle de calcul de pondération des suffrages dont dispose chaque président d'EPCI au sein du collège des EPCI, le nombre de ces suffrages devant être fixé proportionnellement à la population totale des communes composant l'EPCI, à raison d'une voix par tranche de 1 000 habitants entamée,
- **DE DIRE** que Madame la Présidente du CASDIS fixera par arrêté le nombre et la pondération des suffrages dont disposeront les communes et les EPCI électeurs pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS du Var conformément à la règle de calcul de pondération exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du CASDIS à prendre toutes décisions, ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-36

OBJET : Elections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV
Commission de recensement des votes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-36 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.1424 et suivants et R.1424 et suivants,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu le décret du Ministre de l'économie et des Finances n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLD

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE des

D'une part, l'article R.1424-13 du code général des collectivités territoriales dispose, à propos des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) et de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) :

« Les votes pour les élections prévues aux articles R. 1424-11 et R. 1424-12 sont recensés par une commission comprenant :

- a) Le préfet, président, ou son représentant ;
- b) Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;
- c) **Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;**
- d) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Pour l'élection au scrutin de liste majoritaire, en cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée.

Pour l'élection au scrutin de liste proportionnelle, en cas d'égalité de reste pour l'attribution du dernier siège restant à pourvoir, ce siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Les résultats sont proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission. Ils peuvent être contestés devant le tribunal administratif, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le préfet. »

D'autre part, l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) dispose en son article 3 :

« L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental est organisée par le service départemental d'incendie et de secours dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Un arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours fixe le calendrier des opérations électorales et les listes des électeurs.

Cette élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour soit par correspondance, soit par vote électronique par internet selon le choix arrêté par le service départemental d'incendie et de secours.

Les votes sont recensés et proclamés, dans les mêmes conditions, par la commission prévue à l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales.

Les frais d'organisation de ces élections sont à la charge du service départemental d'incendie et de secours...»

Il convient donc que le Conseil d'Administration désigne, es qualité, deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale chargés de siéger à la commission de recensement des votes qualifiée pour ces trois élections.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DESIGNER**, es qualité, pour siéger à la commission de recensement des votes qualifiée pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV :
 - Deux Maires :
 - Maire de Cotignac
 - Maire de Seillans
 - Deux Présidents d'EPCI :
 - Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
 - Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-37

OBJET : Maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé coronavirus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-37 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu la délibération n°06-29 en date du 20 juillet 2006 relative au régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS83,
- Vu la délibération n°18-35 en date du 14 juin 2018 relative à la mise en œuvre pérenne du Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, d'Expertise et d'engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Vu la note d'information du Ministère de la Cohésion et des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales intitulée Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en date du 13/04/2020,

En cas d'absence pour maladie ordinaire, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var applique une retenue, aux sapeurs-pompiers professionnels, ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques, respectivement sur la part variable liée à l'assiduité de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), telle que définie dans les délibérations susvisées.

La note d'information du Ministère de la Cohésion et des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales intitulée Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en date du 13 avril 2020 précise que « Par principe, le maintien du régime indemnitaire, en cas de congé de maladie ordinaire, doit être expressément prévu par une délibération de la collectivité ou de l'établissement public ».

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, les collectivités sont invitées, le cas échéant, à délibérer afin de permettre le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus. Ainsi une délibération ultérieure en ce sens pourra, à titre exceptionnel, revêtir un caractère rétroactif à compter du 1er février 2020. »

Considérant les avis favorables émis par les membres du Comité Technique le 4 juin 2020,

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DECIDER**, à titre exceptionnel, de maintenir le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques, placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus.
- **DE DECIDER** que cette mesure exceptionnelle prendra effet à compter du 1^{er} février 2020.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-38

OBJET : Tableau des effectifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-38 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var doit disposer, conformément à la réglementation, d'un tableau des effectifs qui fixe :

- le nombre de fonctionnaires de la collectivité par cadre d'emplois et grades ;
- le nombre de postes autorisés ;

- le nombre de postes pourvus ;
- le nombre de postes vacants.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2020 notamment en application des textes parus:

- Loi n°2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires
- Décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
- Décret n°2017-164 du 09 février 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux ;

Considérant les avis favorables émis par les membres du Comité Technique le 4 juin 2020,

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPOUVER la suppression des postes suivants au tableau des effectifs :**
 - 1 poste de contrôleur général
 - 2 postes de Médecin et Pharmacien de classe normale
 - 150 postes de sergent-chef ou sergent
 - 12 postes de caporal-chef
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 40 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 22 postes d'adjoint administratif
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - 23 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - 6 postes d'adjoint technique
- **D'APPOUVER** le tableau des effectifs 2020 tel qu'il figure en annexe.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-38

OBJET : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-39 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Loi 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret 2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation.

Vu le décret n° 2017-928 modifié du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte public et à la formation professionnelle tout au long de sa vie, notamment son article 9 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

Vu la Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique.

Considérant les avis favorables émis par les membres du Comité Technique le 4 juin 2020,

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a pour objectif de permettre au fonctionnaire, ou à l'agent contractuel, d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques ainsi que des frais occasionnés par leurs déplacements.

Les employeurs publics fixent leurs propres modalités de gestion du CPF, dans le cadre fixé par le décret n° 2017-928 modifié du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du CPA dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Afin d'adapter ce dispositif aux spécificités du SDIS du Var, il est proposé d'utiliser les dispositions de l'article 9 du décret précité, qui autorisent le SDIS à fixer, par voie de délibération, un plafond de prise en charge des frais des formations accordées au titre du CPF et d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

Par ordre de service n° RH-2013-02 du 25 novembre 2013, le SDIS du Var a mis en place un référentiel portant sur l'organisation du service des SPP et PATS du SDIS du Var.

Afin de mettre en place le CPF, il convient d'ajouter dans ce référentiel une annexe (numéro 4) précisant la mise œuvre du CPF, annexée à la présente délibération.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** le montant maximal des frais pédagogiques pris en charge par l'établissement comme suit :
 - 10 000 euros pour les actions en prévention d'une inaptitude professionnelle,
 - 10 000 euros pour les autres actions de formation de projet d'évolution professionnelle.
- **D'APPROUVER** les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation figurant à l'annexe 4 du référentiel sur l'organisation du service des SPP et PATS du SDIS du Var.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS 83 à signer les documents y afférent,
- **DE DIRE** que les dépenses relatives à la participation financière du SDIS 83, es qualité employeur, concernant le Compte Personnel de Formation, seront imputées au budget de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-40

OBJET : Avenant n°1 au bail de location entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et la SCI GERARD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-40 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SDIS

ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE type

Pour répondre aux besoins de la fonction « Support » de son établissement, le SDIS industriel à la SCI GERARD. Ce bâtiment, appartenant à la société représentée par Monsieur Gérard GIORDANENGO, est situé dans la zone industrielle de Saint-Hermentaire, chemin des Incapis à DRAGUIGNAN (délibération n°99-039 du 12 octobre 1999).

Le bail de location a été conclu entre le SDIS du Var et la SCI GERARD en date du 08 novembre 1999 pour une durée de trois ans renouvelé par tacite reconduction et prévoyant, pour chaque partie, le respect d'un délai de préavis est de SIX MOIS pour informer de son intention de ne pas renouveler ledit contrat de location à l'expiration de son terme.

Le loyer est réglé annuellement en deux versements semestriels.

La Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var doit prochainement transférer ses activités, le dit bâtiment sera donc libéré et rendu à la SCI GERARD.

La date du déménagement n'étant pas connue à ce jour et, afin d'anticiper, il a été décidé avec la SCI GERARD de conclure l'avenant n°1 afin de modifier certains articles du bail.

En effet, à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- L'article relatif à la « Durée » indique dorénavant que le bail sera consenti annuellement, chaque partie pouvant le résilier en respectant un préavis de trois mois.
- L'article relatif au « Loyer » précise que le règlement du loyer sera payable en douze versements mensuels égaux et d'avance le 1^{er} de chaque mois.

Les autres termes du bail restent inchangés.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer l'avenant n°1 au bail de location entre le SDIS du Var et la SCI GERARD.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-41

OBJET : Guide des valeurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-41 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Depuis 2017, le SDIS du Var s'est inscrit dans la démarche de pilotage de la performance globale. Notre établissement a été accompagné par l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la société « CAP Consulting » en lien avec les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

La méthodologie a nécessité un autodiagnostic réalisé par de nombreuses parties prenantes du SDIS du Var. Ainsi, la gouvernance du SDIS a retenu les 4 premières actions à mettre en œuvre.

L'une d'entre elle consiste à définir les valeurs qui prévalent au fonctionnement de notre établissement.

Les valeurs constituent des références en matière d'état d'esprit et de comportement au sein du corps départemental en particulier et du SDIS en général. Elles représentent un socle intangible.

Elles doivent être respectées par toutes et tous, en tout temps et tout lieu.

La définition des valeurs du SDIS 83 a fait l'objet d'un partage le plus large possible en deux étapes avec :

- Un groupe de travail réunissant des représentants de tous les statuts et de tous les g (annexe). Ce groupe s'est réuni sur deux journées avec les objectifs suivants :
 - o Première journée : définition des objectifs et de la méthode de travail
 - o Deuxième journée : choix de 7 valeurs principales parmi environ 40 valeurs proposées par les membres du groupe

Pour chacune des 7 valeurs principales, le groupe de travail a rédigé une définition et un slogan pour l'illustrer.

- Une consultation par intranet a été lancée durant l'été 2019, auprès de l'ensemble des agents du SDIS afin de classer ces valeurs par ordre de préférence.

812 agents du SDIS du Var ont participé à cette consultation.

Les valeurs ont été classées selon le nombre de points obtenus (chaque valeur pouvait être notée de 0 à 10) :

1. Respect	6813 points
2. Esprit d'équipe	6487 points
3. Courage et dévouement	6422 points
4. Humilité	6405 points
5. Altruisme	6386 points
6. Sens du service public	6295 points
7. Engagement	6289 points

A la suite de cette consultation, le guide des valeurs a été rédigé et mis en forme par le service communication, incluant la participation des stagiaires et instructeurs de la dernière formation initiale des caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. En plus du guide sous forme « papier », des vidéos imageant chacune des valeurs ont été réalisées. Elles sont accessibles depuis le guide « papier » ou « pdf » en scannant des « QR codes » qui déclenchent la lecture de la vidéo sur Smartphone ou tablette.

L'objectif est que chaque agent du SDIS en ait connaissance et qu'il soit remis à chaque nouvelle recrue. Il sera mis à disposition de toutes et tous via l'intranet du SDIS. Les valeurs seront rappelées en de multiples occasions (épreuves sportives, bâtiments, supports de communication...).

Vu les avis favorables rendus par le Comité Technique lors de la séance du 4 juin 2020,

Vu que le guide sera présenté au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 27 juin 2020,

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le guide des valeurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var ci-joint.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-42

OBJET : Convention avec les centres hospitaliers en vertu de l'article D.6124-12 du CSP
Remboursement des frais engagés par le SDIS pour sa participation à l'activité d'un SMUR.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-42 en date du 09 juin 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.1424- 2 et L. 1424-42 et suivants et R.1424-1 et suivants,

Vu le code de la santé publique, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.6311-1 et L. 6311-2 et suivants, R. 6311-1 et suivants, R.6123-1 et suivants et D.6124-12 et suivants,

Vu le code de la commande publique, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.2512-5-7°d), L.2122-1 et R.2122-3,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°92-621 du 7 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu le référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008 modifié,

Vu la circulaire du 29 mars 2004 relative au rôle des SAMU, des SDIS et des ambulanciers dans l'aide médicale urgente,

Vu la délibération du CASDIS n°00-19 du 30 mars 2000,

Vu la délibération du CASDIS n°08-58 du 11 décembre 2008 modifiée,

Vu le projet de convention relative à l'organisation du concours du SDIS à la mission de transport médicalisé incombant au SMUR dans le cadre de l'aide médicale urgente et ses annexes 1 et 2,

Exposé des motifs

Le SDIS a pour mission légale d'apporter une réponse de premier secours et peut, sur demande de la régulation médicale et hors le cadre de ses compétences propres définies par l'article L.1424-2 du CGCT, participer à la mission de transport relevant d'un SMUR en mettant à sa disposition les moyens en personnel et matériel nécessaires. Ce concours apporté par le SDIS au SMUR doit faire l'objet d'une convention spécifique, conformément aux dispositions de l'article D.6124-12 du code de la santé publique (CSP) et à la jurisprudence afférente.

Notamment, certaines situations particulières liées à des opérations complexes ou encore impliquant la présence obligatoire du SDIS, comme par exemple une situation de départ réflexe, conduisent à une forte et réelle imbrication des interventions du SDIS et du SMUR. Ces situations conduisent in fine à une mobilisation des seuls moyens du SDIS par le SMUR pour faire évacuer le patient pris en charge vers un établissement de santé, du fait qu'il n'est pas possible de désengager les moyens du SDIS, sans dégradation de l'état de santé du patient.

Sur demande du SMUR, le SDIS se trouve alors tenu d'assurer, compte tenu de la situation d'urgence médicale du patient et de la chaîne de secours ainsi mise en œuvre, le transport de ce patient vers l'établissement de santé identifié par le centre de réception et de régulation des appels (CRRRA 15).

Des conventions ont été établies en ce sens entre le SDIS et le Centre Hospitalier de Brignoles, le Centre Hospitalier de la Dracénie, le Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël et le Centre Hospitalier de Saint-Tropez, afin de définir les modalités de décompte des interventions entrant dans ce cadre, ainsi que la participation financière de ces centres hospitaliers aux frais engagés par le SDIS.

Néanmoins, les SMUR de certains centres hospitaliers du département (Centre Hospitalier Intercommunal Toulon – La Seyne et Centre Hospitalier de Hyères) ou ceux des départements limitrophes définis par l'ARS PACA comme SMUR de rattachement (Aix, Aubagne, La Ciotat, Cannes, Grasse et Manosque) pour 18 communes du Var, mobilisent les moyens du SDIS pour faire évacuer le patient sans qu'aucune convention ne prévoit leur participation financière aux frais engagés par le SDIS alors qu'incombe au SMUR le transport médical d'urgence.

Dans ces conditions, il convient de conclure, conformément aux dispositions de l'article D. 6124-12 du CSP, une convention pour organiser le concours apporté par le SDIS, hors le cadre de ses compétences propres, au SMUR de ces centres hospitaliers lors de l'évacuation d'un patient vers un établissement de santé réalisé dans des circonstances d'urgence médicale caractérisée.

Cette convention peut être conclue sans publicité ni mise en concurrence au regard des règles issues du Code de la Commande Publique (CCP) conformément aux dispositions suivantes :

- L'article L. 2512-5-7°d) du CCP, compte tenu de l'appui logistique du SDIS au SMUR tel que prévu et organisé aux termes de la présente convention, caractérisant un service ambulanciers qualifié caractérisant un transport médical d'urgence ;
- Des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du CCP, compte tenu des raisons techniques résultant des circonstances exposées ci-dessus et de l'absence d'aucune solution alternative ou de remplacement raisonnable à l'intervention du SDIS pour réaliser l'appui logistique demandé par le SMUR.

Il est indiqué que les termes des conventions précédemment approuvées et signées, qui après une étude poussée permettant d'en augmenter la sécurité juridique.

La participation financière demandée aux Centres hospitaliers, sièges des SMUR concernés, est établie sur la base d'un remboursement des frais engagés à l'occasion du concours apporté par le SDIS à la mission d'évacuation de patients incombant au SMUR, dans les conditions fixées par délibération du Conseil d'Administration du SDIS n°08-58 en date du 11 décembre 2008 modifiée.

Les frais engagés pour un transport par un véhicule a été établi sur la base des paramètres suivants : armement du véhicule, indice des frais personnel, durée de présence sur site, trajet et coût horaire d'un VSAV roulant. Il est ainsi proposé de le fixer forfaitairement, pour l'année 2020, à 159.72 € par transport.

En cas d'évacuation d'un patient dans un centre hospitalier hors établissement de rattachement et hors département du Var dans le prolongement de l'intervention primaire, il est proposé de fixer ce coût forfaitaire, pour l'année 2020, à 429,45 € par transport, ce coût ayant été établi sur la base des mêmes paramètres que ceux susvisés.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint, relative à l'organisation du concours du SDIS à la mission de transport médicalisé incombant au SMUR dans le cadre de l'aide médicale urgente et établie conformément à l'article D. 6124-12 du code de la santé publique,
- **DE FIXER** dans le cadre de ce projet de convention, forfaitairement, pour l'année 2020, le montant des participations financières des Centres Hospitaliers sièges des SMUR, aux frais engagés par le SDIS à l'occasion du concours apporté lors de l'évacuation de patients incombant aux SMUR à :
 - 159.72 € par transport en cas d'évacuation d'un patient dans un centre hospitalier du département du Var ou le centre hospitalier de rattachement ;
 - 429,45 € par transport en cas d'évacuation d'un patient dans un centre hospitalier hors établissement de rattachement et hors département du Var dans le prolongement de l'intervention primaire ;
- **DE DEMANDER** à Madame la Présidente de proposer la signature de ce projet de convention aux centres hospitaliers susvisés dans l'exposé des motifs dont les SMUR utilisent les moyens du SDIS lors de l'évacuation d'un patient vers un établissement de santé réalisée dans des circonstances d'urgence médicale caractérisée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente :
 - à modifier de façon non substantielle les termes de ce projet de convention en tant que nécessaire pour permettre son approbation par chacun des centres hospitaliers susvisés dans l'exposé des motifs, aux montants des coûts forfaitaires de participation financière fixés et révisés,
 - à signer une convention avec chacun des centres hospitaliers susvisés dans l'exposé des motifs, afin de permettre la juste participation financière due de leur part au SDIS pour les frais engagés par ce dernier,
 - à émettre les titres de recettes afférents à ces participations financières.
- **DE DIRE** que les montants forfaitaires de ces participations financières fixés ci-dessus seront révisés annuellement, comme l'ensemble de ceux appliqués aux interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice des missions de service public, suivant l'évolution du taux de la vacation horaire des sapeurs-pompiers volontaires fixé par arrêté ministériel et l'évolution de l'indice des prix à la consommation tous produits confondus, conformément à la délibération du Conseil d'Administration n°00-19 en date du 30 mars 2000,
- **DE DIRE** que les recettes afférentes seront inscrites en section de fonctionnement du budget du SDIS pour l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs – article 7061.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-43

OBJET : Annexe 3 à la convention avec le Centre Hospitalier de La Ciotat prise en vertu de l'article D.6124-12 du CSP.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-43 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Vu le code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.1424- 2 et L. 1424-42 et suivants et R.1424-1 et suivants,

Vu le code de la santé publique, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.6311-1 et L. 6311-2 et suivants, R. 6311-1 et suivants, R.6123-1 et suivants et D.6124-12 et suivants,

Vu le code de la commande publique, parties législative et réglementaire, notamment les articles L.2512-5-7°d), L.2122-1 et R.2122-3,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°92-621 du 7 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

Vu le référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008 modifié,

Vu la circulaire du 29 mars 2004 relative au rôle des SAMU, des SDIS et des ambulanciers dans l'aide médicale urgente,

Vu la délibération du CASDIS n°00-19 du 30 mars 2000,

Vu la délibération du CASDIS n°08-58 du 11 décembre 2008 modifiée,

Vu le projet de convention relative à l'organisation du concours du SDIS à la mission de transport médicalisé incombant au SMUR dans le cadre de l'aide médicale urgente et ses annexes 1 et 2,

Vu le projet d'annexe 3 - dispositions particulières - au projet de convention susvisée,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration a, par délibération de ce jour, approuvé un projet de convention passé en vertu de l'article D.6124-12 du code de la santé publique (CSP) et de la jurisprudence afférente, pouvant être conclue sans publicité ni mise en concurrence au regard des règles issues du Code de la Commande Publique, en vue d'un remboursement des frais engagés à l'occasion du concours apporté par le SDIS à la mission d'évacuation de patients incombant aux SMUR.

Dans ce contexte, il a été demandé par le Centre Hospitalier de La Ciotat, dont l'activité SMUR vient d'être autorisée par l'ARS PACA, qu'une disposition particulière soit annexée à cette convention, prévoyant la gratuité de la participation du SDIS du Var durant la période d'expérimentation de cette nouvelle activité.

Le remboursement des frais engagés à l'occasion du concours apporté par le SDIS à la mission d'évacuation de patients incombant au SMUR du Centre Hospitalier de La Ciotat ne débiterait en conséquence que le 1^{er} septembre 2020.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'annexe 3 ci-jointe, portant dispositions particulières applicables à la convention à passer avec le Centre Hospitalier de La Ciotat relative à l'organisation du concours apporté par le SDIS à la mission d'évacuation de patients incombant aux SMUR,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à l'annexer à ladite convention et à la signer,

- **DE DIRE** qu'en l'absence de signature de la convention par le Centre Hospitalier de la Cote d'Azur dans un délai de 8 jours à compter de la notification qui lui sera faite de la délibération du CA SLO, ce concours ne pourra pas être assuré par le SDIS du Var et D'EN Ciotat à prendre des dispositions en ce sens.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-44

OBJET : Mise à disposition d'un accès au logiciel GEOLOC18_112 et services associés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-44 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan et du Var se sont associés en 2015 pour développer et mettre à disposition un nouveau service de géolocalisation des appels d'urgence dénommé « GEOLOC18_112 ».

Dans le cadre de la transposition de la directive n°2018-1972 établissant le code des communications électroniques européen en date du 11 décembre 2018, l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), opérateur du Ministère de l'Intérieur, est chargée de la mise en œuvre de la technologie « Advanced Mobile Location » (AML). Il s'agit d'une fonctionnalité intégrée dans les systèmes d'exploitation des smartphones permettant, lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant.

Les SDIS du Morbihan et du Var ont désormais la possibilité d'intégrer le service AML à leur service GEOLOC18_112. Ce service étant facultatif, il peut être activé au choix de l'établissement bénéficiaire. Cette connexion sécurisée et personnalisée à chaque SDIS permet de récupérer les informations de localisation transmises au serveur national lors d'un appel 18 ou 112 sur le territoire français.

Il y a donc lieu de mettre à jour la convention existante afin de prendre en compte cette nouvelle fonctionnalité conformément au règlement européen sur la protection des données.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la convention type ci-joint portant mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « Geoloc18_112 ».

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-45

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-45 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le Groupement d'Intérêt Public Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) a pour objet d'appuyer la recherche de performance des acteurs du sanitaire, médico-social et social grâce à la mutualisation des achats et de la logistique qui leur est associée.

Le RESAH dispose du statut juridique de centrale d'achat au sens de l'ordonnance 2018-1074. Les acheteurs publics qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Dans le cadre de sa politique de rationalisation des achats, le SDIS du Var souhaite adhérer à la centrale d'achat RESAH. Par cette adhésion, les marchés publics passés par le RESAH seront mis à disposition du SDIS du Var et lui permettra de bénéficier de conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé.

L'adhésion à la centrale d'achat RESAH fait l'objet d'une redevance (pour information d'achat fonctionne en achat/revente ou en intermédiaire. Ce dernier statut d'intermédiaire la mise à disposition des marchés et nécessitera la signature de conventions.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SDIS du Var à la centrale d'achat, Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH),
- **D'APPROUVER** le paiement des redevances afférentes,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat du RESAH ainsi que les conventions concernant l'utilisation des marchés dont le SDIS du Var viendrait à être utilisateur dans l'avenir.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-46

OBJET : Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune de HYERES les PALMIERS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-46 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Considérant les éléments suivants :

- Le régime fiscal et douanier de l'avitaillement des bateaux en produits pétroliers est fondé sur le Bulletin Officiel des Douanes n° 7293 en date du 28 Février 2019 relatif au régime général et douanier de l'avitaillement des bateaux accordant l'exonération de la T.V.A. et des droits de douane et taxe intérieure aux navires des autorités publiques et plus particulièrement les bateaux affectés au sauvetage en mer ;
- Les embarcations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var rentrent dans le champ d'application du régime privilégié du fait qu'ils naviguent pour les besoins des autorités publiques et plus particulièrement pour le sauvetage et l'assistance en mer, elles sont donc soumises à une exonération totale ;
- La Commune de HYERES les PALMIERS est équipée d'une station délivrant du carburant détaxé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburant détaxé, entre le SDIS du Var et la Commune de HYERES les PALMIERS qui dispose d'une station délivrant des carburants du type super sans plomb 98 et gasoil, pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.
- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer les conventions avec la Commune de HYERES les PALMIERS et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-47

OBJET : Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune de Carqueiranne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-47 en date du 09 juin 2020,

Exposé de motifs

Considérant les éléments suivants :

- Le régime fiscal et douanier de l'avitaillement des bateaux en produits pétroliers est fondé sur le Bulletin Officiel des Douanes n° 7293 en date du 28 Février 2019 relatif au régime général et douanier de l'avitaillement des bateaux accordant l'exonération de la T.V.A. et des droits de douane et taxe intérieure aux navires des autorités publiques et plus particulièrement les bateaux affectés au sauvetage en mer ;
- Les embarcations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var rentrent dans le champ d'application du régime privilégié du fait qu'ils naviguent pour les besoins des autorités publiques et plus particulièrement pour le sauvetage et l'assistance en mer, elles sont donc soumises à une exonération totale ;
- Certaines communes du littoral sont équipées de station délivrant du carburant détaxé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburant détaxé, entre le SDIS du Var et la Commune de CARQUEIRANNE qui dispose d'une station délivrant des carburants du type super sans plomb 98 et gasoil, pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.

- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention, avec la Commune de CARQUEIRANNE et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-48

OBJET : Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé pour embarcations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune du Lavandou.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-48 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Considérant les éléments suivants :

- Le régime fiscal et douanier de l'avitaillement des bateaux en produits pétroliers est fondé sur le Bulletin Officiel des Douanes n° 7293 en date du 28 Février 2019 relatif au régime général et douanier de l'avitaillement des bateaux accordant l'exonération de la T.V.A. et des droits de douane et taxe intérieure aux navires des autorités publiques et plus particulièrement les bateaux affectés au sauvetage en mer ;
- Les embarcations du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) rentrent dans le champ d'application du régime privilégié du fait qu'ils naviguent pour les besoins des autorités publiques et plus particulièrement pour le sauvetage et l'assistance en mer, elles sont donc soumises à une exonération totale ;
- La Commune du LAVANDOU est équipée d'une station délivrant du carburant détaxé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,


DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburant détaxé, entre le SDIS du Var et la Commune du LAVANDOU qui dispose d'une station délivrant les carburants du type super sans plomb 98, gasoil, pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.

- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer les conventions avec la Commune du LAVANDOU et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-49

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DEvice

OBJET : Convention à titre onéreux relative à la fourniture de carburant détaxé Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Société HYRIS qui détient la gestion de la station portuaire de carburant de Saint Raphaël.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-49 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Considérant les éléments suivants :

- Le régime fiscal et douanier de l'avitaillement des bateaux en produits pétroliers est fondé sur le Bulletin Officiel des Douanes n° 7293 en date du 28 Février 2019 relatif au régime général et douanier de l'avitaillement des bateaux accordant l'exonération de la T.V.A. et des droits de douane et taxe intérieure aux navires des autorités publiques et plus particulièrement les bateaux affectés au sauvetage en mer ;
- Les embarcations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var rentrent dans le champ d'application du régime privilégié du fait qu'ils naviguent pour les besoins des autorités publiques et plus particulièrement pour le sauvetage et l'assistance en mer, elles sont donc soumises à une exonération totale ;
- La Société HYRIS assure la gestion de la station portuaire de la Commune de SAINT RAPHAEL, station délivrant du carburant détaxé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburant détaxé, entre le SDIS du Var et la Société HYRIS qui dispose d'une station délivrant des carburants du type super sans plomb 98 et gasoil, pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.
- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention avec la Société HYRIS (Société d'Hydrocarbure – Recherche – Ingénierie – Services) – sis à Saint Raphaël et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-50

OBJET : Convention à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Communauté de Communes « Méditerranée – Porte des Maures » relatif à la fourniture de carburants pour les engins du Centre d'Incendie et de Secours de COLLOBRIERES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-50 en date du 09 juin 2020,

Exposé de motifs

Considérant les éléments suivants :

- La convention relative à la fourniture de carburants au Centre d'Incendie et de Secours de COLLOBRIERES établie entre la Communauté de Communes « Méditerranée – Porte des Maures » et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR est arrivée à son terme.
- La situation d'avitaillements sur cette commune ne s'étant pas modifiée,
- L'éloignement des stations-services rend délicat le ravitaillement en carburant des engins du Centre d'Incendie et de Secours de COLLOBRIERES;
- La nécessité d'avitaillement les engins du dit centre de secours au plus près de sa localisation.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburants, entre le SDIS du Var et la Communauté de Communes « Méditerranée – Porte des Maures » dispose d'une station délivrant les carburants du type super sans plomb 98 et gasoil, pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.
- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention avec la Communauté de Communes « Méditerranée – Porte des Maures » et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-51

OBJET : Convention à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la Commune du Plan d'Aups relatif à la fourniture de carburants pour les engins du Centre d'Incendie et de Secours du PLAN d'AUPS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-51 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Considérant les éléments suivants :

- La convention relative à la fourniture de carburant au Centre d'Incendie et de Secours du PLAN d'AUPS SAINTE BAUME établie entre la Commune du PLAN d'AUPS SAINTE BAUME et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR est arrivée à son terme ;
- La situation d'avitaillements sur cette commune ne s'étant pas modifiée ;
- L'éloignement des stations-services rend délicat le ravitaillement en carburant des engins du Centre d'Incendie et de Secours de PLAN d'AUPS SAINTE BAUME;
- La nécessité d'avitailer les engins du dit centre de secours au plus près de sa localisation.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburants, entre le SDIS du Var la Commune du PLAN d'AUPS SAINTE BAUME disposant d'une station délivrant du carburant du type gasoil pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.
- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention avec La Commune du PLAN d'AUPS Sainte Baume et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-52

OBJET : Convention de prestations de service à titre onéreux entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR et l'Aéroport International du CASTELLET relatif à la fourniture de carburéacteur pour les hélicoptères « bombardier d'eau ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-52 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Dans le cadre du dispositif de lutte contre les incendies de forêt, le Service Départemental VAR prépositionne des hélicoptères « bombardier d'eau » sur le site de l'Aéroport International. Il est nécessaire de procéder à l'avitaillement de ces aéronefs.

Considérant les éléments suivants :

- Ce site est une propriété privée ;
- Le SDIS du VAR a à sa charge les frais relatifs aux carburants nécessaires à l'avitaillement des aéronefs de la société attributaire du marché de location des hélicoptères ;
- La nécessité d'avitailer les aéronefs dans un délai de 15 minutes impose de disposer d'un point de distribution de proximité ;
- L'Aéroport International du CASTELLET est équipé des moyens personnels et matériels (station-service et véhicules) nécessaires à l'avitaillement des aéronefs.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services à titre onéreux pour la fourniture de carburacteur, entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR et l'Aéroport International du CASTELLET pour une durée d'un an renouvelable 4 (quatre) fois au maximum par tacite reconduction.
- **D'AUTORISER** madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention, ci-jointe et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-53

OBJET : Demande d'exonération partielle des pénalités de retard sollicitées par la société Rostaing.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-53 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

La société Rostaing est titulaire du marché n°1835_01 portant sur la fourniture au SDIS du Var de gants de protection en textile et en cuir. Le marché ci-dessus mentionné a été notifié le 21 janvier 2019.

Le premier bon de commande émis le 31 janvier 2019 pour la fourniture de 650 paires en textile et cuir a été transmis par courriel le 8 février 2019. Il a été alors demandé à la société d'effectuer les têtes de série comme prévu au CCT (article 8). Ces dernières (reçues le 15 mars 2019) ont été validées par le SDIS du Var le 21 mars 2019.

Dans le respect du marché public, le délai de livraison est fixé à 50 jours ouvrés hors congés annuels de la société. Le titulaire peut, en cas de difficultés particulières, solliciter de la part du SDIS du Var une prolongation de délai. Par courriel du 21 avril 2019, la société a demandé au SDIS du Var de lui accorder un délai supplémentaire. Toutefois, cette demande ne mentionnait pas la durée souhaitée de la prolongation de délai.

La société Rostaing n'a satisfait que partiellement à la livraison des produits mentionnés dans le bon de commande du 31 janvier 2019.

Le montant des pénalités encourues s'élève alors à la somme de 11 889,50 € pour un retard de 43 et 50 jours (variations du nombre de jours induites en fonction des livraisons partielles).

A ce jour, la société Rostaing fait un recours gracieux afin de ramener le montant des pénalités dues à la somme de 5 187,60 € qu'elle se propose d'acquitter en mettant à la disposition du SDIS du Var 100 paires de gants (prix unitaire de 51,876 € TTC) d'une valeur équivalente. Cette proposition n'est pas acceptable.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DIRE** que le montant des pénalités est maintenu à la somme de 11 889,50 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à émettre un titre de recette correspondant au recouvrement des pénalités de retard mentionnées.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-54

OBJET : Partenariat avec le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) relatif à l'étude d'implantation, de faisabilité et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la modernisation du pélicandrome d'Hyères.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-54 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) a été chargé, à la demande de l'État-Major de la Zone de Défense et de Sécurité Sud (EMIZ Sud) en liaison avec la base « avions » de la sécurité civile, d'organiser et de suivre la rénovation et la modernisation de la station de ravitaillement en produit retardant (pélicandrome) de la base aéronavale d'Hyères utilisée par les avions de la sécurité civile.

La description du projet est détaillée par la délibération 19-62 et le montant du projet a été ajusté à 4 M€. Une demande de subvention (objet de la délibération 19-62) a d'ores et déjà été déposée auprès du conseil régional « Sud – PACA ».

Le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) est en capacité d'assurer, à titre gratuit, une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SDIS pour tout ce qui relève des travaux liés aux installations aéroportuaires.

Dans ce cadre, une convention entre le SNIA et le SDIS 83 est soumise à l'assemblée délibérante.

Elle a pour objet de préciser d'une part, les conditions d'intervention du SNIA auprès du SDIS 83, et d'autre part, les rôles des différents intervenants, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude d'implantation et de faisabilité d'une station d'avitaillement des avions bombardiers d'eau dénommée « pélicandrome ».

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** sur le principe, Madame la Présidente à signer, avec le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) la convention (en annexe), à titre gratuit, portant sur la réalisation de cet équipement, sur une étude d'impact et de faisabilité et sur une assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu des contraintes aéronautiques ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-55

OBJET : Prolongation de la convention relative à l'entraide opérationnelle entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches du Rhône et du Var.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-55 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Les limites administratives ne sauraient entraver la distribution des secours des communes limitrophes des départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Dans ce cadre, une convention relative à l'entraide opérationnelle entre les départements des Bouches du Rhône et du Var a été signée le 24 juin 2015 entre :

- Monsieur le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône autorisé par la délibération du bureau du Conseil d'Administration n° 16 du 23 février 2015 ;

Et

- Monsieur le Préfet du Var ;
- Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var autorisée par la délibération du bureau du Conseil d'Administration n° 15-07 du 5 mars 2015

Renouvelée par tacite reconduction pour une durée maximale de cinq ans sauf dénonciation par l'une des deux parties, cette convention prend fin le 24 juin 2020.

Considérant que :

- Le SDIS des Bouches du Rhône procède actuellement à la réactualisation de son Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;
- Le SDIS du Var procède actuellement à la réactualisation de son Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;
- Les dites réactualisations de ces documents opérationnels peuvent entraîner des modifications de cette convention ;
- Aucune anomalie n'a été constatée dans l'application de cette convention ;

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROROGER** d'un an la mise en œuvre de cette convention ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant relatif à la prolongation de la convention d'entraide opérationnelle entre le SDIS des Bouches du Rhône et le SDIS du Var.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-56

OBJET : Convention de collaboration entre Direction du Programme Réseau Radio du Futur (DPRRF) du ministère de l'Intérieur et le Service départemental d'Incendie et de Secours du var relative à l'expérimentation d'un système de télécommunication.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-56 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Le réseau radio du futur (RRF) est un enjeu majeur des années à venir avec d'une part l'inscription de la plaque parisienne comme l'une des premières zones déployées d'ici à 2024 et d'autre part et d'autre part la fin programmée du support ANTARES au plus tard en 2030.

Le programme RRF vise à construire une solution de communication critique à haut débit pour les opérationnels des services de secours et de sécurité.

La démarche d'expérimentation permet de confronter les travaux du programme aux réalités du terrain dès les phases de conception de la solution, de nourrir l'expression de besoins réalisée par la DPRRF, et *in fine*, de rédiger les dossiers de consultation des entreprises (DCE).

Plusieurs expérimentations courtes seront organisées par la DPRRF jusqu'à fin juin 2020, sur un format de 2 à 4 jours.

La Direction du Programme Réseau Radio du Futur (DPRRF) propose au SDIS 83 et à l'UIISC7 d'être le support d'expérimentations dans le domaine des interventions FEUX DE FORET afin de confronter le nouveau système de télécommunication en zone couverte et non couverte par les réseaux d'opérateurs de téléphonie mobile sur des opérations à cinétique rapide et dans des reliefs accidentés et peu accessibles.

La convention proposée vise à partager les conditions de l'expérimentation réalisée au l'UIISC 7. La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et 6 mois.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de collaboration relative à l'expérimentation d'un système de télécommunication appelé Réseau Radio du Futur (RRF) et tout document relatif à la mise en œuvre de ces expérimentations.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-57

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel pour une formation AERO2 organisée dans le département du Gard.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-57 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Une formation de type « AERO2 » est organisée pour 8 stagiaires par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard le 29 et le 30 juin 2020.

Le SDIS du Gard (SDIS30) sollicite le SDIS du Var (SDIS83) pour mettre à disposition deux formateurs sapeurs-pompiers varois.

Le projet de convention établie entre le SDIS 30 et le SDIS 83, annexé à cette délibération, définit les conditions de mise à disposition de ce personnel.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention selon le modèle annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer, avec le SDIS du Gard, la convention relative à la mise à disposition de personnel pour une formation AERO2 organisée dans le département du Gard.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-58

OBJET : Réforme de matériels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-58 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'envisager la réforme des matériels dont les listes figurent en annexes au présent rapport.

Annexe 1 : « Tableaux de réforme Soutien Logistique »

Sur ces annexes, il peut s'agir de matériels détruits, périmés ou hors d'usage, trouver des pièces détachées ou que le coût de réparation n'est pas économiquement acceptable. Il peut s'agir de matériels vétustes, dont l'entretien est devenu trop onéreux (V). Il peut également s'agir de types de matériels dont l'emploi ne correspond plus aux missions des sapeurs-pompiers ou dont les caractéristiques techniques ne correspondent plus aux réglementations techniques ou opérationnelles en vigueur (NC).

L'état du matériel est porté dans la colonne « observations » du tableau des annexes.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la réforme des matériels figurant sur les listes ci-jointes,
- **D'EN AUTORISER** la vente, la destruction ou le don,
- **DE DIRE** que la réforme définitive des matériels vétustes dont l'entretien est devenu trop onéreux n'interviendra qu'à l'issue de leur remplacement effectif et qu'ils pourront, dans ce délai, continuer à être utilisés,
- **DE DIRE** que les recettes relatives aux cessions de matériels seront inscrites au budget du SDIS.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-59

OBJET : Stratégie de lutte contre les feux de forêts : impacts du COVID.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-59 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

L'Inspection Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (IGSCGC) a mis en exergue l'obsolescence d'une partie du parc des engins feux de forêts.

Le directeur départemental a déjà sorti des groupes feux de forêts certains véhicules dont l'arrosage de protection de la cabine n'était pas suffisant.

Grace à une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental du Var de 2 millions d'euros par an, un plan de renouvellement de ces engins a été lancé.

Deux véhicules feux de forêts ont été livrés mais les autres commandés n'ont pas pu l'être car la crise sanitaire COVID a imposé à notre équipementier de fermer.

En parallèle, il avait été décidé d'améliorer, bien qu'aux normes, la sécurité d'une partie des 33 véhicules "man" pour les sécuriser identiquement aux engins fabriqués avec les normes actuelles.

Deux seulement pourront être livrés avant la saison, pour les mêmes raisons que précédemment expliquées.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** des retards de planning concernant la mise en sécurité de ces engins feux de forêts.
- **DE CHARGER** le directeur départemental du SDIS du Var de présenter à Monsieur le Préfet du Var un dispositif opérationnel 2020 prenant en compte à la fois la sécurité des personnels et en conservant la plus grande efficacité opérationnelle, en considérant les contraintes indépendantes de la volonté du SDIS citées supra.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-60

OBJET : Convention entre la Commune de BORMES LES MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de trois chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES LES MIMOSAS, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-60 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

La période d'accroissement des risques liés à la saisonnalité estivale impose au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du VAR de renforcer sa réponse opérationnelle. Ainsi, le Centre d'Incendie et de Secours de Bormes les Mimosas demande à disposer de sapeurs-pompiers saisonniers (SPS) lors de la saison estivale 2020.

Considérant que les mesures barrière ne peuvent être correctement observées pour l'hébergement des SPS au sein du casernement existant, une recherche d'hébergement a été entreprise auprès de la commune de Bormes les Mimosas.

Aussi, pour faciliter l'accueil de ces SPS, la commune de Bormes les Mimosas propose trois chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière, situé boulevard du Port, 83230 BORMES LES MIMOSAS.

La mise à disposition de ces chambres est consentie à titre gracieux à compter du 22 juin 2020 jusqu'au 05 septembre 2020.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention entre la Commune de BORMES LES MIMOSAS et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, de trois chambres au sein du poste de la police municipale de la Favière à BORMES LES MIMOSAS pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-61

OBJET : Convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du LAVANDOU, pour l'hébergement de sapeurs-pompiers saisonniers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-61 en date du 09 juin 2020,

Exposé des motifs

La période d'accroissement des risques liés à la saisonnalité estivale impose au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du VAR de renforcer sa réponse opérationnelle. Ainsi, le Centre d'Incendie et de Secours de Bormes les Mimosas demande à disposer de sapeurs-pompiers saisonniers (SPS) lors de la saison estivale 2020.

Considérant que les mesures barrière ne peuvent être correctement observées pour l'hébergement des SPS au sein du casernement existant, une recherche d'hébergement a été entreprise auprès de la commune du Lavandou.

Aussi, pour faciliter l'accueil de ces SPS, la commune du Lavandou propose un logement meublé de type T3, situé 18 avenue du capitaine Thorel, 83980 LE LAVANDOU.

La mise à disposition de ce logement est consentie à titre gracieux à compter du 22 juin 2020 jusqu'au 05 septembre 2020.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention entre la Commune du LAVANDOU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à la mise à disposition

temporaire, à titre gracieux, d'un bien logement meublé appartenant à la Commune du
sapeurs-pompiers saisonniers et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20200922-20_62-DE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 11 heures et 15 minutes.

Le Secrétaire de Séance,


Colonel hors classe Eric GROHIN

La Présidente
du Conseil d'Administration,


Françoise DUMONT



Délibération n° 20-63

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-63 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n°98-036 du CASDIS du 15 décembre 1998 relative au régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'avis du Comité Technique dans sa séance en date du 7 septembre 2020,

Le décret n° 2020-903 en date du 24 juillet 2020, publié au journal officiel le 25 juillet 2020, a modifié l'article 6-3 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels. Ce texte porte le taux de l'indemnité de feu de 19% à 25 % du traitement soumis à retenue pour pension.

Le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels est fixé par le CASDIS dans les limites déterminées par les textes réglementaires en vigueur.

Ainsi, afin de permettre la reconnaissance forte et légitime de l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels du Var, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer, à compter du 1^{er} août 2020, le taux de l'indemnité de feu à 25%, soit le montant plafond de cette prime.

La dépense supplémentaire annuelle pour cette revalorisation est estimée à 1 900 000 €

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER**, l'indemnité de feu, allouée aux sapeurs-pompiers professionnels, au taux maximum de 25% du traitement soumis à retenue pour pension, à compter du 1^{er} août 2020 ;
- **DE PREVOIR** au budget de l'établissement les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à la revalorisation de l'indemnité de feu ;
- **DE DIRE** que le Conseil d'administration s'engage à inscrire au budget de l'exercice en cours, ces crédits, par virements au sein du chapitre 012 « Charges de Personnel et frais assimilés » conformément à la réglementation.

Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement reconvoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT

Date : 22/09/2020

Qualité : Présidente CA



*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.*



Délibération n° 20-64

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Rémunération spécifique applicable aux agents contractuels du SDIS du Var.

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-64 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS n°18-35 en date du 14 juin 2018 relative à la mise en œuvre pérenne du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel,
VU l'avis du Comité Technique dans sa séance en date du 7 septembre 2020,

Les agents contractuels recrutés sur un grade de la fonction publique territoriale peuvent bénéficier des primes et indemnités au même titre que les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cas, l'organe délibérant autorise par voie de délibération l'application du régime indemnitaire aux agents contractuels.

C'est ainsi que la délibération du CASDIS susvisée fixe les modalités d'application du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel des agents contractuels du SDIS du Var.

L'alinéa 5.2 de ladite délibération prévoit, à l'instar des fonctionnaires en période de stage, l'attribution de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) selon la progression suivante : 50% au recrutement, 75% au terme de la première année et 100% à compter de la deuxième année

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DECIDER** d'allouer un régime indemnitaire aux agents contractuels du SDIS du Var en intégrant l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à 100% sur toute la durée du contrat.
- **DE DIRE** que les modalités de rémunération retenues devront être mentionnées dans le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement reconvoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT

Date : 22/09/2020

Qualité : Présidente CA



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° 20-65

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Avenant n°1 de modification de l'annexe 4 de la convention de transfert pour le centre d'incendie et de secours de BARJOLS.

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-65 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

La mairie de BARJOLS a pris un arrêté de péril concernant le bâtiment des tanneries qui menace de s'effondrer. Celui-ci doit donc être détruit.

Il s'avère que les remises du centre d'incendie et de secours de BARJOLS sont situées sous le bâtiment des tanneries. Il est de même fort probable que lors de la destruction des tanneries, le bâtiment de la caserne comprenant les locaux de vie, jouxtant les tanneries, soit impacté et subisse des dégradations dues aux vibrations et secousses de la démolition.

Pour des raisons de sécurité, la mairie de BARJOLS a donc proposé au SDIS de déplacer le centre d'incendie et de secours dans une villa située 58, avenue de Tavernes – 83570 BARJOLS.

Ce bâtiment, après quelques réagencements, pourra accueillir les pompiers dans des conditions décentes tout en respectant la mixité. Le VSAV pourrait y être remisé, et le VIP pourrait y stationner la journée.

Les autres véhicules seraient stationnés dans une partie des remises des services techniques de la mairie sis Impasse Sumian – 83570 BARJOLS.

Pour acter ce déménagement, il est nécessaire de procéder à la modification de l'annexe 4 de la convention de transfert du 29 décembre 1998 entre la commune de BARJOLS et le SDIS, par le biais d'un avenant.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer l'avenant n°1 de modification de l'annexe 4 à la convention de transfert du 29 décembre 1998 pour les besoins du centre d'incendie et de secours de Barjols.

Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement convoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT

Date : 22/09/2020

Qualité : Présidente CA



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.

AVENANT N°1 DE MODIFICATION DE L'ANNEXE 4 DE LA CONVENTION DE TRANSFERT

ENTRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du VAR, représenté par Madame Françoise DUMONT, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du ...,

d' u n e p a r t,

ET

La commune de BARJOLS représentée par sa maire, Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, autorisée aux fins des présentes par la délibération du Conseil Municipal n°

d'autre part,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la convention de transfert signée entre les parties le 29 décembre 1998 ;

Il est, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La commune met gracieusement à disposition du centre d'incendie et de secours de Barjols :

- des parties de hangars des services techniques municipaux, en vue du remisage des engins d'incendie et de secours (3 places pour engins poids lourds). Les parkings du personnel seraient aussi assurés dans l'enceinte des services techniques sis Impasse Sumian.

- des locaux de l'ensemble immobilier sis 58 avenue de Tavernes, propriété du Département du Var, avec lequel elle a conventionné et qui autorise cette mise à disposition à l'article 5 de la convention de mise à disposition à titre onéreux. La villa d'une superficie de 321,47 m² comprendra :

- au rez-de-chaussée : un accueil, une remise de véhicules, une chaufferie et trois bureaux,
- au 1^{er} étage : une salle de réunion, un foyer et trois chambres
- au 2^{ème} étage : des combles

ARTICLE 2 :

Le relogement provisoire du Centre d'incendie et de Secours de Barjols est consenti pour une durée de 3 ans à compter de la signature et sera reconduit tacitement pour la même durée sans toutefois pouvoir excéder 12 ans. Si la durée d'occupation devait se prolonger au-delà de 12 ans, la mise à disposition devra se faire de façon expresse par la signature entre les parties d'une nouvelle convention.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée de la présente convention, le SDIS devra faire assurer les dits locaux au regard de leur activité qui s'y déroulera ainsi qu'au niveau des risques locatifs. Les attestations d'assurances correspondantes seront adressées, chaque année, à la commune.

ARTICLE 4 :

Les autres articles et annexes de la convention d'origine demeurent inchangés

Fait en 2 exemplaires

A DRAGUIGNAN, le

**Madame Cathy VENTURINO-GABELLE
Maire de Barjols**

**Madame Françoise DUMONT
Présidente du Conseil d'Administration du
SDIS du VAR**



Délibération n° 20-66

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Rapport sur l'état de la collectivité (Bilan social 2019) et rapport de situation comparée (RSC).

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-66 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

Vu la loi n°83-834 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°97-443 du 25 avril 1997 modifié relatif au rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la note d'information de la Direction Générale des Collectivités Locales du 24 février 2020 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 septembre 2020.

L'autorité territoriale doit présenter, avant le 30 juin de chaque année paire, au comité technique placé auprès d'elle, un rapport sur l'état de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, la DGCL a décidé de décaler au 30 septembre 2020 cette échéance.

Ce rapport, dénommé **bilan social**, est arrêté au 31 décembre de l'année impaire précédant celle de sa présentation. Il porte sur la totalité de cette année impaire.

La liste des informations devant y figurer est fixée par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le rapport sur l'état de la collectivité 2019 ainsi que le rapport de situation comparée (RSC) relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ont été présentés aux membres du Comité Technique dans sa séance du 7 septembre 2020.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur l'état de la collectivité (bilan social) 2019 et du rapport de situation comparée (RSC) relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

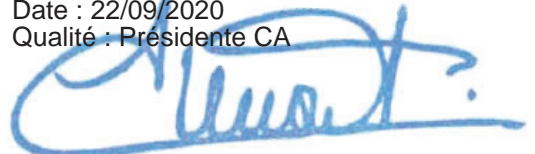
Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement reconvoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT

Date : 22/09/2020

Qualité : Présidente CA



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.

**RAPPORT PRESENTÉ AU COMITE TECHNIQUE PAR
SUR L'ETAT DE
LA COLLECTIVITE, L'ETABLISSEMENT, LE SERVICE OU LE GROUPE DE SERVICES
AU 31 DECEMBRE 2019**

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire Excel.

Attention : La structure du présent questionnaire ne doit en aucun cas être modifiée sous peine de compromettre le processus d'exportation.

Une fois ce questionnaire validé, veuillez exporter les données vers un fichier d'échange au format .txt en cliquant sur le bouton "Exporter" ci-dessous

**Exporter les données
vers un fichier texte**

Le fichier fabriqué par la procédure d'exportation est nommé d'après le n° Siret de votre collectivité
Il est situé dans le même répertoire que le présent questionnaire Excel

[Merci d'envoyer ce fichier d'échange par mel à l'adresse \('cliquable'\) suivante : bilans-sociaux-2019@dgcl.gouv.fr](mailto:bilans-sociaux-2019@dgcl.gouv.fr)

Si l'exportation ne fonctionne pas, veuillez nous envoyer ce questionnaire par
- fichier Excel par mel à l'adresse suivante : dgcl-bilans-sociaux-2019@dgcl.gouv.fr
- sinon, voie postale à l'adresse indiquée dans l'instruction NOR RDFB1529174N

Pour importer dans un questionnaire vierge les données d'un fichier texte d'échange cliquez sur le bouton ci-dessous :

**Importer les données
à partir d'un fichier texte**

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

Service Départementale D'Incendie et de Secours du Var

Nom du correspondant :

N° Département : 83

Téléphone :

Code postal : 83000

Adresse mail :

**RAPPORT PRESENTE AU COMITE TECHNIQUE
SUR L'ETAT DE
LA COLLECTIVITE, L'ETABLISSEMENT, LE SERVICE OU LE GROUPE DE SERVICES
AU 31 DECEMBRE 2019

LISTE NORMALISEE DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARRETE
DU 12 AOÛT 2019**

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité :

Type de collectivité :

Veillez préciser (en cochant les cases concernées avec x) :

■ **La collectivité...**

oui non

* Est-elle affiliée au Centre de gestion ?

* Dispose-t-elle de son propre CT ?

■ Pour les **OPHLM** et les **ODHLM**, le nombre de logements gérés

- 01 - Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 - Département
- 03 - Service départemental d'incendie et de secours
- 04 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 - Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 - Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 - Caisse des écoles (CDE)
- 09 - Caisse de crédit municipal
- 10 - Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 - Communauté urbaine
- 12 - Communauté d'agglomération
- 13 - Communauté de communes
- 14 - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 - Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 - Syndicat de communes à vocation unique
- 17 - Syndicat mixte
- 18 - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 - Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)
- 20 - Pôle métropolitain
- 21 - Autre établissement public intercommunal
- 22 - Autre

Sommaire

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.

1 - EFFECTIFS

Fiche 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2019, par statut, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	Fiche 1.1.0
- IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2019, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	IND 1.1.0
Fiche 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe	Fiche 1.1.1
- IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe	IND 1.1.1
Fiche 1.1.2 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe	Fiche 1.1.2
- IND 1.1.2 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe	IND 1.1.2
Fiche 1.1.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	Fiche 1.1.3
- IND 1.1.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 1.1.3
- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	IND 1.1.4
Fiche 1.2.1 - Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat, le type de recrutement	Fiche 1.2.1
- IND 1.2.1 - Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement	IND 1.2.1
Fiche 1.2.2 - Nombre d'agents contractuels rémunérés au 31/12/2019 occupant un emploi permanent à temps complet par filières, cadre d'emplois, selon la quotité de temps de travail et le sexe	Fiche 1.2.2
- IND 1.2.2 - Nombre d'agents contractuels rémunérés au 31/12/2019 occupant un emploi permanent à temps complet par filières et cadres d'emplois, selon la quotité de temps de travail et le sexe	IND 1.2.2
Fiche 1.2.3 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation rémunérés au 31/12/2019, par catégorie et sexe	Fiche 1.2.3
- IND 1.2.3 - Nombre d'agents contractuels rémunérés bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation rémunérés au 31/12/2019, par catégorie et sexe	IND 1.2.3
- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019 par filière déclinée par catégorie et par sexe	IND 1.2.4
Fiche 1.3.1 - 1.3.2 - Autres personnels	Fiche 1.3.1-1.3.2
- IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	IND 1.3.1
- IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire (mis à disposition par CDG décliné par filière et intérim), selon le sexe	IND 1.3.2
Fiche 1.4.1 - 1.4.4 - Nombre d'agents selon les positions statutaires particulières et par sexe, au 31/12/2019	Fiche 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité	IND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure détachés dans la collectivité	IND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition	IND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	IND 1.4.1-1.4.4
Fiche 1.5.0 - Départs dans l'année 2019	Fiche 1.5.0
- IND 1.5.0 - Départs dans l'année 2019, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie	IND 1.5.0
Fiche 1.5.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel, au cours de l'année 2019	Fiche 1.5.1
- IND 1.5.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2019, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe	IND 1.5.1
Fiche 1.5.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2019	Fiche 1.5.2
- IND 1.5.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2019, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement	IND 1.5.2
Fiche 1.5.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2019	Fiche 1.5.3
- IND 1.5.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2019, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe	IND 1.5.3
Fiche 1.5.4-1.5.7 - Titularisations, avancements, accompagnements professionnels dans l'année 2019	Fiche 1.5.4-1.5.7
- IND 1.5.4 - Titularisation et stages au cours de l'année 2019	IND 1.5.4-1.5.5
- IND 1.5.5 - Avancements dans l'année 2019	IND 1.5.4-1.5.5
- IND 1.5.6 - Avancements de grade dans l'année 2019 par filière et catégorie hiérarchique	IND 1.5.6
- IND 1.5.7 - Nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent) ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle	IND 1.5.7
Fiche 1.6.1 - 1.6.2 - Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)	Fiche 1.6.1-1.6.2
- IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap par catégorie hiérarchique, statut et sexe, rémunérés au 31/12/2019	IND 1.6.1
- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	IND 1.6.2
- IND 1.7.1 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2019	IND 1.7.1

2 - TEMPS DE TRAVAIL

Fiche 2.1.0 - Nombre de jours accordés pour l'ensemble des agents	Fiche 2.1.0
- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents	IND 2.1.0
- IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2019	IND 2.1.1
- IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents au 31/12/2019	IND 2.1.2
- IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents au 31/12/2019	IND 2.1.3
- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique	IND 2.1.4-2.1.6
- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique	IND 2.1.4-2.1.6
- IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique	IND 2.1.4-2.1.6
- IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus	IND 2.1.7
Fiche 2.2.1 - 2.2.7 - Temps de travail	Fiche 2.2.1-2.2.7
- IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail	IND 2.2.1-2.2.4
- IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail	IND 2.2.1-2.2.4
- IND 2.2.3 - Compte épargne-temps	IND 2.2.1-2.2.4
- IND 2.2.4 - Télétravail	IND 2.2.1-2.2.4
- IND 2.2.5 - Charte du temps	IND 2.2.5
- IND 2.2.6 - Nombre de jours de carence par sexe, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues	IND 2.2.6
- IND 2.2.7 - Modalités de contrôle des arrêts maladie	IND 2.2.7
- IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984	IND 2.3.1

3 - REMUNERATIONS**Fiche 3.1.1 - 3.4.3 - Rémunération et assurance chômage**

- IND 3.1.1 et 3.2.1 - Rémunérations des fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019
- IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019
- IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires
- IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- IND 3.4.4 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2019, par sexe, filière et cadre d'emplois
- IND 3.4.5 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

[IND 3.1.1-3.1.3](#)
[IND 3.1.1-3.4.3](#)
[IND 3.1.1-3.4.3](#)
[IND 3.1.1-3.4.3](#)
[IND 3.1.1-3.4.3](#)

[IND 3.4.4](#)
[IND 3.4.5](#)

4 - CONDITIONS DE TRAVAIL - HYGIENE ET SECURITE

- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention
- IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2019
- IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

[IND 4.1.1-4.1.2](#)
[IND 4.1.1-4.1.2](#)
[IND 4.1.3](#)

Fiche 4.1.4 - 4.1.6 - Documents de prévention

- IND 4.1.4 - IND 4.1.7 - Documents et démarches de prévention
- IND 4.2.1 - les accidents du travail survenus dans l'année 2019, par cadre d'emplois et par sexe
- IND 4.2.2 - Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service, par cadre d'emplois et par sexe
- IND 4.2.3 - Inaptitudes au cours de l'année 2019
- IND 4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2019
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie
- IND 4.3.1 - Nombre d'actes de violences physiques et de signalements pour actes de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel au cours de l'année 2019

[Fiche 4.1.4-4.1.6](#)
[IND 4.1.4-4.1.7](#)

[IND 4.2.1](#)
[IND 4.2.2](#)
[IND 4.2.3](#)
[IND 4.2.4](#)
[IND 4.2.5](#)
[IND 4.3.1](#)

5 - FORMATION**Fiche 5.1.1-5.1.4 - Formation**

- IND 5.1.1(1) - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant participé à au moins une formation en 2019
- IND 5.1.1(2) - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2019 et nombre d'agents ayant participé à au moins une journée de formation en 2019
- IND 5.1.2 (1) - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2019
- IND 5.1.2 (2) - Nombre d'agents sur un emploi non permanent présents au 31/12/2019 et ayant participé à au moins une formation en 2019
- IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2019
- IND 5.1.4 - Coûts de formation

[Fiche 5.1.1-5.1.4](#)
[IND 5.1.1](#)

[IND 5.1.1](#)
[IND 5.1.2](#)
[IND 5.1.2](#)
[IND 5.1.3](#)
[IND 5.1.4](#)

6 - 7 - DROITS SOCIAUX

- IND 6.1.1 - Réunions statutaires
- IND 6.1.2 - Droits syndicaux
- IND 6.1.3 - Conflits du travail : grèves

[IND 6.1.1-6.1.3](#)
[IND 6.1.1-6.1.3](#)
[IND 6.1.1-6.1.3](#)

Fiche 6.1.4 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

- IND 6.1.4 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

[Fiche 6.1.4](#)
[IND 6.1.4](#)

Fiche 7.1.1 - 7.1.4 - Action sociale relevant de la collectivité et protection sociale complémentaire

- IND 7.1.1 - Œuvres sociales à destination du personnel ou de leurs familles
- IND 7.1.2 - Prestations servies directement par la collectivité territoriale
- IND 7.1.3 - Aides à la garde d'enfants
- IND 7.1.4 - Protection sociale complémentaire

[Fiche 7.1.1-7.1.4](#)
[IND 7.1.1-7.1.3](#)
[IND 7.1.1-7.1.3](#)
[IND 7.1.1-7.1.3](#)

[IND 7.1.4](#)

1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2019, par de détachement

L'indicateur 1.1.0. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires titulaires** occupant un **emploi fonctionnel** en application de l'art 53 de la loi du 26 janvier 1984 dont ceux appartenant aux cadres d'emploi d'administrateur, d'attaché ou d'ingénieur
- * les **contractuels** recrutés sur un **emploi fonctionnel** en application de l'art 47 de la loi du 26 janvier 1984
- * rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Attention : ne pas comptabiliser ici les **secrétaires de mairie** et les **secrétaires généraux**.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **statut et fonction publique d'origine** pour les fonctionnaires :
 - tableau 1 : **fonctionnaires** de la **fonction publique territoriale**
 - tableau 2 : **fonctionnaires** issus d'une **autre administration** (FPE, FPH)
 - tableau 3 : **contractuels sur emplois permanents**
- * par **emplois fonctionnels** dans les filières concernées (administratives, techniques et d'incendie et secours ; en lignes)
- * par **cadre d'emplois**
 - les fonctionnaires des **filières administratives et techniques** occupant un emploi fonctionnel de direction doivent être recensés selon leur **grade de détachement**. Parmi ceux-ci, on comptabilise ceux ayant un cadre d'emploi d'administrateur, d'attaché ou d'ingénieur.
 - les contractuels sur emploi permanent sont recensés uniquement sur l'**emploi fonctionnel occupé**.
- * par **sexe**

1.1.0 - Effectifs /Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2019, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2019**.

Tableau 1 : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur											
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint											
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques											
Directeur des services techniques											
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours											1
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours											1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Tableau 2 : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur											
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint											
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques											
Directeur des services techniques											
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours											
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours											
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 3 : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur		
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint		
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques		
Directeur des services techniques		
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours		
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés à d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et s

L'indicateur 1.1.1. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires** (titulaires et stagiaires)

Remarque importante :

- les fonctionnaires occupant un emploi fonctionnel de direction doivent être comptabilisés uniquement dans leurs cadres d'emplois et grades respectifs (nomenclature des emplois territoriaux au 31 décembre 2019) même s'ils ont déjà été comptabilisés dans l'indicateur 1.1.0.

- * occupant un **emploi permanent**
- * rémunérés **par votre collectivité** à la date du 31 décembre 2019

Sont comptabilisés :

- les **fonctionnaires en activité** dans votre collectivité et rémunérés par votre collectivité
- dont les fonctionnaires qui, détachés d'autres structures, sont en position d'activité dans votre collectivité ;
- les **fonctionnaires** qui, n'exerçant pas leurs fonctions dans votre collectivité, sont **mis à la disposition d'autres structures** ;
- **pour le CNFPT et les Centres de Gestion uniquement** : les fonctionnaires dont ils assument la **prise en charge** (suite à une suppression d'emploi, une fin de détachement sur emploi fonctionnel de direction...).

Ne doivent pas être comptabilisés :

- les **fonctionnaires détachés sur un emploi de cabinet** qui n'est pas un emploi permanent au sens de la loi du 26 janvier 1984. Ils seront recensés à l'indicateur 1.3.1 « Autres personnels ».
- les **fonctionnaires** qui, n'étant pas en position d'activité, ne sont **pas rémunérés à la date du 31 décembre 2019** (y compris les agents en disponibilité d'office après maladie) ;
- les **fonctionnaires** qui, appartenant à d'autres structures, sont **mis à la disposition de votre collectivité**, mais ne sont **pas rémunérés par votre collectivité** et seront recensés dans leur collectivité d'origine ;
- les **fonctionnaires placés en CFA** qui ne sont pas en activité et ne perçoivent qu'un revenu de remplacement ;
- les **fonctionnaires originaires de votre collectivité** pris en charge par le **CNFPT** ou par un **Centre de gestion** (suite à une suppression d'emploi, une fin de détachement sur emploi fonctionnel de direction...) qui doivent être recensés par l'organisme qui les a pris en charge et qui les rémunère ;
- les **fonctionnaires partis ou placés dans une position autre que l'activité** qui ont perçu un **rappel de traitement en décembre**

Comment sont-ils recensés ?

- * par **filière**, déclinée en **cadres d'emplois** puis en **grades** (en lignes)
 - les **fonctionnaires occupant un emploi fonctionnel de direction** doivent être comptabilisés uniquement dans leurs **cadres d'emplois et grades respectifs** (nomenclature des emplois territoriaux au 31 décembre 2019) même s'ils ont déjà été comptabilisés dans l'indicateur 1.1.0 ;
 - les **stagiaires nommés par détachement** (notamment suite à concours, promotion interne ou reclassement pour inaptitude physique), qui avaient auparavant la qualité de titulaires dans votre collectivité, doivent être **recensés uniquement en qualité de stagiaires**, et donc ne pas être comptés au titre de leur grade ou cadre d'emplois d'origine ;
 - les **titulaires originaires d'autres collectivités ou structures, détachés dans la collectivité**, doivent être recensés dans la filière, le **cadre (s)** d'emplois et grade correspondant à l'emploi dans lequel ils ont été nommés.
- * selon les **caractéristiques de leur emploi** (temps complet ou non complet ; en colonnes)
 - **colonne 1.1.1(1)** : effectif des fonctionnaires occupant un **emploi à temps complet**, qu'ils exercent à temps plein ou à temps partiel (ces derniers font l'objet d'un recensement détaillé à l'indicateur 1.1.2.)
 - **colonnes 1.1.1(2) à 1.1.1(4)** : effectif des fonctionnaires occupant un emploi à temps NON complet (réf. : loi du 26 janvier 1984 - articles 104 à 108), décliné par durée hebdomadaire de service.

Attention : ne pas confondre "**temps non complet**" qui est une **caractéristique de l'emploi** (exprimée en 35èmes) et "**temps partiel**" qui est une **modalité d'exercice** (exprimée en pourcentage de temps plein) pour un agent occupant un emploi à temps complet.

- * puis par **sexe** (en colonnes)
- colonne 1.1.1(5) : les **hommes**
 - colonne 1.1.1(6) : les **femmes**

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les **agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019.**

Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans leurs **cadres d'emplois et grades respectifs**.

Par exemple, un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal.

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total
	Temps complet 1.1.1(1)	Temps non complet			Hommes 1.1.1(5)	Femmes 1.1.1(6)		
		Temps de travail hebdomadaire		Sous-Total				
	moins de 17 H 30 1.1.1(2)	17 H 30 à moins de 28 H 1.1.1(3)	28 H ou plus 1.1.1(4)					
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur général				0				0
Administrateur hors classe				0				0
Administrateur				0				0
Administrateur stagiaire				0				0
ADMINISTRATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché hors classe	1			0	1			1
Directeur territorial				0				0
Attaché principal	2			0	1		1	2
Attaché	4			0	1		3	4
Attaché stagiaire	1			0	1		1	1
ATTACHES	8	0	0	0	3		5	8
Secrétaire de mairie				0				0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	9			0	1		8	9
Rédacteur principal de 2ème classe	1			0	1			1
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire				0				0
Rédacteur	4			0			4	4
Rédacteur stagiaire	1			0			1	1
REDACTEURS	15	0	0	0	2		13	15
Adjoint administratif principal de 1ère classe	33			0	4		29	33
Adjoint administratif principal de 2ème classe	27			0	6		21	27
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire				0				0
Adjoint administratif	10			0	1		9	10
Adjoint administratif stagiaire	2			0			2	2
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	72	0	0	0	11		61	72
FILIERE ADMINISTRATIVE	95	0	0	0	16		79	95

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet 1.1.1(1)	Temps non complet			Sous-Total			
		Temps de travail hebdomadaire moins de 17 H 30 1.1.1(2)	17 H 30 à moins de 28 H 1.1.1(3)	28 H ou plus 1.1.1(4)				
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur général					0			0
Ingénieur en chef hors classe	1				0	1		1
Ingénieur en chef	1				0	1		1
Ingénieur en chef stagiaire					0			0
INGENIEURS EN CHEF	2	0	0	0	0	2	0	2
Ingénieur hors classe					0			0
Ingénieur principal	2				0	1	1	2
Ingénieur	3				0	1	2	3
Ingénieur stagiaire					0			0
INGENIEURS	5	0	0	0	0	2	3	5
Technicien principal de 1ère classe	5				0	5		5
Technicien principal de 2ème classe	3				0	1	2	3
Technicien principal de 2ème classe stagiaire					0			0
Technicien	9				0	7	2	9
Technicien stagiaire	4				0	4		4
TECHNICIENS	21	0	0	0	0	17	4	21
Agent de maîtrise principal	15				0	15		15
Agent de maîtrise	29				0	28	1	29
Agent de maîtrise stagiaire					0			0
AGENTS DE MAITRISE	44	0	0	0	0	43	1	44
Adjoint technique principal de 1ère classe	10				0	9	1	10
Adjoint technique principal de 2ème classe	8				0	7	1	8
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0				0			0
Adjoint technique	12				0	10	2	12
Adjoint technique stagiaire	3				0	3		3
ADJOINTS TECHNIQUES	33	0	0	0	0	29	4	33
Adjoint technique principal de 1ère classe					0			0
Adjoint technique principal de 2ème classe					0			0
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire					0			0
Adjoint technique					0			0
Adjoint technique stagiaire					0			0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	105	0	0	0	0	93	12	105
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur en chef					0			0
Conservateur					0			0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Total	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes		Femmes
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus			
1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)		
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE							
Conservateur en chef						0	
Conservateur						0	
Conservateur stagiaire						0	
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	
Attaché principal de conservation du patrimoine						0	
Attaché de conservation du patrimoine						0	
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire						0	
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	
Bibliothécaire principal						0	
Bibliothécaire						0	
Bibliothécaire stagiaire						0	
BIBLIOTHECAIRES	0	0	0	0	0	0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie						0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire						0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie						0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire						0	
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	
Professeur d'enseignement artistique hors classe						0	
Professeur d'enseignement artistique classe normale						0	
Professeur d'enseignement artistique stagiaire						0	
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	
Assistant de conservation principal de 1ère classe						0	
Assistant de conservation principal de 2ème classe						0	
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire						0	
Assistant de conservation						0	
Assistant de conservation stagiaire						0	
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe						0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe						0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire						0	
Assistant d'enseignement artistique						0	
Assistant d'enseignement artistique stagiaire						0	
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe						0	

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus				
1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe					0		0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire					0		0	
Adjoint territorial du patrimoine					0		0	
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire					0		0	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller principal					0		0	
Conseiller					0		0	
Conseiller stagiaire					0		0	
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur principal de 1ère classe					0		0	
Educateur principal de 2ème classe					0		0	
Educateur principal stagiaire de 2ème classe					0		0	
Educateur					0		0	
Educateur stagiaire					0		0	
EDUCATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateur principal					0		0	
Opérateur qualifié					0		0	
Opérateur qualifié stagiaire					0		0	
Opérateur					0		0	
OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE								
Conseiller hors classe socio-éducatif					0		0	
Conseiller supérieur socio-éducatif					0		0	
Conseiller socio-éducatif					0		0	
Conseiller socio-éducatif stagiaire					0		0	
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle					0		0	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe					0		0	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe					0		0	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire					0		0	
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle					0		0	
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe					0		0	

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus				
1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)			
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe						0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire						0	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS						0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal								0
Moniteur-éducateur et intervenant familial								0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire								0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX						0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles								0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles								0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire								0
ASEM						0	0	0
Agent social principal de 1ère classe								0
Agent social principal de 2ème classe								0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire								0
Agent social								0
Agent social stagiaire								0
AGENTS SOCIAUX						0	0	0
FILIERE SOCIALE						0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecin hors classe								0
Médecin de 1ère classe								0
Médecin de 2ème classe								0
Médecin de 2ème classe stagiaire								0
MEDECINS						0	0	0
Psychologue hors classe								0
Psychologue de classe normale								0
Psychologue de classe normale stagiaire								0
PSYCHOLOGUES						0	0	0
Sage-femme hors classe								0
Sage-femme de classe normale								0
Sage-femme de classe normale stagiaire								0
SAGES-FEMMES						0	0	0
Cadre supérieur de santé								0
Cadré de santé de 1ère classe								0
Cadré de santé de 2ème classe								0
Cadré de santé de 2ème classe stagiaire								0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus				
1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)			
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrice-cadre supérieur de santé				0			0	
Puéricultrice-cadre de santé				0			0	
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrice de classe supérieure				0			0	
Puéricultrice de classe normale				0			0	
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrice hors classe				0			0	
Puéricultrice de classe supérieure				0			0	
Puéricultrice de classe normale				0			0	
Puéricultrice de classe normale stagiaire				0			0	
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé				0			0	
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmer en soins généraux hors classe				0			0	
Infirmer en soins généraux de classe supérieure				0			0	
infirmer en soins généraux de classe normale				0			0	
Infirmer en soins généraux de classe normale stagiaire				0			0	
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmer de classe supérieure				0			0	
Infirmer de classe normale				0			0	
INFIRMIERS	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe				0			0	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe				0			0	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire				0			0	
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe				0			0	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe				0			0	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire				0			0	
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle				0			0	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe				0			0	

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus				
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)		1.1.1(5)	1.1.1(6)	0 0 0
Technicien paramédical de classe supérieure Technicien paramédical de classe normale Technicien paramédical de classe normale stagiaire TECHNICIENS PARAMEDICAUX								0 0 0 0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Directeur principal de police municipale					0			0
Directeur de police municipale					0			0
Directeur de police municipale stagiaire					0			0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe Chef de service de police municipale principal de 2ème classe Chef de service de police municipale Chef de service de police municipale stagiaire CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE					0			0 0 0 0 0
Chef de police municipale Brigadier-chef principal Gardien-brigadier Gardien-brigadier stagiaire AGENTS DE POLICE MUNICIPALE					0			0 0 0 0 0
Garde-champêtre chef principal Garde-champêtre chef Garde-champêtre chef stagiaire GARDES-CHAMPÊTRES					0			0 0 0 0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE SECOURS								
Contrôleur général Colonel hors classe Colonel Colonel stagiaire CONTRÔLEURS, COLONELS		4	2					0 4 1 0 5
Lieutenant-colonel	10							10

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30 1.1.1(2)	17 H 30 à 28 H 1.1.1(3)	28 H ou plus 1.1.1(4)				
Commandant	21				0	21	1.1.1(6)	21
Capitaine	39				0	38		39
Capitaine stagiaire	3				0	2		3
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	73	0	0	0	0	71		73
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	1				0	1		1
Médecin et pharmacien hors classe	3				0	3		3
Médecin et pharmacien de classe normale	1				0			1
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire					0			0
MEDECINS, PHARMACIENS	5	0	0	0	0	4		5
Lieutenant hors classe	14				0	14		14
Lieutenant de 1ère classe	62				0	60		62
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	6				0	6		6
Lieutenant de 2ème classe	34				0	34		34
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	12				0	12		12
LIEUTENANTS	128	0	0	0	0	126		128
Cadre supérieur de santé					0			0
Cadre de santé de 1ère classe	1				0	1		1
Cadre de santé de 2ème classe					0			0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire					0			0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	1	0	0	0	0	1		1
Infirmier hors classe	2				0	2		2
Infirmier de classe supérieure					0			0
Infirmier de classe normale					0			0
Infirmier de classe normale stagiaire					0			0
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	2	0	0	0	0	2		2
Adjudant	311				0	307		311
Sergent	274				0	269		274
Sergent stagiaire	6				0	5		6
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	591	0	0	0	0	581		591
Caporal-chef	32				0	29		32
Caporal	41				0	37		41
Caporal stagiaire	44				0	38		44
Sapeur					0			0
Sapeur stagiaire					0			0
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	117	0	0	0	0	104		117
FILIERE INCENDIE-SECOURS	923	0	0	0	0	894		923

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Hommes	Femmes	Total
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus				
1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)			
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 1ère classe					0			0
Animateur principal de 2ème classe					0			0
Animateur principal de 2ème classe stagiaire					0			0
Animateur					0			0
Animateur stagiaire					0			0
ANIMATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe					0			0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe					0			0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire					0			0
Adjoint territorial d'animation					0			0
Adjoint territorial d'animation stagiaire					0			0
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 123	0	0	0	0	1 003	120	1 123

* voir notice dans la fiche 1.1.1.

1.1.2 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et par sexe

L'indicateur 1.1.2. détaille les effectifs, en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**), déjà recensés à l'indicateur 1.1.1., dans la colonne 1.1.1(1).

Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires**
- * occupant un **emploi permanent à temps complet**
- * rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Remarque : Pour plus de précisions, se référer à la fiche de l'indicateur 1.1.1.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **filière et cadre d'emplois** (en lignes), selon les indications fournies dans la fiche de l'indicateur 1.1.1.
- * par **quotité de temps de travail** et par **sexe** (en colonnes)
 - colonnes 1.1.2(1) et 1.1.2(2) : **temps plein**
 - colonnes 1.1.2(3) à 1.1.2(8) : **temps partiel**

Précisions sur les temps partiels :

Sous réserve de l'exception ci-dessous, **tous les fonctionnaires à temps partiel sont à recenser**, y compris les temps partiels de droit ou sur autorisation et les CPA. (La CPA été supprimée en 2011 mais elle s'applique toujours aux agents qui étaient déjà en CPA à cette date. Le décompte des CPA a toutefois été supprimé à l'indicateur 1.1.3, car il concerne un nombre marginal d'agents.)

La **quotité de temps de travail** à prendre en compte est celle qui figure sur la **décision individuelle d'autorisation d'exercice à temps partiel**, calculée en base annuelle par rapport à la durée légale du temps de travail. Cette quotité peut donc être différente de la durée hebdomadaire de service effectivement accomplie. Elle est également différente de la quotité rémunérée dans le cas particulier des temps partiels à 80% et à 90%.

Ne doivent pas être comptabilisés :

Les fonctionnaires qui bénéficient d'un **temps partiel pour raison thérapeutique** prévu par l'article 57-4 bis de la loi du 26 janvier 1984 après avis du comité médical ou de la commission de réforme, cette forme particulière de temps partiel n'étant pas considérée comme un « temps partiel choisi » relevant des dispositions de droit commun prévues par les articles 60 à 60 quater de la dite loi.

1.1.2 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2019 par filière, cadre d'emplois selon la quotité de temps de travail et le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les **agents titulaires et stagiaires** occupant un **emploi permanent** rémunérés au 31/12/2019.
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans leurs **cadres d'emplois et grades respectifs**.

	FONCTIONNAIRES sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :										Total		
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)								Hommes	Femmes	
	Hommes 1.1.2(1)	Femmes 1.1.2(2)	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus						
		Hommes 1.1.2(3)	Femmes 1.1.2(4)	Hommes 1.1.2(5)	Femmes 1.1.2(6)	Hommes 1.1.2(7)	Femmes 1.1.2(8)						
FILIERE ADMINISTRATIVE													
Administrateurs												0	0
Attachés	3	4							1			3	5
Secrétaires de mairie												0	0
Rédacteurs	2	12							1			2	13
Adjoints administratifs	11	48							9		4	11	61
FILIERE ADMINISTRATIVE	16	64	0	0	0	0	0	0	11	0	4	16	79
FILIERE TECHNIQUE													
Ingénieurs en chef	2											2	0
Ingénieurs	2	3										2	3
Techniciens	17	2							2			17	4
Agents de maîtrise	42	1			1							43	1
Adjoints techniques	29	4										29	4
Adjoints techniques des établissements d'enseignement												0	0
FILIERE TECHNIQUE	92	10	0	0	1	0	0	0	2	0	0	93	12
FILIERE CULTURELLE													
Conservateurs du patrimoine												0	0
Conservateurs des bibliothèques												0	0
Attachés de conservation du patrimoine												0	0
Bibliothécaires												0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique												0	0
Professeurs d'enseignement artistique												0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques												0	0
Assistants d'enseignement artistique												0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine												0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE													
Conseillers des APS												0	0
Educateurs des APS												0	0
Opérateurs des APS												0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1.1.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur

L'indicateur 1.1.3. détaille les effectifs, en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

* les **fonctionnaires** (titulaires et stagiaires)

*occupant un **emploi permanent à temps complet**

* et exerçant à **temps partiel** sous les **formes particulières** (*) :

- du *temps partiel de droit* qui peut être accordé soit pour raison familiale (pour élever un enfant, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne), soit à certaines personnes en situation de handicap (article 60 bis de la loi du 26 janvier 1984) ;

- du **temps partiel sur autorisation** pour les fonctionnaires en activité ou en service détaché, qui peuvent, en application de l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, être autorisés, sur leur demande et sous réserve des nécessités du service, à bénéficier d'un service à temps partiel qui ne peut être inférieur au mi-temps;

*rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Remarque : il s'agit de fonctionnaires déjà recensés à l'indicateur 1.1.2. dans les colonnes 1.1.2(3) à 1.1.2(8).

Comment sont-ils recensés ?

* par **catégorie** et par **sexe** (en lignes)

*par **type de temps partiel** concerné (en colonnes)

- colonne 1.1.3(1) : temps partiel **de droit**

- colonne 1.1.3(2) : temps partiel **sur autorisation**

(*) cf. art 1^{er} du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004.

1.1.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et

Champ : le tableau qui suit concerne les **agents fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel**, rémunérés au 31/12/2019.

	Temps partiel de droit 1.1.3(1)		Temps partiel sur autorisation 1.1.3(2)	
Catégorie A	Hommes	0	0	1
	Femmes	0	0	2
	Total	0	0	3
Catégorie B	Hommes	0	0	0
	Femmes	0	0	3
	Total	0	0	3
Catégorie C	Hommes	1	1	18
	Femmes	2	2	11
	Total	3	3	29

1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019 par filière hiérarchique et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires**, occupant un **emploi permanent** à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés **au moins un jour durant l'année 2019** (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

L'indicateur 1.1.4. détaille les effectifs en ETPR (**1 ETPR = 1 unité**),

Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Définition : l'**Equivalent Temps Plein Rémunéré** (ETPR) est proportionnel à l'**activité d'un agent**, mesuré par sa **quantité de temps de travail** et par sa **période d'activité** sur l'année. Par contre, il **ne tient pas compte des heures supplémentaires et/ou complémentaires** effectuées par l'agent.

La base de calcul pour un agent à temps plein (35 heures), ayant été en activité toute l'année correspond au nombre total d'heures payées soit 1 820 heures pour une année.

Les périodes d'activités rémunérées sont incluses dans cette base de calcul (congrés, absence, etc...).

Le nombre d'heures payées à prendre en compte pour un agent, est le nombre d'heures annuelles cumulées au dernier jour de l'année ou au dernier jour de travail de l'agent.

- **cas particulier des agents de la filière culturelle** : un(e) assistant(e) d'enseignement artistique travaillant 20h hebdomadaire (temps plein de référence) correspond à 1 ETPR (base 35 heures rémunérées). Un(e) professeur(e) d'enseignement artistique travaillant 16h hebdomadaire (temps plein de référence) correspond à 1 ETPR.

Exemples :

- un agent à temps plein rémunéré et présent toute l'année correspond à 1 ETPR, soit 1 820 heures

- un agent à temps partiel (80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPR

- un agent à temps non complet (25 heures par semaine) et ayant été présent 4 mois sur l'année correspond à 0,24 ETPR >
calcul : $(25 \text{ heures} / 35) * (4 \text{ mois} / 12)$

- un agent à temps partiel (80 %) étant repassé à temps plein le 1er juin 2017 correspond à 0,9 ETPR >
calcul : $(0,8 * (5 \text{ mois} / 12)) + (1 * (7 \text{ mois} / 12))$

Exemples de calcul par le nombre d'heures payées (y compris congés, absences, ...)

- pour un agent à temps complet, soit 1 820 heures travaillées > 1 ETPR

- pour un agent à temps non complet, par exemple à 1 204 heures travaillées > $1 204 / 1 820 = 0,66$ ETPR

1.1.4 Nombre de Fonctionnaires en <u>Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR)</u> ayant travaillé au moins un jour (Titulaires et stagiaires)		
Année 2019		
Filières	Hommes 1.1.4(1.1)	Femmes 1.1.4(1.2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	16,00	76,40
Catégorie A	3,00	4,80
Catégorie B	2,00	12,80
Catégorie C	11,00	58,80
FILIERE TECHNIQUE	92,80	11,60
Catégorie A	4,00	3,00
Catégorie B	17,00	3,60
Catégorie C	71,80	5,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	890,20	28,90
Catégorie A	82,50	3,90
Catégorie B	126,00	2,00
Catégorie C	681,70	23,00
FILIERE ANIMATION	0,00	0,00
Catégorie B		
Catégorie C		
TOTAL	999,00	116,90

1.2.1 - Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

L'indicateur 1.2.1 recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **agents contractuels**
- * recrutés sur un **emploi permanent**
- * rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Sont comptabilisés :

- les **agents de droit public** répertoriés selon les colonnes listées ci-dessous en référence aux **dispositions législatives qui autorisent leur recrutement**, y compris les **remplaçants de fonctionnaires** momentanément indisponibles car ils sont affectés sur un emploi permanent ;
- les **agents de droit privé** dont le contrat a été repris à l'occasion de la **reprise d'activités transférées ou précédemment déléguées à des associations**.

Ne doivent pas être comptabilisés :

- les **agents contractuels** recrutés sur un **emploi non permanent** au sens de la loi du 26 janvier 1984 : **agents recrutés pour un besoin saisonnier ou occasionnel** (article 3 de la loi du 26 janvier 1984) et **collaborateurs de cabinet** (article 110 de la loi du 26 janvier 1984) et **collaborateurs de groupe d'élus** (article 110-1 de la loi du 26 janvier 1984) ;
- les **assistants maternels et familiaux** ;
- les **accueillants familiaux** ;
- les **agents de droit privé** recrutés dans le cadre d'un **dispositif de résorption du chômage** (contrat dits « aidés ») ;
- les **fonctionnaires** exerçant dans votre collectivité dans le cadre d'un **cumul d'emplois** ;
- les **agents contractuels** en congé **sans traitement de toute nature**, y compris les agents en congé de maladie qui n'ont pas ou plus de droit à rémunération ;
- les **agents contractuels** placés en congés de **fin d'activité** (CFA) ;
- les **agents** partis ou placés en congé **sans traitement** qui ont perçu en **décembre un rappel de traitement**.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **filière** déclinée en **cadre d'emplois** (en lignes)
*Les agents **contractuels** occupant un emploi fonctionnel au titre de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 doivent être recensés uniquement dans les **cadres d'emplois auxquels ils sont assimilés** même s'ils ont déjà été comptabilisés dans l'indicateur 1.1.0.*
- * par **type de contrats** croisés, pour les agents en **CDD** recrutés dans le cadre de l'**article 3 de la loi statutaire n° 84-53 du 26 janvier 1984** par la référence aux **cas de recrutement** prévus par les articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi précitée (en colonnes)
 - **colonne 1.2.1(1) : article 3-1 modifié par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019** : pour assurer le **remplacement temporaire** de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement octroyé en application de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, des articles 57, 60 sexes et 75 de la loi du 26 janvier 1984 [...].
 - **colonne 1.2.1(2) : article 3-2** : pour faire face à une **vacance temporaire d'emploi** dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour une durée déterminée n'excédant pas un an.
 - **colonne 1.2.1 (3) : article 3-3, 1°** : lorsqu'il n'existe **pas de cadre d'emplois de fonctionnaires** susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - **colonne 1.2.1 (4) : article 3-3, 2°** : pour les **emplois du niveau de la catégorie A** lorsque les **besoins des services** ou la nature des fonctions le justifient.

- colonne 1.2.1 (5) : **article 3-3, 3°** : pour les emplois de **secrétaire de mairie** des communes et groupements de communes de **moins de 1 000 habitants**
 - colonne 1.2.1 (6) : **article 3-3, 4°** : pour les emplois à **temps non complet** des communes et groupements de communes de **moins de 1 000 habitants**, lorsque la **quotité de temps de travail est inférieure à 50 %**.

- colonne 1.2.1 (7) : **article 3-3, 5°** : pour les emplois des **communes de moins de 2 000 habitants** et des **groupements de communes de moins de 10 000 habitants** dont la création ou la suppression dépend de la **décision d'une autorité** qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

- colonne 1.2.1 (8) : **autres contractuels** : bénéficiaires de la réglementation relative aux **personnes en situation de handicap** (article 38), **Pacte** (article 38 bis), **emplois fonctionnels de direction dans les très grandes collectivités** (article 47), agents contractuels **maintenus en fonctions lors de la publication de la loi**, agents contractuels **transférés** (article 136), **autres agents contractuels exerçant sur emplois permanents** (notamment agents de droit privé recrutés lors de la reprise d'activités précédemment confiées à une association).

- colonne 1.2.1 (9) : les agents en **CDI**

* selon les **caractéristiques de leur emploi** (temps complet ou non complet ; en colonnes)

Les agents recensés dans les colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9) sont à nouveau recensés dans les colonnes 1.2.1(10) et 1.2.1(11), tous cas de recrutement confondus. Par conséquent, le total de ces deux colonnes doit être égal à la colonne de total des colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9).

- colonne 1.2.1(10) : effectif des contractuels occupant un emploi à **temps complet**, qu'ils exercent à temps plein ou à temps partiel (ces derniers font l'objet d'un recensement détaillé à l'indicateur 1.2.2.) ;
 - colonne 1.2.1(11) : effectif des contractuels occupant un emploi à **temps NON complet**.

Attention : ne pas confondre "temps non complet" qui est une **caractéristique de l'emploi** (exprimée en 35èmes) et "temps partiel" qui est une **modalité d'exercice** (exprimée en pourcentage de temps plein) pour un agent occupant un emploi à temps complet.

* par **tranches d'ancienneté** (en colonnes)

Les agents recensés dans les colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9) sont à nouveau recensés dans les colonnes 1.2.1(12) à 1.2.1(14), tous cas de recrutement confondus, selon l'ancienneté retenue au 31/12/2019. Par conséquent, le total des colonnes 1.2.1(12) à 1.2.1(14) doit être égal à la colonne de total des colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9).

* par **type d'emploi** (CDI, CDD) croisé par le **sexe**

Les agents recensés dans les colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9) sont à nouveau recensés dans les colonnes 1.2.1(15) à 1.2.1(18), tous cas de recrutement confondus. Par conséquent, le total des colonnes 1.2.1(15) à 1.2.1(18) doit être égal à la colonne de total des colonnes 1.2.1(1) à 1.2.1(9).

1.2.1 - Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2019 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un **emploi permanent rémunérés au 31/12/2019**.
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans leurs cadres d'emplois respectifs.

		Type de contrats																	
		Agents en CDD																	
		Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°	Autres contractuels (articles 36, 36 bis, 47, 36...)		Agents en CDI								
Rempléants		Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service	Secrétaire de mairie dans les communes et groupements de moins de 1000 habitants	Temps non complet des communes de moins de 10000 hab., lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Moins de 3 ans	3 ans à 6 ans	6 ans et plus	Total								
1.2.1(1)		1.2.1(2)	1.2.1(3)	1.2.1(4)	1.2.1(5)	1.2.1(6)	1.2.1(7)	1.2.1(8)	1.2.1(9)	1.2.1(10)	1.2.1(11)	1.2.1(12)	1.2.1(13)	1.2.1(14)	1.2.1(15)	1.2.1(16)	1.2.1(17)	1.2.1(18)	
CADRE D'EMPLOIS																			
FILIERE ADMINISTRATIVE																			
Administrateurs																			
Attachés																			
Secrétaires de mairie																			
Rédacteurs																			
Adjoints administratifs																			
FILIERE ADMINISTRATIVE																			
Ingénieurs en chef																			
Ingénieurs																			
Techniciens																			
Agents de maîtrise																			
Adjoints techniques																			
Adjoints techniques des établissements d'enseignement																			
FILIERE TECHNIQUE																			
3																			
FILIERE CULTURELLE																			
Conservateurs du patrimoine																			
Conservateurs des bibliothèques																			
Attachés de conservation du patrimoine																			
Bibliothécaires																			
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																			
Professeurs d'enseignement artistique																			
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																			
Assistants d'enseignement artistique																			
Adjoints territoriaux du patrimoine																			
FILIERE CULTURELLE																			
0																			
FILIERE SPORTIVE																			
Conseillers des APS																			
Educateurs des APS																			
Opérateurs des APS																			
FILIERE SPORTIVE																			
0																			
FILIERE SOCIALE																			
Conseillers socio-éducatifs																			
Assistants socio-éducatifs																			
Educateurs de jeunes enfants																			
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux																			
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)																			
Agents sociaux																			
FILIERE SOCIALE																			
0																			
FILIERE MEDICO-SOCIALE																			
Médecins																			
Psychologues																			
Sages-femmes																			
Cadres de santé paramédicaux																			
Puériculteurs, cadres de santé																			
Puéricultures*																			
Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques																			
Infirmiers																			
Infirmiers en soins généraux																			
Auxiliaires de puériculture																			
Auxiliaires de soins																			
FILIERE MEDICO-SOCIALE																			
0																			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																			
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens																			
Techniciens paramédicaux																			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																			
0																			
FILIERE POLICE MUNICIPALE																			
Directeur de police municipale																			
Chefs de service de police municipale																			
Agents de police municipale																			
Gardiens-champêtres																			
FILIERE POLICE MUNICIPALE																			
0																			

1.2.2 - Nombre d'agents contractuels au 31/12/2019 occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2019
par filière et cadre d'emplois, selon la quotité de temps de travail et le sexe

L'indicateur 1.2.2. détaille les effectifs, en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

* **les agents contractuels**

* **occupant un emploi permanent à temps complet**, exerçant à **temps plein ou à temps partiel**

Attention : *Ne pas recenser les agents exerçant à temps non complet*

* rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Remarque : ces agents ont déjà été recensés pour l'indicateur 1.2.1. (colonne 1.2.1(10))

Comment sont-ils recensés ?

* par **filière** déclinée en **cadres d'emplois** (en lignes)

*Les agents **contractuels** occupant un emploi fonctionnel au titre de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 doivent être recensés uniquement dans les **cadres d'emplois auxquels ils sont assimilés** même s'ils ont déjà été comptabilisés dans l'indicateur 1.1.0.*

* par **quotité de temps de travail** et par **sexe** (en colonnes)

- colonnes 1.2.2(1) et 1.2.2(2) : **temps plein**

- colonnes 1.2.2(3) à 1.2.2(8) : **temps partiel**

Précisions sur les temps partiels :

Tous les contractuels à temps partiel sont à recenser, y compris les temps partiels de droit ou sur autorisation qui seront de nouveau décomptés à l'indicateur 1.2.3.

La **quotité de temps de travail** à prendre en compte est celle qui figure sur la **décision individuelle d'autorisation d'exercice à temps partiel**, calculée en base annuelle par rapport à la durée légale du temps de travail. Cette quotité peut donc être différente de la durée hebdomadaire de service effectivement travaillée. Elle est également différente de la quotité rémunérée dans le cas particulier des temps partiels à 80% et à 90%.

1.2.2 - Nombre d'agents contractuels rémunérés au 31/12/2019 occupant un emploi permanent à temps complet par filière et cadre d'emplois, selon la quotité de temps de travail et le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels rémunérés sur un emploi permanent à temps complet, rémunérés au 31/12/2019
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans leurs cadres d'emplois respectifs.

	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :										Total	
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)								Hommes	Femmes
	Hommes 1.2.2(1)	Femmes 1.2.2(2)	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus		Hommes 1.2.2(7)	Femmes 1.2.2(8)		
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Administrateurs												
Attachés												
Secrétaires de mairie												
Rédacteurs												
Adjointes administratifs												
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE												
Ingénieurs en chef												
Ingénieurs	1											1
Techniciens												0
Agents de maîtrise												0
Adjointes techniques	2	1										2
Adjointes techniques des établissements d'enseignement												0
FILIERE TECHNIQUE	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
FILIERE CULTURELLE												
Conservateurs du patrimoine												0
Conservateurs des bibliothèques												0
Attachés de conservation du patrimoine												0
Bibliothécaires												0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique												0
Professeurs d'enseignement artistique												0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques												0
Assistants d'enseignement artistique												0
Adjointes territoriaux du patrimoine												0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE												
Conseillers des APS												0
Educateurs des APS												0
Opérateurs des APS												0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE												
Conseillers socio-éducatifs												0
Assistants socio-éducatifs												0
Educateurs de jeunes enfants												0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux												0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)												0
Agents sociaux												0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE												
Médecins												0

CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :

	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)										Total	
	TEMPS PLEIN		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Hommes 1.2.2(1)	Femmes 1.2.2(2)	Hommes 1.2.2(3)	Femmes 1.2.2(4)	Hommes 1.2.2(5)	Femmes 1.2.2(6)	Hommes 1.2.2(7)	Femmes 1.2.2(8)				
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Psychologues												
Sages-femmes												
Cadres de santé paramédicaux												
Puéricultrices cadres de santé												
Puéricultrices*												
Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques												
Infirmiers en soins généraux												
Infirmiers												
Auxiliaires de puériculture												
Auxiliaires de soins												
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE												
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens												
Techniciens paramédicaux												
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE												
Directeur de police municipale												
Chefs de service de police municipale												
Agents de police municipale												
Gardes-champêtres												
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS												
Contrôleurs, colonels												
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels												
Médecins, pharmaciens												
Lieutenants												
Cadres de santé												
Infirmiers												
Sous-officiers												
Sapeurs et caporaux												
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION												
Animateurs												
Adjointes d'animation												
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

**1.2.3 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation
par catégorie et par sexe**

L'indicateur 1.2.3. détaille les effectifs, en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**),
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

* les agents **contractuels**

* occupant un **emploi permanent à temps complet**

* et exerçant à **temps partiel** sous les formes particulières :

- du **temps partiel de droit** qui peut être accordé soit pour raison familiale (pour élever un enfant, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave), soit à certains travailleurs en situation de handicap (article 13 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale)
- du **temps partiel sur autorisation** (pour une durée de service qui ne peut être inférieure au mi-temps) pour les agents contractuels en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, sur leur demande et sous réserve des nécessités du service (article 10 du décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 précité)

*rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Remarque : il s'agit des fonctionnaires déjà recensés à l'indicateur 1.2.2. dans les colonnes 1.2.2(3) à 1.2.2(8).

Comment sont-ils recensés ?

*par **catégorie** par **sexe** (en lignes)

*par **type de temps partiel** (en colonnes)

- colonne 1.2.3(1) : temps partiel **de droit**
- colonne 1.2.3(2) : temps partiel **sur autorisation**

**1.2.3 - Nombre d'agents contractuels rémunérés bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation
 31/12/2019, par catégorie et sexe**

Champ : le tableau qui suit concerne les agents **contractuels** sur un **emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel**, rémunérés au 31/12/2019.

		Temps partiel de droit 1.2.3(1)	Temps partiel sur autorisation 1.2.3(2)
Catégorie A	Hommes		
	Femmes		
	Total	0	0
Catégorie B	Hommes		
	Femmes		
	Total	0	0
Catégorie C	Hommes		
	Femmes		
	Total	0	0

1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019 par filière déc

Champ : le tableau qui suit concerne les **contractuels** occupant un **emploi permanent** à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés **au moins un jour durant l'année 2019** (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

L'indicateur 1.2.4. détaille les effectifs en ETPR (**1 ETPR = 1 unité**),

Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Définition : l'**Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR)** est proportionnel à l'**activité d'un agent**, mesuré par sa **quotité de temps de travail** et par sa **période d'activité** sur l'année. Par contre, il **ne tient pas compte des heures supplémentaires et/ou complémentaires** effectuées par l'agent.

La base de calcul pour un agent à temps plein (35 heures), ayant été en activité toute l'année correspond au nombre total d'heures payées soit 1 820 heures pour une année.

Les périodes d'activités rémunérées sont incluses dans cette base de calcul (congrés, absence, etc...).

Le nombre d'heures payées à prendre en compte pour un agent, est le nombre d'heures annuelles cumulées au dernier jour de l'année ou au dernier jour de travail de l'agent.

- **cas particulier des agents de la filière culturelle :** un(e) assistant(e) d'enseignement artistique travaillant 20h hebdomadaire (temps plein de référence) correspond à 1 ETPR (base 35 heures rémunérées). Un(e) professeur(e) d'enseignement artistique travaillant 16h hebdomadaire (temps plein de référence) correspond à 1 ETPR.

Exemples :

- un agent à temps plein rémunéré et présent toute l'année correspond à 1 ETPR, soit 1 820 heures

- un agent à temps partiel (80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPR

- un agent à temps non complet (25 heures par semaine) et ayant été présent 4 mois sur l'année correspond à 0,24 ETPR > calcul : (25 heures /35)*(4

- un agent à temps partiel (80 %) étant repassé à temps plein le 1er juin 2017 correspond à 0,9 ETPR > calcul : (0,8 *(5 mois /12)) + (1*(7 mois /12))

Exemples de calcul par le nombre d'heures payées (y compris congés, absences, ...)

- pour un agent à temps complet, soit 1 820 heures travaillées > 1 ETPR

- pour un agent à temps non complet, par exemple à 1 204 heures travaillées > 1 204 / 1 820 = 0,66 ETPR

Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) ayant travaillé au moins un jour (Contractuels sur emplois permanents)		
Filières	Année 2019	
	Hommes 1.2.4(1.1)	Femmes 1.2.4(1.2)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE TECHNIQUE		
Catégorie A	1,00	
Catégorie B		
Catégorie C	2,00	1,00
FILIERE CULTURELLE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE SPORTIVE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE SOCIALE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
FILIERE ANIMATION		
Catégorie B		
Catégorie C		
TOTAL	3,00	1,00

1.3.1 - 1.3.2 - Autres personnels

Les indicateurs 1.3.1(1) et 1.3.1(2) recensent, respectivement, les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**) et en équivalent temps plein rémunéré (**1 ETPR = 1 unité**).

L'indicateur 1.3.2 recense uniquement les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.3.1 ?

- * les **contractuels**
- * recrutés sur un **emploi NON permanent**
- * rémunérés à la date du 31 décembre 2019
- * ou rémunérés au moins 1 jour dans l'année 2019.

Remarques :

- il s'agit, ici, de recenser les **agents contractuels NON recensés à l'indicateur 1.2.1**, qu'ils soient de droit public ou de droit privé.
- les **agents** qui ont été **rémunérés au 31/12/2019** ont, par définition, été rémunérés au moins un jour dans l'année 2019. Ils doivent donc également être recensés dans les effectifs des colonnes 1.3.1(1.3) et 1.3.1(1.4) pour l'indicateur 1.3.1(1).
- si une personne a exercé sur **plusieurs périodes distinctes** au cours de l'année, il ne faut la compter qu'**une fois**, pour l'indicateur 1.3.1(1), dans les effectifs des agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année 2019.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **nature d'emploi « non permanent »** (en ligne)
 - **collaborateurs de cabinet** : article 110 de la loi du 26 janvier 1984
 - **assistants maternels**
 - **assistants familiaux** : arrêté du 10 juillet 2008, agrée d'avenant n° 305 du 20 mars 2007 relatif aux assistants familiaux, travaillant dans les centres ou services d'accueil familial ou de placement familial spécialisé
 - **accueillants familiaux** : article 57 de la loi DALO du 5 mars 2007 ; décret d'application n° 2010-928 du 3 août 2010
 - **agents contractuels** recrutés pour faire face à un besoin lié à un **accroissement temporaire ou saisonnier d'activité** : article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
 - personnes ayant bénéficié d'un **emploi aidé**
 - **contractuels** employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (concernent uniquement les CDG)
 - **apprentis**
 - personnes bénéficiant d'une **rémunération accessoire** autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois
 - **vacataires**, hors jury de concours
 - **autres** (agents non classables dans les catégories précédentes) : par exemple, les intermittents du spectacle, les vacataires, etc. Non compris les élus et comptables publics.

- * en fonction de la **rémunération** (au 31 décembre 2019 ou au moins un jour au cours de l'année 2019) croisée par le sexe (en colonnes)

Pour l'indicateur 1.3.1(1) :

- colonnes 1.3.1(1.1) et 1.3.1(1.2) : rémunération au **31 décembre 2019** (en nombre de personnes)
- colonnes 1.3.1(1.3) et 1.3.1(1.4) : rémunération **au moins un jour** au cours de l'année 2019 (en nombre de personnes)

Pour l'indicateur 1.3.1(2) : rémunération **au moins un jour** au cours de l'année 2019 (en ETPR)**Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.3.2 ?**

- * les personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une **mission temporaire**
- * **mises à disposition** par les CDG
- * ou **intérimaires**

* présentes à la date du 31 décembre 2019

* ou présentes au moins 1 jour dans l'année 2019

Comment sont-ils recensés ?

* par **nature d'emploi « non permanent »** (décliné par filière pour le personnel mis à disposition par les CDG ; en lignes)

- personnes employées comme **personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion** (par filière)

- personnes employées dans le cadre du **recours au service des entreprises** mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail (intérim) en référence à l'article 3-7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

* en fonction de la **présence** (au 31 décembre 2019 ou au moins un jour au cours de l'année 2019) croisée par le **sexe** (en colonnes)

- colonnes 1.3.2(1) et 1.3.2(2) : rémunération au **31 décembre 2019**

- colonnes 1.3.2(3) et 1.3.2(4) : rémunération **au moins un jour** au cours de l'année 2019

Remarques :

- les agents qui ont été **présents au 31/12/2019** ont, par définition, été présents **au moins un jour dans l'année 2019**. Ils doivent donc être recensés dans les deux colonnes 1.3.2(1) et 1.3.2(2).

- si une personne a exercé sur **plusieurs périodes distinctes** au cours de l'année, il ne faut la compter qu'**une fois** dans les colonnes 1.3.2(3) ou 1.3.2(4).

1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe
 1.3.1 (1) - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents **contractuels** sur un **emploi non permanent** ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2019

Remarques :

- ces agents ne doivent pas avoir été recensés à l'indicateur 1.2.1.
- si une personne a exercé au cours de plusieurs périodes distinctes, ne la compter qu'une fois dans les colonnes 1.3.1(1.3) ou 1.3.1(1.4) .

	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2019			Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019		
	Hommes 1.3.1(1.1)	Femmes 1.3.1(1.2)	Total	Hommes 1.3.1(1.3)	Femmes 1.3.1(1.4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)			0			0
Assistants maternels			0			0
Assistants familiaux			0			0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)			0			0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)			0			0
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé			0			0
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)			0			0
Apprentis			0			0
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois			0			0
Vacataires (hors jury de concours)			0			0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

1.3.1 (2) - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents **contractuels sur emploi non permanent** ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2019 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).
Remarque : Ces agents ne doivent pas avoir été recensés à l'indicateur 1.2.1.

Définition : l'Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa **quotité de temps de travail** et par sa **période d'activité** sur l'année. Par contre, il ne tient pas compte des heures supplémentaires et/ou complémentaires effectuées par l'agent.
 La base de calcul pour un agent à temps plein (35 heures), ayant été en activité toute l'année correspond au nombre total d'heures payées soit 1 820 heures pour une année.
 Les périodes d'activités rémunérées sont incluses dans cette base de calcul (congrés, absence, etc...)
 Le nombre d'heures payées à prendre en compte pour un agent, est le nombre d'heures annuelles cumulées au dernier jour de l'année ou au dernier jour de travail de l'agent.

Exemples :
 - pour un agent à temps complet, soit 1 820 heures travaillées > 1 ETPR
 - pour un agent à temps non complet, par exemple à 1 204 heures travaillées > $1\ 204 / 1\ 820 = 0,66$ ETPR

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2019	
	Hommes 1.3.1(2.1)	Femmes 1.3.1(2.2)
	Total	
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)		0,00
Assistants maternels		0,00
Assistants familiaux		0,00
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)		0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)		0,00
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé		0,00
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)		0,00
Apprentis		0,00
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois		0,00
Vacataires (hors jury de concours)		0,00
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)		0,00
TOTAL	0,00	0,00

1.3.2 - Recours à du personnel temporaire (mis à disposition par CDG décliné par filière et intérim), selon le

Champ : *personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2019.*

Remarques :

- ces agents NE doivent PAS avoir été recensés à l'indicateur 1.2.1.
- si une personne a exercé au cours de plusieurs périodes distinctes, ne la compter qu'une fois dans les colonnes 1.3.2(3) ou 1.3.2(4).

Effectifs présents au 31 décembre 2019	
Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)
2	1

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019	
Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
2	1

Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	2	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
FILIERE TECHNIQUE	2	1
FILIERE CULTURELLE		
FILIERE SPORTIVE		
FILIERE SOCIALE		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
FILIERE ANIMATION		

2	1
2	1

Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)	

--

1.4.1 - 1.4.4 - Nombre d'agents selon les positions statutaires particulières

Les indicateurs de 1.4.1 à 1.4.2 recensent les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires** (titulaires et stagiaires) et les **contractuels sur emploi permanent**
- * placés dans une **position particulière** au 31/12/2019 :
 - les **fonctionnaires** et agents **contractuels sur emploi permanent** qui se trouvent dans une position autre que celle de l'activité. Pour les contractuels, les congés sans traitement pour convenance personnelle sont à comptabiliser avec les disponibilités pour convenance personnelle.
 - les **fonctionnaires recrutés** dans votre collectivité par la voie d'un **détachement non suivi d'intégration**.

Comment sont-ils recensés ?

- * **selon leur origine et par type de situation**
 - indicateur 1.4.1 : agents **originaires de votre collectivité** ;
 - indicateur 1.4.2 : agents **détachés dans la collectivité** et originaires d'une autre structure ;
 - indicateur 1.4.3 : agents **mis à disposition** de votre collectivité et originaires d'une autre structure ;
 - indicateur 1.4.4 : **fonctionnaires** pris en charge par le **CNFPT** ou un **CDG**.

Indicateur 1.4.1 : agents originaires de votre collectivité

- * par **positions statutaires particulières** (en lignes)

Remarque : certaines rubriques ne concernent pas les contractuels sur emploi permanent :

- position hors cadres ;
- congé spécial ;
- détachement.

- * par **structures d'accueil (accueillantes)** pour les fonctionnaires détachés dans une autre structure (en lignes)
- * par **types d'emploi** ou changement de filière pour les fonctionnaires détachés au sein de leur propre collectivité (en lignes)
- * les agents **mis à disposition dans une autre structure** sont également recensés (en lignes)
- * et selon le **sexe** (en colonnes)

Indicateur 1.4.2 : agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure

Remarque : cet indicateur concerne uniquement les fonctionnaires

- * par **structures d'origine** (en lignes)
- * et selon le **type d'emploi** croisé par le **sexe** (en colonnes)

Indicateur 1.4.3 : recensement des agents mis à disposition de votre collectivité et originaires d'une autre structure selon le statut et le sexe**Indicateur 1.4.4 : fonctionnaires pris en charge par le CNFPT ou un CDG**

Remarque : seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

- * par **ancienneté** (en lignes)
- * et selon le **sexe** (en colonnes)

1.4 - Nombre d'agents selon les positions statutaires particulières et par sexe au 31/12/2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent**, en positions statutaires particulières au 31/12/2019.

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité

au 31/12/2019	Hommes	Femmes	Total
<i>En congé parental (article 75) Fonctionnaires et contractuels</i>		1	1
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	11		11
<i>dont disponibilité de droit</i>	4		4
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent <i>Fonctionnaires et contractuels</i>			0
En position hors cadres (article 70) <i>Fonctionnaires uniquement</i>			0
En congé spécial (article 99) <i>Fonctionnaires uniquement</i>	1		1

Détachés dans une autre structure (article 64) <i>Fonctionnaires uniquement</i> :	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat			0
Fonction publique hospitalière	1		1
Autre collectivité	3		3
Autres structures*			0

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : <i>Fonctionnaires uniquement</i>	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité			0
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité			0
Changement de filière			0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	1		1
<i>dont mis à disposition d'une organisation syndicale</i>		3	3

1.4.2 Nombre d'agents originaires d'une autre structure

	Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
au 31/12/2019						
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat						
Fonction publique hospitalière						
Autre collectivité						
Autres structures*						

*par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

1.4.3 Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
au 31/12/2019				
Mis à disposition de votre collectivité				
<i>dont originaire de la fonction publique d'Etat</i>				

(*) Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

1.4.4 Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

	au 31/12/2019		Total
	Hommes	Femmes	
Depuis moins d'1 an			0
De 1 an à moins de 2 ans			0
De 2 ans à moins de 5 ans			0
5 ans et plus			0

1.5.0- Départs dans l'année 2019

L'indicateur 1.5.0. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (1 personne = 1 unité).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires**
- * et les **contractuels occupant un emploi permanent** (cf. fiche 1.2.1.)
- * ayant **quitté votre collectivité** au cours de l'année 2019
- * pour ce qui correspond au dernier mouvement de l'année

Remarque : Les **agents contractuels qui ont cumulé des contrats avec des périodes fréquentes d'interruption ne doivent être comptés qu'une fois**.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **statut** :
 - tableau 1.5.0.1 : **fonctionnaires**
 - tableau 1.5.0.2 : **contractuels** occupant un emploi permanent
- * **selon le motif de leur départ**, qu'il soit temporaire ou définitif (en lignes)
motifs communs aux fonctionnaires et contractuels (tableaux 1.5.0.1 et 1.5.0.2) :
 - **mise à disposition totale** auprès d'une **autre collectivité ou structure** (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984)
 - **congé formation** (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984), subdivisé en "moins d'un an" et "au-delà d'un an" (**Remarque** : ne pas comptabiliser les agents en décharge d'activité de courte durée pour leur permettre de suivre un stage de formation)
 - **congé parental** (article 75 de la loi du 26 janvier 1984 pour les fonctionnaires - article 14 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pour les contractuels)
 - **démission** (article 96 de la loi du 26 janvier 1984)
 - départ à la **retraite**
 - **licenciement**
 - **décès**
 - **transfert de compétence**
 - **autres** (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)

motifs concernant uniquement les fonctionnaires (tableau 1.5.0.1) :

- **décharge totale d'activité** de service pour exercice d'un **mandat syndical** (article 100-1 de la loi du 26 janvier 1984)
- **détachement** auprès d'une **autre collectivité ou structure** (article 64 de la loi du 26 janvier 1984) ;
spécial (articles 72 et 99 de la loi du 26 janvier 1984) :
- **mutation** dans une autre collectivité (article 51 de la loi du 26 janvier 1984) ;
- **fin de détachement** auprès de votre collectivité d'un fonctionnaire issu d'une autre collectivité ou d'une autre Fonction Publique ;
- **décharge d'emploi et de fonction** (autre que pour exercice d'un mandat syndical)
- **prise en charge par le CNFPT ou un CDG** à l'issue de la période de surnombre (article 97 de la loi du 26 janvier 1984) ;

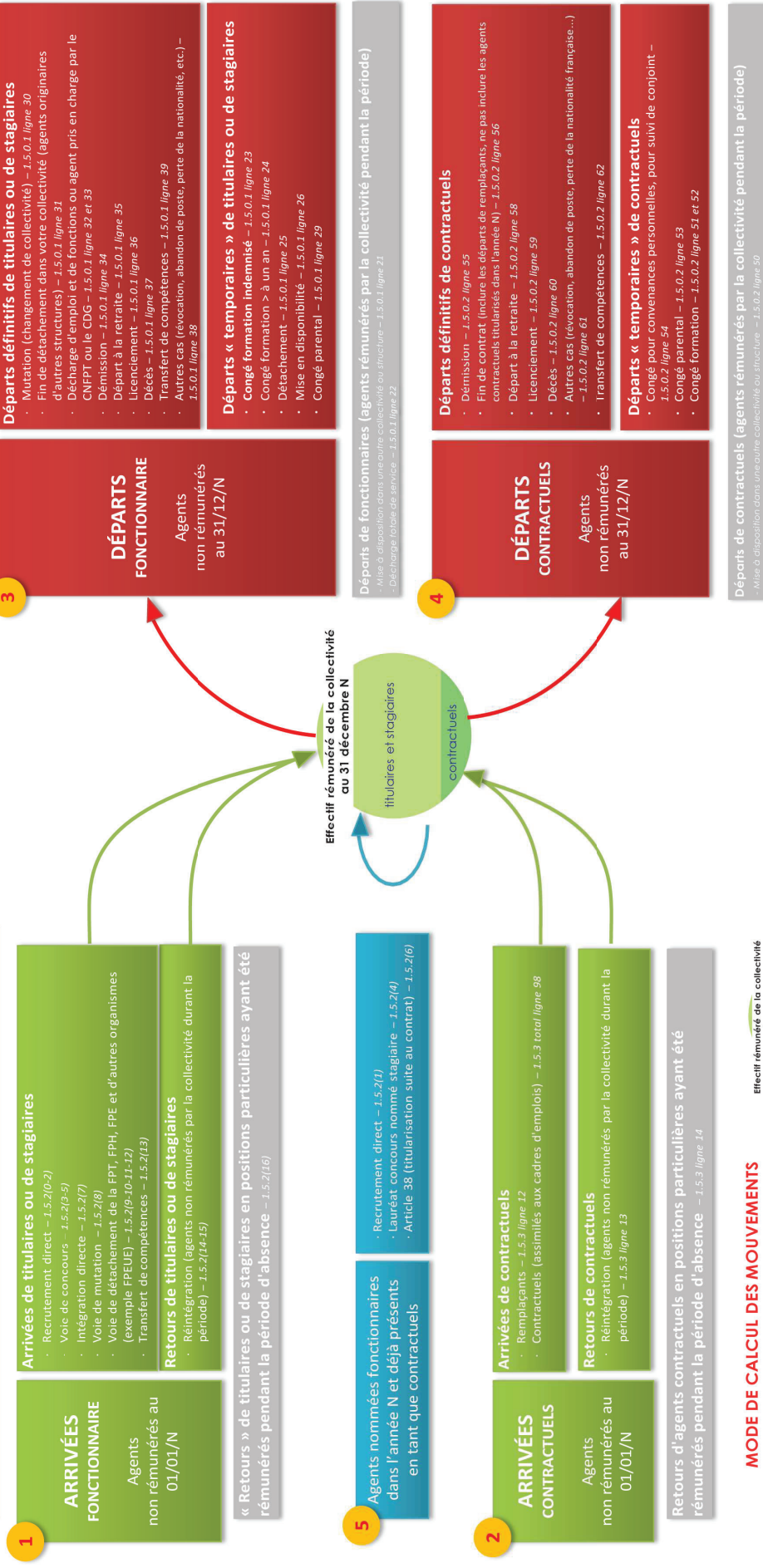
motifs concernant uniquement les contractuels (tableau 1.5.0.2) :

- **congé sans traitement** (convenances personnelles, suivi de conjoint)
- **fin de contrat** non suivie d'une titularisation ou d'une nomination stagiaire (remplaçant et autre)
- Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année

*selon le **sexe** et la **catégorie hiérarchique** (en colonnes)

Exemples de mouvements au sein de la collectivité

Schéma mouvements internes et externes au sein d'une collectivité*



1 092	76	41	1 127
Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2018	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2019	Nombre de départs de la collectivité en 2019	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2019

1.5.0 - Départs dans l'année 2019, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Champ : les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent
Remarque : prendre en compte uniquement le dernier mouvement de l'année. Les agents contractuels qui ont cumulé des contrats avec des périodes fréquentes d'interruption ne doivent être comptés qu'une fois.

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2019
 Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2019

1.5.0.1 - Départs des fonctionnaires au cours de l'année 2019

	Fonctionnaires sur emploi permanent			Hommes			Femmes		
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	
Départs "temporaires"	Motif de départ définitif ou "temporaire"								
Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984, ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)				0				0	
Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)				0				0	
Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)				0				0	
Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)				0				0	
Détachement dans une autre structure (fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)				2				2	
Mise en disponibilité	0	0	7	7	0	0	0	0	0
- de droit			3	3				3	
- sur demande			4	4				4	
Congé parental			4	4				4	
Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	1	1	2	4					
Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures : fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ... dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2019)				0				0	
Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical				0				0	
Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG				0				0	
Dimission				0				0	
Départ à la retraite				0				0	
Licenciement	6	7	11	24					
Décès				1				1	
Transfert de compétence				0				0	
Congé spécial				0				0	
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)				0				0	
Total	7	8	22	37	0	0	0	0	1

1.5.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'

L'indicateur 1.5.1. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires titulaires** occupant un **emploi fonctionnel** en application de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 *dont ceux appartenant au cadre d'emploi d'administrateur, d'attaché, d'ingénieur ou d'ingénieur en chef*
- * les **agents contractuels** recrutés sur un **emploi fonctionnel** en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
- * arrivés au cours de l'année 2019
- * et rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Comment sont-ils recensés ?

- * par **statut et fonction publique d'origine** pour les fonctionnaires :
 - tableau 1 : **fonctionnaires** de la **fonction publique territoriale**
 - tableau 2 : **fonctionnaires** issus d'une **autre administration** (FPE, FPH)
 - tableau 3 : **contractuels sur emplois permanents**
- * par **emplois fonctionnels** dans les filières concernées (administratives, techniques et d'incendie et secours ; en lignes)
- * par **cadre d'emplois** croisé par le **sexe** pour les **fonctionnaires** (en colonnes ; tableaux 1 et 2)
 - *les fonctionnaires des filières administratives et techniques occupant un emploi fonctionnel de direction doivent être recensés selon leur **grade de détachement**. Parmi ceux-ci, on comptabilise ceux relevant des cadres d'emplois d'administrateur, d'attaché ou d'ingénieur.*
- * par **sexe** pour les **contractuels sur emploi permanent** (en colonnes ; tableau 3)
 - *les contractuels sur emploi permanent sont recensés uniquement sur l'**emploi fonctionnel occupé**.*

1.5.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2019, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires et contractuels** occupant un **emploi fonctionnel**, arrivés en 2019 et rémunérés au 31/12/2019.

Tableau 1 : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Arrivées en 2019	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur										
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques										
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours										
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours										
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Arrivées en 2019	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur										
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques										
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours										
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours										
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 3 : Contractuels sur emploi permanent

Arrivées en 2019	Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur		
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint		
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques		
Directeur des services techniques		
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours		
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

1.5.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2019

L'indicateur 1.5.2. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires** stagiaires et titulaires (cf. fiche 1.1.1.)
- * recrutés dans votre collectivité au cours de l'année 2019
- * pour ce qui correspond au **premier mouvement de l'année**
***Exemple** : les agents qui demeurent dans la collectivité après un changement de statut ne doivent pas être comptés ici.*
- * et rémunérés à la date du 31 décembre 2019

Comment sont-ils recensés ?

- * **par filière** déclinée par **cadre d'emplois** (en lignes)
***Remarque importante** : les **fonctionnaires** recrutés sur un **emploi fonctionnel de direction** doivent être comptabilisés uniquement dans leurs **cadres d'emplois et grades** respectifs même s'ils ont déjà été comptabilisés dans l'indicateur 1.5.1.*
- * selon le **motif de recrutement**
 - colonnes 1.5.2(0) à 1.5.2(2) : par **recrutement direct**
 - colonnes 1.5.2(3) à 1.5.2(5) : par voie de **concours** ou de **sélection professionnelle**
 - colonne 1.5.2(6) : recrutement correspondant à l'**article 38** de la loi du 26 janvier 1984
 - colonne 1.5.2(7) : par **intégration directe** (article 13bis alinéa 1 et 14 de la loi du 13 juillet 1983, et article 68-1 de la loi du 26 janvier 1984)
 - colonne 1.5.2(8) : par voie de **mutation d'une autre collectivité**
 - colonnes 1.5.2(9) à 1.5.2(12) : par voie de **détachement d'une autre structure**
***Remarque** : Ne pas comptabiliser les fonctionnaires détachés au sein de votre collectivité.*
 - colonne 1.5.2(13) : par **transfert de compétence** (dont reprise d'activité)
 - colonnes 1.5.2(14) et 1.5.2(15) : par voie de **réintégration** après une disponibilité ou autre (congé parental, détachement)
 - colonne 1.5.2(16) : retour d'agents en **position particulière**.
- * selon les **caractéristiques de leur emploi** et le **sexe** (en colonnes)
 - colonnes 1.5.2(17) et 1.5.2(18) : **temps complet**
 - colonnes 1.5.2(19) et 1.5.2(20) : **temps non complet**

Rappel (cf. fiche 1.1.1) : ne pas confondre "temps non complet" qui est une **caractéristique de l'emploi** (exprimée en 35èmes) et "temps partiel" qui est une **modalité d'exercice** (exprimée en pourcentage de temps plein) pour un agent occupant un emploi à temps complet.

***Remarque** : les agents recensés dans les colonnes 1.5.2(0) à 1.5.2(16) sont à nouveau recensés dans les colonnes 1.5.2(17) à 1.5.2(20), tous motifs de recrutement confondus. Par conséquent, le total des colonnes 1.5.2(0) à 1.5.2(16) doit être égal au total des colonnes 1.5.2(17) à 1.5.2(20).*

L'indicateur 1.5.3. recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).
Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **agents contractuels**
- * sur un **emploi permanent** (cf. fiche 1.2.1 pour la notion d'emploi permanent)
- * recrutés dans votre collectivité au cours de l'année 2019
- * et rémunérés en date du 31 décembre 2019

Comment sont-ils recensés ?

- * par **type de recrutement** :
 - tableau 1 : recrutement de **remplaçants, réintégrations** et **retours** (une ligne pour chacun)
 - tableau 2 : recrutement sur un **emploi permanent**, hors recrutements figurant dans le tableau 1.
- * par **filières** déclinées par **cadres d'emplois** (tableau 2 ; en lignes)
- * selon les **caractéristiques de leur emploi** (temps complet ou non complet) et selon le **sexe** (tableaux 1 et 2 ; en colonnes)

1.5.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2019, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques

Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2019 et rémunérés au 31/12/2019

Tableau 1 : recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels				
	Temps complet		Temps non complet		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Remplaçants	2	1			3
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)					0
Retours (agent rémunéré pendant la période)					0

Tableau 2 : recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)				
	Temps complet		Temps non complet		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs					0
Attachés					0
Secrétaires de mairie					0
Rédacteurs					0
Adjoints administratifs					0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef					0
Ingénieurs	1				1
Techniciens					0
Agents de maîtrise					0
Adjoints techniques	4				4
Adjoints techniques des établissements d'enseignement					0
FILIERE TECHNIQUE	5	0	0	0	5
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine					0
Conservateurs des bibliothèques					0
Attachés de conservation du patrimoine					0
Bibliothécaires					0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					0
Professeurs d'enseignement artistique					0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					0
Assistants d'enseignement artistique					0
Adjoints territoriaux du patrimoine					0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS					0
Educateurs des APS					0
Opérateurs des APS					0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs					0
Assistants socio-éducatifs					0
Educateurs de jeunes enfants					0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux					0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)					0
Agents sociaux					0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins					0
Psychologues					0
Sages-femmes					0
Cadres de santé paramédicaux					0
Puéricultrices cadres de santé					0
Puéricultrices*					0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					0
Infirmiers en soins généraux					0
Infirmiers					0
Auxiliaires de puériculture					0
Auxiliaires de soins					0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens					0
Techniciens paramédicaux					0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale					0
Chefs de service de police municipale					0
Agents de police municipale					0
Gardes-champêtres					0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels					0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels					0
Médecins, pharmaciens					0
Lieutenants					0
Cadres de santé					0
Infirmiers					0
Sous-officiers					0
Sapeurs et caporaux					0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs					0
Adjoints d'animation					0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
TOTAL	5	0	0	0	5

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

1.5.4-1.5.7 - Titularisations, avancements, accompagnements professionnels

Les indicateurs 1.5.4 à 1.5.7 recensent les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.5.4 ?

- * les fonctionnaires **stagiaires ayant fait l'objet, au cours de l'année 2019, d'une décision** :
 - de **titularisation**,
 - de **prolongation exceptionnelle de stage**,
 - de **refus de titularisation**.

- * les agents **contractuels** (sur emplois permanents ou non) ayant fait l'objet, au cours de l'année 2019, d'une décision :
 - de **titularisation** en application de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 (travailleurs en **situation de handicap**),
 - de **nomination stagiaire**.

- * les **nouveaux arrivants** nommés directement **stagiaires**, au cours de l'année 2019.

Comment sont-ils recensés ?

- * par **statut initial**, en fonction des **objets de décisions** (déclinés ci-dessus ; en lignes)
- * et selon le **sexe** (en colonnes)

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.5.5 ?

- * **les fonctionnaires** ayant fait l'objet, au cours de l'année 2019, d'une décision d'**avancement** :
 - de grade
 - ou d'échelon

Comment sont-ils recensés ?

- * par **type d'avancement** (échelon ou grade), **selon les modalités** de l'avancement pour les **grades** (en lignes)
- * et selon le **sexe** (en colonnes)

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.5.6 ?

- * les **fonctionnaires** ayant bénéficié d'un **avancement de grade** au cours de l'année 2019

Comment sont-ils recensés ?

- * par **filière** (en lignes)
- * et selon la **catégorie** et le **sexe** (en colonnes)

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.5.7 ?

- * les **fonctionnaires**

- * et les **contractuels sur emploi permanent**

- * ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2019

Comment sont-ils recensés ?

- * selon la **catégorie** (en lignes)
- * et le **sexe** (en colonnes)

1.5.4-1.5.5 Titularisations et avancements dans l'année 2019

1.5.4 Titularisations et stages au cours de l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires**, ayant fait l'objet d'une **décision**, au cours de l'année 2019.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	47	5
Prolongation de stage	14	2
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)		
Refus de titularisation		
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2019	46	7
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2019		
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2019		

1.5.5 Avancements dans l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** ayant connu un **avancement d'échelon** ou de **grade**, au cours de l'année 2019.

	Hommes	Femmes
Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un :		
. avancement d'échelon	438	62
. avancement de grade	127	8

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un avancement de grade à la suite d'une :

	Hommes	Femmes
. promotion au choix	99	5
. réussite à un examen professionnel de promotion interne :	15	0
- ayant entraîné une "nomination stagiaire"	15	
- n'ayant pas entraîné une "nomination stagiaire"		
.réussite à un concours :	13	3
- ayant entraîné "une nomination stagiaire"	13	3
- n'ayant pas entraîné "une nomination stagiaire"		

1.5.6 Avancements de grade dans l'année 2019 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2019 et rémunérés au 31/12/2019.

Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un avancement de grade en 2019	Suite à l'avancement de grade					
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes 1.5.6(1)	Femmes 1.5.6(2)	Hommes 1.5.6(3)	Femmes 1.5.6(4)	Hommes 1.5.6(5)	Femmes 1.5.6(6)
Filières						
FILIERE ADMINISTRATIVE	1		1		2	5
FILIERE TECHNIQUE			2		11	
FILIERE CULTURELLE						
FILIERE SPORTIVE						
FILIERE SOCIALE						
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE						
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6		10		94	3
FILIERE ANIMATION						
TOTAL	7	0	13	0	107	8

**1.5.7. Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent a
accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle e**

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** et **contractuels sur emploi permanent** ayant bénéficié d'un **accompagnement** par un **conseiller en évolution professionnelle** au cours de l'année 2019

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

1.6.1-1.6.2 - Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)

L'indicateur 1.6.1 recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

L'indicateur 1.6.2(1) recense les dépenses en **euros**.

Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro), ni celles de l'indicateur 1.6.2(2) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Quels sont les agents à recenser à l'indicateur 1.6.1 ?

- * les **fonctionnaires** (titulaires et stagiaires)
- * et les **contractuels** (sur emploi permanent ou non permanent)
- * occupant un **emploi de travailleur en situation de handicap** (*i.e.* bénéficiaires de l'obligation d'emploi)
- * rémunérés au 31/12/2019

Remarque : ces agents, s'ils sont présents dans la collectivité, sont à recenser quelle que soit sa taille (y compris celles ayant moins de 20 agents)

Précision sur les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont définis à l'article L. 5212-13 du code du travail (les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, etc). S'y ajoutent les agents reclassés ou en période de préparation au reclassement, les bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité et les titulaires d'un emploi réservé.

Si votre collectivité en compte (**réponse : oui**, à la question filtre), **comment sont-ils recensés ?**

- * par **type d'emploi**
 - tableau 1 : **emploi permanent**
 - tableau 2 : **emploi NON permanent** (ne concerne que les contractuels)

Tableau 1 :

- * par catégorie (en lignes)
- * selon le **statut** et le **sexe** (en colonnes)

Tableau 2 :

- * par sexe

Quelles sont les dépenses à recenser à l'indicateur 1.6.2 (1)?

L'indicateur 1.6.2 totalise les montants en euros (€) des dépenses mentionnées aux **I, II, III et IV de l'article 6 du décret numéro 2006-501 du 3 mai 2006**

Il s'agit des dépenses mentionnées à l'article **L323-8-6-1 du code du travail** et à l'article **6 du décret n° 2006-501 du 10 juin 2006** relatif au **fond pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique** :

- **I : sous-traitance** : contrats avec les entreprises adaptées, ESAT, etc (dépenses réalisées en application de l'article L. 323-8 du code du travail, mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 323-8-6-1 de ce même code). Les dépenses sont égales au prix des fournitures et prestations figurant au contrat.

-II : dépenses en vue de **faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** mentionnées au troisième alinéa du IV de l'article L. 328-8-6-1 du code du travail.

-III : dépenses pour **accueillir ou maintenir dans l'emploi les personnes lourdement handicapées**, mentionnées au troisième alinéa du IV de l'article L. 328-8-6-1 du code du travail. La totalité de ces dépenses est comptabilisée par l'employeur pour le double de son montant dès lors qu'elle dépasse, pour l'agent concerné, 35% du traitement annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année écoulée (17 490,24 euros). Dans le cas contraire, la dépense n'est pas prise en compte au III mais pourra éventuellement selon sa nature être intégrée à la ligne des dépenses de type II (dépenses affectées à des mesures en vue de faciliter l'insertion professionnelle).

-IV : dépenses d'**aménagement de poste de travail pour maintien dans l'emploi des agents reconnus inaptes à l'exercice de leur fonctions** et ne relevant pas des catégories d'agents mentionnées à l'article 2 du décret. Le coût de la dépense pour un agent (la dépense doit donc être individualisée) doit excéder 10 % du traitement brut annuel minimum (17 169,12 euros) pour être pris en compte.

Comment sont calculées les unités déductibles à l'indicateur 1.6.2 (1)?

Ces dépenses, énumérées ci-dessus dans I, II, III et IV, sont converties en unités déductibles du nombre d'unités manquantes pour atteindre le taux d'emploi minimal de 6 % imposé par la loi. Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6%, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L. 323-8-6-1 du code du travail).

La conversion des dépenses en unités déductibles s'effectue de la manière suivante : somme des montants de dépenses de l'année écoulée/montant du traitement brut annuel minimum de la fonction publique au 31 décembre de l'année écoulée (**17 375,78 euros**). Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre d'agents qui devraient effectivement être rémunérés par l'employeur pour respecter l'obligation d'emploi (article 4 du décret n° 2006-501 relatif au FIPHFP).

Remarques :

- pour le calcul des dépenses comme celui des unités déductibles, il est conseillé de se reporter au **guide d'aide à la déclaration annuelle au FIPHFP** sur le site du FIPHFP.

- ici, les **unités déductibles** font l'objet d'un **calcul automatique** et ne doivent donc pas être remplies.

Que recense l'indicateur 1.6.2 (2)?

L'indicateur 1.6.2 (2) recense les **taux d'emploi direct et légal des personnes en situation de handicap** (BOETH).

Comment sont calculés les taux d'emploi à l'indicateur 1.6.2 (2)?

Le **taux d'emploi direct** est le taux d'emploi de travailleur en situation de handicap : (bénéficiaires de l'obligation d'emploi/effectif total)X100.

Le **taux d'emploi légal** prend en compte les travailleurs en situation de handicap et les dépenses donnant lieu à unités déductibles : [(bénéficiaires de l'obligation d'emploi+nombre d'unités déductibles)/effectif total] X100.

Remarque : ici, les **taux d'emploi** font l'objet d'un **calcul automatique** et ne doivent donc pas être remplis.

1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires et contractuels** (sur emploi permanent ou non permanent), en **situation de handicap**, rémunérés au 31/12/2019

Remarque : seules les collectivités ayant répondu 'oui' à la question suivante doivent remplir les **tableaux 1 et 2**.

Y a-t-il, parmi les agents de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - **travailleurs handicapés (BOETH)**, y compris reclassés ?

Oui

Si oui, indiquez le nombre d'agents concernés :

tableau 1 : emploi permanent

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	3	0	0	0
B	12	0	0	0
C	79	5	0	0

tableau 2 : emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent		
TOTAL	Dont apprentis	
Hommes	Femmes	Femmes
0	0	0

1.6.2-Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction d'impôts) et taux d'emploi

Champ : toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

Remarque : Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur).

1.6.2 (1) -- Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	
Montant total des marchés passés dans l'année (sous-traitance) *	0 €
Dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique	0 €
Dépenses réalisées par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées	0 €
Dépenses d'aménagement des postes de travail effectuées pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à la fonction publique territoriale et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories mentionnées à l'article 2 du décret.	0 €
Unités déductibles **	0,00

1.6.2 (2) - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap sur emploi permanent employés par la collectivité au 31.12.2019	99
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	8,78
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	8,78

(*) Les employeurs peuvent s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 323-1 en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail. Cette exonération, dont les modalités et les limites sont fixées par voie réglementaire, est proportionnelle au volume de travail fourni à ces ateliers et centres. en application du premier alinéa de l'article L.323-8 du code du travail. Montant total exprimé en euros, TTC.

(**) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2019 (17 375,78 €).



1.7.1 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires titulaires et stagiaires** et les **contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2019.**
Remarque : Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques.**

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires 1.7.1 (1)		Contractuels occupant un emploi permanent 1.7.1 (2)		Contractuels occupant un emploi non permanent 1.7.1 (3)	
HOMMES	moins de 25 ans		9				
	25 à 29 ans		34				
	30 à 34 ans		63				
	35 à 39 ans		144				
	40 à 44 ans		214				
	45 à 49 ans		208				
	50 à 54 ans		146				
	55 à 59 ans		142				
	60 à 64 ans		42				
	65 ans et plus		1				
TOTAL		1 003	0	0	0	0	
FEMMES	moins de 25 ans		1				
	25 à 29 ans		9				
	30 à 34 ans		12				
	35 à 39 ans		23				
	40 à 44 ans		23				
	45 à 49 ans		14				
	50 à 54 ans		15				
	55 à 59 ans		14				
	60 à 64 ans		7				
	65 ans et plus		2				
TOTAL		120	0	0	0	0	
ENSEMBLE	moins de 25 ans		10				
	25 à 29 ans		43				
	30 à 34 ans		75				
	35 à 39 ans		167				
	40 à 44 ans		237				
	45 à 49 ans		222				
	50 à 54 ans		161				
	55 à 59 ans		156				
	60 à 64 ans		49				
	65 ans et plus		3				
TOTAL		1 123	0	0	0	0	

* Age atteint au 31/12/2019

Année de naissance

moins de 25 ans	1995 et années suivantes
25 à 29 ans	1990 à 1994
30 à 34 ans	1985 à 1989
35 à 39 ans	1980 à 1984
40 à 44 ans	1975 à 1979
45 à 49 ans	1970 à 1974
50 à 54 ans	1965 à 1969
55 à 59 ans	1960 à 1964
60 à 64 ans	1955 à 1959
65 ans et plus	1954 et avant

2.1.0 - Nombre de jours accordés pour l'ensemble des agents

L'indicateur 2.1.0 recense les jours d'absence accordés par l'employeur à l'ensemble de ses agents. Il s'inscrit dans le prolongement des conclusions du rapport Laurent de 2016 sur le temps de travail qui préconise notamment une meilleure connaissance du temps de travail dans la FPT. A noter que les bilans sociaux FPE et FPH seront également complétés en ce sens.

*** Quels jours d'absence doivent être recensés ?**

- les autorisations exceptionnelles d'absences (traditions locales, congés supplémentaires de type jour du maire ou fermeture exceptionnelle) c'est-à-dire accordées en sus des congés réglementaires ; ne sont pas ici recensées les autorisations spéciales d'absence (ASA) qui doivent uniquement être comptabilisées à l'indicateur 2.1.1 ;

- les jours d'absence dont bénéficient les agents au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).

2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Remarque : Remplir le **nombre de jours accordés** uniquement si vous avez répondu 'oui' à la question située au-dessus.

	Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents
Droits acquis (cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002)	
Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	



2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2019.

Remarques :

- Pour les agents à employeurs multiples : saisir la **même période** d'absence pour **tous les employeurs**.
- Ne pas remplir les cellules grisées

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Medical	Compressible						
		278	39	9 847,0	1 324,0	353	61
	Pour accidents du travail imputables au service	101	6	5 787,0	282,0	60	5
	Pour accidents du travail imputables au trajet	11	2	344,0	0,0	11	0
Non-compressible	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	16	1	4 220,0	285,0	6	0
	Pour maladie de longue durée	12	2	3 014,0	730,0	1	0
Autres raisons	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	1	0	232,0	0,0	2	0
	Pour maternité ou adoption (1)						
	Pour naissance ou adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (11 jours ou 18 jours en cas de naissance multiple) et congé d'adoption (article 57-5° de la loi du 26 janvier 1984)	20	0	220,0	0,0		
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	93	45	311,5	160,0		
	Total	532	95	23 975,5	2 781,0	433	66

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- (1) - en congé maternité pour les fonctionnaires ;
- en congé maladie pour les contractuels.

Nombre de fonctionnaires* présents dans les effectifs au 31/12/2020										
Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL	

Medical	Compressible	Non-compressible	Nombre de fonctionnaires* présents dans les effectifs au 31/12/2020										
			Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL	
			0	7	18	51	72	60	52	57	13	0	330
			0	0	4	19	30	21	11	20	6	0	111
			0	0	3	3	4	1	2	0	0	0	13
			0	0	1	1	1	5	3	6	1	0	18
			0	0	0	0	1	1	3	7	4	0	16
			0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
			0	7	26	74	108	88	71	90	25	0	489

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Nombre de journées d'absence des fonctionnaires présents dans les effectifs au 31/12/2019										
Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL	

Medical	Compressible	Non-compressible	Nombre de journées d'absence des fonctionnaires présents dans les effectifs au 31/12/2019										
			Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL	
			0,0	141,0	256,0	1 422,0	2 288,0	2 040,0	2 814,0	1 531,0	679,0	0,0	11 171,0
			0,0	0,0	176,0	595,0	1 380,0	1 124,0	803,0	1 459,0	532,0	0,0	6 069,0
			0,0	0,0	66,0	103,0	132,0	1,0	42,0	0,0	0,0	0,0	344,0
			0,0	0,0	308,0	238,0	224,0	1 339,0	715,0	1 609,0	72,0	0,0	4 505,0
			0,0	0,0	0,0	0,0	365,0	90,0	525,0	1 484,0	1 280,0	0,0	3 744,0
			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	232,0	0,0	232,0
			0,0	141,0	806,0	2 358,0	4 389,0	4 594,0	4 899,0	6 083,0	2 795,0	0,0	26 065,0



2.1.2 - Nombre de CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **contractuels sur emploi permanent** présents dans les effectifs au 31 décembre 2019.

Remarques :

- Pour les agents à employeurs multiples : saisir la **même période** d'absence pour **tous les employeurs**.
- Ne pas remplir les cellules grisées

	Nombre de contractuels sur emploi permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Medical	Compressible					
	Non-compressible					
Autres raisons	Pour maladie ordinaire	0	0	0,0	0,0	0
	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0,0	0,0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0	0	0,0	0,0	0
	Pour maladie de longue durée	0	0	0,0	0,0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0
	Pour maternité ou adoption (1)					
	Pour naissance ou adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (11 jours ou 18 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours) et pour congé d'adoption (article 10 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)					
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation					
	Total	0	0	0,0	0,0	0

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- (1) - en congé maternité pour les fonctionnaires ;
- en congé maladie pour les contractuels.

Nombre de contractuels sur emploi permanent * présents au 31/12/2019									
Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans et plus	TOTAL

Medical	Compressible																				
	Non-compressible																				
	Pour maladie ordinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie de longue durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent présents au 31/12/2019										
Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL

Medical	Compressible																				
	Non-compressible																				
	Pour maladie ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour maladie de longue durée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



2.1.3 - Nombre de **CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT** ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **contractuels sur emploi NON permanent** présents dans les effectifs au 31 décembre 2019.

Remarques :

- Pour les agents à **emplois multiples** : saisir la **même période** d'absence pour **tous les employeurs**.
- Ne pas remplir les cellules grisées

		Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Medical	Compressible						
	Non-compressible						
		0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
Autres raisons	Pour maladie ordinaire	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie de longue durée	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0
	Pour maternité ou adoption (1)						
	Pour naissance ou adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (11 jours ou 18 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours) et pour congé d'adoption (article 10 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)						
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Ouvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation						
	Total	0	0	0,0	0,0	0	0

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.
 ** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :
 (1) - en congé maternité pour les fonctionnaires ;
 - en congé maladie pour les contractuels.

Nombre de contractuels sur emploi non permanent * présents au 31/12/2019

		Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Medical	Compressible											
	Non-compressible											
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie ordinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie de longue durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent présents au 31/12/2019

		Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Medical	Compressible											
	Non-compressible											
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour maladie ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour maladie de longue durée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** et **contractuels sur emploi permanent** ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2019.

Remarque : si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	2	22,0
Catégorie B	1	11,0
Catégorie C	12	132,0

2.1.5 - Congés de présence parentale des FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** et **contractuels sur emploi permanent** ayant bénéficié d'un congé de présence parentale au cours de l'année 2019.

Remarque : si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		

2.1.6 - Congés de solidarité familiale des FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** et **contractuels sur un emploi permanent** ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2019.

Remarque : si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		

2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **agents sur emploi permanent**, en 2019.

Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Non

Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Non

Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Non

Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Non

2.2.1 - 2.2.7 - Temps de travail**Modalités d'organisation du temps de travail**

L'**indicateur 2.2.1.** recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires** stagiaires et titulaires
- * les **contractuels** occupant un emploi permanent à temps complet
- * rémunérés au 31/12/2019

Remarques :

- pour les **fonctionnaires**, il s'agit des agents recensés aux indicateurs 1.1.2(1) et 1.1.2(2)
- pour les **contractuels**, il s'agit des agents recensés à l'indicateur 1.2.2

Comment sont-ils recensés ?

- * **selon le cycle de travail** qui leur est applicable en référence à la délibération prise pour l'application du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale (en lignes) :
 - cycle **hebdomadaire**
 - cycle **mensuel**
 - cycle **saisonnier**
 - cycle **annuel**
 - **autres** cycles
 - **forfait**

* et selon le **sexe** (en colonnes)

Remarques :

- un agent n'est compté qu'une seule fois.
- les collectivités ayant répondu 'oui' à la question des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 devront recenser ces agents sur la ligne correspondante.

Contraintes particulières concernant le temps de travail

L'**indicateur 2.2.2.** recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Quels sont les agents à recenser ?

- * les **fonctionnaires** stagiaires et titulaires
- * les **contractuels** occupant un **emploi permanent à temps complet**
- * faisant l'objet de **contraintes particulières** concernant l'organisation du travail
- * et rémunérés au 31/12/2019

Comment sont-ils recensés ?

- *selon les **contraintes** suivantes (en lignes)
 - horaires décalés ;
 - travail de nuit ;
 - travail le week-end ;
 - travail au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire).

*et selon le **sexe** (en colonnes)

Remarque : les collectivités ayant des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail devront l'indiquer.

Compte Epargne Temps

L'**indicateur 2.2.3.** recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Cet indicateur recense le **nombre d'agents avec un compte épargne temps (CET)**, dont ceux avec un compte ouvert au cours de l'année 2019.

Précisions

Le compte épargne-temps a été institué par le décret n°2004-878 du 26 août 2004. Il permet aux agents occupant un emploi permanent (titulaires ou non, à temps complet ou non) d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent et est de droit dès lors que l'agent en fait la demande écrite.

L'agent titulaire d'un compte peut épargner le nombre de jours souhaité à condition que le nombre de jours de congés pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20.

Tous les tableaux de l'indicateur 2.2.3 sont renseignés par **catégorie hiérarchique** et par **sexe**.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps

Ce tableau compte le nombre d'agents avec un CET pour les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2019, dont ceux ouverts dans l'année 2019.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés

Ce tableau compte :

- d'une part, le nombre de jours accumulés au 31/12/2019 hors jours y compris versés au titre de l'année 2019 pour les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2019

- d'autre part, le nombre de jours versés au titre de l'année 2019 pour les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2019

2.2.3.3 Nombre de jours consommés

Ce tableau compte le nombre de jours consommés en 2019 par type de consommation, pour les agents étant passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2019

Les jours accumulés sur le compte épargne temps peuvent être :

- utilisés sous forme de jours de congés

- indemnisés

- versés au régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp)

- donnés au bénéfice d'un agent public (article 1er du décret n° 2015-580 du 28 mai 2015)

Télétravail

L'**indicateur 2.2.4.** recense les effectifs en nombre de personnes physiques (**1 personne = 1 unité**).

Pour les collectivités ayant délibéré sur la mise en place du télétravail, cet indicateur recense :

- les agents ayant **demandé à bénéficier du télétravail** au cours de l'année 2019

- et les agents **exerçant** leur activité dans le cadre du **télétravail** au 31/12/2019

Remarque : un agent ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2019 et exerçant en télétravail au 31/12/2019 sera **comptabilisé deux fois**.

Ces agents sont recensés par **sexe** et **catégorie hiérarchique**.

Précision :

Aux termes de l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, les fonctionnaires relevant de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du Code du travail. Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature en fixe les modalités de mise en oeuvre.

Charte du temps

L'**indicateur 2.2.5** recense l'existence de **charte(s) du temps** au sein de la collectivité.

Précision :

Une charte du temps vise à une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle. Elle décrit les modalités d'organisation du travail au sein de la collectivité en prenant en compte les nécessités d'organisation du travail et les souhaits des personnels en concertation avec les représentants du personnel et l'encadrement. Voir circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en oeuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Nombre de jours de carence

L'**indicateur 2.2.6** recense le **nombre de jours de carence** et les **sommes retenues** sur l'application de la journée de carence.

Précision

En application de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, les agents publics titulaires, stagiaires et contractuels en congé de maladie ordinaire ne bénéficient du maintien de leur rémunération par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

Le premier jour de congé de maladie, appelé jour de carence, fait l'objet d'une retenue dans les conditions précisées par la circulaire du 15 février 2018 relative au non-versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires.

Précisions

- Le jour de carence **ne s'applique pas** aux congés suivants : **congé pour invalidité temporaire imputable au service**, **congé pour accident de service** ou **accident du travail** et **maladie professionnelle**, **congé de longue maladie**, **congé de longue durée**, **congé de grave maladie**, **congé du blessé** (pour les militaires), **congé de maladie accordé dans les trois ans après** un premier congé de maladie au titre d'une même **affection de longue durée (ALD)** au sens de l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale, et lorsque la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues aux articles L. 27 et L. 35 du code des pensions civiles et militaires de retraite.
- De plus, le jour de carence **ne s'applique pas** au **deuxième arrêt de travail** lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre les deux congés de maladie et que les deux arrêts de travail ont la même cause.
- Enfin, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit un nouveau cas de **non application du jour de carence** en cas de congé de **maladie accordé après la déclaration de grossesse et avant le début du congé de maternité**.

Modalités de contrôle des arrêts de maladie

L'**indicateur 2.2.7** recense les **modalités de contrôle des arrêts de maladie** telles que rappelées par la circulaire du 31 mars 2017 relative au renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raison de santé dans la fonction publique.

Précisions

Le contrôle administratif porte sur le respect des règles de transmission des arrêts de maladie ainsi que sur le respect des autorisations de cumul d'activités de l'agent.

Le fonctionnaire doit transmettre à l'autorité territoriale dont il relève un avis d'interruption de travail dans un délai de quarante-huit heures. En cas de manquement à cette obligation, l'autorité territoriale informe l'agent de la réduction de la rémunération à laquelle il s'expose en cas de nouvel envoi tardif dans une période de vingt-quatre mois.

Si, dans cette période, l'agent transmet de nouveau tardivement un avis d'interruption de travail, l'autorité territoriale est fondée à réduire de moitié sa rémunération entre la date de prescription de l'arrêt et la date effective d'envoi de l'avis d'arrêt de travail.

La réduction de la rémunération n'est pas applicable si le fonctionnaire est hospitalisé ou s'il justifie, dans le délai de huit jours, de son incapacité à transmettre l'avis d'interruption de travail dans le délai imparti (article 15 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987).

Un contrôle administratif des autorisations de cumul d'activités de l'agent placé en congé de maladie peut également être effectué par l'employeur afin de s'assurer que l'activité exercée au titre du cumul est compatible avec l'état de santé ayant justifié le placement en congé de maladie

Le contrôle médical vise à s'assurer que l'agent placé en congé de maladie remplit les conditions liées à son état de santé pour bénéficier de ce congé.

L'autorité hiérarchique peut ordonner une contre-visite médicale assurée par un médecin agréé à laquelle l'agent doit se soumettre sous peine d'interruption du versement de sa rémunération et de perte du bénéfice du congé, après mise en demeure, en cas de refus répétés et sans motif valable de se soumettre au contrôle (articles 15, 29 et 34 du décret du 30 juillet 1987 précité applicables aux fonctionnaires relevant du régime spécial – article 42 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 pour les fonctionnaires relevant du régime général de la sécurité sociale - article 12 décret n°88-145 du 15 février 1988 pour les agents contractuels).



2.2. - Temps de travail

2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un **emploi permanent à temps complet** (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2019.

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?

Ne sait pas

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2019		Total
	Hommes	Femmes	
Agents sur cycle hebdomadaire	332	98	430
Cycle mensuel			0
Cycle saisonnier			0
Cycle annuel	671	22	693
Autre cycle			0
Forfait			0
Total tous types de cycles dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	1 003	120	1 123
Rappel : nombre total d'agents concernés			1 127

2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un **emploi permanent à temps complet** (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2019.

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2019		Total
	Hommes	Femmes	
Horaires décalés	651	22	673
Travail de nuit	606	21	627
Travail le week-end	606	21	627
Forfait			0

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Non



2.2.3 - Compte épargne-temps

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2019.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2019		dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2019		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2019	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	Catégorie A	83	11	2		
Catégorie B	122	19	6	141	8	
Catégorie C	526	69	61	595	68	
Toutes catégories	731	99	69	830	78	

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2019.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2019		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2019		Nombre de jours accumulés au 31/12/2019	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	Catégorie A	3 643	392	244		
Catégorie B	4 338	453	544	70	4 791	614
Catégorie C	11 090	1 497	2 244	295	12 587	2 539
Toutes catégories	19 071	2 342	3 032	389	21 413	3 421

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2019.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2019		Nombre de jours indemnisés en 2019		Nombre de jours pris en compte au titre de la Reip* en 2019		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Catégorie A	113	26					
Catégorie B	82	55						5
Catégorie C	418	53						5
Toutes catégories	613	134	0	0	0	0	10	0

* Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Ratp).

2.2.4 - Télétravail

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ? Oui Non

Si oui, renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2019.

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2019						
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2019						

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :
 Sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, des dispositions du présent code protégeant les travailleurs à domicile, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon (régulière et) volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. (dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci.)

Article 133 de la loi du 12 mars 2012 :
 Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public.
 Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

2.2.5 Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2019 ?

Non

2.2.6 - Nombre de jours de carence par sexe, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2019

Agents fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	
	Nombre de jours de carence prélevés	12	29	312	3	6	
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	2 111	3 226	28 988	362	515	3 859	39 061
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	90	144	744	12	19	87	1 096
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	12	24	228	3	5	33	305
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	12	29	289	3	6	47	386

Agents contractuels permanents

	Hommes			Femmes			Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	
	Nombre de jours de carence prélevés	0	0	0	0	0	
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	0	0	0	0	0	0	0

Agents contractuels non permanents

	Hommes			Femmes			Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	
	Nombre de jours de carence prélevés	0	0	0	0	0	
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	0	1	1	0	0	0	2
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	0	0	0	0	0	0	0

2.2.7 - Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?

Oui

Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?

Oui

2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

	Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	14	10	24
2.3.1.2	14	10	24
2.3.1.3	9	6	15
2.3.1.4	1	0	1
2.3.1.5	4	4	8

2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un agent peut avoir déposé deux demandes au cours de la même année.)

2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un agent peut avoir déposé deux demandes au cours de la même année.)

2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel qui, lors de leur demande de renouvellement modifient la quotité du temps de travail par rapport à la période précédente.
Ne pas prendre en compte les retours au temps plein.

2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisis qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

3.1.1 et 3.2.1 - Rémunérations brutes des fonctionnaires et des contractuels occupant un emploi permanent**3.3.1 - Rémunérations des agents sur emplois non permanents****3.4.1 - Cotisations à l'UNEDIC et à pôle emploi****3.4.2 - Allocations chômage versées directement aux bénéficiaires****Indicateur 3.1.1.****Quels sont les personnels à prendre en compte à l'indicateur 3.1.1. ?**

- * les **fonctionnaires** stagiaires et titulaires
- * ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2019

Commencer par indiquer si vous avez **mis en place le RIFSEEP pour au moins un cadre d'emplois**, au plus tard au 31/12/2019, à l'aide du menu déroulant.

Puis indiquer si vous avez **délibéré sur la mise en place d'une part CIA** au plus tard au 31/12/2019, à l'aide du menu déroulant.

Puis compléter l'indicateur 3.1.1 comme suit :

- * le total des **rémunérations annuelles brutes** versées au cours de l'année (hors charges patronales ; colonne 3.1.1.1)
- * les **primes et indemnités de toute nature**, à l'exception des remboursements de frais de déplacement (colonne 3.1.1.2.)
- * la nouvelle bonification indiciaire (**NBI** ; colonne 3.1.1.3)
- * les **heures supplémentaires ou complémentaires** (colonne 3.1.1.4)
- * le **supplément familial de traitement** (colonne 3.1.1.5)
- * les **indemnités de résidence** (colonne 3.1.1.6)

Remarque : les montants à inscrire dans les colonnes **3.1.1.2, 3.1.1.3, 3.1.1.4, 3.1.1.5 et 3.1.1.6** sont **inclus dans** le total des rémunérations de la colonne **3.1.1.1**.

Ces rémunérations, exprimées en euros (arrondies à l'euro supérieur), sont comptabilisées par **filière** croisée par la **catégorie** (en lignes) selon le **sexe** (en colonnes).

Indicateur 3.2.1.**Quels sont les personnels à prendre en compte à l'indicateur 3.2.1. ?**

- * les **contractuels occupant un emploi permanent**
- * ayant travaillé au moins un jours au cours de l'année 2019

Commencer par indiquer si vous avez **mis en place le RIFSEEP pour les contractuels** au plus tard au 31/12/2019, à l'aide du menu déroulant.

Puis compléter l'indicateur 3.2.1 comme suit :

- * total des **rémunérations annuelles brutes** versées au cours de l'année (hors charges patronales ; colonne 3.2.1.1)
- * les **primes et indemnités de toute nature** (colonne 3.2.1.2)
- * les **heures complémentaires et supplémentaires** (colonne 3.2.1.3)

Remarque : les montants à inscrire dans les colonnes **3.2.1.2 et 3.2.1.3** sont **inclus dans** le total des rémunérations de la colonne **3.2.1.1**.

Ces rémunérations, exprimées en euros (arrondies à l'euro supérieur), sont comptabilisées par **filière** croisée par la **catégorie** (en lignes) selon le **sexe** (en colonnes).

Indicateur 3.3.1.**Quels sont les personnels à prendre en compte à l'indicateur 3.3.1 ?**

- * les agents **contractuels** occupant un **emploi NON permanent**
- * ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2019

Quelles sont les rémunérations à récapituler à l'indicateur 3.3.1 ?

- * total des rémunérations brutes versées au cours de l'année (hors charges patronales)

Ces rémunérations, exprimées en euros (arrondies à l'euro supérieur), sont comptabilisées par **emplois NON permanents** (en lignes) selon le **sexe** (en colonnes).

3.4 - Indicateurs sur l'assurance chômage**3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires (auto-assurance)**

Indiquer si vous êtes en auto-assurance **avec** ou **sans convention de gestion avec Pôle Emploi**, à l'aide du menu déroulant. Préciser le **nombre d'agents allocataires** au titre de l'année 2019.

3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels (auto-assurance ou adhésion)

Indiquer si vous êtes au auto-assurance **avec** ou **sans** convention de gestion avec Pôle Emploi, ou si vous avez adhéré au régime de l'**assurance-chômage** à l'aide du menu déroulant.

Préciser le **nombre d'allocataires** au titre de l'année 2019.

Pour les agents involontairement privés d'emploi, la collectivité peut choisir un des deux systèmes suivants :

Adhésion au régime d'assurance chômage : la collectivité cotise à l'URSSAF (pour le compte de l'UNEDIC) pour ses contractuels. Pôle emploi (pour le compte de l'UNEDIC) assurera la gestion administrative et le versement de l'allocation aux bénéficiaires. Ce système n'est possible que pour les agents contractuels.

Auto-assurance : la collectivité peut également choisir d'assurer elle-même la gestion administrative de l'allocation et son versement au bénéficiaire. Ce système est obligatoire pour les fonctionnaires, il peut être étendu aux contractuels. Dans le cadre de l'auto-assurance, la collectivité peut passer une convention de gestion avec Pôle emploi pour la gestion des dossiers et le versement des allocations. La collectivité paie des frais de gestion et rembourse à Pôle Emploi le montant de l'allocation chômage versée aux bénéficiaires (la charge financière de l'allocation incombe donc à la collectivité comme lorsqu'elle verse directement les allocations).

3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Indiquer par oui ou par non si vous avez prévu le **maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire**, à l'aide du menu déroulant.

3.1.1 et 3.2.1 - Rémunérations des fonctionnaires et de contractuels occupant un EMPLOI PERMANENT ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires** et les **contractuels** sur un **emploi permanent**, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2019. Les **rémunérations à prendre en compte** sont les **rémunérations annuelles** des agents ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019. Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur).

Remarque : ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

3.1.1 et 3.2.1 incluent dans le traitement brut annuel, les indemnités de résidence (IR), le supplément familial de traitement (SFT), les primes ou indemnités de toutes natures, ainsi que la NBI pour 3.1.1.

3.1.1.0 - Agents fonctionnaires - Au 31/12/2019, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour au moins un cadre d'emplois ?	Oui
Si oui, avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Non

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4		3.1.1.5		3.1.1.6	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	585 929	2 496 228	696 665	180 966	5 155	15 732	0	0	6 085	13 485	4 669	20 490
Catégorie A	171 216	219 333	76 214	65 794	2 343	3 411			2 712	2 016	1 004	1 381
Catégorie B	78 502	499 982	135 338	22 196	2 812	9 506			1 917	1 917	552	3 515
Catégorie C	336 211	1 776 913	485 113	92 976	2 815	2 815			3 373	9 552	3 113	15 594
FILIERE TECHNIQUE	3 224 355	375 924	1 005 644	129 194	7 914	4 123	1 682	36 821	25 854	914	30 602	2 398
Catégorie A	298 500	143 878	120 424	54 088	2 250	3 562	1 484	1 031	1 031		1 730	878
Catégorie B	603 717	120 631	192 553	39 294	2 853	561	1 171	11 030	6 978	886	3 971	784
Catégorie C	2 322 138	111 415	692 667	35 812	2 811	2 811	24 307	17 845	28	24 901	24 901	736
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												

3.2.1.0 - Agents contractuels - Au 31/12/2019, avez-vous mis en place le RIFSEEP ? Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE TECHNIQUE	39 660	0	8 224	0	0	0
Catégorie A	3 446		914			
Catégorie B						
Catégorie C	36 214		7 310			
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
Catégorie B						
Catégorie C						
Total	39 660	0	8 224	0	0	0

3.3.1 Rémunérations des agents sur EMPLOI NON PERMANENT ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi non permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2019

Les rémunérations à prendre en compte sont les rémunérations annuelles des agents ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2019.

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur).

Remarque : ne pas remplir les cellules griseses (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistant maternels		
Assistant familiaux		
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)		
Total	0	0

3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

Ne sait pas

	Nombre d'allocataires dans l'année 2019
Anciens titulaires	
Anciens stagiaires	

3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels, vous :

Ne sait pas

	Nombre d'allocataires dans l'année 2019
si en auto-assurance	
Anciens contractuels	

3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?

Oui

3.4.4 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2019 par sexe, filière et cadre d'emplois

Si OUI, renseigner le tableau suivant : Oui

Votre collectivité est-elle concernée par les heures supplémentaires et/ou complémentaires en 2019 ?

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires** et **contractuels sur emploi permanent**, présent au cours de l'année 2019. Il s'agit des heures supplémentaires réellement effectuées par les agents et rémunérées. Inclure aussi les heures complémentaires.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Cadres d'emplois Filières	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent								
	Temps complets			Temps non complets			Temps complets			Temps non complets					
	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Femmes	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Femmes	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Femmes	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Femmes	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Femmes
Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
ADMINISTRATEURS															
ATTACHES															
SECRETAIRES DE MAIRIE															
REDACTEURS															
ADJOINTS ADMINISTRATIFS															
FILIERE ADMINISTRATIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF															
INGENIEURS	72,00														
TECHNICIENS	552,00	58,00													
AGENTS DE MAITRISE	683,00	20,00													
ADJOINTS TECHNIQUES	1 766,00	9,00													
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT															
FILIERE TECHNIQUE	3 073,00	87,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE															
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES															
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE															
BIBLIOTHECAIRES															
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES															
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE															
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS DES APS															
EDUCATEURS DES APS															
OPERATEURS DES APS															
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS															
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS															
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS															

Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et remunérées en 2019	Nombre d'heures complémentaires réalisées et remunérées en 2019	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et remunérées en 2019	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et remunérées en 2019	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et remunérées en 2019
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX					
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES					
AGENTS SOCIAUX					
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS					
PSYCHOLOGUES					
SAGES-FEMMES					
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX					
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE					
PUERICULTRICES *					
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES					
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX					
INFIRMIERS					
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE					
AUXILIAIRES DE SOINS					
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS					
TECHNICIENS PARAMEDICAUX					
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE					
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE					
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE					
GARDES-CHAMPÊTRES					
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTROLEURS, COLONELS					
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS					
MÉDECINS, PHARMACIENS					
LIEUTENANTS					
INFIRMIERS D'ENCADREMENT					
INFIRMIERS					
SOUS-OFFICIERS					
SAPÉURS ET CAPORAUX					
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEURS					
ADJOINTS D'ANIMATION					
FILIERE ANIMATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 073,00	87,00	0,00	0,00	0,00

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

3.4.5 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). **Opérations réelles, hors opérations d'ordres.**

3.4.4.1	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	110 821 885
3.4.4.2	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	91 636 378

3.4.4.1 : référence au compte administratif ou à défaut au budget primitif additionné le cas échéant, du budget supplémentaire.

3.4.4.2 : charges de personnel en référence au chapitre 012 du compte administratif, ou à défaut du budget prévisionnel additionné le cas échéant, du budget supplémentaire.

4.1.1 Agents affectés à la prévention

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent**, présents au 31/12/2019.

	Effectif au 31/12/2019 des agents de la collectivité
Assistantis* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	9
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	1
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) *** , titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	1
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	2

* Article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 : Ils constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention.

**Articles 4 et 4-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 : Ils assurent une mission de coordination et sont institués lorsque l'importance des risques professionnels ou des effectifs le justifie.

Ils sont chargés de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

*** Article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 : Ils sont désignés par la collectivité. Ils sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2019

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent**, présents au 31/12/2019

Remarque : **Ne pas remplir les cellules grisées.**

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	0	0
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	648	3	19
Formation dans le cadre des habilitations			
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	200		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)			

(*) Il s'agit, par exemple :

- d'un centre de gestion dans le cadre de missions de conseil ou d'inspection,
- d'une entreprise pour évaluer les risques professionnels,
- d'un ergonome.

4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabiliser seulement les **visites médicales** sur demande de l'agent.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2019	7	13

4.1.4-4.1.6 Documents de prévention

L'indicateur 4.1.4 recense l'existence d'un Document unique d'évaluation des risques professionnels, (DUERP)

Le DUERP réalisé et mis à jour annuellement par l'autorité territoriale, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention (circulaire RDFB1314079C du 28 mai 2013 rappelant les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels).

L'indicateur 4.1.5 recense l'existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux

Un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013, obligeant chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Ces plans sont réalisés sur la base des diagnostics locaux qui sont intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Une circulaire du Premier ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois versants de la fonction publique. Une circulaire du 25 juillet 2014 fixe les modalités d'application de cet accord-cadre dans la fonction publique territoriale.

L'indicateur 4.1.6 recense les démarches éventuelles de prévention des TMS et des CMR

L'accord sur la santé et la sécurité au travail (SST) dans la Fonction publique signé le 20 novembre 2009 a instauré un droit à un suivi médical post-professionnel des risques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) et a également prévu des actions de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

CMR : les substances chimiques présentant un effet cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, qualifiées « CMR », englobent les substances qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent soit produire le cancer ou en augmenter la fréquence, soit produire des altérations génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence, soit porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives ou produire ou augmenter la fréquence de faits indésirables non héréditaires sur la progéniture (l'article R. 4412-60 du code du travail définit les CMR).

MS : l'Institut national de veille sanitaire (INVS) définit les TMS comme « un ensemble d'affections péri-articulaires qui peuvent affecter diverses structures des membres supérieurs, inférieurs et du dos : tendons, muscles, articulations, nerfs et système vasculaire ». Ces troubles sont également appelés « pathologies d'hyper-sollicitation ».

Un guide méthodologique, fondé sur un recueil de pratiques, vise à accompagner les employeurs publics dans la mise en place d'un dispositif de prévention des troubles musculo-squelettiques efficace et durable. Ce guide peut être téléchargé sur le site de la DGAFP : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/troubles-musculo-squelettiques-tms>

4.1.4-4.1.6 Documents et démarches de prévention

4.1.4 - Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2019 ? Si oui, indiquez :	En cours
Année de création du document	2013
Année de la dernière mise à jour	2018

Précision : le Document unique est mis à jour (Article R. 4121-1 du code du travail)

- 1° au moins chaque année ;
- 2° lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 2312-8 du code du travail ;
- 3° lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ;

Toutefois pour les collectivités de moins de 11 agents, cette disposition peut être moins fréquente sous réserve que soit garanti un niveau équivalent de protection de la santé et de la sécurité des agents.

4.1.5 - Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2019 ?	En cours
---	----------

4.1.6 - Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2019 :

Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	En cours
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	En cours
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

4.1.7 - Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2019 ?	Oui
---	-----

Ce registre est obligatoire, anciennement dénommé "registre d'hygiène et de sécurité".

Il est mis à disposition de tous les agents afin qu'ils retranscrivent leurs observations en matière d'hygiène et de sécurité dans leur travail quotidien, comme par exemple :

- signaler un dysfonctionnement, une anomalie, des problèmes liés à l'ambiance de travail (encombrement, température, bruit...), à la formation, à la présence de produits ou équipements dangereux ou encore à l'environnement de travail (état des locaux, vétusté des installations...);
 - poser des questions relatives à la prévention des risques professionnels.
- Il s'agit d'un véritable outil de communication et de traçabilité.

4.2.1 - Les accidents du travail* survenus dans l'année 2019
par cadre d'emplois et par sexe

* y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

Champ : le tableau qui suit concerne **tous les agents** quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2019.
Un **agent** peut être comptabilisé plusieurs fois s'il est victime de plusieurs accidents sur l'année

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées qui font l'objet de calculs automatiques.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2019	2 038 218,00
---	--------------

Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier

Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2019 dans votre collectivité ?	Oui
--	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2019								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2019 ou auparavant)				
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET		
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt						
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	12	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	2	2	0	2	0	0	12	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0
Agents de maîtrise	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	5	0	2	0	1	0	0	0	266	0	66	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	12	0	9	0	2	0	0	0	266	0	68	0	0
Conservateurs du patrimoine													
Conservateurs des bibliothèques													
Attachés de conservation du patrimoine													
Bibliothécaires													
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique													
Professeurs d'enseignement artistique													
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques													
Assistants d'enseignement artistique													
Adjoint territoriaux du patrimoine													
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS													
Educateurs des APS													
Opérateurs des APS													
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs													
Assistants socio-éducatifs													
Educateurs de jeunes enfants													
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux													
Agents spécialisés des écoles maternelles													
Agents sociaux													
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins													
Psychologues													
Sages-femmes													
Cadres de santé paramédicaux													
Puéricultrices cadres de santé													
Puéricultrices**													
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques													
Infirmiers en soins généraux													
Infirmiers													
Auxiliaires de puériculture													
Auxiliaires de soins													
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Biologistes, vétérinaires, pharmaciens													
Techniciens paramédicaux													
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale													
Chefs de service de police municipale													
Agents de police municipale													
Gardes-champêtres													
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	2	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	10	0	7	0	0	0	0	0	44	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	127	7	54	4	7	0	2	0	2 862	189	264	0	0
Sapeurs et caporaux	8	3	4	1	0	0	0	0	42	15	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	147	10	65	5	7	0	2	0	2 963	204	264	0	0
Animateurs													
Adjoints d'animation													
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	159	10	74	5	11	2	2	2	3 229	204	344	0	0

** Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

4.2.2 - Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service, par ca

Champ : le tableau qui suit concerne **tous les agents** quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2019.

Remarque : Ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2019 dans votre collectivité ? Oui

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2019		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraînés des jours d'arrêt dans l'année 2019		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	1	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	1	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine								
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique								
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique								
Adjoint territoriaux du patrimoine								
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS								
Educateurs des APS								
Opérateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs								
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles								
Agents sociaux								
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins								
Psychologues								
Sages-femmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques								
Infirmiers en soins généraux								
Infirmiers								
Auxiliaires de puériculture								
Auxiliaires de soins								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0

Biologistes, vétérinaires, pharmaciens									
Techniciens paramédicaux									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale									
Chefs de service de police municipale									
Agents de police municipale									
Gardes-champêtres									
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	1	0	0	0	232	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	1	0	0	0	232	0	0
Animateurs									
Adjoints d'animation									
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	1	1	0	0	0	232	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

4.2.3 - Inaptitudes au cours de l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les agents **titulaires**, **stagiaires** et **contractuels sur emploi permanent**, présents au cours de l'année 2019.

Les critères ne sont pas exclusifs : un agent peut être recensé dans plusieurs cases.

		Hommes	Femmes
D e m a n d e s	Demande de reclassement au cours de l'année 2019 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2019 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	0
D é c i s i o n s	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2019 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2019 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Retraite pour invalidité	4	0
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2019 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :		
	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
	FILIERE TECHNIQUE	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	4	0
	FILIERE ANIMATION	0	0
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2019	13	6
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail		
Mises en disponibilité d'office	4	0	

4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2019

	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	5	0	1	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

* y compris pensions d'invalidité du régime général.

4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2019 ?	Oui
---	-----

Il s'agit ici de savoir si la collectivité est assurée vis-à-vis des maintiens de traitement. Cela ne correspond pas aux mutuelles destinées aux agents.

4.3.1 - Nombre d'actes de violences physiques et de signalements pour a de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel au cours de l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne **tous les agents**, titulaires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2019.

Remarque : ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2019, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2019	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	9	0
Total	9	0

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2019, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail		
émanant du personnel sans arrêt de travail		
émanant des usagers avec arrêt de travail		
émanant des usagers sans arrêt de travail		
Total	0	0

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2019, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail		
émanant du personnel sans arrêt de travail		
émanant des usagers avec arrêt de travail		
émanant des usagers sans arrêt de travail		
Total	0	0

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2019, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2-1 du code du travail)	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	2
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0
Total	0	2

5.1.1-5.1.4 - Formation

5.1.1 et 5.1.2 – Comment sont décomptées les journées de formation suivies par un agent ?

Les indicateurs 5.1.1 et 5.1.2 recensent le **nombre de journées de formation** auxquelles ont participé d'une part les agents qui occupent un emploi permanent (5.1.1) et d'autre part les autres agents (5.1.2) :

Quels sont les jours à prendre en compte ?

- * comptabiliser les **jours ouvrés**

Qu'est-ce qu'une journée de formation ?

- * considérer **1 journée** quel que soit le nombre d'heures réel de la formation : compter les journées selon les pratiques de la collectivité et celles des organismes (certains comptent 6h, 6h30, 7h ou plus par journée de formation).

Que comptabilise-t-on ?

- * compter le **nombre total de journées** effectuées par les agents :

Exemple : si 7 agents ont participé ensemble à une action de formation qui a duré 3 jours, et 2 autres à une action de 2 jours, le nombre total de journées de formation sera égal à $(7 \times 3) + (2 \times 2) = 25$

Remarques :

- **ne pas** décompter de **durée inférieure à la journée**.

Exemple : 7 stagiaires ont participé à un stage de 3,5 j, et par ailleurs le nombre total des journées correspondant aux autres formations est de 50 j.

Le nombre de journées de formation correspondant au stage sera égal à 24,5. Additionné aux autres journées, le résultat final sera de 74,5 à arrondir à 75.

- pour les formations dont la durée est comptabilisée en heures, **transformer** le nombre total d'**heures** en **nombre de journées** (en utilisant la norme d'1 journée = 7 heures) et arrondir si besoin.

Quelles sont les informations recherchées par type de formation ?

* préparations aux concours et examens d'accès aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale : compter strictement les **journées d'absence** correspondant à des **actions de formation** = ne pas prendre en compte les journées d'absence pour participation aux épreuves de concours.

* formation prévue par les statuts particuliers : concerne toutes les **formations obligatoires** suite à nomination ou exercice des fonctions dans certains cadres d'emplois :

- formation d'intégration,
- formation de professionnalisation.

* formation de perfectionnement : compter les journées correspondant à toutes les **actions de formation** ayant pour but de **développer les compétences des agents** ou de leur permettre d'en **acquérir de nouvelles**. Rentrent également dans ce cadre les actions de formation relatives à l'hygiène et à la sécurité qui sont prévues par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 pour les acmo, les ACFI, et plus généralement pour tous les agents.

* formation personnelle : ne prendre en compte que les **journées de formation** prises au moyen de la **décharge partielle de service** (article 5-1 pour les titulaires et 15-1 pour les contractuels du décret n°85-1076 du 9 octobre 1985).

Comment répartir les journées selon les organismes (intitulés de colonnes) ?

* **5.1.1(1)** : compter les journées correspondant aux **formations organisées en inter et prises en charge financièrement par le CNFPT** dans le cadre de son offre de formation correspondant à la cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements publics.

* **5.1.1(2)** : compter les journées correspondant aux **formations organisées en inter** au-delà de la cotisation obligatoire (ceci existe dans certaines régions, mais pas dans toutes).

* **5.1.1(3)** : compter les journées correspondant aux **formations organisées par la collectivité**, qu'il s'agisse :
 - de formations assurées par des **formateurs internes** (titulaires ou contractuels),
 - de formations assurées par des **intervenants extérieurs** rémunérés sous forme de vacations ou de prestations,
 - de formations assurées par le **CNFPT en intra**, c'est à dire organisées à la demande de la collectivité pour ses propres agents.

* **5.1.1(4)** : compter la totalité des **journées de formation** assurées par d'**autres organismes de formation**, y compris les stages pratiques effectués hors de la collectivité.

* **5.1.1(5)** : colonne totalisant automatiquement l'ensemble des journées de formation précédentes (**ne pas remplir cette colonne**)

* **5.1.1(6)** : compter la totalité des **journées de formation** assurées parmi les précédentes dans le cadre du **CPF** (compte personnel de formation).

***5.1.1(7) à 5.1.1(10) – Comment sont décomptés les agents occupant un emploi permanent par type de formation ?**

Le but est de connaître pour chaque **type de formation** et par **catégorie hiérarchique** au 31/12/2019, le nombre d'agents qui ont été concernés au cours de l'année. Pour chaque **catégorie**, comptabiliser le **nombre d'agents partis au moins une fois** par type de formation (et non le nombre de départs). Un même agent ayant participé à plusieurs types de formation sera comptabilisé une fois pour chaque type.

Exemple :

Madame X, rédactrice, a participé en début d'année à la fin de la préparation à l'écrit du concours d'attaché. Après admissibilité, elle participe à la préparation à l'oral. Dans la même année, nommée attachée stagiaire, elle a entamé sa formation initiale. Au 31/12/2019 cet agent se trouve en catégorie A, donc l'ensemble des formations suivies seront recensées dans cette catégorie.

Monsieur Z, agent d'entretien, a participé à un stage de formation de perfectionnement et à une action de formation personnelle.

	Hommes	Femmes
Cat. A : formation prévue par les statuts particuliers		1
Cat. B : préparation concours		1
Cat. C : formation de perfectionnement	1	
Cat. C : formation personnelle	1	

5.1.3 Comment sont décomptés les VAE, bilans de compétence et congés de formation?

* **VAE** : indiquer, pour l'année 2019 :

- le **nombre de dossiers dont la collectivité a eu connaissance**, qu'il s'agisse de démarches accompagnées ou non.
- le **nombre de dossiers en cours** : quelle que soit l'année de dépôt, dossier dont le résultat n'est pas encore connu.
- le nombre de dossiers ayant débouché sur une **validation**, qu'elle soit totale ou partielle.

* indiquer le nombre de **bilans de compétence** et **bilans professionnels** réalisés en externe par un intervenant ou organisme spécialisé.

* **congés de formation** : indiquer le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation accepté, au titre de l'année 2019, tel que prévu au décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale (articles 8 et 11 à 17 pour les fonctionnaires et articles 43 à 45 pour les contractuels).

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (chapitre 1er) a été modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Le décret n° 85-1076 du 9 octobre 1985 relatif à l'exercice du droit à la formation des agents de la fonction publique territoriale (section II et III) a été abrogé et remplacé par le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale.

Les formations d'intégration et de professionnalisation mentionnées au 1° de l'article 1er de la loi du 12 juillet 1984 susvisée relèvent de la formation professionnelle tout au long de la vie définie au premier alinéa de l'article 1er du décret du 26 décembre 2007 susvisé et sont mises en oeuvre dans les conditions fixées par le présent décret et par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

Le présent décret est applicable aux fonctionnaires de l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, à l'exception de ceux relevant des filières sapeurs-pompiers et police municipale qui sont soumis à des dispositions spécifiques en matière de formation professionnelle obligatoire.

Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (article 6).

Article 11 du décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire territoriale : La formation de professionnalisation prévue au b) du 1° de l'article 1er de est dispensée aux fonctionnaires de toutes catégories pour permettre leur adaptation à l'emploi et le maintien à niveau de leurs compétences.

Elle comprend :

- 1° La formation de professionnalisation au premier emploi ;
- 2° La formation de professionnalisation tout au long de la carrière ;
- 3° La formation de professionnalisation suivie à la suite de l'affectation sur un poste à responsabilité.

Le contenu de ces formations est adapté aux emplois que les membres des cadres d'emplois ont vocation à occuper compte tenu des missions définies par leurs statuts particuliers.

Les obligations de formation définies au présent article ne s'appliquent pas aux membres du cadre d'emplois des médecins territoriaux, à l'exception de celles mentionnées au 3°.

La formation d'intégration

Art. 6. – La formation mentionnée au a du 1° de l'article 1er de la loi du 12 juillet 1984 susvisée vise à faciliter l'intégration des fonctionnaires territoriaux par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial dans lequel s'exercent leurs missions.

Elle porte notamment sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les services publics locaux et le déroulement des carrières des fonctionnaires territoriaux.

Les obligations de formation d'intégration ne s'appliquent pas aux fonctionnaires relevant de l'article 45 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Les fonctionnaires recrutés au titre du 1° et du 2° de l'article 39 de la même loi en sont dispensés.

Art. 7. – Les statuts particuliers des cadres d'emplois définissent la durée de la formation d'intégration prévue à l'article précédent qui est dispensée au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois et les conditions dans lesquelles elle peut être fractionnée.

Les statuts particuliers des cadres d'emplois peuvent déterminer dans quelle mesure cette formation est préalable à l'exercice des missions qui incombent aux membres des cadres d'emplois considérés.

Art. 8. – La formation d'intégration peut être commune aux fonctionnaires appartenant à différents cadres d'emplois.

Art. 9. – Dès la nomination d'un fonctionnaire astreint à la formation d'intégration, l'autorité territoriale en informe le Centre national de la fonction publique territoriale en vue de l'organisation de cette formation.

Art. 10. – Sauf dispositions statutaires contraires, la titularisation est subordonnée au respect de l'obligation de suivi de la formation d'intégration.

- **Actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française** : des formations peuvent être proposées aux agents territoriaux ayant des difficultés pour lire et écrire le français. Ces formations ne sont pas obligatoires. Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service. L'autorité territoriale ne peut opposer deux refus consécutifs à une demande de formation qu'après avis de la commission administrative paritaire (CAP). Cf. loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (articles 1 et 2).

Les emplois d'avenir

À compter de la promulgation de la loi portant création des emplois d'avenir, *les actions de formation destinées aux personnes bénéficiant d'un contrat conclu au titre de l'article L. 5134-110 du code du travail dans les collectivités territoriales ou leurs établissements publics* sont financées, pour tout ou partie, au moyen de la cotisation obligatoire versée par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, en application du 1° de l'article 12-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi que par une cotisation obligatoire assise sur les rémunérations des bénéficiaires des contrats conclus au titre de l'article L. 5134-110 du code du travail dont le taux est fixé par décret. Cette disposition ne sera applicable qu'à compter du 1er janvier 2013. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens, conclue entre l'État et le centre national de la fonction publique territoriale, viendra définir les modalités de mise en œuvre.

Le compte personnel de formation

Depuis le 1er janvier 2017, le compte personnel de formation (CPF) est une composante du compte personnel d'activité (CPA) au même titre que le compte d'engagement citoyen (CEC), qui est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels de la fonction publique.

Le compte personnel de formation (CPF) a pour objectifs, par l'utilisation des droits qu'il permet d'acquérir, de renforcer l'autonomie de son titulaire et de faciliter son évolution professionnelle. Ces droits sont attachés à la personne et sont donc conservés lorsqu'un agent change d'employeur, que cet employeur relève du secteur public ou du secteur privé. Ils seront consultables, au plus tôt le 1er janvier 2018 et au plus tard le 1er janvier 2020, sur le portail « moncompteactivité.gouv.fr » géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour en savoir plus sur le CPA et son application dans la fonction publique, rendez-vous sur le portail de la fonction publique.

Source : cnfpt.fr

Remarque : Le CPF remplace le DIF

Fonctionnaires et contractuels de droit public :

Les agents ont un CPF depuis le 1er janvier 2017 qui se substitue au DIF (droit individuel à la formation). À compter de cette date, ils commencent donc à cumuler des heures sur ce CPF. Les heures inscrites au DIF au 31 décembre 2016 peuvent être utilisées pour bénéficier de formations au titre du CPF.

Source : cnfpt.fr

TOTAL Toutes catégories	703	0	3 532	737	4 972	0
-------------------------	-----	---	-------	-----	-------	---

Contractuels sur emploi permanent	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année				
	CNEPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF	
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire									5.1.1(1)
Pour les agents de catégorie A											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.											
Formation prévue par les statuts particuliers											
dont formation d'intégration											
dont formation de professionnalisation											
Formation de perfectionnement											
Formation personnelle (hors congés formation)											
Total											
Pour les agents de catégorie B											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.											
Formation prévue par les statuts particuliers											
dont formation d'intégration											
dont formation de professionnalisation											
Formation de perfectionnement											
Formation personnelle (hors congés formation)											
Total											
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.											
Formation prévue par les statuts particuliers											
dont formation d'intégration											
dont formation de professionnalisation											
Formation de perfectionnement											
Formation personnelle (hors congés formation)											
Total											
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.											
Formation prévue par les statuts particuliers											
dont formation d'intégration											
dont formation de professionnalisation											
Formation de perfectionnement											
Formation personnelle (hors congés formation)											
Total											
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.											
Formation prévue par les statuts particuliers											
dont formation d'intégration											
dont formation de professionnalisation											
Formation de perfectionnement											
Formation personnelle (hors congés formation)											
Total											



5.1.2 (1) - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2019 et ayant participé à au moins une formation en 2019.

Précision : un agent ayant suivi plusieurs formations ne doit être saisi qu'une fois.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

	Nombre total de journées de formation dispensées par					Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2019 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année				
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire 5.1.2 (1)	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire 5.1.2(2)	Collectivité 5.1.2(3)	Autres organismes 5.1.2(4)	Total 5.1.2(5)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) 5.1.2(6)	Hommes 5.1.2(7)	Femmes 5.1.2(8)	Total 5.1.2(9)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) 5.1.2(10)
Fonctionnaires sur emploi non permanent					0				0	
Collaborateurs de cabinet					0				0	
Assistants maternels					0				0	
Assistants familiaux					0				0	
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)					0				0	
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels					0				0	
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé					0				0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprentis					0				0	
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)					0				0	
TOTAL Tous types	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



5.1.2 (2) - Nombre d'agents sur un emploi non permanent présents au 31/12/2019 et ayant participé à au moins une formation en 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les **agents** sur un **emploi non permanent**, présents au 31/12/2019 et ayant **participé** à au moins une **formation en 2019**.

Précision : un agent ayant suivi plusieurs formations ne doit être saisi qu'une fois.

Remarque : **Ne pas remplir** les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

	Nombre d'agents sur un emploi non permanent présents au 31/12/2019 et ayant participé à au moins une formation en 2019	
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires sur emploi non permanent		
Collaborateurs de cabinet		
Assistants maternels		
Assistants familiaux		
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)		
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels		
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé		
Total	0	0
Apprentis		
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)		
TOTAL Tous types	0	0

5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2019

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2019.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2019		Contractuels présents au 31/12/2019		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des acquis et des expériences					
Dossiers déposés durant l'année	6				6
Dossiers en cours	0				0
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	3				3
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale			0		0
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2019			0		0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.

5.1.4 - Coûts de formation

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2019.

Remarque : ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

		Montants pour l'année 2019 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	371 597,70
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	0,00
5.1.4.3	Autres organismes	396 879,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	37 800,00
Coût total des actions de formation		806 276,70

Comptabiliser les coûts directs de formation d'une part (5.1.4.1, 5.1.4.2 et 5.1.4.3) et les frais de déplacement liés à la formation d'autre part (5.1.4.4).

Précision :

- 5.1.4.2 Coûts des actions de formation prises en charge par les collectivités territoriales (coûts pédagogiques des actions organisées par les collectivités, frais d'inscription à des stages, colloques...) avec mention des versements au Centre national de la fonction publique territoriale au titre des actions organisées en partenariat.

6.1.1 - Réunions statutaires**Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion**

	Nombre de réunions dans l'année 2019
du comité technique *	3
des commissions administratives paritaires	2
des commissions consultatives paritaires	

* pour les collectivités ayant un CT propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
---	-----

Si oui :

Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2019	4
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2019 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	Non
--	-----

Si oui :

Nombre de réunions du CT dans l'année 2019 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	0
--	---

6.1.2 - Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les **fonctionnaires** et **contractuels**, présents au cours de l'année 2019.

	Nombre de jours dans l'année 2019
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	113
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	126

	Nombre d'heures dans l'année 2019
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	1 888

Heures de décharges d'activité de service :

- auxquelles ont droit les organisations syndicales	3 600
- effectivement utilisées	2 964

	Nombre de protocoles dans l'année 2019
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0

6.1.3 - Conflits du travail : grèves

Votre collectivité est-elle concernée par les grèves en 2019 ?

Oui

Si OUI, renseigner le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2019
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	193
- sur mot d'ordre national	193
- sur mot d'ordre uniquement local	
- non précisé, autres	

Précision :

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, ramener au nombre de journées - agents sur la base de 7h pour une journée : 7 agents faisant grève 1 heure représentent 1 journée.

6.1.4 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

L'indicateur 6.1.4 recense les **sanctions disciplinaires** prononcées au cours de l'année 2019.

Cet indicateur vise plus précisément à recenser, d'une part, le nombre de sanctions prononcées et, d'autre part, le motif principal ayant justifié chacune de ces sanctions.

* **Quels sont les sanctions à recenser ?** (un tableau par sanction)

Précision : ne prendre en compte que les **sanctions effectivement prononcées courant 2019** (ne pas inclure les procédures disciplinaires en cours).

- les sanctions prononcées à l'encontre des **fonctionnaires titulaires** en application de l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984 (10 sanctions possibles ventilées en 4 groupes)
- les sanctions prononcées à l'encontre des **fonctionnaires stagiaires** en application de l'article 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 (5 sanctions possibles : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours ou licenciement)
- les sanctions prononcées à l'encontre des **agents contractuels** en application de l'article 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 (4 sanctions possibles : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions ou licenciement)

* **Comment recenser les motifs de sanctions** (dernier tableau)?

Remarque : Le nombre de motifs reportés dans ce tableau doit correspondre au nombre total des sanctions effectivement prononcées au cours de l'année 2019.

- recenser les motifs ayant justifié les sanctions pour l'**ensemble des agents** (titulaires, stagiaires et contractuels)
- ne retenir qu'**un seul motif par sanction** effectivement prononcée
- en cas de pluralité de motif, retenir le **motif principal** ayant justifié la sanction disciplinaire

6.1.4 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2019.
Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2019	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	6	0
Avertissement	5	
Blâme	1	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Radiation du tableau d'avancement		
Abaissement d'échelon		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours		
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans		
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office		
Révocation		

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2019	
	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours		
Exclusion définitive du service		

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2019	
	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions		
Licenciement		

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2019	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)		
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)		
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle		
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral		
IVresse		
Mœurs (dont harcèlement sexuel)		
Manquement à l'obligation de loyauté, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve		
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts		
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation		
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)		
Autres		

7.1.1 - 7.1.4 Action sociale relevant de la collectivité et protection sociale complémentaire**7.1.1 - Œuvres sociales**

Il s'agit des cotisations ou subventions versées par la collectivité aux organismes chargés la mise en œuvre de l'action sociale pour le compte de la collectivité, qu'il soit locaux (propre à la collectivité) ou non.

Répondre uniquement par oui (1) si des cotisations/subventions sont versées et par non (0) dans le cas contraire.

7.1.2 - Prestations servies par la collectivité aux agents

Il s'agit des prestations servies directement par la collectivités à ses agents.

Répondre uniquement par oui (1) si des prestations sont servies directement par la collectivité et par non (0) dans le cas contraire.

Rappel de la réglementation sur l'action sociale:

Des prestations d'actions sociales sont attribuées au personnel des collectivités territoriales sur décision de leur assemblée délibérante (art 88-1 de la loi du 26 janvier 1984). Ces prestations sociales sont destinées à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles (notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leur accès à des services collectifs). Elles sont prévues à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et sont distinctes de la rémunération des agents.

L'assemblée décide des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs prestataires de service (centre de gestion au titre de ses missions facultatives, association nationale telle que le comité national d'action sociale – CNAS –, associations locales type COS).

7.1.3 - Aides à la garde d'enfants

Il s'agit d'aides à la garde d'enfants permettant d'apprécier la politique sociale de la collectivité notamment au regard de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle (cf. socle commun d'indicateurs "égalité professionnelle" définis dans le protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique).

Répondre uniquement par oui (1) si le dispositif existe et par non (0) dans le cas contraire.

7.1.4 - Protection sociale complémentaire

La collectivité peut apporter une participation à ses agents au titre des contrats et règlements de protection sociale complémentaire que ceux-ci souscrivent (santé, prévoyance). Le plafond est la cotisation payée par l'agent. La participation est versée soit directement à l'agent, soit via un organisme qui doit la répercuter à celui-ci. La participation doit respecter les conditions de solidarité et de procédure prévues à l'article 88-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 2011-1474 du 8/11/2011 (circulaire du 25 mai 2012).

7.1 Action sociale relevant de la collectivité dans l'année 2019

7.1.1 - Œuvres sociales à destination du personnel ou de leurs familles

	OUI / NON
Subventions versées au comité d'œuvres sociales local ou autres organismes propres à la collectivité	Oui
Cotisations et subventions à un comité intercollectivités (ou à un autre organisme intercollectivités)	Non

7.1.2 - Prestations servies directement ou via un Comité d'Œuvres Sociales par la collectivité territoriale

	OUI / NON
Prestations servies directement par la collectivité territoriale (*)	Oui
Prestations servies via un Comité d'Œuvres Sociales	Oui

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

7.1.3 - Aides à la garde d'enfants y compris accordées par un Comité d'Œuvres Sociales

Votre collectivité a-t-elle des dispositifs directs ou via un Comité d'Œuvres Sociales pour favoriser la garde d'enfants de ses agents ?

	OUI / NON
Places réservées en crèche	Non
Aides financières pour la garde d'enfants ou les activités périscolaires	Non
Autres	Non
Si oui, précisez (50 caractères au maximum) :	

7.1.4 - Protection sociale complémentaire

Participation financière aux contrats et règlements de protection sociale complémentaire de vos agents

Champ : les tableaux qui suivent concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), au 31/12/ 2019.

Remarque : ne pas remplir les **cellules grisées** (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de **calculs automatiques**.

OUI / NON	Santé	Prévoyance
- via une convention de participation	Non	Non
- via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

Si OUI

En nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
Agents sur emploi non permanent		
Nombre total de bénéficiaires	0	0

En montant des participations (en €)

Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		
Agents sur emploi non permanent		
Montant total des participations* (en €)	0	0

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE BILAN SOCIAL 2019

L'article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, comme pour l'ensemble des employeurs publics, de présenter devant le comité technique, dans le cadre du bilan social, un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le protocole du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique vient préciser ces dispositions. Il prévoit notamment que ce **rapport de situation comparée (RSC)** des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, partie intégrante du bilan social, s'appuie sur un socle de 27 indicateurs communs aux trois fonctions publiques, annexés au protocole et à sa circulaire d'application du 8 juillet 2013. Le RSC doit permettre d'élaborer un plan d'actions, établi après concertation avec les organisations syndicales, pour favoriser l'égalité professionnelle.

Les 27 indicateurs sont déclinés ci-après et identifiés ainsi :

N° de l'indicateur	Définition de l'indicateur
--------------------	----------------------------



1. Conditions générales d'emploi

a. Effectifs

1	Effectifs physiques et en ETP (en ETPR pour la FPH) des titulaires et non-titulaires et autres statuts (militaires, ouvriers d'Etat, etc.) : répartition par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) par PCS et, pour les non-titulaires, par type de contrat
----------	--

Remarques :

- Aucun emploi à temps non complet, d'où pas de conversion en ETP
- La notion de PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelles) n'est pas renseignée précisément dans la base GRH.

➤ Répartition des effectifs titulaires par filière et par sexe

	Filière						Toutes filières
	Incendie et secours		Administrative		Technique		
Femmes	30	3.2%	79	83.2%	12	11.4%	121
Hommes	893	96.8%	16	16.8%	93	88.6%	1002
TOTAL	923		95		105		1123

➤ Répartition des effectifs titulaires par catégorie, par filière et par sexe

		Total	Nb de femmes	Proportion de femmes	
		Incendie et secours	A	85	4
	B	130	3	2.3%	
	C	708	23	3.2%	
Administrative	A	8	5	62.5%	83.2%
	B	15	13	86.7%	
	C	72	61	84.7%	
Technique	A	7	3	42.9%	11.4%
	B	21	4	19.0%	
	C	77	5	6.5%	
TOTAL		1123	121	10.7%	

	Toutes Filières			TOTAL
	A	B	C	
Femmes	12	20	89	121
Hommes	88	146	768	1002
TOTAL	100	166	857	1123



➤ Répartition des effectifs non-titulaires par catégorie et par sexe :
3 agents (hommes) non titulaires « compagnons du devoir » affectés à l’atelier mécanique (technique)

2 Age moyen et médian par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et PCS

		Age moyen		Age médian	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Incendie et secours	A	46	50	45	51
	B	39	52	39	53
	C	35	43	36	43
	A B C	37	45	37	45
Administrative	A	47	48	43	48
	B	52	47	55	47
	C	46	51	46	50
	A B C	47	50	47	49
Technique	A	42	58	42	60
	B	37	45	36	46
	C	45	47	46	48
	A B C	42	47	42	47

Remarque :
- La notion de PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelles) n’est pas renseignée précisément dans la base GRH.

b. Durée et organisation du travail

3 Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel, temps incomplet/non complet

		100%	90%	80%	70%	60%	50%
Incendie et secours	Femmes	28	1				
	Hommes	875	3	15			1
Administrative	Femmes	64	4	11			
	Hommes	16					
Technique	Femmes	10		2			
	Hommes	92		1			
Toutes filières	Femmes	102	5	13	0	0	0
	Hommes	983	3	16	0	0	1

Remarque :
- Aucun emploi à temps non complet



4

Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique dont travail durant le week-end (avec définition)

	Hommes	Femmes	Total
Horaires décalés	651	22	673
Travail de nuit	606	21	627
Travail le week-end	606	21	627

Remarques :

- Tous les agents en régime de garde sont comptabilisés : G24, MIXTE ou G12 en salles opérationnelles.
- Les agents dont le régime de travail est SHR mais qui assurent des astreintes ou des gardes au CODIS ne sont pas comptabilisés.

c. Comptes épargne-temps

5

Nombre d'agents ayant ouvert un CET ; nombre de jours stockés ; nombre de jours utilisés

	Nombre d'agents ayant un CET au 31/12/2019		<i>dont</i> Nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2019		Nombre de jours accumulés au 31/12/2019		<i>dont</i> Nombre de jours versés au titre de l'année 2019		Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	83	11	2	0	3643	392	244	24	113	26
Catégorie B	122	19	6	2	4338	453	544	70	82	55
Catégorie C	526	69	61	7	11090	1497	2244	295	418	53
Toutes catégories	731	99	69	9	19071	2342	3032	389	613	134

d. Embauches et départs

6

Répartition des agents recrutés selon le statut par type de recrutement (concours externe, interne, sans concours, mutation, embauche) et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

		Catégorie A, A+		Catégorie B		Catégorie C	
		Concours	recrut. direct, mutation, détachement	Concours	recrut. direct, mutation, détachement	Concours	recrut. direct, mutation, détachement
Incendie et secours	Femmes						6
	Hommes		2	1	3	43	3
Administrative	Femmes						2
	Hommes						
Technique	Femmes						
	Hommes						3
Toutes filières	Femmes						8
	Hommes		2	1	3	43	6

*sans les réintégrations



7

Répartition des départs par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès

➤ Départs non définitifs

		Disponibilité			Détachement vers			Congé parental		
		A	B	C	A	B	C	A	B	C
Incendie et secours	Femmes									
	Hommes			10	1		3			
Administrative	Femmes									1
	Hommes			1			0			
Technique	Femmes									
	Hommes			0			0			
Toutes filières	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	11	0	0	3	0	0	0

➤ Départs définitifs

		Mutation			Retraite			Décès			Démission			Autres cas (radiation des cadres)		
		A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Incendie et secours	Femmes						1									
	Hommes	1		1	6	7	11									
Administrative	Femmes			1												
	Hommes															
Technique	Femmes															
	Hommes		1													
Toutes filières	Femmes	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	1	1	1	6	7	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8

Effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement année 2019 ; âge moyen de départ à la retraite (catégories sédentaires et actives)

	Femmes	Hommes	NB
PAT			
SPP	57 ans	60 ans	25
TOTAL	59 ans		25

Remarque :

- L'effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement année 2017, correspond au nombre d'agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite.



e. Positionnement

9

Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

		Emplois de direction
Incendie et secours	Femmes	0
	Hommes	15
Administrative	Femmes	0
	Hommes	1
Technique	Femmes	0
	Hommes	1
Toutes filières	Femmes	0
	Hommes	17

Remarque :

- Les emplois de direction comptabilisés ci-dessus sont : le directeur départemental, le directeur départemental adjoint, les chefs de pôle (1) et de groupement (3+8) et le médecin-chef du service de santé et de secours médical.

10

Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants (loi du 12 mars 2012)

		Emplois de direction
Incendie et secours	Femmes	
	Hommes	
Administrative	Femmes	
	Hommes	
Technique	Femmes	
	Hommes	
Toutes filières	Femmes	
	Hommes	

Remarque :

- Les nominations aux emplois de direction comptabilisés ci-dessus sont celle sur les emplois de directeur départemental, directeur départemental adjoint, chefs de pôle et de groupement et de médecin-chef du service de santé et de secours médical.

11

Répartition des candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis)

Le SDIS ne détient pas l'ensemble de ces informations.



f. Promotions

12 Répartition des agents promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions

Le GF RH ne détient pas cet indicateur.

13 Répartition des agents bénéficiant d'une promotion interne par corps ou cadre d'emplois

	CADRES EMPLOIS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
PAT	ATTACHES			
	REDACTEURS		1	1
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	5	1	6
	INGENIEURS			
	INGENIEURS CHEFS			
	TECHNICIENS		2	2
	AGENTS DE MAITRISE		10	10
	ADJOINTS TECHNIQUES		4	4
	TOTAL	5	16	23
SPP	LCL-CDT-CNE		6	6
	INFIRMIERS		1	1
	LIEUTENANTS		21	21
	SOUS-OFFICIERS		60	60
	SAPEURS ET CAPORAUX		9	9
		TOTAL	0	97
TOTAL		5	115	120

14 Taux de mobilité géographique, catégorielle, statutaire et structurelle inter-employeurs au sein du même versant)

Nombre de changements d'affectation (hors changement de service/bureau à l'intérieur du même GPT ou CIS)

	Femmes	Hommes	TOTAL
PAT	6	2	8
SPP	9	82	91

15 Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels ; part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels

Non concernés.

2. Rémunérations

16 Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par PCS ; rémunérations par décile



NON-TITULAIRES

		Rémunérations nettes mensuelles moyennes (en €)		
		A	B	C
Toutes filières	Femmes	0		0
	Hommes	2639.16		1485.30

TITULAIRES

		Rémunérations nettes mensuelles moyennes (en €)		
		A	B	C
Incendie et secours	Femmes	3931.42	2763.57	2046.87
	Hommes	3891.11	2916.02	2351.69
Administrative	Femmes	2962.61	2327.60	1820.61
	Hommes	3508.77	2270.86	1907.19
Technique	Femmes	2905.10	1917.44	1903.80
	Hommes	4360.90	2335.96	2058.39
Toutes filières	Femmes	3266.37	2336.20	1923.76
	Hommes	3920.26	2507.61	2105.76

17 Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

		Part des primes et indemnités dans la rémunération globale		
		A	B	C
Toutes filières	Femmes	18.4%	18.5%	63.1%
	Hommes	17.1%	17.1%	65.8%

3. Formation

18 Nombre moyen de jours de formation statutaire (dont suite à promotion), professionnelle par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

	NB DE JOURS DE FORMATION (hors préparation concours/examens)			EFFECTIF (Toutes filières)			NB DE JOURS DE FORMATION MOYEN PAR AGENT		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Femmes	12	7	118	12	20	89	1.00	0.35	1.33
Hommes	275	898	3596	88	146	768	3.13	6.15	4.68
TOTAL	287	905	3714	100	166	857	2.87	5.45	4.33



GROUPEMENT FONCTIONNEL DES RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 083-288300403-20200922-20_66-DE

HUMAINES SDIS 83 SLO

19 Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle et promotionnelle

Aucun agent n'a bénéficié de congés de formation professionnelle et promotionnelle.



4. Conditions de travail

20 Nombre d'accidents de travail au cours de l'année n (taux de fréquence des accidents du travail) ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)

		Nombre d'accidents de travail en 2019	Taux de fréquence	Nombre de maladies professionnelles en 2019	Nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI) en cours en 2019
Incendie et secours	Femmes	7	167	0	1
	Hommes	134	103	1	80
Administrative	Femmes	2	18	1	4
	Hommes	2	86	0	0
Technique	Femmes	0	0	0	0
	Hommes	14	104	1	14
Toutes filières	Femmes	9	52	1	5
	Hommes	150	103	2	94

Remarques :

- Tous les accidents sont comptabilisés dans le nombre d'accidents de travail qu'ils aient engendrés ou non des arrêts de travail.
 - Les accidents de trajet sont comptabilisés dans le nombre d'accidents de travail.
 - Dans le nombre de maladies professionnelles, seule la nouvelle déclarée en 2017 (1) est comptabilisée. Au total 5 agents ont été en arrêt en 2017 pour une MP.
 - Taux de fréquence : $(Nb \text{ d'accidents} \times 1\,000\,000) / (\text{Effectif} \times nb \text{ moy de } j \text{ travaillé par an par agent} \times \text{Durée hebdo de travail}/5)$. Le nb moyen de jours travaillés par an = constante = 206
- Interprétation : Il mesure le degré d'exposition des salariés aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés. On considère tous les agents à 1607h (ne prend pas en compte la notion de temps partiel et le régime dérogatoire G24) Nb d'arrêts pour 1 000 000 heures travaillées.*

5. Congés

21 Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité par catégorie hiérarchique ; nombre de jours de congés de paternité pris par agent par catégorie hiérarchique par rapport au nombre de jours de congés théoriques

	Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité	Nombre de jours de congés de paternité pris	Durée moyenne du congé paternité
A	2	22	11
B	2	22	11
C	16	176	11



22 Nombre d'agents ayant pris des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille ; mise en disponibilité par motif (accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle) ; suivi des entretiens réalisés avant ou au retour de ces congés

➤ Nombre d'agents ayant pris des congés d'une durée égale ou supérieure à 6 mois

	Femmes	Hommes	TOTAL
Congé parental	1	0	1
Disponibilité pour convenances personnelles	0	7	7
Disponibilité pour création/reprise d'entreprise	0	0	0
Disponibilité pour mandat électif	0	1	1
Disponibilité pour élever un enfant	0	3	3

➤ Suivi des entretiens réalisés avant ou au retour de ces congés

Pas de procédure mise en place.

23 Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent partant en congé parental

En règle générale, les agents en congé parental sont reçus avant leur réintégration pour que l'affectation soit la plus adaptée.

6. Organisation du temps de travail
a. Organisation

24 Nombre de chartes du temps

Aucune charte du temps n'est mise en place.

b. Temps partiel



25 Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation	Total
Catégorie A	Hommes	0	1	1
	Femmes	0	2	2
	Total	0	3	3
Catégorie B	Hommes	0	0	0
	Femmes	0	3	3
	Total	0	3	3
Catégorie C	Hommes	1	18	19
	Femmes	2	11	13
	Total	3	29	32

26 Nombre d'agents à temps partiel bénéficiant d'un travail à temps plein à leur demande par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

		Réintégration à temps plein en 2019 après une période à temps partiel
Catégorie A	Hommes	
	Femmes	1
	Total	
Catégorie B	Hommes	
	Femmes	1
	Total	
Catégorie C	Hommes	4
	Femmes	2
	Total	8

c. Services de proximité

27 Dépenses d'action sociale (en euros) pour garde d'enfants (CESU, places en crèche, activités parascolaires, etc.)

Le SDIS ne participe pas aux dépenses pour garde d'enfants (CESU, places en crèche, activités parascolaires, etc.) des agents.



Délibération n° 20-67

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

OBJET : Marchés Publics.

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-67 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION DE MARCHÉS

- **Marché n° 2001_25**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **GIFRER** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var que les droits et la commercialisation de la spécialité DACUDOSSES 10 ml solution lavage ophtalmique unidose, prévu au BPU, sont transférés à SIFI France. De plus, les commandes, les livraisons et la facturation sont assurées par CSP GOURNON.

Le Conseil d'Administration du 09/06/2020 a autorisé l'avenant de transfert de GIFRER à SIFI.

Le titulaire SIFI a informé le SDIS du Var qu'il confiait à EURODEP les commandes, la distribution et la facturation de ses produits en lieu et place de CSP.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

- **Marché n° 2001_22**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **EUROMEDIS** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants, sont fortement perturbés.

Ainsi, la société est contrainte d'appliquer une nouvelle augmentation exceptionnelle et raisonnée des prix initialement proposés, pour une période de trois mois (du 01/08/2020 au 31/10/2020).

Les produits concernés sont les gants d'examen nitrile Flexiskin sans poudre 240mm.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

- **Marché n° 1909_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec le Groupement **SOTTAL TP VRD / EIFFAGE Route Méditerranée** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 1 : VRD, terrassement, espace verts, station carburant.

Lors de l'établissement du Cahier des Clauses Techniques Particulières, il a été omis de prévoir la réalisation des plateformes sous dallage industriel de la remise et de l'atelier. Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché afin de prendre en compte cette prestation devenue indispensable et ainsi de modifier le montant du marché.

Toutefois, pour compenser cette dépense et en accord avec le titulaire, le SDIS du Var a décidé la suppression de certaines prestations non essentielles.

Ces changements représentent une plus-value de 4 990,61 € HT qui correspond à une augmentation de **0,87 %** du montant initial de marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	Affiché le	15/09/2020
- Réalisation de plateformes composées de 20 cm de remblai et 20 cm de GNT	ID : 083-288300403-20200922-20_67-DE1	€
Suppression :		
- d'un portillon du local poubelle sur les 2 prévus - d'un caniveau pour la récupération des EP - des prestations de piquages sur le réseau eau froide réalisés directement par le concessionnaire lui-même - d'un coffret de coupure et du coffret de comptage électriques prévus en doublon au lot électricité		-14 433,30 €
Remplacement des 25 pins maritimes prévus à l'origine par :		
- 6 saules blancs, dans le bassin de rétention, - 19 pins maritimes d'une hauteur de 1.25/1.50 m, circonférence 8/10.		
	Montant HT €de la plus-value	+4 990,61 €

En conséquence l'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

- Montant de l'offre

Le montant des travaux de base s'élève à :

Montant hors TVA	5 73 933,21 €(en chiffres)
Taux de la TVA : 20 %	
Cinq cent soixante-treize mille neuf cent trente-trois euros et vingt et un centimes (Montant Hors TVA en lettres)	

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

- **Marché n° 1909_02**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SAS MERCURIO BATIMENT** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 2 : Fondations, Gros Œuvre, Maçonneries et façades gabions.

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec le SDIS du Var, une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique et devant être exécutée par le lot n° 3 - charpente métallique, a été transférée, avec approbation du titulaire chargé de cette prestation, au lot n° 2 - gros œuvre et remplacée par une structure poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant de ces travaux correspond à celui chiffré par le lot n° 3, pour la même prestation. Cette somme sera déduite du montant des travaux du lot n° 3 et ajoutée à celui du lot n° 2.

De plus, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser le plancher de la mezzanine de la remise du centre de secours en dalle BA (béton armé) coulée en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement au marché et non disponible, suite à une rupture de stock liée au COVID19. Le maître d'œuvre en accord avec le SDIS du Var a accepté cette proposition afin de pouvoir redémarrer les travaux suite à l'arrêt du chantier.

Enfin, le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoyait la réalisation d'une barrière anti termites. Cette prestation n'étant pas obligatoire sur la construction de Grimaud et en accord avec le bureau de contrôle, le SDIS du Var a validé la suppression de cette prestation.

Ces changements de travaux représentent une moins-value de 3 100,00 €HT qui correspond à une diminution de **0,41** % du montant initial de marché, soit une augmentation de **0,97** % depuis le début du marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	
Réalisation dans bâtiment Remise d'une partie de la structure porteuse du plancher R+1 en béton armé, initialement prévue en structure métallique.	+ 4 900,00 €
Réalisation du plancher de la mezzanine du bâtiment Remise en dalle BA coulée (épaisseur 18 cm) en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement.	Sans incidence financière
Suppression de la réalisation de la barrière anti termites	- 8 000,00 €
Montant total €H.T. (moins-value)	- 3 100,00 €

L'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

- Montant de l'offre :

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA	757 159,01 €(en chiffres)
Taux TVA : 20 %	
Sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-neuf euros et un centime (Montant HT TVA en lettres)	

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

- **Marché n° 1909_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **C.M.B.C.** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 3 : Structure Métallique, charpente, bac acier, bardage, polycarbonate.

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande du titulaire et en accord avec la maîtrise d'œuvre, le SDIS du Var a accepté qu'une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique, soit remplacée après approbation du titulaire du lot n° 2 « gros œuvre », qui en assurera la réalisation, par une structure porteuse en poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant du nouvel ouvrage reste inchangé, pour une qualité supérieure. Cette somme sera déduite du montant des travaux du présent marché et versée au titulaire du marché n°1909_02.

Ces changements représentent une moins-value de 4 900,00 € HT qui correspond à une diminution de **1,11 %** du montant initial de marché.

En conséquence, le point B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

- Montant de l'offre

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA	438 203,34 €(en chiffres)
Taux TVA : 20 %	
Quatre cent trente-huit mille deux cent trois euros et trente-quatre centime (Montant HT TVA en lettres)	

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 1909_08**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **PROVENCALE D'ALUMINIUM** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 8 : Menuiseries extérieures.

Par mesure d'économie, la maîtrise d'œuvre avait choisi des portes d'entrée aux logements en tôle acier isolé. En cours de chantier, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser les ensembles en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction, afin de garder une uniformité en façade et faciliter la fabrication (voir tableau ci-après).

Description	Montant HT
Menuiseries ME09 et ME13 prévues au marché en tôle acier isolé	- 5214 €
Menuiseries ME09 et ME13 en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction pour garder une cohérence d'ensemble	+ 5214 €
Total	0 €

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 1936_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SMACL** concernant les marchés publics d'assurances - Lot n° 3 : Assurance « **Flotte Automobile** ».

Au vu de la sinistralité de la flotte automobile du SDIS du Var, la présente modification a pour objet de majorer la cotisation annuelle actuelle de **2,89 %**, soit une augmentation 20 000 € toutes taxes comprises.

Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est de 712 055,31 € TTC.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les modifications précitées ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution.

Adopté à l'unanimité

(En l'absence de quorum lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020 les membres du CASDIS, valablement reconvoqués, délibèrent sans condition de quorum, le troisième jour ouvré suivant cette séance soit le lundi 21 septembre 2020, conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var).

Signé par : Françoise DUMONT
Date : 22/09/2020
Qualité : Présidente CA

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.

AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT

SIGNE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE :

ACHETEUR N°

**N° AC-2020-2021
Marché passé sur le fondement d'un accord cadre
Période du 01/01/2020 au 31/12/2021**

Et le fournisseur suivant :

**SIFI FRANCE
8 RUE DES GRANDES TERRES
92500 RUEIL MALMAISON**

Document à valeur contractuelle

FOURNITURES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Classifications CPV : 24000000-4

Art. 1 (et unique) – Raison et objet de l’avenant :

A compter du 26 mars 2020, le laboratoire SIFI confie à EURODEP (à la place de CSP), les commandes, la distribution et la facturation de ses produits :

**EURODEP
RUE COPERNIC
ZI MITRY COMPANS
77290 MITRY MORY
Tél : 01 60 94 85 85 – Fax : 01 60 27 02 20
Mail : info@eurodep.fr**

Les factures devront être réglées à EURODEP (voir RIB)

Le présent avenant est signé :

➤ Par le fournisseur initialement retenu :

Lu et approuvé, à Rueil Malmaison.....
Le 14/04/2020.....



SIFI FRANCE SAS
5 rue des Grandes Terres
92500 RUEIL MALMAISON
Tél / Fax : +33 147 495 084
RCS Nanterre 837 558 451
Cofcote N°AF 7120B
TVA FR72 837 558 451
Email : contact@sifi.fr

Identité : Laurent MOUSSIERE.....
Titre/Fonction : Directeur Général et Commercial.....

➤ Par le nouveau distributeur:

Lu et approuvé, à Mitry Mory.....
Le 27/05/2020.....

**EURODEP
RUE COPERNIC
ZI MITRY MORY
77290 MITRY MORY
N°SIRET 439 026 139**

Identité : Edouard FERON.....
Titre/Fonction : Directeur des Services Commerciaux.....

➤ Par l'établissement public de santé (EPS), acheteur concerné :

Lu et approuvé, à
Le

Identité :
Titre/Fonction :

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20200922-20_67-DE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	COMPTE	CLE	DOMICILIATION			
30002	08322	0000063101H	45	CL ROUEN CAE 08322			
<u>IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE - IBAN</u>				<u>BIC</u>			
FR12	3000	2083	2200	0006	3101	H45	CRLYFRPP

**TITULAIRE DU COMPTE : EURODEP
36 R DES AUGUSTINS
76000 ROUEN**

SIRET : 439 026 139 00022

NOM DE LA BANQUE : LE CREDIT LYONNAIS LCL

**ADRESSE DE LA BANQUE : Rouen SDC
14 Avenue Aristide Briand
76000 ROUEN
France**

AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT

SIGNE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE :

ACHETEUR N°

**N° AC-2020-2021
Marché passé sur le fondement d'un accord cadre
Période du 01/01/2020 au 31/12/2021**

Et le fournisseur suivant :

**EUROMEDIS
12 RUE PIERRE BRAY
60290 NEUILLY SUR CLERMONT**

Document à valeur contractuelle

FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX
Classifications CPV : 33100000-1 ; 24521000 ; 36731000 -4

Art. 1 (et unique) – Raison et objet de l'avenant :

Le présent avenant consiste à acter la correction du tarif unitaire qui avait été proposé par le fournisseur sélectionné comme cocontractant par l'établissement public de santé précité.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants, sont fortement perturbés.

Afin de garantir au mieux la continuité d'approvisionnement, le laboratoire EUROMEDIS est contraint d'appliquer une augmentation exceptionnelle et raisonnée des prix initialement proposés, pour une période de 3 mois, du 01/08/20 au 31/10/20.

Les produits concernés sont les suivants :

DESIGNATION PRODUIT	REFERENCE	PUHT 01/05/20 au 31/07/20	PUHT 01/08/20 au 31/10/20
GANT VINYLE ANALLERGIQUE 240 MM SANS POUFRE T 6/7 NON STERILE	107115	0,0198	0,0530
GANT VINYLE ANALLERGIQUE 240 MM SANS POUFRE T 7/8 NON STERILE	107116	0,0198	0,0530
GANT VINYLE ANALLERGIQUE 240 MM SANS POUFRE T 8/9 NON STERILE	107117	0,0198	0,0530
GANT VINYLE ANALLERGIQUE 240 MM SANS POUFRE T 9/10 NON STERILE	107118	0,0198	0,0530
GANT VINYLE ANALLERGIQUE 240 MM SANS POUFRE T 5/6 NON STERILE	107119	0,0198	0,0530
GANT EXAMEN VINYLE EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240MM T 6/7 NON STERILE	107200	0,0188	0,0510
GANT EXAMEN VINYLE EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240MM T 7/8 NON STERILE	107201	0,0188	0,0510
GANT EXAMEN VINYLE EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240MM T 8/9 NON STERILE	107202	0,0188	0,0510
GANT EXAMEN VINYLE EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240MM T XL NON STERILE	107206	0,0188	0,0510
GANT EXAMEN LATEX EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240 MM 6/7 NON STERILE	127300	0,0276	0,0675
GANT EXAMEN LATEX EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240 MM 7/8 NON STERILE	127301	0,0276	0,0675
GANT EXAMEN LATEX EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240 MM 8/9 NON STERILE	127302	0,0276	0,0675
GANT EXAMEN LATEX EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240 MM 5/6 NON STERILE	127308	0,0276	0,0675
GANT EXAMEN LATEX EUROMEDIS AMBIDEXTRE 240 MM 9/10 NON STERILE	127309	0,0276	0,0675
GANT LATEX MEDICLEAN + EXAMEN 240 MM SS POUFRE 5/6 NON STERILE	127510	0,0325	0,0815
GANT LATEX MEDICLEAN + EXAMEN 240 MM SS POUFRE 6/7 NON STERILE	127511	0,0325	0,0815
GANT LATEX MEDICLEAN + EXAMEN 240 MM SS POUFRE 7/8 NON STERILE	127512	0,0325	0,0815
GANT LATEX MEDICLEAN + EXAMEN 240 MM SS POUFRE 8/9 NON STERILE	127513	0,0325	0,0815
GANT LATEX MEDICLEAN + EXAMEN 240 MM SS POUFRE T 9/10 NON STERILE	127514	0,0325	0,0815
GANT NITRILE 400 MM SANS POUFRE NON STERILE T 6/7	127545	0,2860	0,3080
GANT NITRILE 400 MM SANS POUFRE NON STERILE T 7/8	127546	0,2860	0,3080
GANT NITRILE 400 MM SANS POUFRE NON STERILE T 8/9	127547	0,2860	0,3080
GANT NITRILE 400 MM SANS POUFRE NON STERILE T XL	127548	0,2860	0,3080
GANT NITRILE BLEU NON POUFRE 300MM SS LATEX AMBIDEX. NON STERILE T 6/7	127575	0,0630	0,1135
GANT NITRILE BLEU NON POUFRE 300MM SS LATEX AMBIDEX. NON STERILE T 7/8	127576	0,0630	0,1135
GANT NITRILE BLEU NON POUFRE 300MM SS LATEX AMBIDEX. NON STERILE T 8/9	127577	0,0630	0,1135
GANT NITRILE BLEU NON POUFRE 300MM SS LATEX AMBIDEX. NON STERILE T XL	127578	0,0630	0,1135
GANT EXAMEN NITRILE FLEXISKIN SANS POUFRE 240MM T 5/6 EXTRA SMALL	127595	0,0467	0,0985
GANT EXAMEN NITRILE FLEXISKIN SANS POUFRE 240MM T 6/7 SMALL	127596	0,0467	0,0985
GANT EXAMEN NITRILE FLEXISKIN SANS POUFRE 240MM T 7/8 MEDIUM	127597	0,0467	0,0985
GANT EXAMEN NITRILE FLEXISKIN SANS POUFRE 240MM T 8/9 LARGE	127598	0,0467	0,0985
GANT EXAMEN NITRILE FLEXISKIN SANS POUFRE 240MM T XL EXTRA LARGE	127599	0,0467	0,0985

Le présent avenant est signé :

- Par le fournisseur concerné et mentionné sur la première page du présent avenant :

Lu et approuvé, à Mathieu Roturier
Le 23/09/2020



Mathieu ROTURIER

Identité :

Titre/Fonction : Président Directeur Générale

- Par l'établissement public de santé (EPS), acheteur concerné :

Lu et approuvé, à

Le

Identité :

Titre/Fonction :



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement SOTTAL TP VRD / EIFFAGE Route Méditerranée
Quartier Maravenne
BP 8
83250 - LA LONDE LES MAURES

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER A GRIMAUD
COMPRENANT UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE TYPE 3 AVEC ESPACE
POLYVALENT ET UN ATELIER MECANIQUE**

Lot n° 1 : VRD - Terrassement - Espace verts - Station carburant

■ Date de la notification du marché public : **9 juillet 2019**

■ Durée initiale d'exécution du marché public : **17 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux émis par le SDIS du Var, soit le 9 juillet 2019.**

■ Montant initial du marché public (offre de base, 568 942,60 € HT + PSE, 3 536,00 € HT) :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant hors TVA : **572 478,60 €**
- Montant TTC : **686 974,32 €**

D - Objet de la modification

■ Changements introduits par la présente modification :

Lors de l'établissement du cahier des clauses techniques, il a été omis de prévoir la réalisation des plateformes sous dallage industriel de la remise et de l'atelier.

Il est donc nécessaire de passer une modification afin de prendre en compte cette prestation devenue indispensable, et ainsi de modifier le montant du marché. Toutefois, pour compenser cette dépense et en accord avec le titulaire, le SDIS du Var a décidé la suppression de certaines prestations non essentielles. Ces changements sont détaillés dans la fiche de travaux modificatifs n° 01 notifiée par ordre de service.

Ces changements représentent une plus-value de 4 990,61 € HT qui correspond à une augmentation de 0,87 % du montant initial de marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	Montant HT
- Réalisation de plateformes composées de 20 cm de remblai et 20 cm de GNT	+19 423,91
<u>Suppression</u> :	
- d'un portillon du local poubelle sur les 2 prévus	
- d'un caniveau pour la récupération des EP	
- des prestations de piquages sur le réseau eau froide réalisés directement par le concessionnaire lui-même	
- d'un coffret de coupure et du coffret de comptage électriques prévus en doublon au lot électricité	-14 433,30
<u>Remplacement</u> des 25 pins maritimes prévus à l'origine par :	
- 6 saules blancs, dans le bassin de rétention,	
- 19 pins maritimes d'une hauteur de 1.25/1.50 m, circonférence 8/10.	
Montant HT € de la plus-value	+4 990,61

En conséquence l'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

➤ Montant de l'offre

Le montant des travaux de base s'élève à :

Montant hors TVA	573 933,21 € (en chiffres)
Taux de la TVA : 20 %	
Cinq cent soixante-treize mille neuf cent trente-trois euros et vingt et un centimes (Montant Hors TVA en lettres)	

La modification prend effet à compter du 28 mai 2020, date de notification de la

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant hors TVA : 4 990,61
- Montant TTC : 5 988,73
- Ecart introduit par la modification : **0,87 %**

Nouveau montant du marché public (offre de base, 573 933,21 € HT + PSE, 3 536,00 € HT) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant hors TVA : **577 436,21 €**
- Montant TTC : 692 963,05 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le
Signature
(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

SAS MERCURIO BATIMENT
885, chemin des Impiniers
06220 - VALLAURIS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER A GRIMAUD
COMPRENANT UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE TYPE 3 AVEC ESPACE
POLYVALENT ET UN ATELIER MECANIQUE

Lot n° 2 : Fondations - Gros Œuvre - Maçonneries - Façades gabions

■ Date de la notification du marché public : 16 juillet 2019

■ Durée initiale d'exécution du marché public : 17 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux émis par le SDIS du Var, soit le 18 juillet 2019.

■ Montant initial du marché public (offre variante) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 749 899,01 €
- Montant TTC : 899 878,81 €

■ Montant du marché public après modification n° 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 760 259,01 €
- Montant TTC : 912 310,81 €

D - Objet de la modification

■ Modifications introduites par le présent avenant :

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec le SDIS du VAR, une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique et devant être exécuté par le lot n°3 - charpente métallique, a été transférée, avec approbation du titulaire chargeait de cette prestation, au lot n°2 - gros œuvre et remplacée par une structure poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant de ces travaux correspond à celui chiffré par le lot n° 3, pour la même prestation. Cette somme sera déduite du montant des travaux du lot n° 3 et ajoutée à celui du lot n° 2.

Ces changements sont détaillés dans la fiche de travaux modificatifs n° 01.

De plus, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser le plancher de la mezzanine de la remise du centre de secours en dalle BA (béton armé) coulée en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement au marché et non disponible, suite à une rupture de stock liée au COVID19. Le maître d'œuvre en accord avec le SDIS du VAR a accepté cette proposition.

Ce changement est détaillé dans la fiche de travaux modificatifs n° 02, il n'a aucune incidence financière.

Enfin, le cahier des clauses techniques particulières prévoyait la réalisation d'une barrière anti termites. Cette prestation n'étant pas obligatoire sur la construction de Grimaud et en accord avec le bureau de contrôle, le SDIS du Var a validé la suppression de cette prestation.

Ce changement est détaillé dans la fiche de travaux modificatifs n° 04 notifiée par ordre de service.

Il est nécessaire de passer une modification afin de prendre en compte toutes ces transformations.

Ces changements de travaux représentent **une moins-value de 3 100,00 € HT** qui correspond à une diminution de **0,41 %** du montant initial de marché, soit une augmentation de **0,97 %** depuis le début du marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	Montant HT
Réalisation dans bâtiment Remise d'une partie de la structure porteuse du plancher R+1 en béton armé, initialement prévue en structure métallique.	+ 4 900,00
Réalisation du plancher de la mezzanine du bâtiment remise en dalle BA coulée (épaisseur 18 cm) en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement	Sans incidence financière
Suppression réalisation barrière anti termites	- 8 000,00
Montant total € H.T. (moins-Value)	-3 100,00

- l'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

➤ Montant de l'offre

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA 757 159,01 € (en chiffres)

Taux TVA : 20 %

Sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-neuf euros et un centime (Montant HT TVA en lettres)

La modification prend effet à compter du :

- 7 avril 2020, date de notification des fiches de travaux modificatifs n° 1 et n° 2,
- 28 mai 2020, date de notification de la fiche de travaux modificatifs n° 4.

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de la modification sur le marché initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant hors TVA : -3 100,00 €
- Montant TTC : -3 720,00 €
- Ecart introduit par la modification : **-0,41 %**

Nouveau montant du marché public (incluant modifications n° 1 et n° 2) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : **757 159,01 €**
- Montant TTC : 908 590,81 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le

Signature

(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

SAS C.M.B.C.
363 avenue Pierre Grand
BP 80151
83304 - CAVAILLON Cedex

Tél. 04 90 78 64 00
info@cmbcmetal.com
SIRET : 582 620 464 00039

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER A GRIMAUD
COMPRENANT UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE TYPE 3 AVEC ESPACE
POLYVALENT ET UN ATELIER MECANIQUE**

Lot n° 3 : Structure Métallique - Charpente - Bac acier - Bardage - Polycarbonate

■ Date de la notification du marché public : 16 juillet 2019

■ Durée initiale d'exécution du marché public : 17 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux émis par le SDIS du Var, soit le 17 juillet 2019.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 443 103,34 €
- Montant TTC : 531 724,01 €

D - Objet de la modification

■ Changements introduits par la présente modification :

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande du titulaire et en accord avec la maîtrise d'œuvre, le SDIS du Var a accepté qu'une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique, soit remplacée après approbation du titulaire du lot n° 2 « gros œuvre », qui en assurera la réalisation, par une structure porteuse en poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant du nouvel ouvrage reste inchangé, pour une qualité supérieure. Cette somme sera déduite du montant des travaux du présent marché et versée au titulaire du marché n°1909_02.

Ces changements sont détaillés dans la fiche de travaux modificatifs n° 01.

Il est donc nécessaire de passer une modification afin de régulariser cette situation.

Ces changements représentent une moins-value de 4 900,00 € HT qui correspond à une diminution de 1,11 % du montant initial de marché.

En conséquence, le point B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

➤ Montant de l'offre

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA 438 203,34 € (en chiffres)

Taux TVA : 20 %

Quatre cent trente-huit mille deux cent trois euros et trente-quatre centime (Montant HT TVA en lettres)

La modification prend effet à compter du 7 avril 2020, date de notification de la fiche de travaux modificatifs n° 1 notifiée par ordre de service.

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de la modification sur le marché initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant hors TVA : -4 900,00 €
- Montant TTC : -5 880,00 €
- Ecart introduit par la modification : -1,11 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : **438 203,34 €**
- Montant TTC : **525 844,01 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le
Signature
(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

PROVENCALE D'ALUMINIUM
ZAC Saint Estève
13360 - ROQUEVAIRE

Tél. 04 42 04 49 49
contact@provencale-aluminium.com
SIRET : 315 738 021 00031

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER A GRIMAUD
COMPRENANT UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE TYPE 3 AVEC ESPACE
POLYVALENT ET UN ATELIER MECANIQUE**

Lot n° 8 : Menuiseries extérieures

■ Date de la notification du marché public : 16 juillet 2019

■ Durée initiale d'exécution du marché public : 17 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux émis par le SDIS du Var, soit le 17 juillet 2019.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 74 028 €
- Montant TTC : 88 833,60 €

D - Objet de la modification

■ Changements introduits par la présente modification :

Par mesure d'économie, la maîtrise d'œuvre avait choisi des portes d'entrée aux logements en tôle acier isolé. En cours de chantier, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser les ensembles en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction, afin de garder une uniformité en façade et faciliter la fabrication.

Description	Montant HT
Menuiseries ME09 et ME13 prévues au marché en tôle acier isolé	- 5214 €
Menuiseries ME09 et ME13 seront réalisées en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction pour garder une cohérence d'ensemble	+ 5214 €
Total	0 €

Il est nécessaire de formaliser ces changements de travaux par la passation d'une modification en cours de marché. Ces remplacements sont détaillés dans la fiche de travaux modificatifs n° 01.

La modification prend effet à compter du 13 avril 2020, date de notification de la fiche de travaux modificatifs n° 1.

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le

Signature

(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

SMACL ASSURANCES
141 avenue Salvador Allende
79031 NIORT Cedex 09
SIRET : 301 309 605 00410
Téléphone : 05 49 32 56 42 / Télécopie : 05 49 32 33 50
Adresse électronique : e-cathelineau@smacl.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES
Lot n° 3 : Assurance « flotte Automobile »

- Date de la notification du marché public : 17 septembre 2019
- Durée initiale d'exécution du marché public : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024
- Montant initial du marché public (offre de base, flotte uniquement) :
 - Montant net : 601 778,97 €
 - Montant des taxes : 90 276,34 €
 - Montant toutes taxes comprises : 692 055,31 €

D - Objet de la modification

Au vu de la sinistralité de la flotte automobile du SDIS du Var, la présente modification a pour objet de majorer la cotisation annuelle actuelle de **2,89 %**, soit une **augmentation 20 000 €** toutes taxes comprises.

Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est de 712 055,31 euros TTC.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La modification prend effet à compter de la date de sa notification.

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

■ Incidence financière de l'avenant :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de la modification:

- Montant net : 17 391,30 €
- Montant des taxes : 2 608,70 €
- Montant toutes taxes comprises : 20 000 €
- **2,89 %** d'écart introduit par la modification

Nouveau montant du marché public (offre de base, flotte uniquement) :

- Montant net : 619 178,53 €
- Montant des taxes : 92 876,78 €
- Montant toutes taxes comprises : **712 055,31 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Draguignan, le
Signature
(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **2631**

**Arrêté portant organisation des
opérations électorales pour
l'élection des représentants des
sapeurs-pompiers volontaires au
CCDSPV.**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté NOR : INTE16081681 du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaire (CCDSPV) ;

VU le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR : JUSB2014194A en date du 08 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU les délibérations du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 19-97 en date du 11 décembre 2019 et n° 20-33, 20-34, 20-35 et 20-36 en date du 09 juin 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : CALENDRIER

L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est fixée au **mardi 29 septembre 2020**.

Le **jeudi 24 septembre 2020 constitue la date limite à laquelle doivent être postés** (à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) **les plis de vote pour l'élection** des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV.

Cette élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour par correspondance.

Ouverture du délai de dépôt des candidatures	27 JUILLET 2020 (09 heures)
Clôture du délai de dépôt des candidatures (au-delà de cette date aucune modification ne pourra être apportée sur les listes)	31 JUILLET 2020 (12 heures)
Date de début des votes par correspondance	07 SEPTEMBRE 2020
Date limite des envois par correspondance (cachet de la poste faisant foi)	24 SEPTEMBRE 2020
Date de dépouillement des votes et de proclamation des résultats.	29 SEPTEMBRE 2020

Article 2 : MODE DE SCRUTIN

Les représentants des sapeurs -pompiers volontaires au CCDSPV comprennent :

- Deux sapeurs- pompiers de 1^{ère} classe ;
- Un caporal ;
- Un sergent ;
- Un adjudant ;
- Deux officiers ;
- Un membre du service de santé et de secours médical.

Article 3 : LISTE DES ELECTEURS

La liste des électeurs a été publiée par voie d'affichage à la Direction Départementale du SDIS du Var et dans les centres de secours le **vendredi 10 juillet 2020**.

Il appartient à chaque Chef de CIS de publier la liste relative à ses agents **le vendredi 10 juillet 2020**.

Les réclamations contre son établissement devront parvenir à la Direction Départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var **au plus tard le vendredi 24 juillet 2020 à 17 heures** par mail à l'adresse suivante : elections2020@sdis83.fr.

La Présidente de Conseil d'Administration du SDIS du Var arrête la liste des électeurs pour le CCDSPV. La liste définitive des électeurs sera arrêtée et publiée par voie d'affichage à la Direction Départementale du SDIS du Var et dans les centres de secours et publiée sur le site internet du SDIS du Var le **lundi 27 juillet 2020 au plus tard**.

Article 4 : QUALITE D'ELECTEUR ET ELIGIBILITE

Pour être électeur et éligible, les sapeurs-pompiers volontaires doivent, à la date de l'élection :

- appartenir au corps départemental ;
- détenir au moins le grade de sapeur-pompier de 1^{ère} classe ;
- être majeurs ;
- être en position d'activité.
- ne pas se trouver dans les situations visées aux articles R. 723-46 et R. 723-47 du code de la sécurité intérieure.

S'agissant des sapeurs-pompiers professionnels et des fonctionnaires territoriaux non SPP également sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS du Var, ils sont aussi électeurs au CCDSPV.

Article 5 : DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS

Les listes de candidats devront être déposées par les organisations syndicales représentatives au sens de l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée à la Direction Départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var **entre le lundi 27 juillet 2020 et le vendredi 31 juillet 2020 (du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; vendredi de 9 heures à 12 heures)** auprès de l'équipe élection.

Le dépôt des listes s'effectuera sur la base d'un rendez-vous établi en amont (le jour et heure souhaités de dépôt de liste(s) doivent être sollicités au moins 48 heures avant celui-ci) par mail.

Pour chaque élection et collège 2 types de documents sont à remettre à l'administration:

- Acte de candidature de la liste,
- Acte de candidature Individuelle.

Chaque liste fait l'objet d'une déclaration dite « acte de candidature de la liste », effectuée par un mandataire. Cette déclaration dite « Acte de candidature de la liste » précise :

- Le titre de la liste ;
- Le collège dans lequel les candidats de la liste se présentent ;
- La liste des candidats titulaires et suppléants avec leur nom, prénom, sexe (madame, monsieur), grade et affectation.

Chaque liste de candidats doit comprendre autant de noms qu'il y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Cet acte de candidature de la liste doit être, en outre, accompagnée d'une déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.

Chaque candidat de la liste doit remplir une déclaration individuelle mentionnant ses nom et prénom, sexe, date et lieu de naissance, fonction et lieu d'exercice ainsi que sa signature qui vaudra implicitement acceptation de candidature selon la liste présentée par le mandataire.

Sur cette déclaration individuelle, le candidat doit également déclarer le nom du mandataire autorisé à déposer ladite candidature individuelle.

Le contexte sanitaire ayant eu pour conséquence de différer l'organisation de cette élection durant la période estivale, la déclaration individuelle produite lors du dépôt de liste pour chaque candidat pourra avoir été obtenue par voie dématérialisée.

Lors du dépôt de la liste, l'administration établira un récépissé formalisant sa réception. Consécutivement, l'administration, après s'être assurée de la conformité de la liste, les enregistrera. L'enregistrement est refusé à celles qui ne sont pas conformes aux dispositions du présent article.

Aucune liste ne pourra être modifiée après la date limite de dépôt, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité.

La Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var contrôle la validité des listes de candidature et, si elles sont conformes aux dispositions du présent article, les enregistre, les arrête et les publie par voie d'affichage à la Direction Départementale, siège du SDIS, et dans les centres d'incendie et de secours.

Article 6 : MODALITES DE VOTE

Chaque électeur dispose d'une seule voix. Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

L'élection a lieu **par correspondance** exclusivement, selon les dates fixées par le calendrier électoral de l'article 1 du présent arrêté.

Chaque électeur recevra pour voter :

- Les bulletins de vote des listes de candidats en présence ;
- Une enveloppe intérieure de scrutin ;
- Une enveloppe extérieure préaffranchie portant la mention « Election CCDSPV », l'indication du nom, de la qualité et du collège de l'électeur, ainsi que sa signature ;

- Les professions de foi.

Une notice explicative du vote par correspondance sera transmise à chaque électeur.

Article 7 : MATERIEL DE VOTE

Les bulletins de vote, de format A5, comporteront les mentions suivantes :

- l'objet et la date du scrutin ;
- le nom de l'organisation syndicale (ou associative) qui présente les candidats. Ces bulletins doivent mentionner l'appartenance éventuelle de l'organisation syndicale à une union de syndicats à caractère national afin d'éclairer le choix des électeurs ;
- le titre de la liste ;
- le nom, le grade, le sexe et l'affectation des candidats ;
- les mots « titulaires » ou « suppléants » ;
- le cas échéant, le logo de l'organisation (taille identique).

Les bulletins de vote font apparaître l'ordre de présentation de la liste des candidats.

Les professions de foi doivent être imprimées sur un seul document, au format A4 maximum.

Les maquettes de profession de foi doivent être transmises par les organisations présentant des listes au plus tard le lundi 03 août 2020 à 12h00 à l'adresse électronique elections2020@sdis83.fr.

La reprographie des professions de foi en couleur est à la charge des organisations présentant des listes. Dans ce cadre, ces professions de foi doivent être fournies en nombre suffisant et **remises à l'administration au plus tard le lundi 10 août 2020 à 08h00 lors de l'ouverture de la journée de mise sous pli à la DDSIS de Draguignan.**

Néanmoins, le S.D.I.S s'engage sur le fait de procéder aux impressions de professions de foi d'une ou plusieurs organisations dès lors qu'elles font valoir des difficultés à les réaliser. Ces documents seront alors imprimés dans un format A4, sur une page recto verso et en noir et blanc. **Ces reprographies interviendront alors dès le lundi 03 août 2020 à partir de 14h00.**

Le matériel de vote sera constitué par les soins du SDIS 83.

Le matériel de vote sera adressé aux électeurs **a minima entre le lundi 17 aout 2020 et le dimanche 6 septembre 2020** (cette période pouvant courir jusqu'à la veille de la clôture des votes si besoin).

Article 8 : RECENSEMENT DES VOTES

Les votes seront recensés le **mardi 29 septembre 2020** à la Direction Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Var à partir de 9 heures par une commission comprenant :

- Le Préfet, président, ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil d'Administration ou son représentant ;
- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- Deux Maires :
 - Maire de COTIGNAC ou son représentant ;
 - Maire de SEILLANS ou son représentant ;
- Deux Présidents d'EPCI :
 - Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ou son représentant ;
 - Président de la Communauté de Communes Cœur du Var ou son représentant.

Le secrétariat sera assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Le représentant de chaque liste de candidats pourra assister aux travaux de la commission et assurer le contrôle des opérations de dépouillement des bulletins.

En cas d'égalité de restes pour l'attribution du dernier siège restant à pourvoir, ce siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Article 9 : NULLITE DES VOTES ET VOTES BLANCS

Sont tenus pour nuls :

- Les votes contenus dans une enveloppe extérieure ou une enveloppe intérieure de scrutin différente de celles qui auront été envoyées;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin contenant un bulletin de vote différent de ceux qui auront été envoyés;
- Les enveloppes extérieures préaffranchies non acheminées par La Poste ;
- Les enveloppes extérieures préaffranchies postées après la date et l'heure fixée pour la clôture du scrutin (le cachet de La Poste faisant foi) ;
- Les enveloppes extérieures préaffranchies qui ne comportent pas la signature de l'électeur ;
- Les enveloppes intérieures de scrutin et bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
- Les enveloppes intérieures de scrutin refermant plusieurs bulletins portant des listes différentes ;
- Les bulletins comportant une liste non régulièrement déclarée et enregistrée ;
- Les enveloppes parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature du même électeur ;
- Les enveloppes extérieures préaffranchies comprenant plusieurs enveloppes intérieures de scrutin ou comprenant plusieurs bulletins ou tout document autre que la seule enveloppe intérieur de scrutin;
- Les bulletins ou enveloppes portant un signe de reconnaissance ;
- Les bulletins comportant adjonction ou suppression de nom ou modification de l'ordre de présentation des candidats ;

Seront tenus pour vote blanc les enveloppes intérieures de scrutin ne contenant aucun bulletin de vote.

Les bulletins blancs ou nuls sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés mais il en est fait expressément mention dans les résultats des scrutins.

Article 10 : PROCLAMATION DES RESULTATS ET CONTESTATION

Les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission de recensement.

Ils pourront être contestés devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 10 jours suivant leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet.

Article 11 : FRAIS LIES AUX ELECTIONS

Les frais d'organisation de cette élection sont à la charge du SDIS.

Article 12 : EXECUTION

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le.... **24 JUIL. 2020**

**La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS**



Françoise DUMONT

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **2632**

**Arrêté fixant la liste définitive
des électeurs à l'élection CCDSPV**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1424 et suivants et R-1424 et suivants ;

VU l'arrêté NOR : INTE16081681 du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaire (CCDSPV) ;

VU le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR : JUSB2014194A en date du 08 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU les délibérations du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 19-97 en date du 11 décembre 2019 et n° 20-33, 20-34, 20-35 et 20-36 en date du 09 juin 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1 :

La liste des électeurs habilités à prendre part aux élections du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et dans les centres d'incendie et de secours, et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le 24 JUIL. 2020

**La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS**



Françoise DUMONT

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ABAD CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ABAD SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ABADIE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ABARAB NORDINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ABBOU FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ABED-AIAD MEDJID	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ABEILLE STEPHANE	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
ABEILLE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
ABEL SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ABELLO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ABLARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ABLARD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ABRAHAM JEAN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
ABRANTES JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ACHER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ACQUITTER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ADAM DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ADASSUS BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ADNIN DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AGEN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
AGIUS JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AGLIO CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AGNUS LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
AGOSTINI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
AGOSTINI YOLANDE	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT
AGRIMONTI ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
AGULHON PIERRE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
AHARFI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
AHMED BEN SAID LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
AICARDI JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
AIELLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
AILHAUD THOMAS	SPV	SPV Officiers	GSIC
AIRA MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AIT AZZOUZ HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
AIT BELARBI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AIT BENLABCHIR HANEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ALAZET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
ALBALADEJO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ALBANESE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALBERCA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ALBERT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ALBERTINI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ALBERTINI JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ALBERTINI SABRINA	SPV	SPV Officiers	SSSM
ALBERTINI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ALBERTO SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
ALBIZU CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ALCARAZ ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ALCARAZ VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ALEND A HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ALEXANIAN JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALFANO GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ALGIERI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALIBERT GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ALLAL VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
ALLARD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ALLARY CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ALLEGRE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALLENNE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ALLISIO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALLOUCHE SAID	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ALLOUCHERY IGOR	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
ALLYS THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ALMANSA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
ALMANZA-MEUNIER RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ALMELA SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
ALMINANA BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ALOUANI SAID	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ALTAVILLA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ALTAZIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALTET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ALUNNI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ALVAREZ ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ALZIEU TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
AMADO PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AMAR DJAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
AMBARD THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
AMBERT HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AMBROISE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
AMBROSIONI STEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
AMEUR BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
AMIC CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
AMICO CLAUDE	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
AMICO DAVID	SPV	SPV Officiers	BANDOL
AMICO HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
AMIELH MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AMIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
AMIOT ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
AMSALLEM YLAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ANDRE EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ANDREANI JEAN-CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ANDREO BEATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ANDREO JEAN-MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ANDRES PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ANDRIEU DELPHINE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ANDRIEU JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANFRIE CARINNE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ANGE YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ANGEL MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ANGELICO RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ANGELINI JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ANGIBAUD THEO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ANGLADE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
ANNEVILLE JEAN MARC	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
ANSALDI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
ANSELME NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ANSEMI SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANTIGNAC CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANTOMARCHI JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
ANTOSIAK MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ANTRONICO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AOUABDI LILA	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
ARABEYRE MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
ARAMO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ARENE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ARENE THIBAULT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ARIETA CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ARINI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ARMBRUSTER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ARMERO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ARMEN LUCIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ARMITANO JEAN PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ARNALDI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ARNAUD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
ARNAUD CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ARNAUD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ARNAUD JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
ARNAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ARNAUD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ARNAUD PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
ARNOULD EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
ARRAGAIN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ARRAGAIN TONY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
ARSEILLETTE GREGORY	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ARSENE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ARSICAUD BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
ARSISI ALBERT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ARTAUD LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ARTERO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ARTUPHEL VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ASCENSIO CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ASCOLETTI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ASENSI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ASPLET CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ASQUINI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ASTESANO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ASTOLFI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ASTRUC ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ATTARD CECILE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ATTRAIT XAVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
ATTYE WAEI	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
AUBERT GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AUBIN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
AUBRIOT VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
AUBRY HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
AUCOURT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
AUDAS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
AUDDINO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AUDEMARD DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
AUDIBERT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
AUDOLY DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
AUFFRAY GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
AUFILS AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
AUGIER ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
AUGIERO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
AUGRY MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
AUGUSTIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
AUGUSTINE SULLIMAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
AUGUSTINI DELPHINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
AULADELL ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
AULINO MARIO	SPV	SPV Officiers	COGOLIN
AULINO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
AUMAITRE JOHN-ROGER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
AUMOINE STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
AUSINA PIERRE EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AUSONE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
AUTENZIO CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AUTRAN MARTINE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
AUZILHON MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Opérations
AVELLINO MULATERO JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
AVOND OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AYNIE FRANK	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
AZNAR LUIS	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
AZZAZ IL-YESSE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
AZZOPARDI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
AZZOPARDI ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
AZZOPARDI HERVE	SPV	SPV Officiers	LA GARDE FREINET
BAAK GLENN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BABA BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BABIN DE LIGNAC EDOUARD	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BACHELARD STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BACHELOT MARYVONNE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Opérations
BACULARD JEAN NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BADAOUI ISSAM	SPV	SPV Officiers	SSSM
BADIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BADJI JAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BADJI KACEM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BADJI SOFIANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BAGARRI JEAN-JACQUES	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
BAGARRI JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BAGNIS JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BAGUR OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BAIGES PRESCILIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BAILLEUX NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAILLON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BAILLY LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BAILLY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BALBIS CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BALDUCCELLI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BALESTRIERI LUC	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BALIS JORDANE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BALLESTER BORRIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BALLESTER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BALLESTER FLORA	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BALLOIS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BALLY JEROME	SPV	SPV Officiers	SSSM
BALSEN LEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BANCHIERI ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BANDINI HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BANDINI MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BANNIEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BARAOU PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BARBARA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBARA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BARBARAN EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BARBARAN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BARBARIN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BARBAROUX PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BARBARROUX CEDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BARBARROUX HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBARROUX REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBAUX BRUNO	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
BARBE JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BARBE ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BARBEAUX CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
BARBERO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBEZIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BARBIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBIER OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBOSA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARCAROLO PATRICK	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
BARDIN SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
BARDY PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BARGIBANT AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BARGIBANT LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
BARGIBANT OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BARIL MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BARLET ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BARLET PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BARON ANTOINE	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
BAROTIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARRA LAETITIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BARRAS LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Opérations
BARRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARRE YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BARRET KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BARRET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BARTHEL ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BARTHELEMI ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BARTHELEMY BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARTHELEMY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARTHELEMY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARTHILLAT MAUREEN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BARTOLI PIERRE-ELISE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BARTOLINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BARTOLINI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BARTOLOTTI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARTOLOTTI JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARUZZO ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BASSANI KILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BASSANI STEPHANE	SPV	SPV Officiers	TANNERON
BASSO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
BASSOUR WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BASTILLE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BATAILLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BATAILLE NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BATILLAT JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BATTISTINI HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BAUD MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BAUDET CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BAUDET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAUDET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BAUDET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAUDOIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BAUDOIN FRANCK	SPV	SPV Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BAUDRAN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BAUDU THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BAUER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BAUER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BAUR PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BAUSSET JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BAVA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BAYO JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BAZIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BAZIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BCHINI SAMIR	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
BEAS CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
BEAUDET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BEAUVAIS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BEAUVAIS ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BEAUVALLLET FELIX	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BEAUVILLARD BENOIT	SPV	SPV Officiers	SSSM
BEAUVOIS FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BECERA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BECH MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BECHRIFIA RAHIM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BECK JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BECQUET GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BEE DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BEGUIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
BEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BELKACEMI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BELLAHSEN MOUNIR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BELLAMY JEAN NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
BELLANGER PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BELLANGER ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BELLANGER THEO	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BELLANTONI JEAN	SPV	SPV Officiers	LES ADRETS
BELLEAU AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLEAU LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BELLETINI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BELLI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BELLIERE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BELLOCHE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BELLOI FRANK	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BELLONE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLONE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BELLONE STEPHANIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BELLU WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BELLUCCI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BELTRAN BUJ WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BEN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BEN MIMOUN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BEN SALAH ZINA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BENARD ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BENAZET JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BENAZETH CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENDIEB ABERKANE ABDELAZIZ	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BENDJEDDOU ABDELKADER	SPV	SPV Officiers	VIDAUBAN
BENDJEDDOU BENCHA	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BENEDETTI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BENEDETTI REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BENET BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BENET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENEVENT JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BENHAYA YANNIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BENIMELIS DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENINTENDI GAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BENITEZ LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BENKHELIFA NINA	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BENKOUDA AHMED	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
BENKOUDA BELKACEM	SPV	SPV Officiers	LORGUES
BENKOUDA BOUBAKEUR	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BENNAB NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BENNER PATRICK	SPV	SPV Officiers	SSSM
BENOIT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BENOIT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BENSLIMI MEHDI	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERANGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERAUD GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERENGER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BERENGER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BERENGUIER ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BERGAMASCHI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BERGERON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BERGONDI JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BERGOUGNOUX CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BERMOND CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BERNARD ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BERNARD BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BERNARD CAROLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERNARD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BERNARD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BERNARD DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BERNARD FABRICE	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
BERNARD JEAN-CLAUDE	SPV	SPV Officiers	LE LUC
BERNARD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BERNARD JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERNARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
BERNARD QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BERNARD SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BERNARD TESS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BERNARDI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERNARDI ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BERNARDINELLO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERNARDINI MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BERNASCONI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BERNAT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BERQUET CATHERINE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BERRETTA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BERRY CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BERTAUX LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERTHET DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BERTHIER LISA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERTHON GARY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERTIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERTIN TRISTAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BERTOLO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BERTOLOTTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BERTOLOTTO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BERTOLOTTO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BERTOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BERTRAND ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BERTRAND FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BERTRAND JEAN-MICHEL	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
BESARD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BESLIN BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BESSEDE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BESSONNEAU ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BETOULE ANNA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BETTI PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BEZY LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BEZZAH KARIM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BIALE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BIANAY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BIANCHERI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BIANCHI JEAN-PIERRE	SPV	SPV Officiers	SAINT TROPEZ
BIANCONI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BIANUCCI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BICHET LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BIDARD EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BIDARRA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BIELENIN ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BIELENIN ALINE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BIERLAIRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BIGARD LOIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
BIGORD JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BIGORGNE MICHEL	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
BILLAUD GERALD	SPV	SPV Officiers	SSSM
BILLET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BILLOD-MOREL LUC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BIROLINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BIRRINI YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BISCARAT CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC
BISOTTO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BISQUERRA ERICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BISSONNIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BIZOT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BLACHE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BLACHE GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BLANC AYMERIC-NUMA	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BLANC DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BLANC FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BLANC JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BLANC JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLANC JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BLANC LUCIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BLANC MICHEL	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BLANC NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLANCHARD LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BLANCHARD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BLANCHART LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BLANCMOLME CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BLANDIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BLANQUET ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BLARD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BLASI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BLASQUEZ STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BLAYAC REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BLETTERER CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BLIRANDO ROZAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BLOCH ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BLOCQUET CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BLONDEAU JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLONDEL VERONIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BLUA MANON	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BOBAN MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOCQUET ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOCQUET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BOERI JULLIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOETTO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BOFFREDO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOGHOSSIAN OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BOHIC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOISARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BOISSIERES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOISSON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOISSON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOIXO GUY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOLDRINI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BOLOGNA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
BON FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BONAMY FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
BONANSEA THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BONFANTI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BONGIOVANNI GERARD	SPV	SPV Officiers	HYERES
BONHOMME JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONIFFAY RENE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BONILLO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
BONNARD SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BONNASSE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BONNAUD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNEAU HARRY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BONNEAU OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BONNEMAZOU JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BONNET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONNET DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BONNET MARTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BONNET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BONNIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BONOME SONIA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONOME STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONORA JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BONTOUX CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONTOUX LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONZI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BONZON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BORDESSOULLES CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BORDET DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
BORDIN JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BORDONI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BORE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BOREL AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BORG MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BORGIA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BORGNIC ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BORIES SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BORRELLI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BORSOTTI JEAN-SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BORSOTTI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BOSCO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BOSCO STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BOTHIER BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BOTTERO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BOTTERO CHRISTIAN	SPV	SPV Officiers	MONTAUROUX
BOUABDELLI LAURENA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOUADI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
BOUALEM JAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BOUALEM SOFIANE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BOUCETTA SAMMY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BOUCHAMA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOUCHARD MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUCHER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOUCHERY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BOUCHET FLORIAN	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUCHEZ FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUCHINET ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BOUCHUT JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BOUDJADJA AMAR	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUDJADJA JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUDOU FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOUDOUX MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BOUGAULT DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BOUGHALEB HOUMMAD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUGON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOUHAOUCHE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BOUHET CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUHET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUILLE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOUILLY VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOUIN FERDINAND	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BOUISSON THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BOUJIDA RACHID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOULANGER GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOULET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BOULEY MARC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BOULLET FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOULOS EMILE	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
BOUMAZA HOCINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
BOUMAZA KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BOUNGAB JANINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BOUR JACQUY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
BOURDEIX LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOURDIN LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BOURDON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BOUREZ ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
BOURGOIS TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BOURGUE CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BOURLIOUX ELIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BOURQUARD CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOURRACHOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BOURRAND GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOUSIER MIREILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOUSQUET BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BOUSQUET CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BOUSQUET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BOUSSEAU--DENIS HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BOUSSION PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BOUSSU JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUTEILIER JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOUTEILIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BOUTELET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BOUTELEUX FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BOUTELIER ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BOUTET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUTEUIL JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BOUTIN JEAN-YVES	SPV	SPV Officiers	PLAN D'AUPS
BOUVENOT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
BOUYSSOUS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BOYALS DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
BOYALS JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
BOYER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOYER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOZZETTI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRACCHI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BRACCHINI JOHNNY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BRACCO YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
BRAGGIOTTI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRANCO GEORGES	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BRAUD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BRAUD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
BRAVO CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRAYDA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BRECHEMIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BREDARD ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BRELL JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BREMOND OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BREMOND SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BREMOND VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BRENCHIO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRENIAUX FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BRENNE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BRES BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BRETECHER BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BRETON BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BREUL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BREUX RONALD	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BREYSSE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BREZAUULT ALEXANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BREZUN SOPHIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BRIAULT ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BRIHAYE DOUGLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BRILLAUD FERCHAUD XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BRILLET YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BRIMAUD JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BRION MAGALI	SPV	SPV Officiers	GSIC
BRIONNE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BRISSON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BRISSON JEAN-MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BRISSY DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BROCHARD YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BROCHE JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BROCHIER OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
BRODNIK NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BRONSZEWSKI UGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BRONZI PIERRE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
BROSSARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BROUQUIER ALAIN	SPV	SPV Officiers	CALLAS
BROUQUIER CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BROUSSE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BROUSSE ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BRUAUX GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BRUEL MAGALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BRUERE BEATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
BRULE FREDERIC	SPV	SPV Officiers	FAYENCE
BRUN AURELIA	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BRUN AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRUN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUN JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BRUN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BRUN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BRUNEL BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BRUNET ADELINE	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
BRUNETEAUX ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUNI ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUNI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUNI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUNIN THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRUNO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BRUNO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BRUNO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRUNO PIERRE - JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BRUNO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUNO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRUNORI DINO	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRUNOT JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BRUNOT MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRUNOT PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BRUSSOL CORALINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BRUYERE EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BRUYERE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUZZESE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BRUZZICHESSI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUZZONE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BUCH JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BUCQUET YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BUDIN BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BUECH SERGE	SPV	SPV Officiers	HYERES
BUERLE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BUGAUD CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BUGNICOURT JOAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BULTE JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BULTET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
BUNOUT DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BURGAIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BURLE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BURTE BRIAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BURZOTTA CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BUSATTA GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CABASSE LUC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CABASSE YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CABAYE HENDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
CABIOCH BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CABIOCH LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CACACE RIBARIC ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CACHERAT QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CACHIA GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
CADEL MICKAEL	SPV	SPV Officiers	SSSM
CADET JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CADU LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CAFAGNA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CAILLAUD CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CAILLAUD LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CAILLE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CAILLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CAILLEAUX DIDIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
CAIRE EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CAJON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CALATRABA SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CALDENTY JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CALEGARI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CALIMODIO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CALIZ THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CALVI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CALZIA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CAMARA FODE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CAMERINI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
CAMILLERI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
CAMILLIERI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CAMPANELLA JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CAMPELO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CAMPERO SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CAMPESE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CAMPLONG CASSANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CAMPLONG LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CAMPO CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
CAMPO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
CAMPO RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CAMPOFRANCO JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CAMPOLO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CAMPS SEBASTIEN	SPV	SPV Officiers	SAINT CYR SUR MER
CANDAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CANDIDA LEWIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
CANEPA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CANINHAS ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CANNA CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CANO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CANOINE MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CANOVA MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CANTANHEDE JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CANTANHEDE LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CANTONI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
CANU MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CAPEL ANDRE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
CAPELLE ADELINE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CAPION LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CAPO CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CAPPELLETTO LUDOVIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Est
CARAL MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
CARAMAN DAVID	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
CARAMAN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CARDELLI DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
CARDIN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARDINALE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CARDINALE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CARDON DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CARDON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
CARDOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CAREN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CARINCOTTE LAURIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CARIOU JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CARIOU LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CARIOU VITAL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CARLETON BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CARLEVARIS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CARLI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CARLI JEAN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CARLIER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CARON FREDERIC	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
CARON RAYNALD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CARON SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CARPAYE ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
CARPENTIER QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CARPENTIER SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CARPENTIER SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CARPENTRAS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CARRE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CARRERA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARRERA SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CARRERE JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARRET STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SAINT ZACHARIE
CARRIERE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CARRILHO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CARRION VIVIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
CARROY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CARTIER THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CARTON ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CARVAL JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CARVENNEC QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CARY JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CASALI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CASALINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CASANOVA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CASASSA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CASIER TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
CASIMIRI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CASOLARI SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CASSAT GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
CASSET ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CASSOTTI MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CASTAGNET RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CASTEJON JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
CASTEL ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CASTEL JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CASTEL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CASTELAN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CASTELEIN CECILIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
CASTELLANI SEVRINE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CASTELLY BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CASTELLY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CASTILLO YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CATARD MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CATENACCI SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
CATTAGNI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CATUOGNO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CATUOGNO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CAUCHI CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
CAUCHI CINDY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CAULIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CAUVIERE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CAUVIN NATHALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CAVACIUTI HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CAVALLO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CAVAZZA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CAVUS NIYAZI	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CAYLUS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CAYROL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
CAYRON THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CAYUELA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CAZE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CAZORATTI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CECCHETTI JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
CECCHETTI TERENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CECCHI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
CECCHINI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CECCO AUREO	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CELLIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CELOTTO TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CENTRO JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CERATO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CERDA MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CERUTTI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CESAIRE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CESANA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CESARI JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CESARI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CESCA BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
CESCA DAVID	SPV	SPV Officiers	SAINTE CYR SUR MER
CESSIEUX SOLENNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHAALONS OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CHABAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CHABASSIER WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CHABAUD LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CHAHMI ABDEL-KADER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CHAIBI MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHAINE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHAIX CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHALIGNÉ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
CHAMBON VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIÈRE D'AZUR
CHAMPON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CHAMPOSSIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CHANCE BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CHANDERMANN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
CHANTEGRET REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CHAPEL RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CHAPERON GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHAPLAIN AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHAPPAZ-LARESE ANNABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHAPPE ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHAPUIS CORINNE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHAPUIS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHAPUIS PIERRE	SPV	SPV Officiers	Gpt Est
CHARBONNEAUX DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHARBONNIER LESLIE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHARDON OLIVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHARENTON AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHARLOIS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CHARNEAU LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CHARPIOT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CHARREAU FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIÈRE D'AZUR
CHARRIER BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHARRIER JEAN-MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARRIER MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARRIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHARRIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARROL JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	LA LONDE LES MAURES
CHARRON CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
CHARTRON EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
CHASSELIN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CHASSOUAN LAURENA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CHASTANG ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CHATAIN CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CHATAIN EVE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHATELAIN FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHATELARD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CHATUT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CHAUDRON FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CHAUMEL FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHAUSSADE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
CHAUSSARD JEAN-PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CHAUSSARD PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CHAUVELIN JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHAUVELLY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHAUVET ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
CHAUVIN CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
CHAUVIN FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
CHAUVINEAU ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHAUVINEAU JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CHAVAGNAT ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHAVAGNAT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHAVAILLON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
CHAVAROC LAURENCE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
CHAVE BEATRICE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHAVE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHAVEYRIAT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CHEBOUT RAYAN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CHEDEVILLE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHEIKALI MONDER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHELLIA ZIAD	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CHEMLA JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CHENE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHENELAT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHENEVOTOT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
CHERIF HAMIDA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHERIF MARION	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHERPIN LOGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHERTIER THIERRY	SPV	SPV Officiers	LA LONDE LES MAURES
CHERY ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHESNEAU DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CHESNEAU JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CHEVAL FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CHEVASSUS FLORENCE	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
CHIAPELLO AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHIAPELLO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHIAPELLO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHIARENZA JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHIMERA LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CHIOCCA MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CHIRON JEAN-PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CHOCHOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CHOCHOT FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHOISET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CHOISNET HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CHOLET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHON SEN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHOPIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHOQUARD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CHORDA JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CHORDA LISA	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHORIN DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CHRIETT ALEX	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHRISTINI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CIAMPA PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CIAMPI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CIATTONI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CICCONARDI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CILIA CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CILONA MARIE CLAIRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CIOCCA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CIRAVEGNA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CIRAVEGNA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CIRINA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
CIZELLE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CLAIR FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CLAIRET JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CLAIRIN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CLAMARON ALEXIANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CLAP DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CLAUDON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CLEC'H LYDIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CLEMARES ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CLEMENCE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CLEMENT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CLEMENT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CLEMENT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CLERGEOT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CLERGET LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CLET LOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CLIQUET YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CLOUET YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
COCHET DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
COCHETEUX MARION	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
COCORDANO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
CODOGNO JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COFFRE SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
COHAN ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
COILLIOT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
COIN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
COLA PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
COLADONATO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
COLAS KATHY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
COLAUT HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COLIN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
COLIN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COLIN MARCEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
COLIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
COLIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
COLIN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
COLLADO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
COLLARD PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
COLLILIEUX CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
COLLIN PIERRE ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLLURA ANTONELLA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
COLOMBANI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLOMBANI ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLOMBIER JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COMBERIEN DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COMBRES YVES	SPV	SPV Officiers	Gpt Soutien logistique
COMES FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
COMMENCE RENAUD	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
COMPAGNON LAURENT	SPV	SPV Officiers	Gpt Soutien logistique
COMPERE SWAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COMTE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COMTE MANON	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
COMTE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CONIGLIARO FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
CONSTANTIN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CONTE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CONTREAU YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
COPPIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COQUEREL QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CORBEAU MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CORBEIL JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CORBILLON CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CORDIER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CORDONNIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CORGNAC DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CORGNAC OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CORNA MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CORNEUX ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CORNIFLAU JEAN-CLAUDE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CORNU JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CORRADINO BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CORREIA DA COSTA FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CORTES LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CORTOPASSI JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
COSNE ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COSSEC FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
COSTA MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
COSTA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
COTSIS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
COTTAREL ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
COTTE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
COTTEREAU MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
COTTIN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COUDERT MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
COULET ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COULET LUDIVINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
COULIBALY MAMADOU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
COULOMB ALBIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
COULOMB LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COUPE SYLVIE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COURMARCEL PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
COURME AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COURT ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
COURTESOLLE OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
COURTOIS CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
COURTY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COUSIN CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
COUSSY JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COUSSY JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COUSTURIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COUTAUD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
COUTURE LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COUTURIER JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
COZON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CRAMAREGEAS ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CRAYSSAC JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CRISP SYLVAIN	SPV	SPV Officiers	SSSM
CRISPIN AMAURY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CRISPIN ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CRETAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CRETELLA BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CREULY CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	LE MUY
CREUZENET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CRISCI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CRISCI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CRISCUOLO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CROCHE LOUISON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CROCHETON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CROGNIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
CROS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CROTEAU VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CRUCIANI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CRUSCO JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
CRUSCO ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
CUBAYNES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CUENOT EMELINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CULTIL JEAN JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CUNHA ARAUJO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CUOMO FRANCK	SPV	SPV Officiers	Gpt Ressources Humaines
CURELLI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CURLI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CURLI SULIVAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CURNIER FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CURT JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CURTAZ LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CURTI DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CUTAIA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CUTAYAR MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
CUVELIER SACHA	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CUVILLIER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
D'ADDARIO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
D'ANDREA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
D'HAENENS ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DA BOIT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DA BOIT JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
DAAS KAMEL	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC
DAFFIX ERIC	SPV	SPV Officiers	HYERES
DAHON THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DAIF LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DAIF SALIM	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DALAISSON BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DALBONI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DALBONI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DALES NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DALET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
DALIGAUX FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DALMASSO BAPTISTE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DALMASSO JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	GONFARON
DALMASSO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
DALMON FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DAMOISEAUX ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DANGIN LUCILE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DANI YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DANIEL JEAN YVES	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DANIEL ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DANSSAERT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DAO-CASTELLANA REMI	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DAPINO CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DARAM AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DARBOUX CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DARIDE NORBERT	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
DARINI GUY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DARO YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DARQUIE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DASTE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
DAUBARD CAROLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DAUMAS GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DAUMAS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DAUPHIN LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DAURAT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DAVENEL VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
DAVEZE MELAINE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DAVEZE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DAVID STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DAVID VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DAVIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DAVIN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DE ACETIS MALCOLM	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DE BLASI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DE BLASI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DE CARVALHO AMAURY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DE CINTAZ PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DE GEA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DE GUILLEBON TIMOTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DE JUST JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DE KANEL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DE LA OSA FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DE LARDEMELLE HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DE LUCA THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DE MARCH JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DE MASI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DE MEYER OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DE MURCIA GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DE OLIVEIRA ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DE RYCKER FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DE SANTIS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DE SIO EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DE SOUSA JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
DE SOUZA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DE SUSINI JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DE VARGAS ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DE VECCHI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DEAGE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DEBARBIERI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DEBAUD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DEBERNARDI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEBEURME YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DEBIASI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DEBIEUVRE VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
DEBORGUERE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DECITRE JEAN-LUC	SPV	SPV Officiers	OLLIOULES
DECITRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
DECKMYN ERIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Ouest
DECLEMENTI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DECOURT MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
DECRETE CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DEDOUIT JEAN PIERRE	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
DEFERRARI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DEFFEE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DEFIANAS ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DEFRETIERE REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DEFRETIERE THIBAULT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DEGEORGES OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DEGIOANNI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DEGIOANNI JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DEGORGE HUBERT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
DEJEAN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
DEL CORSO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DEL GIOVANE BRANDON	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DEL PIA STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DEL RIO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DELAFONTAINE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DELAFOULHOUE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DELAGE LAURENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
DELAGE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELAGNEAU GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DELAHAYE FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELAPLACE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELAPLACE-DONATI HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELAS JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DELATTRE CHRYSTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DELATTRE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DELBARRE JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DELBOIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELECLUSE SAMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DELELIS JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DELEPIERRE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DELESALLE DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DELETANG MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DELEVACQUE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DELGADO MENDES NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DELILLE MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
DELLA VALLE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DELLE VAGLIA THOMAS	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
DELLIERE LUDOVIC	SPV	SPV Officiers	COLLOBRIERES
DELON DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DELPECH JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DELPLANQUE THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DELPONT-AUGUSTIN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DELSOL MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
DELUCIS FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DELUY CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELUY HENRY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELUY MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DELVIGNE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
DEMAN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DIRECTION
DEMARCUS AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DEMARIA ERIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Ressources Humaines
DEMARQUETTE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DEMARTEAU VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
DEMAY DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEMOTA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DEMOZAY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DENDELE MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DENECE GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DENEGRI JEREMI	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DENEUBOURG GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DENEUBOURG SERGE	SPV	SPV Officiers	COGOLIN
DENIME SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DENIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DENIS EVA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DENIS IRVINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DEPATY ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DEPLAIX TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
DEPREZ FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DERAMAIX JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
DERRAS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DERRIER ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DERVAUX DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DERVOUT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
DES VALLIERES LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DESARCE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DESBODARD CHARLINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DESCATOIRE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
DESCHAMPS JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DESCLAVELIERE ILONA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
DESCROIX SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DESEINT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DESFORGES YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DESMOULINS LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DESSAUX JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DESSEIGNE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DESTEUQUE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DESVAL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DETRAYE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DEVAUD DEBORAH	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DEVICHI FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
DEVILLERS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DEVOS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
DEWARLEZ JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEYGAS LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DHO JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DHO MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DHONDT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DI COSMO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
DI FOLCO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DI GREGORIO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DI LEONARDO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
DI NATALI PATRICK	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
DI PAOLO JOE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DI SANTE GIANNI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DI STASO VANINA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DI TROIA ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
DIALLO AMADOU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DIAMANTI ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DIAMANTI TONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DIAZ ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
DIAZ PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
DICARA ALBAN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DICKENS ANNE-LISE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DIDELET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DIDELLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
DIDELOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DIDIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
DIDIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DIELS EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DIEZ ADRIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
DIMASI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DIQUATTRO EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DIZERBO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DJAOU WUISSEM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DJEMAI NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DJEMILI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DJERIAN FREDERIC	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
DOCHIER RENAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOL ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DOLE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DOLIWA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
DOLL ANNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DOMATO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DOMEJEAN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DOMENECH LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DOMENECH THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DON REGIS	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DONATO ELIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DONNEZ KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DONSANTE CLARA	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
DONSIMONI MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DONSIMONI THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DONZEL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
DOORENBOS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
DORIGATTO PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	Gpt Ouest
DORIZON CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DOROTHEE JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DOS REIS VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOS SANTOS LOPEZ ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
DOS SANTOS MATTHIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DOUALLE WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DOUILLY RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DOUILLY ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DOULINE LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DOUMBIA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DOURLET AUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DOURNAUX EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DOUTRELUIGNE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DOUX GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DOVETTA ADELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOVETTA ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DOVETTA CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DRAGON MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DRAGON ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DREAN JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DREVILLE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DROUHIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DROUIN ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DRUILHE ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DRUILHE STEPHEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUBANT YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DUBOC LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DUBOILLE ALLAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUBOIS ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUBOIS BERNARD-NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DUBOIS CEDRIK	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DUBOIS ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUBOIS GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUBOIS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUBOIS RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
DUBOIS STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DUBOST JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
DUBOUIS SERGE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUBOUR SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DUBOURGDIEU FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DUBROUS VINCENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUBUC PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DUCES EMMANUEL	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
DUCHEMIN ELSA	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DUCHENE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUCHENE ANTONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUCHESNE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DUCLOS CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DUCLOS JOHNNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUCLLOUD FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DUCOFFE GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DUCOFFE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DUFFAUT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DUFFAUT LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DUFOUR DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DUGUE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
DUHEM ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DUHEM STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DULAC BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DUMAND SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
DUMAS ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DUMAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DUMENIL FLEUR	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUMESNIL SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DUMONT THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DUMOULIN LILAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DUMOULIN MARC	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
DUNAN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPIEUX PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUPIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUPIN SYLVIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUPLAN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DUPLAQUET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPONT PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPORTE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DUPOUY LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DUPUIS DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
DUPUIS JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DUPUIS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DUPUY ARIANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DUPUY CATHERINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUPUY GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DUPUY GISELE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUQUENOY OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
DURAND DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DURAND FLORIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DURAND PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Ouest
DURAND VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DURANT BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DUREUX RYAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
DURIEUX CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DURRIEU DE MADRON OLLIVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
DURUP GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DURUPTY ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DURUPTY CLEMENCE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DURUT BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DURUT FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUSART--LE RISBE DIEGO	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DUSSER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DUTARTRE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DUTEIL DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DUTHOIT PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUTOUR ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUTOURNAY FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DUTREUIL REMI	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
DUTREUX NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DUTREY BERNARD	SPV	SPV Officiers	AUPS
DUTREY ELISABETH	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUVAL DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DUVIVIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUVIVIER SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
EBERHARDT FRANCK	SPV	SPV Officiers	BAGNOLS EN FORET
EDERA MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
EDON MAURIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
EGERIC DEJAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
EGLOFF GERALDINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
EHRHART XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
EICLIES ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
EINAUDI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
EL ASERY MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
EL GUETTARI ANIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
EL HACHANI MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ELANTRI IDRIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ELBEZE STEPHANIE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
ELENA ESTELLE	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
ELIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ELKEURTI LAHCENE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ELLIOT HERVE	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ELUAU FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
EMANUEL THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
EMERIC PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ENEG JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ENG JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ERMACORA GRAZIELLA	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ESCACHE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ESCAILLAS FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ESPOSITO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
ESQUIER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ESSARDI IMANE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
ESSERTEL MICHEL	SPV	SPV Officiers	GINASSERVIS
ES-SOUIBA MONIR	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ESTELLON DAVID	SPV	SPV Officiers	TOURTOUR
ESTIENNE CYRIL	SPV	SPV Officiers	FAYENCE
ESTIENNE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ESTIENNE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ETIENNE FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ETRIOUX MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ETTORI JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
EUGENE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
EUGENI LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
EVARD DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FABBRI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
FABRE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FABRE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FABRE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
FABREGUE CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	BARJOLS
FAIHY MORGANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FAITOT GEORGES	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FAIVRE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FAIVRE FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FAIVRE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FALCK GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FANARA JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
FANTINO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FANTON D'ANDON DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
FANTOZZI RENE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FARDIN SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
FARGUES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
FARINA HERVANNE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FARINA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FARKANE MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FARRUGIA ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
FASCIO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
FAUGERAS ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FAURE PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
FAURIE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
FAUSTIN JEAN PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
FAVIER BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FAYMONVILLE PROST MARIE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
FAYOLLE DORIZON SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
FEDELI JEAN-BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FEDI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
FELIN FRANCK	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
FELISE LAUREEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FEMENIA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FEMENIA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FEMENIA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FENART OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FENASSE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FENNERICH SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
FENOUIL FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
FENOY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FERGOLA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERIOT MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FERLONI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FERMIER JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
FERNANDEZ CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FERNANDEZ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FERNANDEZ DIEGO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERNANDEZ GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERNANDEZ PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FERNANDEZ SYLVIA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FERNAUD FABRICE	SPV	SPV Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
FERNEZ FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERRAND ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
FERRANDIS MARC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
FERRANDIS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FERRANDO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
FERRANTE JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FERRARA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
FERRARI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FERRARI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
FERRE SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
FERREIRA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
FERRERO BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FERRERO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FERRERO JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FERRERO SERGE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
FERREYROLLES DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERRIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRIGNO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FERROTTI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRUCCI EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRY FABIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
FEUGUEUR ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
FEVER FRANCIS	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FHALL--STEMER AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FIACCHI FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
FIACCHI MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FIGHIERA PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FILATRE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FILIGHEDDU JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FILIMOHAAU ADAM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FILIPECKI JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	LES ADRETS
FILIPPINI REMI	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FILISSETTI MAX	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
FILLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FILLOT FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FILONI CLAUDE	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
FILOSA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIN ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIN JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIOR WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FIORENTINO FRANCK	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
FIORETTI CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
FIORILLO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FIROLONI JEAN-DENIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
FIRRINCIELI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FISTAHL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FLAMBART JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FLANDIN GERARD JUNIOR	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FLANDIN JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
FLEURIOT GABRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FLEURY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FLEURY LAURENT	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FLEURY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FLOIRAT DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FLORENT MARCEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FLORENT MARGAUX	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FLORES LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FLORES SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
FONSECA DE CARVALHO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FONTAINE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FONTANI REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FONTANINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FONTANON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FONTVIEILLE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FORESTIER MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FORESTIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
FORESTIERI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
FORITE JOAN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
FORMICA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FORNES NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
FORNIELES FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FORT WILLY	SPV	SPV Officiers	SSSM
FORTOUL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FORTUNE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
FOSSIER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FOSSIER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FOSSIER NANS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FOUACHE VICTORIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
FOUCAUT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FOUCAUT VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
FOUCHARD MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FOUGERAY JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FOUILLIARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FOUILLOUX KARL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FOUQUET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FOUREL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
FOURES STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
FOURNIER MARC-ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FRAGET PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
FRAGIACOMO JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRAGIACOMO PIERRE-JOSEPH	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRAGOMELE BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FRAGOMELE JENNYFER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FRAGOMELE MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FRANCES DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCESCHINI JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCESCHINI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FRANCHINI ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FRANCILE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
FRANCILLONNE STEEW	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FRANCO MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FRANCOIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCOIS HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FRANSSSEN PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
FRANSSSEN YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FREGA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FRETZ LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FREULON-COULON STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FRIEH CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FRISOLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FRITSCH JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FRIZON DE LAMOTTE DE REGES CYRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FROC MALORY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FROCCIA PHILLIPE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FROISSARD HUBERT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FRULIO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FTOUHA HAMZA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FUCHS ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FUMAZ PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FUSO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GABEL CONSTANTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GABRIEL SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GABRYSCH LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GADROY PATRICE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
GAGNAIRE ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GAGNAIRE LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GAGNARD JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GAICH MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GAILLARD LAURINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
GAILLARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GAIMARD ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GAL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GALANTE ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GALANTIN ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
GALEAZZI DOLOVANE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
GALIBERT PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
GALICE BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALICHER PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
GALINDO JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
GALLAIS JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GALLAIS YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GALLEGO BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GALLERON ANNETTE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GALLINA-GENNA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GALLIS GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
GALLISA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALLISA GARRY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALLO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
GALLO SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
GALLY MARC OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GAMBADE MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GAMERRE DANIEL	SPV	SPV Officiers	RIANS
GAMERRE DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAMERRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMERRE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMERRE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMON JORIS	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAMONET ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GANCHEGUI-OLABERRIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GANDOIN MAUD	SPV	SPV Officiers	SSSM
GANDOLA LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GANDOLPHE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GANDOUIN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GANTES JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GARAFFA MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GARASSINO-RUIZ CLAIRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GARAT GERALDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GARBE GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GARBE GARY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GARCIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GARCIA AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GARCIA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GARCIA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
GARCIA CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARCIA CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARCIA GOMEZ VICTOR MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GARCIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GARCIN MICHEL	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC
GARCIN ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARCIN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARCIN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GARITAINE PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GARNIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GARNIER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARNIER GUILLEM	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GARNIER PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
GARRET MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GARRO PIERRE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GARRONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GARRY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GARZINO LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GASC MELODY	SPV	SPV Officiers	SSSM
GASC SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GASQUY JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GASTALDI MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GASTAUD JEAN DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GASTIN LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GASTON VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GATELET STEPHANE	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
GATINEAU LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
GATTINI FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GAUCHE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GAUDEMARD BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAUDUMET YANN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GAUGAIN HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAULT GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAUROIS YOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GAUTHIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GAUTHIER GIL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
GAUTIER DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GAUTIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAUTRAUD ISABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GAUTRON ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GAUZY CHARLENE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GAVARD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GAYME THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GEETS JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GEHIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GENAY LAURENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
GENDRY CHARLES- HENRY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
GENEST STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GENET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GENOIS MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GENSOLLEN ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GENT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GENTEUR MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GENTILINI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
GENTY STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
GEORGE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GEORGEN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GEORGES ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GERARD JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GERARDIN FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GERARDIN JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GERMAIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GERONIMUS LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GERVASONI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GERVASONI LYDIA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GERY MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GESCHWIND-BOSCHERT YVES- ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GEYER SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
GHARBI MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GHIGO MARIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GHIO STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GHIRARDOTTI CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GHIS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D' AUPS
GIACOBBE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
GIACOMI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIACOSA JEAN-LOUP	SPV	SPV Officiers	SAINT CYR SUR MER
GIAI-VIA RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GIANA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GIANELLI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GIANNARELLI GERARD	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
GIANNARELLI MARINA	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GIANNESINI LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIANNINI GUY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIANNOTTA FABIO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
GIARGIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GIATTI MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
GIBELIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GIBERT PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GIBOIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
GIGOT AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GIL BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GIL MARC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GILARDO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GILARDO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GILKENS JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GILKENS ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GILKENS STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GILLES FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GILLES MARC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GILLET EMILIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GILLET MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GILLET SYLVIE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
GILLETTE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GILLIBERT DAVID	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
GILQUIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GIMENEZ ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GIMENEZ EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GIMENEZ FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GIMENEZ JEAN-JACQUES	SPV	SPV Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GIMENEZ LAURENT	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
GIMENEZ PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GINDRE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GINOUX HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIORDANA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GIORDANA ROMARIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GIORDANENGO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANENGO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANENGO VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANO JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GIORDANO JEROME	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
GIORDANO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GIOVANELLA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIOVANNETTI BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GIOVANNETTI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIOVINAZZO FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GIOVINAZZO JEAN- LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GIOVINAZZO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GIRARD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GIRARD YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GIRARDI SHANON	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GIRARDO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GIRARDO THIBAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
GIRAUD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GIRAUD LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GIRAUD LUC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GIRAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GIRAUD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIRAUD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
GIRAUD PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GIRAUD XAVIER	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
GIRAUDO JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIRAULT PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GIRE CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GIULIANO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIUNTINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GIUSTA GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GNECCHI PHILLIPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GNERUCCI YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GOBERT MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GODART STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GODEFROY LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GODINHO CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GOEGAN ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GOGLIO PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GOIRAND CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GOLA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GOLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GOLETTA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GOLL FRANTZ	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GOLLIOT LUIGI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GOMES MARYLOU	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GOMEZ JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
GONCALVES CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GONNET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GONNET JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
GONON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GONTHIER FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GONY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GONZALES BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GONZALEZ CYRIL	SPV	SPV Officiers	SSSM
GONZALEZ DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GONZALEZ GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GORET RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GORLIER DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GORLIER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GORRIAS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GOSSET LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GOUABAUT AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	LOGQUES
GOUE MAURICE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GOUINGUENE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GOUJON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GOUMIDI NOUREDINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GOUMOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GOUNEL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GOURDOU LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GOURE NICOLAS	SPV	SPV Officiers	Gpt Ressources Humaines
GOURGUES JULIEN PIERRE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GOURRIER GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GOUSSEAU JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GOUSSOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GOUT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GOY ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GOZZO GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GOZZO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GOZZOLI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GRABHERR SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRACIANO MARCO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GRAILLE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRALL NATHANAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GRALL YANKEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GRANCETTI TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GRAND SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GRANDEMANGE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GRANDEMANGE THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRANDI SYLVIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GRANDIN MELISSANDE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GRANDMAIRE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GRANGIEN MATTHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRANIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRANIER PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRANIER VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GRAS MARTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GRASSET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GRASSONE EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GRASSONE JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GRATTAPAGLIA ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRATTAROLA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LOGQUES
GRAVELINE PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT
GRAVIER MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
GRAZI EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GRAZI JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
GRAZI SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
GRAZI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GRECO-ANTONINI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GREGOIRE AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GREGORACI VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GREGU LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
GRELLIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GRELU JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GRENIER JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GRENNA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRESSET CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GRESSOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GREUET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GRIFFART LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GRIMALDI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GRIMALT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GRIMAUD FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
GRIMAUD PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
GRINCOURT DE FLOGNY LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GRIVEAU LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GROBETIS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GROHIN NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GROOS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GROSELIER STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GROSSIR LEOUSSIS JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GROSSIR LEOUSSIS LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GROSSO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GROUT JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRUN OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GRUN SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GRUNENWALD MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GRYCAN-GERARD MARC ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUASCO ERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
GUAZZARONI-GARCIA LUCA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GUCCIARDI JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GUEDOUAR DJAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GUEIRARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GUEIT BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUEIT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GUELFUCCI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUENARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUENEC GAEL	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GUENIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUERIN ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GUERIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
GUERIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GUERIN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GUERIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
GUERIN REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GUERLESQUIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GUERRERO THIBAUD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUES GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUESNIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GUEYE YANNIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GUEZ JEAN-YVES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUGELOT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GUGLIOTTA JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GUIBRETEAU DOROTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GUICHETEAU AUDE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUIDEZ MAXIME	SPV	SPV Officiers	Gpt Est
GUIDEZ MEL	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GUIDEZ RICHARD	SPV	SPV Officiers	SALERNES
GUIEU CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
GUIGNARD JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GUIGON FELIX	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUIGUE LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GUIGUES LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GUILLAUME CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GUILLAUME CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GUILLAUME GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GUILLAUMIN CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
GUILLAUMOND DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GUILLAUMOND THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GUILLOIS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
GUILLOU PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUILLOUX JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUINDON GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GUINOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
GUIOL OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GUION ROMANE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GUIOT RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
GUIRADO FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GUIRADO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUIRAN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUIRARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
GUIRAUD SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GUIRAUDOU DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GUIS FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GUTFREUND CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE TROPEZ
GUTH JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GUYOMARD MANON	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUYONNET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUYOT LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUZZARDI LIDIA	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
GYRI CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
HA VAN HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HABEREY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HADDOU ABDELHAKIM	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
HADIDI MOURAD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HAGGAI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
HAHN CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
HAJJAM HILMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HASINGER GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
HALTER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
HALTER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
HAMADOU ULRICH	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
HAMARD GABIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HAMZA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HANN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HANN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HANNECART ENRIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HANOUT GWENAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HANS BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HARDY JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HARDY KARIM	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
HARO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
HASNER-LEMEUNIER TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HATCHADOURIAN HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
HATCHADOURIAN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
HAUCHECORNE EMMANUEL	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HAUDOIN LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
HAYS FABRICE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
HAYS MARIA	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
HEAUMON CARINE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HECART CHARLENE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HEGGAN JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
HEINRICH CLAIRE-LISE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HELBLING JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HELBOIS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HENAINI KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HENDES GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
HENIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
HENRI JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HENRY ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HENRY BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HENRY ELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HENRY PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HENRY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
HENRY YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HERATH PATHIRANELAGE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HERET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERITIER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
HERITIER GAETHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
HERITIER LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
HERLORY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
HERNANDEZ JEAN LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
HERNANDEZ SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HERNANDEZ SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
HERNANDEZ STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERRERA ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HERRERA MARIE-CHRISTINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HERRY ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
HERRY MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERVAS ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
HERVAS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
HERVE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HERVE TYPHAINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HERVIEU SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
HESLOUIS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HEUDRON GERALDINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
HIELARD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HINSINGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
HIRTZ BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
HIVART-BEZIN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HO TRONG ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOCHABAEFF VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
HOCHARD EMELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
HOCQUET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HOFMAN ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
HOGMOUT AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HOGUET VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HO-KONG-CIAT KARLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HOLLE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HONNART JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
HONORE BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOOTEN CEDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HOSTACHY ALEX	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOSTACHY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOTEL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
HOUA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
HOUACINE FARIDA	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
HOUEL DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
HOUILLOM MAREVA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
HOULARD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
HOUOT STEPHANE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
HOURLIER JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
HOURTAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
HOURTAL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
HOUSIAU PIERRE	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
HUBER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HUERTA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HUG THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
HUGLA CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HUGONNIER-GINET BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
HUGUENIN VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HUGUES LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HUGUES MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
HUGUES RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HUGUET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HULL MARC	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
HUMANN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
HUMBERT CEDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
HUMBERT MATHIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
HUMBERT REMI	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HUON GABRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
HURAND ADRIANNE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HUREAUX PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
HURET DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
HUSIAUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
HUSSON FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
HUYCHE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
HYVERNAT BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
HYVERNAT JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
IACOPINO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
IANNUSO FLAVIO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ICARDI FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
IGLESIAS KATIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
IGLESIAS MELINA	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
IGNAM THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
IHSSAN MOURAD	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ILIC BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ILTIS JEAN PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
IMBERT MAX	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
IMBERT RAPHAEL	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
INCARDONA DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
INES NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
INFANTE GEROME	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
INFOSINO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
INNOCENTI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
INNOCENZI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
IORI FREDERIC	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
IOUALALEN FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
IRROY CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ISKANDAR CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ISKANDAR FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ISNARD GEOFFROY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ISNARDON LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
IVARS CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
IZACARD JACQUELINE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
IZAGUIRRE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
IZORCE JEAN ROGER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
JACOB JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JACOB JEAN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
JACOBUCCI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
JACQUE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
JACQUEMIN ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
JACQUET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
JACQUET CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JACQUET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JACQUET SAMUEL	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
JACQUIER JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
JACQUIN THIBAUT	SPV	SPV Officiers	GSIC
JACQUOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
JAFFRE BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
JAGER JEAN PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
JAGUNIC JADRANKO	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
JALIBAT MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
JANNIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
JANVIER THIERRY	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
JARDET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JARDET PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JAUD PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
JAUFFRED MARIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
JAUME PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
JAVELLE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
JEAN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
JEAN CLAUDIA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JEAN LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
JEAN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
JEANSON JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JEANTILLE BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
JELIDI KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JESTIN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
JIMENEZ WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
JIRASEK THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
JOBERT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
JOFFRAUD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
JOFFRES JEAN-JACQUES	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
JOHNSON ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
JOLY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
JOLY PATRICE	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
JONES EMILIE	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
JONES PETER	SPV	SPV Officiers	LE MUY
JONQUIERES GORJUX ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
JONVAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JOSEPH ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
JOSEPH VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
JOURDAIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
JOURDAN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
JOUVENOT BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
JOVER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
JUAN NICOLAS	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
JUANICO FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
JUAREZ FERNANDO	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
JUILLET ALAIN	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
JUILLOT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
JULSONNET ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JUNCO ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
JUPILLE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
JUVENELLE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
KACZMAREK CLEMENCE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
KARABA FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
KARBOWSKI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KARMOUS BECHIR	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
KASPAROFF YVAN	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
KELLER STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SSSM
KELLERMANN STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
KERBAUL STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
KERGAL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
KERHOAS JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
KERHOAS KILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
KERROUMI BRAHIM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KERVELLA GURWAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
KERVICHE LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
KHELIL KHEMISSI	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
KHOUMERI MAHAMOUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
KIRSIG JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
KLEINDIENST GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
KLIPFFEL MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
KNOBLOCH LINA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
KNOCKAERT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
KOCUR ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
KOCUR LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
KOENIG JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
KOSNIKOWSKI STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
KOSTIANOVSKY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
KOURDOURLI FARID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KOURDOURLI MILOUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
KOURDOURLI NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KRANTZ LOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
KRATZ YVES	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
KRETZ LY-LOO	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
KRETZ STEPHANE	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
KUMS LAURANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
L'HERMITE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
L'HEUREUX FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
L'HOSTE VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LABARDIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LABARRE LISA	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LABBE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LABBENS MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LABE ANTONIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LABE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LABILLE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LABOUREL HUGUES	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LABROSA WALTER	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LABRUNE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
LACHAUD WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
LACOMBE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LACOUR LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LACOUR PIERRE-GUILHEM	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
LACQUA XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LACQUEMANT MEHDI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LACQUEMANT YANIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LACROIX GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
LACROIX PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LACZNY HENRYKA	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LAFAY ANNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAFITTE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LAFONT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LAFONT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LAFONT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LAFONT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LAFOREST CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LAGACHE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LAGARDERE JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LAGAYE ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
LAGER BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LAGERSIE RENAUD	SPV	SPV Officiers	OLLIOULES
LAGUENS ERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAGUENS VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LAHITTE AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LAILLIER MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LAINO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
LAINO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LALANDE JEAN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LALLEMENT CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LALOUETTE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
LAMARQUE OLLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Soutien logistique
LAMBERT CEDRIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAMBERT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LAMBERT KEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LAMBERT LAUREEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LAMBERT MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LAMBERT ROMAIN	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
LAMBOTIN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
LAMBRECHTS MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LAME SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
LAMO MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LAMO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LAMONACA ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
LAMRANI ALAOUI NOURDINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LAMY FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LAMY JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LAMY JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
LANCIAL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LANDON NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LANDRA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
LANERY FRANCK-EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LANERY JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
LANG GEOFFROY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LANGLOIS BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LANGLOIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LANGLOIS SABRINA	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LANTERI OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LANTIER ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LANTIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
LANZA PAUL DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LAPORTA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LAPORTE CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LAQUEUILLE MANON	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LARBAIGT TRISTAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LARBI-BENHORA MEDINA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LARDANT JACKY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LARDIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LARIOS SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LAROCHE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LARRIBAUD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LARUELLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LARVOR SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LASCAUD ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LASCAUD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LASSALLE ARMAND	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LASSON ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LASTENNET OWEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
LATIL ARNAUD	SPV	SPV Officiers	LA GARDE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LATIL OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Ouest
LATOUR MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LATOUR PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LATTAT QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LAUGIER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LAUGIER SONNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LAUNAY MICKAËL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LAUQUIN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LAURAIN EMILE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LAURANS ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LAURE REGIS	SPV	SPV Officiers	MONTAOUROUX
LAURENCE CHRISTIAN	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
LAURENT AMELIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAURENT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LAURENT CLOE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
LAURENT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LAURENT GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LAURENT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LAURENT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LAURENT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LAURENT THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
LAURENTI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LAUREYS JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LURITO YOHAN	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
LAUTIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LAUTIER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
LAVALL MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LAVAUX RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LAVENNE GWLADYS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LAVICE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LAVIER MATHIEU	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
LAVOCAT FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
LAVOINE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LAYET CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
LAYRAC EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LAZARO JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LE BARS TIMOTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
LE BARS YANN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LE BECHENNEC ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LE BECHENNEC ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LE BECHENNEC ERWANN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LE BEGUEC BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LE BLEVENNEC MORGANE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE BLEVENNEC SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE BORGNE ELISABETH	SPV	SPV Officiers	SSSM
LE BRIS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LE BRUN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE CLECH BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LE DEVENTEC ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LE FLOCH FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE FLOCH JULIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LE FOLLEZOU ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LE GUENNEC ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LE GUERN BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LE GUERN JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE HOUSSEL LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LE HOUSSEL PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LE JEAN SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LE MERRER BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
LE MOEL JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LE NIR JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LE PAGE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LE SERREC KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE TOUZE VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEANDRO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LEBAN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LEBATTEUX MANON	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LEBEGUE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEBEGUE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
LEBEGUE SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEBLOND JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEBOURQUE SEBASTIEN	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
LEBRUN LIONEL	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEBRUN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LECA JULES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LECCA JEAN YVES	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
LECHEHEB MADANI	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LECLAIR JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LECLERC RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LECLERCQ BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LECLERE BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LECLERE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LECOINTRE YASMINE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LECOMPTE JESSICA	SPV	SPV Officiers	SSSM
LECOMTE ANTHONY	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
LECONTE YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LECORNU ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LECORRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LECOUTEUX STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LECOUTRE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LECOZ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LEDDA THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LEFEVRE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEFEVRE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Centre
LEFEVRE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LEFEVRE MAXENCE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LEFEVRE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEFOL KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEGIGAN TRONET SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LEGOVERNEUR PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LEGRAIN RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LEGRAND CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEGRAND ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LEGRANDJACQUES AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LEGUE EMMANUELLE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LEGUE ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LEHR FREDERIC	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LELARGE VALERIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LELIEVRE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
LELONG DIDIER	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
LELOUP JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LEMAIRE CLAIRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
LEMAIRE PAUL-ANDREA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LEMAITRE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LEMAITRE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LEMAUF QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
LEMBOURG ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEMESLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
LEMMA ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LENDOMER LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
LENGRONNE PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LENHARDT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LENOIR ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LENOIR YANN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LENTZ PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	HYERES
LEON JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEONARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LEONI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEPACHELET JACQUES I	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEPACHELET JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEPINAY WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LEPLEY FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LEPORCQ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LEPRETRE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LEPROVOT FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEQUENNE JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LEQUINT GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LERAT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LERAT PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LERCARI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LERDA ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
LERICHE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LEROY ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LEROY CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEROY CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LEROY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEROY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LESAGE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LESDEMA JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LESOU HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LESPECE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
LESPINE GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LESSARDI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LETEINTURIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEULIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
LEULMI MAX	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LEUYET MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LEUZY YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LEVALLOIS LEO	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LEVASSEUR ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LEVEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEVERD MARC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LEVESQUE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEVRESSE WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEVY FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
LEY ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEYDET CECILE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LEZENNEC JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
LHERBIER ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LHEUREUX AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LHOMME DEBORAH	SPV	SPV Officiers	SSSM
LHOMME DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LHOMME STEPHAN	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
LHOMMEAU ANNE-DOMINIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LHOTELLIER DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LHUIILLIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LHUIILLIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LIAUTAUD ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
LIAUTAUD GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LIBBRA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LIBOUBAN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LIBOUBAN PRISCILLA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LICYR SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LIEUTAUD CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LIEVIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LIGNER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
LIMASSET JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LIMONGIELLO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LINARD VALERIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LINDENBERG VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LIOCHON MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
LITTI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LLANO XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LLOP DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LLOPIS ALBERT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LLORENS BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
LLORENS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LO PRESTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LOBRE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LOCQUET CECILE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LOI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LOMBARD BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LOMBARD LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LOMBARD LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LOMBARD MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
LOMBARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LOMBART GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LONGUEVILLE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LONJON EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
LONJON RENE	SPV	SPV Officiers	LES MAYONS
LOPEZ - BARRILLON GERALDINE	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
LOPEZ CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LOPEZ DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LOPEZ KATHY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LOPEZ REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LORCA FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LORENC DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LORENC MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LORENZANI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LORENZO VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LORENZONI VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
LORINE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
LOSLIER YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LOTT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LOTT JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LOUBIERE ISABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LOUIS FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
LOUNIS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOUROUSE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
LOURY ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOUSTAU FLORENCE	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
LOUTFI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LOVAS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LOVERA PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOVERO FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LOY ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LOZAC H PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LUCAS ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LUCAS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LUCCHESI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
LUCIBELLO JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LUSTENBERGER HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LYBRECHT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LYONNAIS MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
M'BAYE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MABELLE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MACCOTTA PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MACE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MACIA MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MACIJEWSKI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MADDALONE GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MADEC GARY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MADEC JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAES KELLY	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
MAGAIL THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MAGNALDI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MAGNE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MAGNE YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MAGNEZ MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MAGNI FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MAGNIANT MEROVEE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
MAGNIER MANON	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAGNIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MAGNIN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MAGNIN ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MAGNINO ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAGNONI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MAGNOULOUX YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MAGRINI MICHEL	SPV	SPV Officiers	PUGET VILLE
MAHE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MAHE JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAHEY BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MAHMOUD ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MAHOUACHI NADER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAIARELLI DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MAIGNAN FERDINAND	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAILLE GERALD	SPV	SPV Officiers	BARJOLS
MAILLOT FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MAIRE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
MAIRE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MAITRE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MALASSIGNE THIERRY	SPV	SPV Officiers	SANARY SUR MER
MALATTIA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MALFIONE GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MALGOIRES ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MAMESSIER LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MANASSELIAN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
MANAZ SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MANCHENO Y ACEBAL LUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCHON JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCHON XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCUSO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MANELLI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MANENC MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MANGINO PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MANICACCI DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MANIGA MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MANNAIONI AURELIA	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
MANOLINO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MANSION CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
MANTET JEAN MARC	SPV	SPV Officiers	AUPS
MANZOLI JULIETTE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MANZONI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
MARANGONI LAETITIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
MARC LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
MARCANTONI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MARCEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARCEROU YVES	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARCHAND ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MARCHAND MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MARCHI-LECCIA CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
MARCILLY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARECHAL DIMITRI	SPV	SPV Officiers	SSSM
MARECHAL FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARENCO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MARESU DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MARET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARGETYAL MAXENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARGUERIE LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
MARI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARI LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MARIA CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
MARIA MICHEL	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
MARIANO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MARIE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MARIE JULES	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
MARIE TONY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MARIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MARIN MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
MARINI JEAN-MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MARINO LYSIAN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MARINO MARCIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MARION JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MARIUS RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MARLIERE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MARNET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MARNOT MELISSA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MARQUES VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARQUET JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARSANNE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MARTEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARTEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARTH KILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTI STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARTIAL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MARTIN ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MARTIN AURORE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
MARTIN ELSA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MARTIN JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MARTIN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MARTIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARTIN MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MARTIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MARTIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARTIN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MARTIN ROGER	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
MARTIN SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MARTIN THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MARTINA PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTINACHE WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARTINEZ - FAURE ESTEVE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MARTINEZ CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARTINEZ CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTINEZ CLAUDE	SPV	SPV Officiers	Gpt Soutien logistique
MARTINEZ FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
MARTINEZ FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MARTINEZ JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MARTINEZ LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARTINEZ VALERO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MARTIN-GOUIN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
MARTINI ERIC	SPV	SPV Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARTINQUET RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MARTY MIREILLE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MARTY-LASSALLE KEVYN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MARULL DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARULL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARZI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MASANET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MASIA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MASSA ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MASSA MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MASSA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MASSET CLAUDE	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
MASSET CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MASSICOT JUSTINE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MASSIMI REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MASSIMO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MASSON MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MASSON MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MASSY YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MASULLI JOY	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
MATESIC MAXIM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MATHEIS FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MATHIEU CLAUDE	SPV	SPV Officiers	TOURVES
MATHIEU LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MATHIEU ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MATHIEU STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
MATHIEU VICTORIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MATMAR RACHID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MATRAGLIA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MATTEOLI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MATTON ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MATUCHET CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MAUCHAMP JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MAUCOURENT ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MAUNIER GHISLAINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAURIC CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MAURIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAURINO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
MAURO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MAURY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MAUVILLAN MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
MAX FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MAYER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
MAYER-NEEL JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MAYNARD-RAINELLI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MAZARS ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MAZERBA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
MAZIERES BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MAZOUZ-TARDITO DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MAZUIR STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAZZINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MAZZOLA GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MAZZONI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MAZZONI MICHEL I	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MECHIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MECIBAH ABDELAZIZ	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MECIBAH KARIM	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MECIBAH NOURREDINE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MEDARD BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
MEDARD JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MEDIANI PERRINE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MEI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEKAREF KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MELI CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
MELI JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
MELIS NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
MELLANO FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MELOCCO BRYAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MENAGER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MENAGER STEPHANE	SPV	SPV Officiers	GAREOULT
MENARD JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	LE MUY
MENDES LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MENDOZA DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MENDY GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MENEZ FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MENIER ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MENINGI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
MENINGI PASCAL	SPV	SPV Officiers	MONTAUROUX
MENNE CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
MENNE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MENU KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MERCIER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MERCIER WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MERIC SEBASTIEN	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
MERIDJA MELIK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MERLATTI FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MERLIN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MERLIN WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MERLINO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERLINO REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERLINO ROGER LOUIS	SPV	SPV Officiers	BAGNOLS EN FORET
MERLO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MERLO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEROU ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MERROT PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MESA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MESSAADIA MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MESSISHA SAMI	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
METRAN JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
METZINGER RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MEUNIER ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MEUNIER YVES	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MEUNIER-RIVIERE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEUVRET NICOLAS	SPV	SPV Officiers	LE LUC

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MEYER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MEYER JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MEYFFREN VALERIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MEYNIÉ THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MEZIANNE ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MICALLEF AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MICHAUD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
MICHEL ANAIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MICHEL CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
MICHEL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MICHEL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MICHEL DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MICHEL FRANCE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MICHEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MICHEL JEAN-PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MICHEL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MICHEL THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MIGNEREY GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MIGNIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MIJO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MIKUSITHY CHLOE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MILANI JULIETTE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MILES PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MILESI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MILLION YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MILLO ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MILLO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MILLOT WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MINARDI JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MINELLI GUILLAUME	SPV	SPV Officiers	PLAN D'AUPS
MINETTI AMBRE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MINGANT LOIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
MINGAUD ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MINGUET JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
MININ ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MINNITI LONNI	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MINNITI MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MIONET JOHANNE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MIQUELY SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
MIRA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MIRAT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MISERICORDIA JEAN-OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MISIRI SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MISSEREY MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MISSEREY REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MISTRAL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MODRUSAN JULES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MODRUSAN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MOHAMED MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MOIGNARD AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOISY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MOKHLIS HICHAM	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MOKHTARI HELENE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
MOKRANE SONIA	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MOLINA ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
MOLINAROLI DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MOLINES EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONCEAUX LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONCEAUX YOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONCHAMP REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MONDANI ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MONDINI JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONDINI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MONDOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MONDOT MARIE-AUDE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MONGE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MONGE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONGE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONGET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
MONGET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONICAULT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MONIER ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MONIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MONNET LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONNIER FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MONNIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONPATE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MONSERIE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MONTALBANO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MONTANGON VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MONTBARBON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MONTEILHET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONTES JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MONTI JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MONTIER ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MONTLAHUC REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MONZO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MORA-GARCIA DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MORAITIS MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MORALES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOREE MAGALIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MOREIRA PEREIRA JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MOREL JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MORGADO ANTONIO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MORGANTI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MORIN ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MORINI JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MORITZ LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MORLAT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MORMILE QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MORMILE VINCENZO	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MORO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
MORPAN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MORSELLI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MOSER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MOTTEROZ BRUNO	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
MOTTET PASCAL	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
MOUGIN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MOUILLERAT DAVY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOUILLOIX BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
MOUIS OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MOULARY MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MOULIN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
MOUNIER GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MOURET ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MOURGUES JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MOUSSAOUI FATIMA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MOUSSU MAX	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MOUTTE CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MOYA FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MOYA GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MUCELLI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MUDADU GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MUFFAT DOLORES	SPV	SPV Officiers	LE LUC
MUGLIONI JEAN-CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MULET LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MULLER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MULLER ALBAN	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
MULLER NANS	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MULLER YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MUNOZ ALEXIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
MUNTER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MURIAUX STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MURILLO SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MUZARD SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MYARD VINCENT	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
NACCARI LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
NACHIMY KEMIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NACHTRIPP AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
NADAL KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NADALINI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NADEAU CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
NAKACHE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
NALIN YOHANN	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
NAMURA ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
NANAME ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
NAPOLI SARAH	SPV	SPV Officiers	SSSM
NARDELLI LAURE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NATRELLA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
NATUCCI ALLAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NAVA FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
NAVARRO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
NAVARRO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
NDIAYE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
NECTOUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
NEDELEC LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
NEDONCELLE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
NEGRO PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Opérations
NELLO XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NENCIONI IGOR	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
NENCIONI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
NEPPER CAROLINE	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
NEPPER STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
NERHOT FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NERON FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
NERVI AUDREY ROSE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NEUMANN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NEVEU THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NEYROUD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NGUYEN XUAN KY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
NIBOUCHA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
NICOLAI SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
NICOLAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
NICOLAS BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NICOLAS PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NICOLAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
NICOLAS SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
NICOLAU YVES	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
NIE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
NIETO GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
NIGAULT SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
NIGGEL ALEXANDRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
NIRLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
NIRONI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NIRONI YVON	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NIVAUT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NIVIERE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
NIVIERE GILLES	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
NIVIERE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
NOBLET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
NOCERA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
NOE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
NOEL JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
NOEL PIERRE-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
NOGAREDE SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
NOGARO LAURENT	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
NOGENT EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
NOIR JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NOIROT REMY	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
NOISETTE EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
NOIZET SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NOLLET DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
NORMAND DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
NOTTEBAR CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
NOUIRA FOUED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NOUJARED BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
NOVARO ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
NUE JULIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
NUGOLI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
NUNES LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
NUTHEY STEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
NUYTEN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
NYSTROM OSCAR	SPV	SPV Officiers	CAVALAIRE SUR MER
OBADIA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
OBER GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
OBINU DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
OBRECHT LOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
OCHER KORANTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ODDERA JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ODRAT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
OLAMPI REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
OLETIC LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OLIVA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
OLIVEIRA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
OLIVERO MARINA	SPV	SPV Officiers	SSSM
OLIVIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
OLIVIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
OLIVIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
OLIVIER WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OLIVIERI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
OLIVIERI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
OLLIVIER ADRIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
OLLIVIER DANY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
OLLIVIER FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
OLLIVIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
OLSEN DIT LUTAFU BASILE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ONDINI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
ONDINI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
ONOFARO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
ONTENIENTE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ORI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ORNAQUE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ORS JAMAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ORSONI JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ORTEGA VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
ORTET BARBARA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ORTHION PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ORTIS SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ORTIZ ANTONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ORTIZ LISA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ORTOLAN JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ORTS DAVID-ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
OSSETTI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
OTTAVI EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OTTAVIANI CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Prévision
OTTAVIANI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
OUDIA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
OUDOT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
OULHI LAHCEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
OURAL ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
OUTILI SOPHIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
OZERAY MARC	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
PACAUULT MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PADOVANI JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PAGEAUD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
PAILHES NICOLAS	SPV	SPV Officiers	SSSM
PAILLAUX MARILYNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PAILLE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PAIN-BARRE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PAITREULT LUCIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PAKUSZEWSKI MURIELLE	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
PALA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PALACIO SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PALANGIE CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PALAZZOLO SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
PALLARD LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
PALLET HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PALMA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
PALMERI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PALMIERI JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PANCRAZY DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PANIER NINA	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
PANTANO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PAOLI GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PAOLI THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PAPAGNA JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PAPARONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PAPIOT GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PARAIRE FANNY	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
PARASCANDOLA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PARDELLI YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PARFAIT MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PARIENTE MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PARISOT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PARMENTIER THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
PARODI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PAROLI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PAROLI NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PAROUX EMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PARRUCCI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PARTHIOT MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PARTY JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PARTY STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PASCAL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PASCAL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
PASINI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PASQUINI FLORENCE	SPV	SPV Officiers	GSIC
PASQUINI JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PASSERI JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PASTOR JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PASTOREL MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PASTOURELY OLLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PATRON ALBAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PAUL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PAVONE BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PAVY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PAYAN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PAYAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
PECHARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PECHEUX DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PECORINO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PECOT OLIVIER	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
PECOUT JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
PEDAN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PEDICO-DUMONT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PEDRAZZI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
PEDRERO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
PEDUZZI EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PEDUZZI MATHIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PELAPRAT LESLIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PELLISSIER MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
PELLEGRINO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
PELLEGRINO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PELLEGRINO LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PELLEGRINO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PELLEGRINO VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PELLERIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PELLISSIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
PELLISSIER THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PELLIZZARO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PELLIZZARO MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PELLOTIER JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
PELLOUX MARIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PELTIER BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PENAUD HERVE	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
PENGLAOU TOM	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PENNAU BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PENNEQUIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PENNERON MAURICE	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
PENNESTRI LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PENTAGROSSA ALAIN	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PENTAGROSSA ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PENTAGROSSA JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PEPINO ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PEPINO ANDREA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PEPINO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PEPINO JEAN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PERALDI ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERALDI VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERAT SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PERBOST EDOUARD	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PERDIGON REMI	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PEREIRA ANNA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PEREIRA BESTEIRO NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERENGO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PERETTI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PEREZ CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PEREZ JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
PEREZ LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PEREZ STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PERIAT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PERLETTO LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PERNELLE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PERNELLE LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PERNET EMMA	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERNET RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
PERNIN CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PEROIS JOHN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PERON ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PEROT FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PEROTTO DANIEL	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PERRA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PERREAU DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PERRENOUD JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERRET ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PERRET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
PERRET FREDERIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
PERRIERE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PERRIN GUILLAUME	SPV	SPV Officiers	COGOLIN
PERRUCHINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PESENTI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
PETE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PETIT CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PETIT CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
PETIT ELEONORE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PETIT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PETIT OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PETITJEAN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PETITJEAN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PETORIN MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PETORIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PETRA BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PETRALIA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PETTENARO RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
PETYT BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
PEUGEOT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PEYREBRUNE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PEYRET KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
PEYRISSAT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PEYRON MARYLINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PEZOT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
PHAM JADE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PHILBOIS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PHILBOIS REMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PHILIPPE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PHILIPPE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PIANO VINCENT	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
PIAZZA VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
PICARD DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PICARD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PICARD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PICAULT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PICHE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
PICHEL JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PICHON FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
PICO JEAN-BERNARD	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
PICO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PICOCHÉ JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PICORE CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PICQUENOT ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PIERACCINI JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
PIERACCINI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIERFEDERICI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIERRAT RENAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PIERRE ALDO	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PIERRET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PIERRON GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PIERRUGUES SAMANTHA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PIESZKO FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PIETRASIK CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PIETRASIK THEO	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PIETROBELLI BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PILLARD CECILE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PILLON LINDA	SPV	SPV Officiers	SSSM
PILLON MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIN MYCKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PINCHON JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PINCHON SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PINDON WILFRID	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PINELLI MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PINET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PINET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PINGUIN BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
PINHEIRO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PINNA GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PINONCELY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PINTO JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
PINTUS YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PIO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PIOT FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PIOT GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PIQUET WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PIRAS GRAZIELLA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIRES ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PIROLLEY ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PIROLLO MATHILDA	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PIRON CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PISSOT AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PISSOT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PITTOIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
PIZOT DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PIZZOCARO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PIZZORNO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PLASSE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
PLASTEIG JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PLATON DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PLISSON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
POGGIO LAURENT	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
POINCELIN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POINDRELLE THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
POINDRON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
POINT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
POIRET MARION	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
POIRIER MARTIN	SPV	SPV Officiers	SSSM
POISAT JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
POITEVIN NICOLAS	SPV	SPV Officiers	HYERES
POLARD ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
POLATO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
POLIDORI MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
POLITANO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
POLYAK HELENE	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT
POLYN BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
POLYN VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
POMARES JENNY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
POMMIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
POMPERMEIER MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
POMPEY PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PONCE ARANCE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PONROY HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PONS CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PONS EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
PONS GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PONS HENRI	SPV	SPV Officiers	SSSM
PONS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PONS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PONS MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PONS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
PONS WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
PONTONE HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PONZO BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
POPIEUL THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PORCILE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
PORCILE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POREE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PORET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
POROT CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PORRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PORRE OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
PORRE YOANN	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
PORTA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
PORTAL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
PORTALIER AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
PORTANIER JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PORTE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PORTEHAULT ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
POTIER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
POTTIER MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
POUJOL AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POUJOL JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POUJOL MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POULAIN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
POUPON REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POUZIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
POVEDA PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
POYET MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PRADEL GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PRADEL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PRAT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PRAVAZ FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
PREVAULT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PRIGENT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PRIGENT TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PRINTEMPS PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PRIORI CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PRIOVILLE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
PRIOVILLE QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
PROKASKA YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PRORIOL EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PRUDHOMME ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PRUVOST KRISTELL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PUCHERAL JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PUCHERAL SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PUEYO MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PUGNIERE JEAN PAUL	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
PUJET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PUPPO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PURSON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PUZENAT RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
PYANET ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
QUARANTA JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
QUARTESAN JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
QUERE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
QUERLIOZ MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
QUESSADA LUC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
QUESTEL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
QUEULIN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
QUILES FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
QUILICHINI ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
QUINCHON MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
QUINTO SACHA	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
QUIRAC KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
RABET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
RABIA PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
RADICCHI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RADISSON PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
RADOJCIC SLOBODAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
RAFAEL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
RAFFAELLI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
RAFIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
RAGARU ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
RAGONNAUD STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
RAGUENEAU MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RAGUSEO JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RAHAL TAYEB	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RAHMANI SOFIAN	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RAIMBAUD FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RAJADE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
RAJCHERT BARTOSZ	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RALLO STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RALLU DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RAMBEAUD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
RAMON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
RAMON SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
RANCHON LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RAOUCHE MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RAOUST SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
RAPHA THOMAS-EDWARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
RASO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
RASPONI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RATAGGI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
RAVENEAU CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RAVENEAU PAULINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
RAVERA SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
RAYMOND FRANCK	SPV	SPV Officiers	CARCES
RAYMOND MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
REAL VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
REBHOLTZ SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
REBOUL FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
REBOUL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
REBOUTIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
REBUFFAT EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
REBULL JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
REDE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
REDULFO STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
REFFAY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
REGA EMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
REGAIEG LAMINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
REGIBAUD JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
REGLIONI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
REGOURD JEAN	SPV	SPV Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
REICHART CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
REICHART ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
REICHART MARGOT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
REINERO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
REINERO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
RELHIE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RELIAUD LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RELLIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RENAUD JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RENAUD MARION	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RENTIER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
REVEILLECHIEN BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
REVEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
REVELLI OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
REVERT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
REY ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
REY ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
REY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
REY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
REY STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
REYMOND JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
REYNAUD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
REYNAUD FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
REYNET BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
REYNOL GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
RIBBE MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RIBEIRO- MANZO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RIBEIRO SARA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RIBES QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
RIBOUCHON MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RICARD ANNABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RICARD CALVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RICAUD GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
RICCI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RICCI GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RICCI GREGORY	SPV	SPV Officiers	CUERS
RICCI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RICCO RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RICHARD DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
RICHARD DOMINIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RICHARD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RICHARD KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RICHAUD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
RICHEFEU MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
RIERA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
RIEU GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RIFF XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RIGHESCHI WILFRID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
RIGOR GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RIGOT THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RINAUDO BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RINAUDO CLOTHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RINCK PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RIO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RIOCHE DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
RIPOCHE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
RISPOLI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
RISSO LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
RITTER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RITTER AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RITTER JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RITTER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
RITTIE ISABEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RITTIE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RIU FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RIVAL FELIX	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RIZZO YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
RIZZOTTO DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RIZZOTTO JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ROBBE DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
ROBERT PASCAL	SPV	SPV Officiers	HYERES
ROBERTO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROBERTO MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ROBIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ROBLIN-AVENEL ANTONIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROBLIN-AVENEL OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROBREAU RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ROCCA JEAN MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ROCCHI EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ROCH STEPHANE	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
ROCHE MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROCHEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
RODILLON CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RODRIGUES LORENZO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RODRIGUEZ AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RODRIGUEZ ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
RODRIGUEZ JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RODRIGUEZ MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RODRIGUEZ YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ROGANI AMAR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROGER JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROGER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROIG FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ROJAS GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROL JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ROLAND BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ROLIN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ROLLAND VIVIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROLLANDY AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ROLLET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROLLING CINDY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROMAN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROMAN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROMAN PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
ROME JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROMEO JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROMERO SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ROMIER MARIA	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ROMMELARD FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RONDOT JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
RONNEL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RONZIE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ROOY MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ROP PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROPELE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
ROPELE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
ROPELE YANNICK	SPV	SPV Officiers	LE RAYOL CANADEL
ROQUEBRUN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROQUES LAURENT	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
ROS ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ROSA LAURE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ROSALIE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROSAN MANON	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
ROSE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROSELLO ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROSELLO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSELLO FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSSEL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
ROSSI BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
ROSSI CHRISTIAN	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROSSI ERICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ROSSI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ROSSI MARC	SPV	SPV Officiers	SANARY SUR MER
ROSSI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROSSIER JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROSSIGNOL MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ROSSO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ROSZAK PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROTH JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ROTTIERS SOLANGE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ROUAULT ALIZE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ROUBAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROUGEMONT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
ROUGERON PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ROUGIER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
ROUGIER THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ROUHIER SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
ROULANT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ROULLIER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ROULOIS BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
ROUSSEAU PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ROUSSEAUX ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ROUSSEL BERNARD	SPV	SPV Officiers	SAINT TROPEZ
ROUSSIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ROUSTAN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROUSTAN VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
ROUVIER BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ROUVIER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROUVIER HENDRICK	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROUVIERE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ROUX ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ROUX CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ROUX FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
ROUX LAURELENN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROUX MAGALIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROUX MICHEL	SPV	SPV Officiers	LORGUES
ROUX NATHALIE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
ROUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROUY BAUDOUIIN	SPV	SPV Officiers	SEILLANS
ROUYER SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
ROXARD XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ROY CEDRIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROY CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROY STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROYER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
ROYNEL ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROZIER YANN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RUAT AMANDINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RUBAGOTTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RUBENI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
RUBENTHALER CECILE	SPV	SPV Officiers	Gpt Ressources Humaines
RUBIS JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
RUGANI ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RUIS CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
RUIZ DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RUIZ MARIA TERESA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
RUTH MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RUTIL BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
RUTILY ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
RUYSSEN YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SAADA AHMED	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SAADA CELIA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SAADA SAHRA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SABATIER PAMELA	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SABATIER REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SABATIER VIVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SABIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAINTAGNE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SAINTE CROIX SANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
SAINTE-HELENE CHRISTINA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SAISON CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
SAKALI NASSIM	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
SALACROUP LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SALEMBIER JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SALGUEIRO MARIE-LOURDES	SPV	SPV Officiers	SSSM
SALICETI THEO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SALINAS YANN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SALLE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
SALMASO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SALMERON SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SALOMON GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SALOMON RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
SALTEL JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SALVADOR AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SALVARELLI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SALVATORE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAMAIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SAMPIERI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SAN NICOLAS LIONEL	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
SANCHEZ ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SANCHEZ ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SANCHEZ LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SANCHEZ MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SANCHEZ PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
SANCI JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
SANDRE BERNARD	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
SANGIORGIO GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SANGLIER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
SANIER ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SANIER JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SANNA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SANROMA HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SANTAELLA JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SANTINELLI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SANTORO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SAPPE STEPHANE	SPV	SPV Officiers	HYERES
SARA EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SARAGOSA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SARMAN-LOPEZ ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SARRAUTE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SARTIEAUX BILL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SASSO SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SASSY CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SATA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
SAUSSAUT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAUSSAUT OLIVIER	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
SAUTRON CELIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
SAUTRON CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SAUTRON DAVID	SPV	SPV Officiers	LE LUC
SAUVECANNE PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SAVI GILBERT	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
SAVIO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SAVOYE TENESSY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SCALA JEAN-PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SCARFO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
SCHAFFER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
SCHALLER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SCHALLER NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SCHERRER OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
SCHIRAR SABINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SCHMITT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SCHNEIDER LEO	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SCHNEIDER LORENA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SCHNEIDER PATRICE	SPV	SPV Officiers	HYERES
SCHNEIDER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
SCHNEIDER VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SCHONE STEEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SCHWALM ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SCHWALM BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
SCHWALM VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SCHWALM VINCENT	SPV	SPV Officiers	Gpt opérations
SCHWARTZ JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
SCHWECHLER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SCHWECHLER FABIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SCHWEISS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SCHWEISS XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SCIAIGUATO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SCIANDRA BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SCIONTI AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SCIRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SCOTTO DI VETTIMO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SCOTTO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
SCRIVO JOSEPH	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SEBASTIAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SEBBAHA MOHAMMED	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SEBELIN EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SEBILLE ROLAND	SPV	SPV Officiers	SSSM
SECCI JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
SEDKAOUI FOUED	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
SEGARD BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SEGRET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SEGUI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SEGUI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
SEGUI STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SEGUIN OLIVIER	SPV	SPV Officiers	HYERES
SEGURA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
SEINE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SEIXAS MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
SEKER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SELLOUMA ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SELVES BENOIT	SPV	SPV Officiers	FREJUS
SEMERARO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SEMIK JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
SEMINARA SALVADORE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SENANEDJ MATHIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SENES ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SENICOURT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
SENSEY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SEONNET ANTHONY	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SERGENAT NATACHA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SEROUART JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SERRA JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SERRA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
SERRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
SERVANT ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SERVANT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SERVERA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
SETTIMI JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	RIANS
SEUDRE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SEUZARET PASCALE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SEVERY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SEVILLA FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SHELDON PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
SIAFA MORAD	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SIBARI SAIDA	SPV	SPV Officiers	SSSM
SIBONA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SICARD JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	Gpt Est
SICARD VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SICCARDI ARLETTE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
SICRE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SIERRA EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SILFIO GERARD	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
SILORET GAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
SILVA CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SILVAGNOLI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SILVE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SILVESTRI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SIMART JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
SIMON ANDRE-PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SIMON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SIMON MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SIMON THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SIMON XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SIMONETTA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SINTES CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SINTES JEAN BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SINTES RENE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SION EMMANUELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SISCO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SISCO DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SITJAS OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SMALI CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SMALI SAID	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SOBRERO DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
SOLA RENE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SOLARI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt opérations
SOLCHI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SOLDANI CLELIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
SOLER BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SOLER OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SOLINAS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SOLLER ELOISE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SOLVEZ SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SOMIGLI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SONZOGNI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SORIANO MARJORIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SORO ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SOTTY QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SOUCHAY EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
SOUCHON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SOUDRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
SOULE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SOULE SUSBIELLES FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SOURI ISSAM	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
SOURICE-COLLET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SOUSTRE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SOUZA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SOWINSKI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SPECHT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SPINNHIRNY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SPODDIG PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
SPOTORNO PATRICK	SPV	SPV Officiers	SIGNES
STEHLY LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
STEIGELMANN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
STEINACKRE AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
STEINACKRE MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
STIERLE ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
STIRBOIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
STORTZ MAGALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
STRABONI PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
STRUSS WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
STRUVAY DIETER	SPV	SPV Officiers	CARCES
SUDRE MURIEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
SUZAN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SUZZONI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SYLVESTRE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
SYNIEC ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SZPAK BARBARA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
TABAMER EDYNE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE PAUL EN FORET
TABBAKHE ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
TABOURIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TACCONI BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TACO MADISON	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
TAGLIAVINI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
TAHIRI MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TAHON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TAHON DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
TAIEB-SOLIMANE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
TALLEN AUREORE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE PAUL EN FORET
TALLEN FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE PAUL EN FORET
TALLEN PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE PAUL EN FORET
TAMBUTE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TANGUY OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Soutien logistique
TARAVELLIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
TARAVELLO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
TARDITO ALINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
TARDITTI HELENE	SPV	SPV Officiers	BANDOL
TARDY MICKAEL	SPV	SPV Officiers	LE LUC
TARGE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TARI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TARICCO CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TARRADA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
TASSET MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TASSISTO JORIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
TASSONE CELINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TASSY REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
TATIBOUET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
TAUFIK AKRAM	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
TAULIER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TAUREL CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
TAUTU MOANA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
TAVERDET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
TAVERNIER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
TAXI JEAN LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
TAZIBT JOSEPH	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
TEILLET JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TEISSEIRE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
TELLIER DAVY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TELLIER LAURIE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TEORE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TERMINE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TERRIEN DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
TERRIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
TERRISSE SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
TESSARO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
TESSAROLO CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
TESSEYRE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
TESSIER RAYMOND	SPV	SPV Officiers	HYERES
TESSON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
TESSORE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TESSORE CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TESSORE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TESTA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TESTARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
TETON JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
TETU JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TEURLAY STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
TEXIER GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TEXIER PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TEXIER SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TEYSSIER LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
THEISSIER LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
THELOI CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
THEOBALD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
THERSONNIER AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
THERY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
THERY MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
THEVELIN THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
THIBAUDIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
THIBAULT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
THIBAULT NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
THIEBAUT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
THIRY MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
THIVAUD ULRICH	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
THOMAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
THOMAS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
THOMAS ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
THOMAS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
THOMAS NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
THOMAS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
THOREL STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
THYVENT FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TIAR JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TICHOUX PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TILHAUD ALIZEE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
TILHAUD VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TIMO JOHANNA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TIMOTEO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TINTANE DIDIER	SPV	SPV Officiers	SALERNES
TINTANE REMI	SPV	SPV Officiers	FREJUS
TISON ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TISSOT VINCENT	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévention
TIZZONI JEAN-MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
TOCHE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TODISCO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TODISCO JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TOKOTUU NISEFOLO	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TOLEDO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
TOMBOLATO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TONNEAU FREDERIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TONY JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
TORNEL MARC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
TORREGROSSA NATHANAELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
TORRI CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TORRI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TORTORA LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
TOSI THEO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TOSTO VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TOUBIA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TOUCAS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
TOUCHARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
TOUCHET JASON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TOULON-GUIGOU PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TOURBEZ FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TOURET JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOURET LOGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOURET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOUSSAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TOUSSAN GHISLAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TOUSSAN LEONIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TOUTAIN CHLOE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TOUZET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
TOZZO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TRABAUD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
TREGOUET YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TREILLE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
TREILLET CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TRENTINELLA ANTONIO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TRESSE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TRIBALAT JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
TRICHE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
TRIGODET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TRINCHERO FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TRIPAULT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TRIPICCHIO CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TROUGNAC PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
TRUC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
TRUC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
TRUCCO JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
TUIFUA SIOLESIO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TULLOT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
TURCO ELIANE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
TURIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TURINI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TURMEL YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TYCHYJ YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
UCCIANI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
UGO ROLAND	SPV	SPV Officiers	FREJUS
UGOLETTI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
UGOLETTI TONI	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
ULMER CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ULRICH ERIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
URAS DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
URAS LAURE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
URBANI TONY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
URLACHER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
USAI FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
UTZERI PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
VACHON PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VAIRO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
VAIROLATTO JEAN-NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VAIROLATTO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALAIGE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
VALDENAIRE DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALENTE QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALENTIE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALENTIN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VALENTIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VALENZA MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VALERY DAMASE	SPV	SPV Non-Officiers	SSSM
VALET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VALET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VALET PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALLAURI MAURIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VALLAURI OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VALLAURI VALERY	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VALLE GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
VALLEE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VALLOT MANON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALSTAR DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VAN DEN DRIESSCHE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
VAN DEN EYNDEN EVA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VAN DER STEEG FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
VAN DER STEEG MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
VANCAUWENBERGE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
VANDAELE THIBAULT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VANDECAPELLE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
VANDENHENDE ERIKA	SPV	SPV Officiers	SSSM
VANDERMOETEN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VANDEVELDE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
VANDROUX ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VANGHELLE JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VANNI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VANNSON PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VARELA LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Ouest
VARENNE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VARET PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
VARLET FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VASLET DE FONTAUBERT CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
VASSALLO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VASSALLO MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VASSEUR CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VAUBIEN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VAUCLIN RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
VAUGON YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
VEBER JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VEDEL YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
VEDRENNE LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
VEGAS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VELLA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VELLA DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VELLA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
VELLA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
VELLUTINI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VELLUTINI QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
VENIGER QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
VENTURINI JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VERCHERE REMY	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
VERCHERE THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
VERDU FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
VERDU MICHEL	SPV	SPV Officiers	FREJUS
VERGNAUD EMMA	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
VERGNE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VERGNES-BLANQUER PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	AUPS
VERHELLE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
VERHOEST LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VERLAQUE LYONEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
VERLEENE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VERNARDAKIS THEO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VERNE JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
VERNET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
VERNET HENRI	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
VERNET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
VERONESE MAXIMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VEROUX VALERIE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Centre
VERRECHIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VERRET LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VERRET MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
VERVLOET VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
VEZINE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
VIAENE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIALLET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
VIALLET JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
VICENTE CHANTAL	SPV	SPV Officiers	SSSM
VICENTE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VICENTE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
VICIDOMINI VALERIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VICTOR LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VIDAL ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIDAL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIDAS EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VIDIER JEAN PIERRE	SPV	SPV Officiers	FAYENCE
VIEIL LORRIS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VIEILLARD CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
VIENCO DELPHINE	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
VIENCO PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VIEUVILLE HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
VIGHETTO ROGER	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
VIGIE OPALE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VIGLINO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VIGNERON FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VIGNOLO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VIGNOLO SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VIKLOVSZKI TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VILAGINES BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
VILETTE GILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
VILLA PATRICE	SPV	SPV Officiers	RIANS
VILLARS THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VILLELA OPHELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
VILLERME ULYSSE	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VINCE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
VINCENT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VINCENT JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
VINCENT MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VINCENT RENE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VINCENTI MARION	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
VION ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIRY SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
VISENTIN ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
VISENTIN JOHANNA	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
VISENTIN JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VITIELLO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
VITIELLO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
VITRANT FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIUDES ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VIUDES GILLES	SPV	SPV Officiers	SSSM
VIVALDI LAURE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VLESIK YWAN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VO VAN ANDRE	SPV	SPV Officiers	SANARY SUR MER
VOEGLIN CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VOGL WILLIAM	SPV	SPV Officiers	FREJUS
VOLPARO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VOLTUCCI DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VUIBERT SAM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
VUILLAME NATHALIE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
VUILLARD JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VULLION CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VUONG-DUFOUR DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
WAGON GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
WALEK ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
WALOTEK JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
WALTER MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
WALZ CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
WARGNIER CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
WAX SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
WAXIN REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WAY JOHNATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
WECKER DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT

CCDSPV

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
WECKER VICTORIA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
WEINSBERG YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
WEISS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
WERENFRID ERNEST	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
WICKER LOUISE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
WIERYSZKOW NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
WILDERYKX CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
WINKLER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
WITTLING PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
WOJCIECHOWSKI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WOJCIECHOWSKI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WOLLMANN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
WOLNIAK FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
WONG SO MATHIEU	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
WUILLAME ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
YAHIA BERROUIGUET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
YVON FABRICE	SPV	SPV Officiers	HYERES
ZABOUBI YACINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ZAGARI ELZEARD ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
ZAGLIA CARLO	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
ZANARDELLI SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ZANARDI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ZANETTI JEAN DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ZANIER-CHARRETTE DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ZANIN DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
ZARD PATRICK	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
ZEGGARI NORDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZERARKA AHMED	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA KARIM	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MEKKI	SPV	SPV Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MICKY	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ZERARKA NADIA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERBONE NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ZERBONE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ZIGNONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ZIMMER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZINTHALER ALBERT	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
ZUFFO YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
ZULA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ZULA RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZUNINO GEOFFROY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ZUTTER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **2633**

**Arrêté fixant la liste définitive
des électeurs à l'élection CATSIS**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L.1424 et suivants et R.1424 et suivants;

VU la loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 et le décret n°2019-1121 du 31 octobre 2019 relatifs à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaire (CCDSPV) ;

VU le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR : JUSB2014194A en date du 08 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU les délibérations du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 20-33, 20-34, 20-35 et 20-36 en date du 09 juin 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1 :

La liste des électeurs appelés à élire leurs représentants à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du SDIS du Var est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et dans les centres d'incendie et de secours, et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le **24 JUIL. 2020**

**La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS
Françoise DUMONT**



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification à l'adresse suivante :

5, rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: www.telerecours.fr.

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ABAD CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ABAD SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
ABARAB NORDINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ABBE CHLOE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ABBOU ETHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ABBOU FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ABDALLAH HICHEM	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
ABECASSIS JOSEPH	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ABEILLE STEPHANE	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
ABEILLE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
ABEL SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ABELLAN DURAN PACO	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ABELLO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ABLARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ABLARD BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
ABLARD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ABRAHAM JEAN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
ABRANTES JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ACHER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ACQUAVIVA MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ACQUITTER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ADAM DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ADASSUS BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie de formation
ADIERY DIMPU	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ADNIN DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AGEN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
AGIUS JEAN-BAPTISTE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
AGLIO CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
AGNEL PIERRE	SPP	SPP Officiers	Sce Médecine Préventive
AGNUS LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
AGOSTINI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
AGOSTINI ELIEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
AGOSTINI YOLANDE	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT
AGRIMONTI ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
AGRON YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
AGULHON PIERRE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
AGULLANA AURIANE	PATS	Fonctionnaires	Sce Accidents Maladies
AHARFI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
AHMED BEN SAID LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
AICARDI JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
AIELLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
AIRA MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AIT AZZOUZ HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
AIT BELARBI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AIT BENLABCHIR HANAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ALAZET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
ALBALADEJO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ALBANESE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALBANESE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ALBERCA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ALBERT OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie de formation
ALBERTINI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ALBERTINI JACQUES	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ALBERTINI JEAN DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
ALBERTINI SABRINA	SPV	SPV Officiers	SSSM
ALBERTINI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ALBERTO SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
ALBIZU CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ALCARAZ ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ALCARAZ VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ALEND A HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ALEXANIAN JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALFANO GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
ALGIERI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALIBERT GILLES	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ALIOUI-BALME MYLENA	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
ALLAL VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
ALLARD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ALLARY CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ALLEGRE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ALLENNE SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
ALLISIO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALLOUCHE SAID	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ALLOUCHERY IGOR	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
ALLOY FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ALLYS THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ALMANSA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
ALMANZA-MEUNIER RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ALMELA SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
ALMINANA BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ALOUANI SAID	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ALTAVILLA STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
ALTAZIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ALTET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ALTET YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ALUNNI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ALZIEU TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
AMAR DJAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
AMBERT HERVE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AMBROISE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
AMBROSIONI STEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
AMEUR BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
AMIC CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
AMICO CLAUDE	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
AMICO DAVID	SPP	SPP Officiers	BANDOL
AMICO HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
AMIELH MATTHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
AMIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
AMIOT ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
AMOROSO FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
AMSALLEM YLAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ANDRE EMILIE	PATS	Fonctionnaires	FREJUS
ANDRE EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ANDREANI JEAN-CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
ANDREO BEATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Matériel Logistique
ANDREO JEAN-MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ANDRES PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ANDRIEU DELPHINE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
ANDRIEU JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANFRIE CARINNE	PATS	Fonctionnaires	LA GARDE
ANGE YVAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
ANGEL MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ANGELICO RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ANGELINI JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ANGIBAUD THEO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ANGLADE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
ANNESE LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAIN TROPEZ
ANNETTA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ANNEVILLE JEAN MARC	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
ANSALDI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
ANSART OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ANSELME NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ANSEMI SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANTIGNAC CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
ANTOMARCHI DANIEL	SPP	SPP Officiers	SANARY SUR MER
ANTOMARCHI JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
ANTOSIAK MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ANTRONICO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AOUABDI LILA	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
ARABEYRE MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
ARAMO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ARBIZU SANTOS TONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ARENE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
ARENE THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ARGIOLAS JEROME	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
ARIETA CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ARINI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ARMBRUSTER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ARMERO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ARMIEN LUCIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ARMITANO JEAN PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ARNALDI JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ARNAUD CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
ARNAUD CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ARNAUD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ARNAUD JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
ARNAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ARNAUD OLIVIER	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
ARNAUD PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Sce Prévention DDSIS
ARNOULD EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
AROUS STAVE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ARRAGAIN FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ARRAGAIN TONY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
ARSEILLETTE GREGORY	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ARSENE SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ARSICAUD BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
ARSISI ALBERT	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
ARTAUD LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ARTERO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ARTUPHEL VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ASCENSIO CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ASCOLETTI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ASENSI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ASPLET CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ASQUINI MATHYS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ASQUINI STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
ASTESANO ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
ASTOLFI ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
ASTRUC ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
ATTARD CECILE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ATTRAIT XAVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
ATTYE WAEL	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
AUBERT GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
AUBIN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
AUBRIOT VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
AUBRY HERVE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
AUCOURT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
AUDAS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
AUDDINO GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AUDDINO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
AUDEMARD DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
AUDIBERT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
AUDIER MICHEL	SPP	SPP Officiers	Gpt Soutien logistique
AUDOLY DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
AUDRAIN JUDITH	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
AUFFRAY GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
AUFILS AYMERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
AUGIER ROBERT	SPP	SPP Non-Officiers	FAYENCE
AUGIERO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
AUGRY MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
AUGUSTIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
AUGUSTINE SULLIMAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
AUGUSTINI DELPHINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
AUGUSTINI MATEO	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
AULADELL ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
AULINO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
AUMAITRE JOHN-ROGER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
AUMOINE STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
AUSINA PIERRE EMMANUEL	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
AUSONE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
AUTENZIO CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AUTIEU MICHEL	SPP	SPP Officiers	CAVALAIRE SUR MER
AUTRAN MARTINE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
AUVRAY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
AUZILHON MATTHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
AVALLONE MARC	PATS	Fonctionnaires	LA SEYNE SUR MER (SUD)
AVAZERI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
AVELLINO MULATERO JORDAN	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
AVOND OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
AYNIE FRANK	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
AZNAR LUIS	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
AZZAZ IL-YESSE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
AZZOPARDI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
AZZOPARDI ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
AZZOPARDI HERVE	PATS	Fonctionnaires	Scé Cartographie
BAAK GLENN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BABA BERTRAND	PATS	Fonctionnaires	Scé Soutien Mécanique
BABEL AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BABIN DE LIGNAC EDOUARD	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BABOU INES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BACCIALONE CATHERINE	PATS	Fonctionnaires	Scé Assist. et Conseil fin.
BACCIALONE VINCENT	PATS	Fonctionnaires	Scé Transmission - Téléphonie
BACHELARD STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
BACHELOT MARYVONNE	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
BACULARD JEAN NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BADAQUI ISSAM	SPV	SPV Officiers	SSSM
BADIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BADJI JAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BADJI KACEM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BADJI LAKHDAR	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BADJI MALIK	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BADJI SOFIANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BADOUX SANDY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAEZA SYLVIE	PATS	Fonctionnaires	Scé Aff.Géné. & Prest.Sociales
BAGARRI JEAN-JACQUES	PATS	Fonctionnaires	BRIGNOLES
BAGARRI JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BAGNIS JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BAGUR ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BAGUR CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BAGUR OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
BAIDAL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BAIGES PRESCILIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BAILLET DOMINIQUE	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
BAILLEUX NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAILLON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BAILLY LEA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BAILLY LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BAILLY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BALBIS CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BALDUCELLI FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BALESTRIERI LOAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BALESTRIERI LUC	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BALIS JORDANE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BALLESTER BORRIS	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
BALLESTER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BALLESTER FLORA	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BALLOIS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BALLY JEROME	SPV	SPV Officiers	SSSM
BALSEN LEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BANCHIERI ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BANDINI HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BANDINI MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BANNIEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BAPTISTE ALEXY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BARAOU PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BARBARA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBARA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BARBARAN EMILIE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BARBARAN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BARBARIN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BARBAROUX PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BARBARROUX CEDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BARBARROUX HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBARROUX REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARBAUX BRUNO	SPP	SPP Officiers	BRIGNOLES
BARBE JEAN BAPTISTE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BARBE ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BARBEAUX CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
BARBERO CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
BARBET WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BARBEZIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBIER JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BARBIER MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBIER OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
BARBIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARBOSA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARCAROLO PATRICK	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
BARDIN SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
BARDY PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BARET CARLA	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
BARETY FRANCOIS	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévision
BARGIBANT AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BARGIBANT LOIC	PATS	Fonctionnaires	Sce Technique
BARGIBANT OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BARIL MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BARJAVEL BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BARLET ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BARLET PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BARON ANTOINE	SPP	SPP Officiers	Sce Planif. Opérationnelle
BAROTIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARRA LAETITIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BARRAS LIONEL	PATS	Fonctionnaires	CRAU
BARRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARRE YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BARRET KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BARRET SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BARTHEL ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BARTHELEMI ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BARTHELEMY BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BARTHELEMY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BARTHELEMY JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BARTHILLAT MAUREEN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BARTOLI PIERRE-ELISE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
BARTOLINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BARTOLINI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BARTOLOTTI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARTOLOTTI JEAN-CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BARUZZI FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
BARUZZO ROBERT	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BASSANI KILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BASSANI STEPHANE	SPV	SPV Officiers	TANNERON
BASSO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
BASSOUR WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE PAUL EN FORET
BASTILLE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
BATAILLE CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	Sce Santé et Sécu. au travail
BATAILLE NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BATILLAT JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BATTISTINI HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BAUCHET ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BAUD MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BAUDEQUIN MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
BAUDET CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BAUDET JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAUDET MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BAUDET STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BAUDIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BAUDOIN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
BAUDOIN FRANCK	SPV	SPV Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BAUDOT JACQUES	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
BAUDOT JULES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
BAUDRAN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BAUER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BAUJOIN PHILIPPINE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BAUR PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BAUSSET JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BAVA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BAYO JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BAZIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BAZIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BCHINI SAMIR	SPP	SPP Officiers	LA GARDE
BEAS CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
BEAUDET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BEAUDON AUBIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BEAUVAIS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BEAUVAIS ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BEAUVALLET FELIX	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BEAUVILLARD BENOIT	SPV	SPV Officiers	SSSM
BEAUVOIS FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BECERA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BECH MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BECHRIFIA RAHIM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BECK EMMANUELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BECK JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BECQUET GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BEE DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BEGUIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
BEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BELKACEMI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BELLAHSEN MOUNIR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BELLAMY JEAN NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
BELLANGER LEONARD	SPP	SPP Officiers	HYERES
BELLANGER PAUL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
BELLANGER ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BELLANGER THEO	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
BELLANTONI JEAN	SPV	SPV Officiers	LES ADRETS
BELLEAU AYMERIC	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLEAU LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BELLETINI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BELLI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BELLIERE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
BELLOCHE LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	VIDAUBAN
BELLOI FRANK	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BELLONE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BELLONE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BELLONE STEPHANIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BELLU WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BELLUCCI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BELTRAN BUJ WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BEN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BEN MIMOUN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BEN SALAH ZINA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BENARD ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BENAZET JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BENAZETH CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENDIEB ABERKANE ABDELAZIZ	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BENDJEDDOU ABDELKADER	SPV	SPV Officiers	VIDAUBAN
BENDJEDDOU BENCHA	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BENEDETTI NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BENEDETTI REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BENET BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BENET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENEVENT JUSTINE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BENHAYA YANNIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BENIMELIS DANIEL	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BENINTENDI GAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BENITEZ LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BENKHELIFA NINA	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BENKOUDA AHMED	SPP	SPP Officiers	Sce Salles opérationnelles
BENKOUDA BELKACEM	SPP	SPP Officiers	LORGUES
BENKOUDA BOUBAKEUR	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
BENNAB NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BENNER PATRICK	SPV	SPV Officiers	SSSM
BENOIT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BENOIT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BENS ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BENSLIMI MEHDI	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BENSLIMI YANIS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERANGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERAUD GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERBESQUE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BERCHER ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BERENGER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BERENGER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BERENGER PIERRE-PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BERENGUIER ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BERGAMASCHI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BERGERON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BERGONDI JEAN CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BERGOUGNOUX CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BERKANE AYOUB	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BERMOND CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
BERNARD ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BERNARD BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BERNARD CAROLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERNARD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BERNARD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BERNARD DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BERNARD FABRICE	SPP	SPP Officiers	Gpt Centre
BERNARD JEAN-CLAUDE	SPP	SPP Officiers	LE LUC
BERNARD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BERNARD JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERNARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
BERNARD QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BERNARD SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BERNARD TESS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BERNARDI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERNARDI ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BERNARDINELLO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERNARDINI MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BERNASCONI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BERNAT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BERQUET CATHERINE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BERRADJ TOUTA	PATS	Fonctionnaires	Gpt Patrimoine
BERRETTA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BERRY CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BERRY MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
BERT CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BERTAUD FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BERTAUX LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERTET CHRISTINE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BERTHET DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BERTHIAU RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BERTHIER LISA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BERTHON GARY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BERTIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BERTIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BERTIN TRISTAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BERTOLO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BERTOLOTTI STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BERTOLOTTO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BERTOLOTTO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BERTOLOTTO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BERTOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BERTRAND ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BERTRAND FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BERTRAND JEAN-MICHEL	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
BERZOLLA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BESARD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BESCHMOUT MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BESLIN BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BESSEDE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BESSONNEAU ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BETOULE ANNA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BETTELLI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BETTI PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BETTINELLI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BEZY LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BEZZAH KARIM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BIALE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BIANAY NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BIANCHERI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BIANCHI JEAN-PIERRE	SPP	SPP Officiers	SAINT TROPEZ
BIANCONI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
BIANUCCI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BICHET LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BIDARD EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BIDARRA CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
BIELENIN ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BIELENIN ALINE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BIERLAIRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BIGARD LOIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
BIGORD JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BIGORGNE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BIGORGNE MICHEL	SPP	SPP Officiers	DRAGUIGNAN
BIGORGNE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BILLAUD GERALD	SPV	SPV Officiers	SSSM
BILLET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BILLO MARC	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
BILLOD-MOREL LUC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BIROLINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BIRRINI YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BISCARAT CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC
BISOTTO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BISQUERRA ERICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BISSONNIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BIZOT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BLACHE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BLANC AYMERIC-NUMA	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BLANC DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BLANC FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BLANC GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BLANC JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BLANC JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLANC JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BLANC LUCIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BLANC MICHEL	SPP	SPP Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BLANC NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLANCHARD LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BLANCHARD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BLANCHART LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BLANCHET ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BLANCMOLME CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BLANDIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BLANQUET ROMAIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BLARD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BLASI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BLASQUEZ STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BLAYAC REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BLETTERER CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BLIRANDO ROZAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BLOCH ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BLOCH TIFENN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BLOCQUET CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BLONDEAU JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BLONDEL VERONIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BLUA MANON	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BOBAN MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOCHARD MARIE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BOCQUET ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOCQUET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BODIN CLAUDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BOERI JULLIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOETTO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOFFREDO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOGHOSSIAN CLARA	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
BOGHOSSIAN OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BOHIC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOISARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BOISSEZON THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BOISSIERES ANTHONY	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOISSON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOISSON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOIXO GUY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOIXO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOLDRINI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BOLOGNA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
BON FLAVIEN	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BONAMY FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
BONANSEA THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BONAVENTURE DIANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BONFANTI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BONGIOVANNI GERARD	SPP	SPP Officiers	HYERES
BONHOMME JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONIFFAY RENE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BONILLO MARC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Technique
BONNARD SAMUEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BONNASSE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BONNAUD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNEAU HARRY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
BONNEAU OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BONNEFOI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BONNEMAZOU JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
BONNET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONNET DIDIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BONNET MARTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BONNET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BONNET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BONNIER PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
BONOME SONIA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONOME STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BONORA JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BONTOUX CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONTOUX LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
BONZI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BONZON OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BORDESSOULLES CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BORDET DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
BORDIN JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BORDONI ALAIN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BORE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BOREL AYMERIC	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BORG MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
BORGIA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BORGNIC ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BORIES SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BORRELLI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BORSOTTI JEAN-SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie de formation
BORSOTTI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BOSC LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BOSCO DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
BOSCO STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
BOSSEAUX ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BOTELLA ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BOTHIER BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BOTTERO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BOTTERO CHRISTIAN	SPV	SPV Officiers	MONTAOUX
BOUABDELLI LAURENA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOUADI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
BOUALEM JAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BOUALEM SOFIANE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BOUCETTA SAMMY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BOUCHAMA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOUCHARD MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUCHER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOUCHERY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BOUCHET FLORIAN	SPV	SPV Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUCHEZ FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUCHINET ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BOUCHUT JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BOUDJADJA AMAR	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUDJADJA JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUDJENANE MELISSA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOUDOU FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOUDOU MARGOT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
BOUDOUX MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BOUFFIER JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BOUGAULT DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BOUGHALEB HOUMMAD	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOUGON ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOUGON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOUHAOUCHE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BOUHET CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUHET MAELLE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BOUHET THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUHET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
BOUILLAUD LISA	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BOUILLE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BOUILLY VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOUIN FERDINAND	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BOUISSON THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BOUJIDA RACHID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUJON ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BOULANGER GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BOULET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
BOULEY MARC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
BOULLET FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOULOS EMILE	SPV	SPV Officiers	TOULON OUEST
BOUMAZA HOCINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BOUMAZA KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BOUNGAB JANINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BOUR JACQUY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
BOURCET XAVIER	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
BOURDEIX LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
BOURDIN LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
BOURDON LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BOUREZ ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BOURGEAIS TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BOURGUE CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
BOURLIOUX ELIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BOURQUARD CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOURRACHOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BOURRAND GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BOURSIER MIREILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOUSQUET BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BOUSQUET CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BOUSQUET MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BOUSSEAU--DENIS HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BOUSSION PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
BOUSSU JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUTAUD MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
BOUTEILIER JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BOUTEILIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BOULETEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BOUTELEUX FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BOUTELIER ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BOUTET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BOUTEUIL JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
BOUTIN JEAN-YVES	SPV	SPV Officiers	PLAN D'AUPS
BOUVENOT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
BOUYSSOUS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BOYALS DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BOYALS JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
BOYER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BOYER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BOYER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BOZZETTI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRACCHI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
BRACCHINI JOHNNY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BRACCO YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
BRACONNIER VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BRAGGIOTTI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRANCHAT PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BRANCO GEORGES	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BRASSEUR JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
BRAUD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BRAVO CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRAYDA PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
BRECHEMIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BREDARD ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
BREL DENYS	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
BRELL JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BREMOND ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BREMOND OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BREMOND SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
BREMOND VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BRENCHIO PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BRENIAUX FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
BRENNE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
BRES BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BRETECHER BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BRETON BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BREUL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BREUX RONALD	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BREYSSE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BREZAUPT ALEXANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
BREZUN SOPHIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BRIAULT ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BRIAULT VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BRIERE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
BRIERRE ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
BRIHAYE DOUGLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BRILLAUD FERCHAUD XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
BRILLET YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BRIMAUD JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BRION MAGALI	PATS	Fonctionnaires	Sce Cartographie
BRIONNE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
BRISSON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BRISSON JEAN-MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
BRISSY DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BROCHARD YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BROCHE JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BROCHIER OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Sce Sécurité Camping
BRODNIK NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BROGGI LOANNE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BRONSZEWSKI UGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BRONZI FABIENNE	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
BRONZI PIERRE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
BROSOLO ROBERT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BROSSARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BROUQUIER ALAIN	SPV	SPV Officiers	CALLAS
BROUQUIER CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BROUSSE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BROUSSE ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
BRUANT EVE	PATS	Fonctionnaires	Sce Accidents Maladies
BRUAUX GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
BRUEL MAGALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
BRUERE BEATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
BRULE FREDERIC	SPV	SPV Officiers	FAYENCE
BRULIN-CHETRIT JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
BRUN AURELIA	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
BRUN AURELIE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
BRUN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUN JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
BRUN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BRUN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
BRUNEL BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BRUNET ADELINE	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
BRUNET CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
BRUNETEAUX CANTALOUBE ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUNETEAUX ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUNI ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUNI JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRUNI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUNI SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUNIN THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRUNO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
BRUNO EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
BRUNO GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
BRUNO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
BRUNO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRUNO PIERRE - JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
BRUNO ROMAIN	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
BRUNO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
BRUNORI DINO	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
BRUNOT JORDAN	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
BRUNOT MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BRUNOT PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
BRUSSOL CORALINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
BRUYERE EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
BRUYERE STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
BRUZZESE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
BRUZZICHESSI FLORIAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BRUZZONE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
BUCH JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
BUCQUET YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
BUDIN BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
BUECH SERGE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
BUERLE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
BUGEAUD CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
BUGNICOURT JOAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
BUHOT DOMINIQUE	PATS	Fonctionnaires	Sce Budget Analyse et Prospect
BUISSON AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
BULTE JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
BULTET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
BUNOUT DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
BURGAIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
BURLE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
BURLES ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
BURTE BRIAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
BURZOTTA CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
BUSATTA GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CABARE CELINE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Centre
CABASSE LUC	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CABASSE YVES	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
CABAYE HENDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
CABIOCH BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CABIOCH LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Gpt Soutien logistique
CACACE RIBARIC ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CACHERAT QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CACHIA GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
CADEL MICKAEL	SPP	SPP Officiers	Sce Formation Opération SSSM
CADET CYRILLE	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
CADET JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CADU LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CAFAGNA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CAILLAUD CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CAILLAUD LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CAILLE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CAILLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CAILLEAUX DIDIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CAIRE EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CAJON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CALATRABA SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CALDENTY JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CALEGARI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CALIMODIO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CALIZ THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CALVI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CALZIA DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CAMARA FODE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CAMARDA LEA	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CAMERINI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
CAMILLERI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
CAMILLIERI RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CAMPANELLA JEAN CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CAMPELO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CAMPERO SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CAMPESE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CAMPLONG CASSANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CAMPLONG LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CAMPO CHRISTOPHE	PATS	Fonctionnaires	Sce Ingénierie de formation
CAMPO FABIO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
CAMPO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
CAMPO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CAMPO RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CAMPOFRANCO JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CAMPOLO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CAMPS SEBASTIEN	SPP	SPP Officiers	SAINT CYR SUR MER
CANDAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CANDIDA LEWIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
CANEPA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CANINHAS ANTHONY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CANNA CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CANO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CANOINE MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CANOVA CASSANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
CANOVA MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CANTANHEDE JOSE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CANTANHEDE LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CANTONI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
CANU MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CAPEL ANDRE	SPP	SPP Officiers	DRAGUIGNAN
CAPELLE ADELINE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CAPION LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
CAPO CYRILLE	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
CAPONI LAURINE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
CAPPELLETTO LUDOVIC	SPV	SPV Officiers	Gpt Est
CARAL MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
CARAMAN DAVID	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Draguignan

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CARCENAC QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CARDELLI DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
CARDIN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARDINALE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CARDINALE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CARDON DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CARDON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
CARDONA TIMOTHE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CARDOT BENJAMIN	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
CAREN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D´AZUR
CARILLO JOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
CARINCOTTE LAURIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CARIOU JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CARIOU LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CARIOU VITAL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CARLETON BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CARLETON MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CARLEVARIS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CARLI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CARLI JEAN PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CARLIER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CARLOTTI OLIVIER	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
CARON FREDERIC	SPV	SPV Officiers	Sce Communication
CARON RAYNALD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CARON SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CARPAYE ROMUALD	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
CARPENTIER QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CARPENTIER SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CARPENTIER SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CARPENTRAS DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CARRE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CARRERA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARRERA SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CARRERE JEAN-CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
CARRET STEPHANE	PATS	Fonctionnaires	SAINT MAXIMIN
CARRIERE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CARRILHO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CARRION VIVIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
CARROY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CARTIER JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
CARTIER THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CARTON ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CARUSO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CARVAL JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CARVENNEC QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CARY JORDAN	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
CASALI VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
CASALINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CASANOVA LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Hyères

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CASASSA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CASIER TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
CASIMIRI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CASOLARI SERGE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CASSABOIS PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Matériel Logistique
CASSAGNE CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CASSAT GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
CASSET ELISABETH	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CASSOTTI MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CASTAGNET RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CASTEJON JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
CASTEL ALAIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CASTEL JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
CASTEL SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
CASTELAN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CASTELEIN CECILIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
CASTELLANI SEVRINE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CASTELLY BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CASTELLY OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
CASTILLO YOHAN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CATARD MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CATENACCI SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
CATTAGNI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CATUOGNO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CATUOGNO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CAUCHI CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
CAUCHI CINDY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CAULIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CAUVIERE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CAUVIN NATHALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CAVACIUTI HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CAVALLO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CAVALLO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CAVATA LORENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CAVAZZA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CAVUS NIYAZI	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CAYLUS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
CAYROL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
CAYRON THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CAYUELA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CAZE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CAZORATTI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CECCHETTI JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
CECCHETTI TERENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CECCHI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
CECCHINI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CECCO AURORE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CELLIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CELOTTO TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CENTRO JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CERATO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CERDA MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CERDA PIERRE	SPP	SPP Officiers	Sce Santé et Sécu. au travail
CERUTTI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CESAIRE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CESANA STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
CESARI JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CESARI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CESCA BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CESCA DAVID	SPV	SPV Officiers	SAINT CYR SUR MER
CESSIEUX SOLENNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHAALONS OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
CHABAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
CHABAUD LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CHABERT OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévention
CHAHMI ABDEL-KADER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CHAIBI MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHAIGNE HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
CHAILAN ADRIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CHAINE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHAIX CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHALIGNE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
CHAMBON VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CHAMPENOIS MICHAEL	SPP	SPP Officiers	Gpt Ressources Humaines
CHAMPON NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
CHAMPOSSIN JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CHANCE BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CHANDERMANN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
CHANTEGRET REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CHANTRIAUX REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CHAPEL RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CHAPERON GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHAPLAIN AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHAPPAZ-LARESE ANNABELLE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CHAPPE ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHAPUIS CORINNE	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHAPUIS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHAPUIS PIERRE	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
CHARBONNEAUX DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHARBONNIER LESLIE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHARDON BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHARDON OLIVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHARDON SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CHARENTON AURELIEN	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
CHARLOIS MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CHARNEAU LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CHARPIOT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
CHARREAU FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CHARRIER BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHARRIER JEAN-MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARRIER MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARRIER PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHARRIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
CHARROL JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	LA LONDE LES MAURES
CHARRON CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
CHARTRON EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
CHASSELIN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
CHASSOUAN LAURENA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CHASTANG ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CHATAIN CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CHATAIN EVE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHATELAIN FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHATELARD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CHATUT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CHAUDRON FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CHAUMEL FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHAUSSADE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
CHAUSSARD JEAN-PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
CHAUSSARD PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CHAUVELIN JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CHAUVELLY OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHAUVET ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
CHAUVIN CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
CHAUVIN FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
CHAUVINEAU ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHAUVINEAU JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CHAVAGNAT ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHAVAGNAT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHAVAILLON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
CHAVAROC LAURENCE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
CHAVE BEATRICE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHAVE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHAVE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
CHAVEYRIAT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CHEBOUT RAYAN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CHEDEVILLE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHEIKALI MONDER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CHELLIA ZIAD	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CHEMLA JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
CHENE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
CHENELAT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHENEVOTOT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
CHERIF HAMIDA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHERIF MARION	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHERPIN LOGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CHERPIN SYLVAIN	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
CHERTIER THIERRY	SPP	SPP Officiers	LA LONDE LES MAURES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CHERY ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHESNEAU DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CHESNEAU JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
CHEVAL FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CHEVASSUS FLORENCE	SPV	SPV Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
CHEVILLON YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
CHIAPELLO AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHIAPELLO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CHIAPELLO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
CHIARENZA JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CHIMERA LORIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CHIOCCA MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CHIRON JEAN-PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CHOCHOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CHOCHOT FRANCOIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
CHOISET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
CHOISNET HENRI	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CHOLET FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
CHON SEN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHOPIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CHOQUARD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
CHORDA CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CHORDA JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHORDA LISA	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CHORIN DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
CHRIETT ALEX	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
CHRISTINI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CIAMPA JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CIAMPA PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
CIAMPI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CIATTONI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CICCONARDI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CILIA CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
CILONA MARIE CLAIRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
CIOCCA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CIRAVEGNA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CIRAVEGNA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CIRINA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
CIVRAY GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CIZELLE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CLAIR FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CLAIRAIS JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
CLAIRET JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CLAIRIN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CLAMARON ALEXIANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CLAP DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CLAUDON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CLEC'H LYDIE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
CLEMARES ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CLEMENCE CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CLEMENT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
CLEMENT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CLEMENT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CLERGEOT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CLERGET LOIC	PATS	Fonctionnaires	Gpt Système d Info et Com
CLET LOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CLIQUET YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CLOUET YVES	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
COBOS CAROLINE	PATS	Fonctionnaires	SAINTE MAXIME
COCHET DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
COCHETEUX MARION	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
COCORDANO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
CODOGNO JEAN-MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie de formation
COFFRE SERGE	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
COHAN ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
COILLIOT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
COIN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
COLA PASCAL	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
COLADONATO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
COLAS KATHY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
COLAUT HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COLIN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
COLIN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COLIN JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
COLIN MARCEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
COLIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
COLIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
COLIN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
COLL MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
COLLADO PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
COLLARD PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
COLLILIEUX CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
COLLIN ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
COLLIN PIERRE ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLLURA ANTONELLA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
COLOMBANI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLOMBANI ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
COLOMBANI VETEA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
COLOMBEL ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
COLOMBIER JEAN FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COLOMBIER RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
COLOMBO MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
COMBERIEN DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COMBRES YVES	SPP	SPP Officiers	Sce Soutien Mécanique
COMES FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
COMES MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
COMES OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
COMMENCE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
COMMENCE RENAUD	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
COMPAGNON LAURENT	SPP	SPP Officiers	Sce Matériel Logistique
COMPERE SWAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COMTE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COMTE MANON	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
COMTE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CONIGLIARO FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
CONSTANTIN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
CONTE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CONTREAU YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CONVERS AGNES	PATS	Fonctionnaires	Sce Santé et Sécu. au travail
COPPIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COQUEREL QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
CORBEAU MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
CORBEIL JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
CORBETTA ANNICK	PATS	Fonctionnaires	Sce Assist. et Conseil fin.
CORBILLON CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
CORDERO MALDONADO MOISES	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
CORDIER CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
CORDONNIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CORGNAC DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CORGNAC OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
CORNA MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
CORNEUX ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
CORNIFLAU JEAN-CLAUDE	SPV	SPV Officiers	SSSM
CORNU JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CORNUEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
CORRADINO BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
CORRAL REMY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
CORREIA DA COSTA FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
CORTES LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
CORTI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CORTOPASSI JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
COSNE ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COSSEC FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
COSTA MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
COSTA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
COSTE XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
COTSIS STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
COTTAREL ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
COTTE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
COTTEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
COTTEREAU MATHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	CUERS
COTTIN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COUDERT MAGALI	PATS	Fonctionnaires	Sce Dev.RH&Gestion Temps&GPEEC
COUDERT STEPHANIE	PATS	Fonctionnaires	Sce des Affaires Générales
COULET ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
COULET LUDIVINE	SPV	SPV Officiers	SSSM

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
COULIBALY MAMADOU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
COULOMB ALBIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
COULOMB LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COULON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
COUPE SYLVIE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COURMARCEL PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
COURME AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COURRIOL VIRGINIE	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
COURT ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
COURTESOLLE OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Sce Ingénierie pédagogique
COURTOIS CHRISTIAN	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
COURTY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COUSIN CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
COUSSERAN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
COUSSY JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COUSSY JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
COUSTURIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
COUTAUD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
COUTURE LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
COUTURIER JEAN-MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
COUVREUR THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
COZON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
CRAMAREGEAS ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
CRAYSSAC JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CRECCHI SANDRA	PATS	Fonctionnaires	Gpt Patrimoine
CREMIEU JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CRISP SYLVAIN	SPV	SPV Officiers	SSSM
CRISPIN AMAURY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
CRISPIN ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CRETAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CRETILLA BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CREULY CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	LE MUY
CREUZENET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
CRISCI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CRISCI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
CRISCUOLO PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
CROCHE LOUISON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
CROCHETON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
CROGNIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
CROLOTTE AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
CROS JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
CROS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CROS SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CROS WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
CROTEAU VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
CRUCIANI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CRUSCO JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
CRUSCO ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
CUBAYNES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
CUENOT EMELINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CULTIL JEAN JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
CUNHA ARAUJO CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
CUOMO FRANCK	SPP	SPP Officiers	Sce Dev.RH&Gestion Temps&GPEEC
CURELLI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CURLI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CURLI SULIVAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
CURNIER FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CURT JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
CURTAZ LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
CURTI DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
CUTAIA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
CUTAYAR MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
CUVELIER SACHA	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
CUVILLIER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
D'ADDARIO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
D'ANDREA THEO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
D'ANGELO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
D'APUZZO YVES	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
D'HAENENS ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DA BOIT CYRIL	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
DA BOIT JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Officiers	Sce Salles opérationnelles
DAAS KAMEL	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC
DAFFIX ERIC	SPV	SPV Officiers	HYERES
DAGNEAU TRISTAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DAGOONAKIS DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DAHON THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
DAIF LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DAIF SALIM	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DALAISSON BERTRAND	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
DALBONI ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
DALBONI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DALES NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DALIGAUX FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
DALMASSO BAPTISTE	PATS	Fonctionnaires	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DALMASSO CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DALMASSO JEAN-LOUIS	PATS	Fonctionnaires	Sce Cartographie
DALMASSO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
DALMON FLORENT	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DAMOISEAUX ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DANGIN LUCILE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DANGU SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
DANI YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DANIEL JEAN YVES	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DANIEL ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DANSSAERT CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DAO-CASTELLANA REMI	SPP	SPP Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DAPINO CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DARAM AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DARBOUX CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DARDENNE ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DARIDE NORBERT	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
DARINI GUY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DARO YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DARQUIE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DART ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DASSEVILLE MARGAUX	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
DASTE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
DAUBARD CAROLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DAUMAS GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DAUMAS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DAUPHIN LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
DAURAT SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DAURIS VARNA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
DAVENEL VINCENT	PATS	Fonctionnaires	Sce Ctrl Gestion Décisionnel
DAVEZE MELAINE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DAVEZE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DAVID RENO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DAVID STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DAVID VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DAVIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DAVIN MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DAVIN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DE ACETIS MALCOLM	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DE BLASI ALAIN	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DE CARVALHO AMAURY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DE CINTAZ PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DE GEA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DE GUILLEBON TIMOTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DE JUST JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DE KANEL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DE LA OSA FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
DE LARDEMELLE HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DE MARCH JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DE MEYER OLIVIER	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
DE MURCIA GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DE OLIVEIRA ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DE OLIVEIRA LIMA JOAN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DE RYCKER FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DE SANTIS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DE SIO EMILIE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DE SOUSA JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
DE SOUZA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DE SUSINI JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DE VARGAS ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DE VECCHI MAXIME	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DE VENANTIS DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DEAGE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DEBARBIERI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DEBAUD JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DEBERNARDI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEBEURME YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DEBIASI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DEBIEUVRE VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
DEBONNAIRE YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DEBORGUERE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
DECITRE JEAN-LUC	SPV	SPV Officiers	OLLIOULES
DECITRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
DECKMYN ERIC	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
DECLEMENTI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DECOURT MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
DECRETE CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DECROIX LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DECUQ LAURENT	SPP	SPP Officiers	Gpt Ressources Humaines
DEDOUIT JEAN PIERRE	SPP	SPP Officiers	Sce Prévention DDSIS
DEFERRARI ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
DEFFEE OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
DEFIANAS ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DEFRETIERE REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
DEFRETIERE THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DEGEORGES OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DEGIOANNI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DEGIOANNI JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DEGORGE HUBERT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
DEJEAN CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
DEL CORSO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DEL GIOVANE BRANDON	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DEL PIA STEPHAN	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
DEL RIO VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DELAFONTAINE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DELAFOULHOUE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DELAGE LAURENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
DELAGE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELAGNEAU GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DELAHAYE FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELAMARE JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DELAPLACE NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
DELAPLACE-DONATI HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELAS JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DELATTRE CHRYSTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DELATTRE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DELBARRE JEREMIE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DELBOIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DELECLUSE SAMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DELELIS JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DELEPIERRE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DELESALLE DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DELEVACQUE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DELGADO MENDES NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
DELHOUGNE SEBASTIEN	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
DELILLE MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
DELLA VALLE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DELLE VAGLIA THOMAS	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
DELLIERE LUDOVIC	SPV	SPV Officiers	COLLOBRIERES
DELLIERE--BELLEAU LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
DELON DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
DELORD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DELPECH JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DELPLANQUE THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DELPONT-AUGUSTIN VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
DELSOL MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
DELUCIS FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DELUY CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELUY HENRY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DELUY MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DELVAUX Christophe	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DELVIGNE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	OLLIOULES
DEMAN FLORIAN	PATS	Fonctionnaires	Sce Communication
DEMARCUS AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DEMARIA ERIC	PATS	Fonctionnaires	Sce Accidents Maladies
DEMARIA STEPHANIE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Prévision
DEMARQUETTE FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DEMARTEAU VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
DEMAY CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
DEMAY DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEMOL ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
DEMOTA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DEMOZAY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DENDELE MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
DENECE GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DENEGRI JEREMI	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DENEUBOURG GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DENEUBOURG SERGE	SPP	SPP Officiers	COGOLIN
DENIME SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DENIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DENIS EVA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DENIS IRVINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DENIS JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DEPATY ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DEPLAIX TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
DEPREZ FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DERAMAIX JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
DERRAS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DERRIER ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DERVAUX DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DERVOUT LUDOVIC	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DES VALLIERES LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DESARCE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DESBIEYS SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DESBOUDARD CHARLINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DESCATOIRE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
DESCHAMPS JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DESCLAVELIERE ILONA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
DESCROIX SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DESEINT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
DESLANDES ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DESMARET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DESMOULINS LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DESSAUX JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DESSEIGNE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DESTEUQUE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DESVAL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DETHON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
DETRAYE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DEVAUD DEBORAH	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DEVAUX ANAICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DEVICHI FREDERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
DEVILLERS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DEVOS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
DEWARLEZ JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DEYGAS LUDOVIC	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DHO JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DHO MIKAEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
DHONDT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DI COSMO MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
DI FOLCO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DI GREGORIO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DI LEONARDO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
DI NATALI PATRICK	SPP	SPP Officiers	Sce Défense ext ctr l incendie
DI PAOLO ALEXIS	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
DI PAOLO JOE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DI SANTE GIANNI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DI SCALA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
DI STASO VANINA	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
DI TROIA ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D´AZUR
DIALLO AMADOU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DIAMANTI ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DIAMANTI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DIAMANTI TONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE TROPEZ
DIAZ ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
DIAZ PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
DICARA ALBAN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DICKENS ANNE-LISE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
DIDELET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DIDELLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DIDELOT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DIDIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
DIDIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DIELS EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DIEZ ADRIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
DIEZ TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DIMASI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DIQUATTRO EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DIZERBO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DJAOU WUISSEM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DJEMAI NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DJEMILI SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DJERIAN FREDERIC	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
DOCHIER RENAUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOL ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
DOLE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DOLIWA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
DOLL ANNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DOMAINGE ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DOMATO SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DOMEJEAN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
DOMENECH LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Fréjus
DOMENECH THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DON REGIS	SPP	SPP Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
DONADEY THEO	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DONATO ELIAN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DONNEFORT SONIA	PATS	Fonctionnaires	Gpt Prévention
DONNEZ KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DONSANTE CLARA	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
DONSIMONI MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DONSIMONI THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
DONZEL PHILIPPE	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Maximin
DOORENBOS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
DORE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DORIGATTO PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
DORIZON CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DOROTHEE JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DOS REIS VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOS SANTOS LOPEZ ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
DOS SANTOS MATTHIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DOSSETTI FLORENT	SPP	SPP Officiers	Sce Communication
DOUALLE WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DOUCHEMANE NINA	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
DOUILLY RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DOUILLY ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
DOULCIER CHRISTIAN	SPP	SPP Officiers	Sce Doctrine opérationnelle
DOULINE LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DOUMBIA THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
DOURLET AUDE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DOURNAUX EMMANUEL	SPP	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DOUSTALY ISABELLE	PATS	Fonctionnaires	CUERS
DOUTRELUIGNE ANAIS	PATS	Fonctionnaires	Scé Carrières-Paie
DOUTRELUIGNE CEDRIC	PATS	Fonctionnaires	Scé Informatique
DOUX GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DOVETTA ADELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DOVETTA ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DOVETTA CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
DRAGON MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DRAGON ROBERT	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
DRAVET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
DREAN JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DREVILLE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DRIDI ALAIN	PATS	Fonctionnaires	Scé Budget Analyse et Prospect
DROUHIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DROUIN ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DRUILHE ISABELLE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DRUILHE STEPHEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUBANT YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DUBOC LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DUBOILLE ALLAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUBOIS ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUBOIS BERNARD-NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DUBOIS CEDRIK	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DUBOIS ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUBOIS GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUBOIS QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUBOIS RUDY	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
DUBOIS STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
DUBOST JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
DUBOIS SERGE	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUBOUR SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
DUBOURGDIEU FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE CYR SUR MER
DUBROUS VINCENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUBUC PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DUCEZ EMMANUEL	SPP	SPP Officiers	Scé Pôle Prévention Draguignan
DUCHEMIN ELSA	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
DUCHENE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUCHENE ANTONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUCHESNE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
DUCLOS CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DUCLOS JOHNNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
DUCLOUD FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DUCOFFE GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
DUCOFFE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DUCROS YANN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUDON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DUFFAUT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DUFOUR DIDIER	SPP	SPP Non-Officiers	LORGUES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DUGUE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
DUHEM ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DUHEM STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DULAC BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
DUMAND SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
DUMAS ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
DUMAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DUMENIL FLEUR	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUMESNIL SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
DUMONT THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
DUMOULIN LILAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
DUMOULIN MARC	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
DUNAN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPIEUX PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
DUPIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUPIN SYLVIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DUPLAN NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
DUPLAQUET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPONT PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
DUPORTE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DUPOUY LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DUPUIS DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
DUPUIS JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DUPUIS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
DUPUY ARIANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
DUPUY CATHERINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUPUY GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DUPUY GISELE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
DUQUENOY OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
DURAND DAMIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DURAND FLORIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
DURAND FREDERIQUE	PATS	Fonctionnaires	Sce Finances Execution Budget.
DURAND JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
DURAND JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
DURAND PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
DURAND THEO	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
DURAND VALENTIN	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
DURANDO ADRIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
DURANT BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
DUREUX RYAN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
DURIEUX CHARLES	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
DURRIEU ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
DURRIEU DE MADRON OLLIVIER	SPV	SPV Officiers	SSSM
DURUP GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
DURUP GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
DURUPTY ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
DURUPTY CLEMENCE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
DURUT BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DURUT FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
DUSART--LE RISBE DIEGO	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
DUSSER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
DUTARTRE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
DUTEIL DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
DUTOURNAY FLORIAN	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
DUTREUIL REMI	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
DUTREUX NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
DUTREY BERNARD	SPV	SPV Officiers	AUPS
DUTREY ELISABETH	SPV	SPV Officiers	SSSM
DUVAL DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
DUVIVIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
DUVIVIER SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
EBERHARDT FRANCK	SPV	SPV Officiers	BAGNOLS EN FORET
EDERA MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
EDON MAURIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
EGEA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
EGERIC DEJAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
EGLOFF GERALDINE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
EHRHART XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
EICLIES ROMAIN	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
EINAUDI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
EL ASERY MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
EL GUETTARI ANIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
EL JABRI SAMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
EL M' BARKI KAMEL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Fréjus
ELANTRI IDRIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ELBEZE STEPHANIE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
ELEGANT CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
ELENA ESTELLE	SPV	SPV Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
ELIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ELKEURTI LAHCENE	SPV	SPV Officiers	SSSM
ELLIOT HERVE	SPP	SPP Officiers	Sce Ingénierie de formation
ELUAU FLAVIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
EMANUEL THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
EMERIC PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ENEG JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ENG JONATHAN	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
ENGEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
EPINAT CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
ERMACORA GRAZIELLA	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ESCACHE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ESCAILLAS FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ESCOFFIER LAURENCE	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
ESCOFFIER MARINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
ESPOSITO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
ESQUIER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
ESSARDI IMANE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
ESSERTEL MICHEL	SPV	SPV Officiers	GINASSERVIS
ES-SOUIBA MONIR	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ESTAMPE MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ESTELLON DAVID	SPV	SPV Officiers	TOURTOUR
ESTELLON DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ESTIENNE CYRIL	SPV	SPV Officiers	FAYENCE
ESTIENNE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
ESTIENNE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ETCHEVERRY ESTELLE	PATS	Fonctionnaires	ENSOSP
ETIENNE FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ETRIOUX MATTHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ETTORI JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
EUGENE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
EUGENI LAETITIA	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
EVARD DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FABBRI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
FABRE FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FABRE GERARD	PATS	Fonctionnaires	Sce Transmission - Téléphonie
FABRE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FABRE VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
FABRE VIRGINIE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Système d Info et Com
FABREGUE CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	BARJOLS
FABRIES JORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FACON JESSY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FAFOURNOUX ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FAIHY MORGANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FAITOT GEORGES	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FAIVRE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FAIVRE FABRICE	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
FAIVRE STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FALCK GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FALL SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FANARA JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
FANTINO ANDREA	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FANTINO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FANTON D'ANDON DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
FANTOZZI RENE	PATS	Fonctionnaires	DRAGUIGNAN
FARCY STEPHANE	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
FARDIN SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
FARGIER VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FARGUES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
FARINA HERVANNE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FARINA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FARKANE MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FARRUGIA ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
FASCIO LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
FASCIO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
FAUGERAS ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FAURE PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
FAURIE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FAUSTIN JEAN PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
FAVIER BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FAVRE-TROSSON TIMOTY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FAYMONVILLE PROST MARIE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
FAYOLLE DORIZON SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
FEDELI JEAN-BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FEDI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
FELIHO OLIVIER	SPP	SPP Officiers	HYERES
FELIN FRANCK	SPP	SPP Officiers	DRAGUIGNAN
FELISE LAUREEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FELIX CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
FEMENIA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FEMENIA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FEMENIA VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FENART OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
FENASSE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FENNERICH SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
FENOUIL ANGELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
FENOUIL FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
FENOY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FERGOLA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERIOT MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FERLONI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FERMIER FRANCE	PATS	Fonctionnaires	Scé Carrières-Paie
FERMIER JEROME	PATS	Fonctionnaires	Scé Soutien Mécanique
FERNANDEZ CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FERNANDEZ DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
FERNANDEZ DIEGO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERNANDEZ GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERNANDEZ NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FERNANDEZ PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
FERNANDEZ SYLVIA	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FERNANDEZ YVON	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Matériel Logistique
FERNAUD FABRICE	SPV	SPV Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
FERNEZ FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
FERRAN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
FERRAND ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
FERRANDIS MARC	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
FERRANDIS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FERRANDO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
FERRANTE JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FERRARA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
FERRARI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
FERRARI LUDOVIC	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
FERRE SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
FERREIRA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
FERREIRA ROMAIN-JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
FERRERO BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FERRERO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FERRERO JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FERRERO SERGE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
FERRERO VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
FERREYROLLES DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
FERRIER ERIC	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion du Pat. Immo & mob
FERRIER SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRIGNO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
FERROTTI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRUCCI EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FERRY FABIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
FEUGUEUR ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
FEVER FRANCIS	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FEVRE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FHALL--STEMER AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FIACCHI FREDERIC	SPP	SPP Officiers	SAINTE MAXIME
FIACCHI MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FIGHIERA PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FILATRE YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FILIGHEDDU JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FILIMOHAAU ADAM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FILIPECKI JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	LES ADRETS
FILIPPI CHRISTOPHE	PATS	Fonctionnaires	Sce Technique
FILIPPINI REMI	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FILISSETTI MAX	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
FILLE SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FILLOT FLORIAN	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FILONI CLAUDE	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
FILOSA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIN ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIN JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FIOR WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
FIorentino FRANCK	SPV	SPV Officiers	DIRECTION
FIORETTI CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
FIORILLO CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FIROLONI JEAN-DENIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
FIRRINCIELI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FISTAHL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
FLAMBART JEAN-FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FLANDIN GERARD JUNIOR	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
FLANDIN JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
FLEURIOT GABRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FLEURY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FLEURY LAURENT	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FLEURY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FLOCH ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
FLOIRAT DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FLORENT MARCEL	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
FLORENT MARGAUX	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FLORES LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FLORES SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
FOLLET MATHEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FOMBELLE PASCAL	SPP	SPP Officiers	Gpt Patrimoine
FONGOND JEAN LUC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
FONSECA DE CARVALHO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FONTAINE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
FONTANI REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
FONTANINI CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
FONTANON JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FONTES HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FONTVIEILLE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FORESTIER MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
FORESTIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
FORESTIERI RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
FORITE JOAN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
FORMICA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FORNES NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
FORNIELES FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FORNONI JENNA	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
FORT WILLY	SPV	SPV Officiers	SSSM
FORTOUL PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
FORTUNE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
FOSSIER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FOSSIER GILLES	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
FOSSIER NANS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
FOUACHE VICTORIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
FOUCAUT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FOUCAUT VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
FOUCHARD MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
FOUGERAY JEAN-MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
FOUILLIARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FOUILLOUX KARL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FOUQUET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
FOUREL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
FOURES STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
FOURNIER MARC-ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
FRAGET PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
FRAGIACOMO JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRAGIACOMO PIERRE-JOSEPH	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRAGOMELE BRUNO	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
FRAGOMELE JENNYFER	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FRAGOMELE MICHEL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Maximin
FRANCES DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCES ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCESCHI LUC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
FRANCESCHINI JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCESCHINI PASCAL	PATS	Fonctionnaires	HYERES
FRANCHINI ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
FRANCILE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
FRANCILLONNE STEEW	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FRANCKART PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
FRANCO MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
FRANCOIS CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
FRANCOIS CHRYSAL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FRANCOIS HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
FRANSSEN PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
FRANSSEN YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FRAPPIER AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
FREDIANI JIMMY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
FREGA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FRESSIGOT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
FRESSONNET FLEUR	PATS	Fonctionnaires	Scé Infrastructures
FRESSONNET LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
FRETZ LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
FREULON-COULON STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
FRIEH CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
FRISOLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
FRITSCH JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FRIZON DE LAMOTTE DE REGES CYRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
FROC MALORY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
FROCCIA PHILLIPE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FROISSARD HUBERT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FRULIO JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
FTOUHA HAMZA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
FUCHS ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
FUENTES DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
FUGIER BERNARD	SPP	SPP Officiers	Scé Prospectives Eval. Achat
FUMAZ PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
FURNARI JOSEPH	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
FUSO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
FUSS DIDIER	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
GABEL CONSTANTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GABRIEL SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GABRIELE JEAN YVES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GABRYSCH LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GADROY PATRICE	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
GAGNAIRE ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GAGNAIRE LIONEL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Fréjus
GAGNARD JEAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GAICH MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GAILLARD LAURINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
GAILLARD QUINONEZ JANICE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GAILLARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GAIMARD ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GAL CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
GAL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GALANTE ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GALANTIN ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
GALEAZZI DOLOVANE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
GALIBERT PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
GALICE BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALICHER PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
GALINDO JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
GALLAIS JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GALLAIS YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GALLEGO BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GALLERON ANNETTE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GALLICHAN JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GALLINA-GENNA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GALLIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
GALLIS GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
GALLISA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALLISA GARRY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALLO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
GALLO SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
GALLON PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GALLY MARC OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GAMBADE MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GAMBE DE VERGNES PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Gpt Patrimoine
GAMERRE DANIEL	SPV	SPV Officiers	RIANS
GAMERRE DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAMERRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMERRE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMERRE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GAMON JORIS	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAMONET ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GANCHEGUI-OLABERRIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GANDOIN MAUD	SPV	SPV Officiers	SSSM
GANDOLA LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GANDOLPHE OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GANDOUIN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GANTES JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GARAFFA MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GARASSINO-RUIZ CLAIRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GARAT GERALDINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GARBE GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
GARBE GARY	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GARCIA ALEX	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GARCIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GARCIA AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GARCIA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GARCIA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
GARCIA CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARCIA CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARCIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GARCIN MICHEL	SPV	SPV Officiers	COTIGNAC

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GARCIN ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARCIN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARCIN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GARCY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GARIN LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
GARITAINE PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GARNIER BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GARNIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GARNIER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GARNIER GUILLEM	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GARNIER PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	SAINT MAXIMIN
GARNON AMBRE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Finances et commandes pub.
GARRET MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GARRO PIERRE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GARRONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GARRY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GARZINO LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GASC MELODY	SPV	SPV Officiers	SSSM
GASC SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GASQUY JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GASTALDI JORAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GASTALDI MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GASTAUD JEAN DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GASTIN LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GASTON VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GATELET STEPHANE	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Toulon
GATINEAU LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
GATTINI FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GAUCHE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GAUDEMARD BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
GAUDUMET YANN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAUGAIN HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GAULT GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAUROIS YOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GAUTHIER ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
GAUTHIER GIL	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
GAUTIER DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GAUTIER MICHEL	PATS	Fonctionnaires	Sce Défense ext ctr l incendie
GAUTRAUD ISABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GAUTRON ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GAUZY CHARLENE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GAVARD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GAYME THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GAYTTE SYLVIE	PATS	Fonctionnaires	TOULON OUEST
GEETS JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GEHIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GELORMINI GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GENAY LAURENT	SPV	SPV Officiers	SSSM
GENDRY CHARLES- HENRY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GENEST STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GENET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GENOIS MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GENSOLLEN ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GENT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GENTEUR MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GENTILINI CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
GENTY STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
GEORGE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GEORGEN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GEORGES ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GERARD JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GERARDIN FLORENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
GERARDIN JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GERMAIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GERMAIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GERMAN CLAUDE	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
GERONIMUS LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GERVASONI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GERVASONI LYDIA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GERY MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GESCHWIND-BOSCHERT YVES-ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GEYER SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
GHARBI MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GHIGO MARIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GHIO STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GHIRARDOTTI CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GHIS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
GIACOBBE CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
GIACOMI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIACOSA JEAN-LOUP	SPV	SPV Officiers	SAINT CYR SUR MER
GIAI-VIA ADAM	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GIAI-VIA RICHARD	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GIANA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIANELLI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GIANNARELLI GERARD	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
GIANNARELLI MARINA	PATS	Fonctionnaires	BRIGNOLES
GIANNESINI LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIANNINI GUY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIANNOTTA FABIO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
GIANNUCCI CAROLE	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
GIARGIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GIATTI MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
GIBELIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GIBERT PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
GIBOIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
GIGORY NOE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIGOT AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GIL BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GIL MARC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GILARDO ALAIN	SPP	SPP Officiers	Scé Pôle Prévention Draguignan
GILARDO PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
GILARDO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GILKENS JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
GILKENS ROMAIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
GILKENS STEPHANE	SPP	SPP Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GILLES FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
GILLES MARC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GILLET EMILIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GILLET MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GILLET SYLVIE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
GILLETTE JEAN	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
GILLIBERT DAVID	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
GILLON VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
GILQUIN MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GIMENEZ ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GIMENEZ EMMANUEL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
GIMENEZ FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GIMENEZ JEAN-JACQUES	SPP	SPP Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GIMENEZ LAURENT	SPP	SPP Officiers	Scé Développement Alerte
GIMENEZ PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GINDRE VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
GINETO TOM	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GINOUX HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIORDANA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GIORDANA ROMARIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GIORDANENGO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANENGO LEA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GIORDANENGO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANENGO VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GIORDANO JEAN-MARC	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GIORDANO JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
GIORDANO VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GIOVANELLA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIOVANNETTI BERNARD	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
GIOVANNETTI FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
GIOVINAZZO FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GIOVINAZZO JEAN- LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GIOVINAZZO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GIRARD LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GIRARD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GIRARD SYLVIE	PATS	Fonctionnaires	Scé Gestion admin. & comptable
GIRARD YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GIRARDI SHANON	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GIRARDO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GIRARDO THIBAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
GIRAUD LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GIRAUD LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GIRAUD LUC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GIRAUD NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GIRAUD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GIRAUD PHILIPPE	PATS	Fonctionnaires	LORGUES
GIRAUD PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GIRAUD SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GIRAUD XAVIER	SPP	SPP Officiers	SAINT MAXIMIN
GIRAUDO JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GIRAULT PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GIRE CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GIULIANO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GIUNCHIGLIA AUDREY	PATS	Fonctionnaires	Sce Maitrise des Energies
GIUNTINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GIUSTA GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GNECCHI PHILLIPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GNERUCCI YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GOBERT MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GODART STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GODEFROY LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
GODIN MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
GODINHO CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GOEGAN ERWAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GOGLIO PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GOIRAND CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GOLA JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
GOLE CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GOLETTO VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
GOLL FRANTZ	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
GOLLIOT LUIGI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GOMES MARYLOU	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GOMEZ JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
GOMILA CARLA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GONCALVES CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
GONFO LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GONNET FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GONNET JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
GONON OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GONTHIER FLORENT	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GONY THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
GONZALES BENJAMIN	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
GONZALEZ CYRIL	SPV	SPV Officiers	SSSM
GONZALEZ DENIS	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GONZALEZ GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GORET RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GORINI MARC	SPP	SPP Officiers	Gpt Formation
GORLIER ANGELINA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
GORLIER DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GORLIER GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
GORRIAS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GOSSE FREDERIC	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
GOSSET LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GOUBAULT AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
GOUBIN LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GOUE MAURICE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
GOINGUENE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GOJON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GOUMAN MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GOUMAT CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
GOUMIDI NOUREDINE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
GOUMOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GOUNEL STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
GOURDOU LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GOURE NICOLAS	SPP	SPP Officiers	Mission Volontariat
GOURGUES JULIEN PIERRE	SPP	SPP Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GOURRIER GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GOUSSEAU JEREMY	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
GOUSSOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GOUT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GOUYON BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GOY ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GOZZO GABRIEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GOZZO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GOZZOLI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GRABHERR SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRACIANO FRANCK	SPP	SPP Officiers	Sce Communication
GRACIANO JEAN FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GRACIANO MARCO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GRAILLE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRALL NATHANAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GRALL YANKEL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
GRANCETTI TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GRAND SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GRANDEMANGE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GRANDEMANGE THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRANDI SYLVIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GRANDIN MELISSANDE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GRANDMAIRE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GRANDVEAUD PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	CUERS
GRANGIEN MATTHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRANIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRANIER PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRANIER VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GRARE MARION	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
GRASSET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GRASSONE EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
GRASSONE JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GRATTAPAGLIA ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GRATTAROLA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GRAVELINE PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SOLLIES PONT
GRAVIER MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
GRAZI EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
GRAZI JEAN-PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
GRAZI SABRINA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
GRAZI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GRAZIANO TERENCE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
GRECO-ANTONINI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
GREGOIRE AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
GREGORACI VIRGINIE	PATS	Fonctionnaires	Sce SSQVS
GREGU LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
GRELLIER ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
GRELU JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
GRENIER JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GRENNA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRESSET CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GRESSOT BENJAMIN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
GREUET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GRIFFART LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GRIGOLI ANTONY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRIGOLO FRANCK	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion du Pat. Immo & mob
GRIMALDI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
GRIMALT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
GRIMAUD FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
GRIMAUD FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GRIMAUD PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	DRAGUIGNAN
GRIMAUT ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GRINCOURT DE FLOGNY LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GRIVEAU LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
GROBETIS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GROHIN ERIC	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
GROHIN NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GROOS THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GROS DAVID	PATS	Fonctionnaires	Sce Sys.Inf.RH&Gestion Temps
GROSELIER STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GROSSIR LEOUSSIS JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
GROSSIR LEOUSSIS LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GROSSO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GROUT JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
GRUN OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GRUN SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GRUNENWALD MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GRYCAN-GERARD MARC ANTOINE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUARNACCIA KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUASCO ERIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
GUAZZARONI-GARCIA LUCA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
GUCCIARDI JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
GUEDOUAR DJAMEL	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
GUEIRARD LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GUEIRARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
GUEIT BORIS	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
GUEIT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
GUELFUCCI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUENARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUENEC ANDRE	SPP	SPP Officiers	SSSM
GUENEC GAEL	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
GUENIN STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
GUERIN ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
GUERIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
GUERIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
GUERIN GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
GUERIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GUERIN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
GUERIN REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
GUERIN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
GUERINOS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUERLESQUIN NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	OLLIOULES
GUERRERO THIBAUD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUERRY LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
GUES GILLES	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUESNIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GUEYE YANNIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GUEZ JEAN-YVES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUGELOT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
GUGLIOTTA JEAN MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
GUIBRETEAU DOROTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
GUICHARD CLARISSE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
GUICHARD EMILIE	PATS	Fonctionnaires	Sce Carrières-Paie
GUICHETEAU AUDE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUIDEZ MAXIME	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
GUIDEZ MEL	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
GUIDEZ RICHARD	SPV	SPV Officiers	SALERNES
GUIEU CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
GUIGNARD JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GUIGON FELIX	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUIGUE LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GUIGUES LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
GUILBERT STEVEN-KARL	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
GUILLAUME CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GUILLAUME CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GUILLAUME GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
GUILLAUMIN CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
GUILLAUMOND DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GUILLAUMOND ELISA	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
GUILLOIS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE ZACHARIE
GUILLOU PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
GUILLOUX JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
GUILMIN TITOUAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
GUINDON GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GUINOT JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
GUIOL OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
GUION ROMANE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
GUIOT GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
GUIOT RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
GUIRADO FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
GUIRADO OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
GUIRAN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
GUIRARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
GUIRAUD SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
GUIRAUDOU DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
GUIS FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
GUISEPPI PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
GUIZOL PHILIPPE	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
GUTFREUND CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
GUTH JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
GUYOMARD MANON	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
GUYOT LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
GUYOT-PAUTHE HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
GUZZARDI LIDIA	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
GYRI CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
HA VAN HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HABEREY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HABJAQUI ELYES	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HADDOU ABDELHAKIM	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
HADDOU NORA	PATS	Fonctionnaires	SSSM
HADIDI MOURAD	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HAGGAI MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
HAHN CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
HAJJAM HILMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HAJSINGER GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
HALLAL YASMINA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
HALTER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
HALTER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
HAMADOU ULRICH	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
HAMARD GABIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HAMZA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HANN ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HANN THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HANNECART ENRIQUE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
HANOUT GWENAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HANS BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HARDY JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HARDY KARIM	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
HARO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
HASNER-LEMEUNIER TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HATCHADOURIAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
HATCHADOURIAN HERVE	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
HATCHADOURIAN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
HAUCHECORNE EMMANUEL	SPP	SPP Officiers	Sce Salles opérationnelles
HAUDOIN LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
HAYS FABRICE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
HAYS MARIA	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
HEAUMON CARINE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HECART CHARLENE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HEDREVILLE SOPHIE	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion du Pat. Immo & mob
HEGGAN JEAN	SPP	SPP Non-Officiers	VIDAUBAN
HEINRICH CLAIRE-LISE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HELBLING JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HELBOIS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
HENAINI KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HENDES GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
HENIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
HENRI JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HENRY ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HENRY BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
HENRY ELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HENRY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
HENRY PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HENRY SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
HENRY YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HERATH PATHIRANELAGE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HERBILLON ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HERET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERIBERE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
HERITIER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
HERITIER GAETHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
HERITIER LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
HERLORY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
HERNANDEZ JEAN LOUIS	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
HERNANDEZ SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
HERNANDEZ SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
HERNANDEZ STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERRANZ--VALLDENEU THEO	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
HERRERA ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HERRERA MARIE-CHRISTINE	PATS	Fonctionnaires	LE LUC
HERRY ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
HERRY MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
HERVAS ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
HERVAS MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
HERVE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HERVE KYLLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HERVE TYPHAINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HERVIEU SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	VIDAUBAN
HESLOUIS LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
HEUDRON GERALDINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Pharmacie Bio-Médical
HICK KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
HIELARD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
HINSINGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
HIRTZ BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
HIVART-BEZIN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HO TRONG ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOCHABAEFF VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
HOCHARD EMELINE	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
HOCQUET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HOFMAN ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
HOGMOUT AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HOGUET VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
HO-KONG-CIAT KARLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HOLLE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HONNART JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
HONORE BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOOTEN CEDRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
HOSTACHY ALEX	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HOSTACHY DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
HOTEL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
HOUA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
HOUACINE FARIDA	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
HOUEL DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
HOUILLON MAREVA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
HOUILLON MEGANE	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
HOULARD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
HOUOT STEPHANE	SPV	SPV Officiers	FREJUS
HOURCADETTE GERALD	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
HOURLIER JACQUES	SPP	SPP Non-Officiers	CUERS
HOURTAL CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
HOURTAL LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Cyr
HOUSIAU PIERRE	SPP	SPP Officiers	Scé Risques naturels
HUART SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
HUBER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
HUERTA PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
HUET JEAN CLAUDE	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Hyères
HUG JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
HUG THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
HUGLA CLAUDE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
HUGONNIER GINET BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
HUGONNIER MARC	SPP	SPP Officiers	Scé Spécialités & Moy. Aériens
HUGONNIER-GINET BENOIT	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
HUGOU CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
HUGUENIN VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
HUGUES LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
HUGUES MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
HUGUES RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
HUGUET CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
HULL MARC	SPP	SPP Officiers	Scé Suivi opérationnel
HUMANN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
HUMBERT CEDRICK	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
HUMBERT MATHIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
HUMBERT REMI	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
HUON GABRIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
HURAND ADRIANNE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
HUREAUX PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
HURET DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
HUSIAUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
HUSSON FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
HUYCHE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
HYVERNAT BRUNO	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
HYVERNAT JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
IACOPINO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Est
IANNELLA PEGGY	PATS	Fonctionnaires	Gpt Prévention
IANNUSO FLAVIO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ICARDI FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
IGLESIA SEBASTIEN	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
IGLESIAS KATIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
IGLESIAS MELINA	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
IGNAM THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
IHMANANG DJEMILA	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
IHSSAN MOURAD	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ILIC BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ILTIS JEAN PAUL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
IMBERT MAX	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
IMBERT RAPHAEL	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
IMPAGLIAZZO FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
INCARDONA DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
INES NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
INFANTE GEROME	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
INFOSINO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
INNOCENTI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
INNOCENZI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
IORI FREDERIC	SPP	SPP Officiers	BORMES LES MIMOSAS
IOUALALEN FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
IRROY CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ISKANDAR CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ISKANDAR FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ISKANDAR RICHARD	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
ISNARD GEOFFROY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ISNARDON LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
IVALDI MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
IVARS CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
IZACARD JACQUELINE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
IZAGUIRRE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
IZORCE JEAN ROGER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
JACOB JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JACOB JEAN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
JACOBUCCI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
JACQUE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
JACQUEL ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
JACQUEMAIN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
JACQUEMIN ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
JACQUET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
JACQUET CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JACQUET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JACQUET SAMUEL	SPP	SPP Officiers	Scé Salles opérationnelles
JACQUIER JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
JACQUIN THIBAUT	PATS	Fonctionnaires	Scé Cartographie
JACQUOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
JAFFRE BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
JAGER JEAN PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
JAGUNIC JADRANKO	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
JAKUBIAK GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
JALIBAT MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
JAMES NOAM	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
JANNIN MAXIME	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
JANODET AUREORE	PATS	Fonctionnaires	Scé Finances Execution Budget.
JANSEM SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
JANVIER THIERRY	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
JARDET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JARDET PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JARNO PASCAL	PATS	Fonctionnaires	DIRECTION
JAUD PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
JAUFFRED MARIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
JAUME PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
JAVELLE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
JEAN ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
JEAN CLAUDIA	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JEAN LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
JEAN VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
JEANNE ELYNE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
JEANNESSON THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
JEANNETTE NATHALIE	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
JEANSON JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
JEANTARD CARIL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
JEANTILLE BASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
JELIDI KAMEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JESTIN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
JEUDI CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
JIMENEZ WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
JIRASEK THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
JOBERT JESSIKA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
JOBERT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
JOFFRAUD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
JOFFRES JEAN-JACQUES	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
JOHNSON ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
JOLIVET YANNIS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
JOLLY CARL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
JOLY CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
JOLY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
JOLY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
JOLY PATRICE	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
JONCHERAY GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
JONES EMILIE	PATS	Fonctionnaires	Sce Ctrl Gestion Décisionnel
JONES PETER	SPP	SPP Officiers	LE MUY
JONQUIERES GORJUX ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
JONVAL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
JOSEPH ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
JOSEPH VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
JOURDAIN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
JOURDAN FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
JOUVENOT BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
JOVER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
JUAN MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
JUAN NICOLAS	SPP	SPP Officiers	Gpt Centre
JUANICO FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
JUAREZ FERNANDO	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
JUBELIN CORINNE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Opérations
JUILLET ALAIN	SPP	SPP Officiers	Sce Salles opérationnelles
JUILLOT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
JULSONNET ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
JUNCO ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
JUPILLE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
JUSKIWIESKI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
JUVENELLE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
KACZMAREK CLEMENCE	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
KANTE IBRAHIM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
KARABA FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
KARMOUS BECHIR	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
KASPAROFF YVAN	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
KELLER STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SSSM
KELLERMANN STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
KERBAUL STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
KERGAL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
KERHOAS JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
KERHOAS KILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
KERROUMI BRAHIM	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KERVELLA GURWAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
KERVICHE LOIC	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
KHELIL KHEMISSI	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
KHOUMERI MAHAMOUD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
KIRSIG JOHAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
KLEINDIENST GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
KLIPFFEL MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
KNOBLOCH LINA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
KNOCKAERT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
KOCUR ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
KOCUR LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
KOENIG JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
KOSNIKOWSKI STEPHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
KOSTIANOVSKY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
KOURDOURLI FARID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
KOURDOURLI MILOUD	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
KOURDOURLI NABIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
KOZUL NATHALIE	PATS	Fonctionnaires	Sce Finances Execution Budget.
KRANTZ LOIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
KRATZ YVES	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
KRETZ LY-LOO	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
KRETZ STEPHANE	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévision
KUMS LAURANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
KYCIA CYRIELLE	PATS	Fonctionnaires	Sce Informatique
L'HERMITE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
L'HEUREUX FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
L'HOSTE VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LABARDIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LABARRE LISA	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LABBE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LABBENS MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LABE ANTONIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LABE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LABILLE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LABOUREL HUGUES	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LABOUS LOGAN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LABROSA WALTER	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LABRUNE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
LACAILLE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
LACARRIERE GILBERT	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
LACARRIERE LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LACHAUD WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
LACHAUX NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
LACHEMI AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LACOMBE STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LACOUR LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LACOUR PIERRE-GUILHEM	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
LACQUA XAVIER	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
LACQUEMANT MEHDI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LACQUEMANT YANIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LACROIX GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
LACROIX PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LACZNY HENRYKA	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LAFAY ANNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAFFONT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
LAFFRAT XAVIER	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
LAFITTE ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LAFONT JEROME	PATS	Fonctionnaires	Sce Salles opérationnelles

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LANTERI OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
LANTIER ALEXANDRA	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LANTIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LANZA PAUL DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LAPIED-GAGNAIRE FREDERIQUE	SPP	SPP Officiers	Sce Pharmacie Bio-Médical
LAPORTA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LAPORTE CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LAPRE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LAQUEUILLE MANON	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LARBAIGT TRISTAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LARBI-BENHORA MEDINA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LARDANT JACKY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LARDE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LARDIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LARIOS SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LAROCHE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LARRIBAUD CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LARUELLE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LARVOR SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LASCAUD ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LASCAUD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LASSALLE ARMAND	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LASSALLE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LASSON ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LASTENNET LEANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LASTENNET OWEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
LASTENNET SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LATIL ARNAUD	SPV	SPV Officiers	LA GARDE
LATIL OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
LATOUR MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LATOUR PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LATTAT QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LAUGIER CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LORGUES
LAUGIER SONNY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LAUNAY MICKAËL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LAUQUIN FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LAURAIN EMILE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LAURANS ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
LAURE REGIS	SPV	SPV Officiers	MONTAOUX
LAURENCE CHRISTIAN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie pédagogique
LAURENT AMELIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
LAURENT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LAURENT CLOE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
LAURENT CORTO	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LAURENT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LAURENT GERARD	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
LAURENT JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE TROPEZ
LAURENT MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LAURENT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LAURENT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LAURENT THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
LAURENTI FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
LAUREYS JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LAURIOL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LAURITO YOHAN	SPV	SPV Officiers	Gpt Opérations
LAURORA PIERRETTE	PATS	Fonctionnaires	Sce des Marchés
LAUTIER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LAUTIER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
LAVALL MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LAVAUX RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LAVENNE GWLADYS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LAVIALLE SERGE	SPP	SPP Officiers	Gpt Centre
LAVICE FRANCK	PATS	Fonctionnaires	TOULON OUEST
LAVIER MATHIEU	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
LAVIGNE MARIE ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LAVOCAT FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
LAVOINE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LAYET CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
LAYRAC EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LAZARO JEAN-LOUIS	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LE BARS TIMOTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
LE BARS YANN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LE BECHENNEC ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LE BECHENNEC ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LE BECHENNEC ERWANN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LE BEGUEC BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LE BEGUEC MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LE BLANC MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE BLEIS ALBAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LE BLEVENNEC MORGANE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE BLEVENNEC SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE BORGNE ELISABETH	SPV	SPV Officiers	SSSM
LE BORGNE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LE BRIS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LE BRUN VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE CLECH BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LE DEVENTEC ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LE DOUDIC MICHEL	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LE FLOCH FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
LE FLOCH JULIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LE FOLLEZOU ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
LE GONIDEC OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
LE GUENNEC ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LE GUERN BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
LE GUERN JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LE HOUSSEL PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LE JEAN SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LE MERRER BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LE MOEL JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LE NIR JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LE PAGE FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LE SERREC KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LE TOUZE VIRGINIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEANDRO THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LEBALLAIS LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEBAN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LEBATTEUX MANON	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
LEBEGUE CAROLINE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LEBEGUE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEBEGUE OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LEBEGUE SANDY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LEBLOND JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEBOURQUE SEBASTIEN	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
LEBRUN LIONEL	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEBRUN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LECA JULES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LECCA JEAN YVES	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
LECHEHEB MADANI	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
LECLAIR JONATHAN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LECLERC RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LECLERCQ BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LECLERE BERTRAND	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LECLERE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
LECOINTRE YASMINE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LECOMPTE JESSICA	SPV	SPV Officiers	SSSM
LECOMTE ANTHONY	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
LECOMTE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
LECONTE YOANN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
LECORNU ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LECORRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LECOUTEUX STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LECOUTRE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LECOZ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
LEDDA THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LEFEBVRE CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEFEBVRE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEFEVRE FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
LEFEVRE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LEFEVRE MAXENCE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LEFEVRE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEFOL KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEGIGAN TRONET SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LEGOUVERNEUR PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LEGRAIN RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LEGRAND CAMILLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LEGRAND ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LEGRAND LEA	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LEGRANDJACQUES AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LEGRAS CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEGRAS ELISA	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEGUE EMMANUELLE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LEGUE ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LEHR FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LELARGE VALERIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LELIEVRE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
LELONG DIDIER	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
LELOUP JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LEMAIRE CLAIRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
LEMAIRE EVAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEMAIRE PAUL-ANDREA	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
LEMAITRE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LEMAITRE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
LEMAITRE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LEMAUF QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
LEMBOURG ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEMESLE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
LEMMA ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LEMOIGNE AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LENDOMER LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
LENGRONNE PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LENHARDT LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
LENOIR ISABELLE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
LENOIR YANN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LENTZ PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	HYERES
LEON JEAN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LEONARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
LEONI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEPACHELET JACQUES	SPP	SPP Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEPACHELET JACQUES I	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEPACHELET JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEPINAY WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LEPLEY FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LEPORCQ DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LEPRETRE ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
LEPROVOT FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEQUINT GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LERAT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LERAT PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LERCARI LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LERDA ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
LERICHE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LEROY ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LEROY CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LEROY CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEROY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEROY SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LESAGE JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LESAGE MARION	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LESDEMA JEAN FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
LESOU HENRI	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LESPECE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
LESPEDES PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LESPINE GILLES	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LESSARDI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
LETEINTURIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
LEULIER FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
LEULMI MAX	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
LEUYET MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LEUZY YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LEVALLOIS LEO	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LEVASSEUR ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
LEVEL NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
LEVERD MARC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LEVESQUE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LEVRESSE WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LEVY FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
LEYDET CECILE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LEZENNEC JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
LHERBIER ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LHERBIER MARC	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LHEUREUX AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LHOMME DEBORAH	SPV	SPV Officiers	SSSM
LHOMME DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
LHOMME STEPHAN	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
LHOMMEAU ANNE-DOMINIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LHOTELLIER DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LHOTELLIER LUCA	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
LHUILIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LHUILIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
LIAUTAUD ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
LIAUTAUD GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
LIBBRA ANTHONY	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
LIBOUBAN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LIBOUBAN PRISCILLA	PATS	Fonctionnaires	LA GARDE
LICYR SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LIEUTAUD CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
LIEVIN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LIGNER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
LIMASSET JEAN-PAUL	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
LIMONGIELLO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
LIMPIO BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LINARD VALERIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LINDENBERG VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
LINQUERCQ GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LIOCHON MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LISANA EMMANUELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
LITTI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
LLAMBIAS EMMANUELLE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
LLANO XAVIER	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LLENSA VIRGINIE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Soutien logistique
LLOP DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LLOPIS ALBERT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
LLORENS BERNARD	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Soutien Mécanique
LLORENS CHRISTINE	PATS	Fonctionnaires	DRAGUIGNAN
LLORENS GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LLORENS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LLORENS VERONIQUE	PATS	Fonctionnaires	Sce Suivi opérationnel
LO PRESTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LOBRE CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
LOCQUET CECILE	SPV	SPV Officiers	SSSM
LOFFICIAL ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LOGEARD DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
LOI CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LOISANT THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LOISEAU CECILE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LOISEL JEAN FRANCOIS	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Tropez
LOMBARD BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
LOMBARD LOIC	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LOMBARD LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LOMBARD MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
LOMBARD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
LOMBARD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
LOMBART GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
LONGUEVILLE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
LONJON EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
LONJON RENE	SPV	SPV Officiers	LES MAYONS
LOPEZ - BARRILLON GERALDINE	SPV	SPV Officiers	NANS LES PINS
LOPEZ CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
LOPEZ DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LOPEZ KATHY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
LOPEZ LAURENT	SPP	SPP Officiers	Gpt Soutien logistique
LOPEZ REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LORCA FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
LORENC DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LORENC MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LORENZANI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
LORENZI CYRIL	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
LORENZO VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
LORENZONI VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
LORINE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
LOSLIER YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
LOTT JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LOTT JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
LOUBIERE ISABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
LOUIS FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
LOUISE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
LOUNIS DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOUROUSE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
LOURY ERWAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOUSTAU FLORENCE	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
LOUTFI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
LOUVIOT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
LOVAS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
LOVERA PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LOVERO FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
LOY ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
LOZAC H PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LUCAS ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LUCAS MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
LUCCHESI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
LUCIBELLO JEAN FRANCOIS	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Hyères
LUEL MATEO	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
LUNVEN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
LUSSEAU ROMUALD	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
LUSTENBERGER HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
LYBRECHT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
LYONNAIS MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
M' BAYE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MABELLE JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MACCOTTA PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MACE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MACIA MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MACIJEWSKI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MADDALONE GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MADEC GARY	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MADEC JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MADJOU DJ CAMIL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MAES KELLY	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
MAGAIL THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MAGNALDI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MAGNE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MAGNE YVAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MAGNEZ MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MAGNI FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MAGNIANT MEROVEE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
MAGNIER MANON	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAGNIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MAGNIN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MAGNIN ROBIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MAGNINO ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAGNONI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MAGNOULOUX YOANN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
MAGRINI MICHEL	SPV	SPV Officiers	PUGET VILLE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MAHE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MAHE JOSE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAHEY BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MAHMOUD ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MAHOUACHI NADER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAIARELLI DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MAIGNAN FERDINAND	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MAIGRE JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MAILLE GERALD	SPV	SPV Officiers	BARJOLS
MAILLOT FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MAINGRE KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MAIOLINO EDWIGE	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion admin. & comptable
MAIRE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
MAIRE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MAITRE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MALASSIGNE THIERRY	SPP	SPP Officiers	SANARY SUR MER
MALATTIA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MALET CHRISTIAN	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévention
MALFIONE GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MALGOIRES ROMAIN	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MALLARINO REGIS	PATS	Fonctionnaires	Sce Juridique
MALMASSARY LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
MAMESSIER LOUIS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAMOUGHLI HAKIM	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MANAR PALOMA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MANASSELIAN DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
MANAZ SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MANCERON KYLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MANCHENO Y ACEBAL LUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCHON JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCHON XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MANCUSO LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MANELLI PASCAL	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MANENC MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MANGINO PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
MANICACCI DOMINIQUE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
MANIGA MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MANNAIONI AURELIA	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
MANNONE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MANOLINO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MANSION CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
MANSOUN JOE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MANTET JEAN MARC	SPV	SPV Officiers	AUPS
MANZOLI JULIETTE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Est
MANZONI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
MARAFICO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MARAMA LAURY	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
MARANGONI LAETITIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
MARANINCHI BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MARC LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
MARCANTONI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MARCEL FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
MARCEROU YVES	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARCHAND ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MARCHAND MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MARCHANT FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MARCHI-LECCIA CHRISTINE	SPP	SPP Officiers	CENTRE OPERATIONNEL DE ZONE
MARCILLY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARCOVICH AMANDA	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MARECHAL DIMITRI	SPV	SPV Officiers	SSSM
MARECHAL FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARENCO LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
MARESU DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MARET STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
MARGETYAL MAXENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARGRIS MATTHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MARGUERIE LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
MARI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARI LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MARIA CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
MARIA MICHEL	SPP	SPP Officiers	Sce Ingénierie de formation
MARIANI EUGENIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MARIANO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MARIE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MARIE JULES	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
MARIE TONY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MARIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MARIN MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
MARINI FLORA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MARINI JEAN-MARIE	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
MARINO LYSIAN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MARINO MARCIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MARION JEAN-JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MARIUS RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MARKARIAN JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MARLIERE ANAIS	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
MARLIERE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MARNET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MARNOT MELISSA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MARQUES VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARQUET JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARSANNE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MARTEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARTEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARTH KILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTI STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MARTIAL STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MARTIN ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MARTIN AURORE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MARTIN BERANGER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
MARTIN BRIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MARTIN ELSA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MARTIN JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MARTIN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MARTIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MARTIN LUDIVINE	PATS	Fonctionnaires	Sce des Affaires Générales
MARTIN MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MARTIN MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MARTIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MARTIN PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
MARTIN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MARTIN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MARTIN ROGER	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
MARTIN SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MARTIN THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MARTINA PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTINACHE WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MARTINEZ - FAURE ESTEVE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MARTINEZ ALINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Santé et Sécu. au travail
MARTINEZ CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MARTINEZ CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
MARTINEZ CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MARTINEZ CLAUDE	SPP	SPP Officiers	Sce Soutien Mécanique
MARTINEZ FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
MARTINEZ FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MARTINEZ JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
MARTINEZ LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
MARTINEZ VALERO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MARTIN-GOUIN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
MARTINI ERIC	SPV	SPV Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MARTINQUET RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MARTY MIREILLE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MARTY-LASSALLE KEVYN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MARULL DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARULL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MARY FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
MARZI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MARZINOTTO MARYLINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MASANET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MASIA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MASSA ERIC	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
MASSA MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MASSA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MASSET CLAUDE	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MASSET CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MASSICOT JUSTINE	SPV	SPV Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MASSIMI REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MASSIMO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MASSON MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MASSON MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MASSY YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MASULLI JOY	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
MATESIC MAXIM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MATHEIS FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
MATHEY MAGALI	PATS	Fonctionnaires	Scce des Marchés
MATHIEU CLAUDE	SPV	SPV Officiers	TOURVES
MATHIEU LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Scce Formation Opération SSSM
MATHIEU ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MATHIEU STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
MATHIEU VICTORIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MATMAR RACHID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MATRAGLIA SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MATTEI BRIGITTE	PATS	Fonctionnaires	HYERES
MATTEOLI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MATTON ANTHONY	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
MATTON MYLENE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
MATUCHET CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MAUCHAMP JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
MAUCOURENT ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MAUNIER GHISLAINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MAURIC CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MAURIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAURIN CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAURINO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
MAURINO REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
MAURO THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MAURY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MAUVILLAN MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
MAX FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MAYER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
MAYER-NEEL JACQUES	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
MAYNARD-RAINELLI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MAZARS ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MAZERBA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
MAZIERES BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MAZOUZ-TARDITO DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MAZUIR STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MAZZINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MAZZOLA GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MAZZONI MAXIME	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
MAZZONI MICHEL	SPP	SPP Officiers	LE BEAUSSET
MAZZONI MICHEL I	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MAZZU BRIGITTE	PATS	Fonctionnaires	Scce Aff.Géné. & Prest.Sociales
MECHIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MECIBAH KARIM	SPV	SPV Officiers	Gpt Formation
MECIBAH NOUREDINE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MEDARD BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
MEDARD JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MEI PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEIRA LIZA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MEKAREF KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MELENCHON MARCEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MELI CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
MELI JEAN-PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
MELIS NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MELLANO FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MELO LAURENT	PATS	Fonctionnaires	Sce Informatique
MELOCCO BRYAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MENAGER ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MENAGER STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Prévention DDSIS
MENARD JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	LE MUY
MENDES LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MENDOZA DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MENDY GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MENEZ FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MENIER ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MENINGI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MENINGI PASCAL	SPV	SPV Officiers	MONTAOUX
MENNE CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
MENNE FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MENTOR VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MENU KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MEONI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MERCIER CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MERCIER WILFRIED	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERER GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MERIC SEBASTIEN	SPV	SPV Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
MERIDJA MELIK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MERLATTI FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MERLATTI MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MERLIN GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MERLIN WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MERLINO CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERLINO REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MERLINO ROGER LOUIS	SPV	SPV Officiers	BAGNOLS EN FORET
MERLO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MERLO PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEROU ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MERROT PASCAL	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
MESA FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
MESSAADIA MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MESSAOUDI MYRIEM	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MESSISHA SAMI	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MET JEAN-PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
METRAN JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
METZ SYLVAIN	PATS	Fonctionnaires	Sce Infrastructures
METZINGER RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MEUNIER ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
MEUNIER YVES	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MEUNIER-RIVIERE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MEUVRET NICOLAS	SPP	SPP Officiers	LE LUC
MEYER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MEYER JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MEYFFREN VALERIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MEYNIÉ THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
MEZIANNE ROBERT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MICALLEF AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MICCICHE CASSANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
MICHAUD DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
MICHEL ANAIS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
MICHEL CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MICHEL CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MICHEL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MICHEL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MICHEL CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MICHEL DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MICHEL FRANCE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
MICHEL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MICHEL JEAN-PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MICHEL MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
MICHEL MELISSA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MICHEL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MICHEL VINCENT	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Toulon
MICHIÉLI THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MIFSUD-BERTELLE AMELINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Juridique
MIGNEREY GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MIGNIER MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
MIJO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MIKUSITHY CHLOE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MILANI JULIETTE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MILES PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MILESI MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MILESI MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MILLET ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MILLION YOAN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
MILLO ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MILLO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MILLOT WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
MIMIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
MINARDI JEAN FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
MINELLI GUILLAUME	SPV	SPV Officiers	PLAN D'AUPS
MINETTI AMBRE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MINGANT LOIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
MINGAUD ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MINGUET JEAN-MARC	SPV	SPV Officiers	DRAGUIGNAN
MININ ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
MINNITI LONNI	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MINNITI MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MIONET JOHANNE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MIQUELY SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
MIRA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MIRALLES JOCELYN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MIRAT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MIREUR JEAN-LUC	PATS	Fonctionnaires	Sce Maitrise des Energies
MISERICORDIA JEAN-OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
MISIRI SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MISSEREY MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MISSEREY REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
MISTRAL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
MODRUSAN JULES	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MODRUSAN REMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MOHAMED MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MOIGNARD AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOISY JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MOKHLIS HICHAM	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MOKHTARI HELENE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
MOKRANE SONIA	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MOLINA ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MOLINAROLI DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MOLINES EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONCEAUX LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONCEAUX YOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONCHAMP REGIS	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MONDANI ENZO	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
MONDELLO PASCAL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Hyères
MONDINI JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MONDINI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MONDOT ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
MONDOT MARIE-AUDE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MONDOT PATRICE	SPP	SPP Officiers	SSSM
MONDOT PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SSSM
MONGE MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
MONGE ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONGE STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONGET FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MONGET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONICAULT OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
MONIER ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
MONIN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MONNET LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MONNIER FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
MONNIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONPATE PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MONSERIE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MONT PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
MONTALBANO LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
MONTANGON VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MONTBARBON LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
MONTEILHET FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
MONTES JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MONTI JEAN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MONTIER ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
MONTLAHUC REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
MONZO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
MORA-GARCIA DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MORAITIS MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MORALES ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOREE MAGALIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
MOREIRA PEREIRA JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MOREL JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MORELLO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MORGADO ANTONIO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MORGANTI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
MORIN ROLAND	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MORINI JEAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
MORITZ LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MORLAT LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
MORMILE QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MORMILE VINCENZO	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
MORO ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
MORPAN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MORSELLI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MOSCARDINI SEBASTIEN	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
MOSER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
MOTTEROZ BRUNO	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
MOTTET PASCAL	SPP	SPP Officiers	LA GARDE
MOUGIN JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
MOUILLERAT DAVY	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
MOUILLOIX BRICE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
MOUIS OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MOULART MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
MOULARY MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
MOULIN LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
MOULIN THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
MOULIN VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
MOUNIER GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MOURET ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MOURGUES JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
MOUSSAOUI FATIMA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
MOUSSU MAX	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
MOUTTE CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
MOYA GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
MUCELLI MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	FAYENCE
MUDADU GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
MUFFAT DOLORES	SPV	SPV Officiers	LE LUC
MUGLIONI JEAN-CHARLES	SPP	SPP Non-Officiers	Atl déconc. secteur Toulon
MULET LUCAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
MULLER ADRIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MULLER ALBAN	SPP	SPP Officiers	Sce Prévention DDSIS
MULLER MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
MULLER NANS	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
MUNOZ ALEXIS	SPV	SPV Officiers	SSSM
MUNOZ BRUNO	PATS	Fonctionnaires	Sce Transmission - Téléphonie
MUNTER SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
MURIAUX STEPHANE	SPV	SPV Officiers	SSSM
MURILLO SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
MUZARD SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
MYARD VINCENT	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
NACCARI LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
NACHIMY KEMIL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NACHTRIPP AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
NADAL KEVIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
NADALINI MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NADEAU CHRISTINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
NAKACHE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
NALIN YOHANN	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
NAMURA ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
NANAME ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
NAPOLI SARAH	SPV	SPV Officiers	SSSM
NARDELLI LAURE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NATRELLA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
NATTES JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
NATUCCI ALLAN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NAVA FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
NAVARRO DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
NAVARRO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
NDIAYE GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
NECTOUX QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
NECTOUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
NEDELEC LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Prévention
NEDONCELLE ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
NEGRO PATRICK	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Suivi opérationnel
NELLO XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
NENCIONI IGOR	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
NENCIONI LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
NEPPER CAROLINE	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
NEPPER STEPHANE	SPP	SPP Officiers	SAINTE MAXIME
NERHOT FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
NERON FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
NERVI AUDREY ROSE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NESTOR CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
NEUMANN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NEVEU THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
NEYROUD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NGUYEN HOANG-ANH	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
NGUYEN VAN EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
NGUYEN XUAN KY DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	BANDOL
NIBOUCHA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
NICOLAI SANDRA	SPV	SPV Officiers	SSSM
NICOLAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
NICOLAS ARMAND	SPP	SPP Officiers	VIDAUBAN
NICOLAS BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NICOLAS CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
NICOLAS MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
NICOLAS PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NICOLAS SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
NICOLAS SEVERINE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
NICOLAU YVES	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
NIE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
NIETO GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
NIGAULT SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
NIGGEL ALEXANDRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
NIRLO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
NIRONI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NIRONI YVON	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
NIVAUT DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
NIVELLE ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
NIVIERE AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
NIVIERE GILLES	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
NIVIERE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
NOBILI THEO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
NOBLET FREDERIC	PATS	Fonctionnaires	Scé Gestion admin. & comptable
NOBLET MATTHIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
NOCERA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
NOE PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
NOEL ANAIS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
NOEL JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
NOEL PIERRE-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
NOEMI ISABELLE	PATS	Fonctionnaires	Scé Mobilité GPEC
NOGAREDE SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
NOGARO LAURENT	SPP	SPP Officiers	LA GARDE
NOGENT EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
NOGIER LEA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
NOIR JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
NOIROT REMY	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
NOISETTE EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
NOIZET SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
NOLASCO CLAUDE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Soutien logistique
NOLLET DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
NOMDEDEU PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
NONJON THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
NORMAND DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
NOTTEBAR CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
NOUIRA FOUED	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
NOUJARED BRUNO	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
NOVARO ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
NOYER STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
NUE ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
NUE JULIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
NUGOLI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
NUNES LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
NUTCHEY STEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
NUYTEN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
NYSTROM OSCAR	SPV	SPV Officiers	CAVALAIRE SUR MER
OBADIA OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
OBER GREGOIRE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
OBERTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
OBINU CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
OBINU DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
OBRECHT LOIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
OCHER KORANTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ODDERA JEAN CLAUDE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ODDOU BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ODRAT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
OLAMPI REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
OLEI NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
OLETIC LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OLIER JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
OLIVA LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
OLIVEIRA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
OLIVERO MARINA	SPV	SPV Officiers	SSSM
OLIVIER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
OLIVIER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
OLIVIER VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
OLIVIER WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OLIVIERI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
OLIVIERI FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
OLLIER JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
OLLIVIER ADRIEN	SPV	SPV Officiers	SSSM
OLLIVIER DANY	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
OLLIVIER FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
OLLIVIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
OLSEN DIT LUTAFU BASILE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ONDINI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
ONDINI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
ONOFARO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
ONTENIENTE LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ORI VINCENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
ORNAQUE DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ORS JAMAL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ORSET LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
ORSONI JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
ORTEGA VANESSA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
ORTET BARBARA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ORTHION PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ORTIS SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ORTIZ ANTONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ORTIZ LISA	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ORTOLAN JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ORTS DAVID-ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
OSSETTI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
OTOLSKI THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
OTTAVI EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
OTTAVIANI CYRIL	PATS	Fonctionnaires	Sce Défense ext ctr l incendie
OTTAVIANI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
OUDIA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
OUDOT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
OUESLATI EDDY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
OUESLATI SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
OULHI LAHCEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
OURAGHI MICHEL	PATS	Fonctionnaires	SSSM
OURAL ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
OUTILI SOPHIAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
OZERAY MARC	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Toulon
PACAULT MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PACHECO JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
PADOVANI JEAN CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
PAGEAUD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
PAILHES NICOLAS	SPV	SPV Officiers	SSSM
PAILLAUX MARILYNE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PAILLE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PAIN-BARRE GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PAIRAULT VINCENT	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
PAIRIN BRENDAN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PAITREULT LUCIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PAKUSZEWSKI MURIELLE	SPV	SPV Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
PALA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PALACIO SARAH	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PALANGIE CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PALAZZOLO SERGE	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
PALISSER CORALIE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PALLARD LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
PALLET HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PALMA CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
PALMERI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PALMIERI JEAN-MICHEL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PANCRAZY DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PANIER NINA	PATS	Fonctionnaires	Gpt Prévision

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PANTANO VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PAOLI GERARD	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PAOLI THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PAPAGNA JEAN MARC	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Maximin
PAPARONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PAPIOT GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PAQUET BENOIT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
PARAIRE FANNY	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
PARASCANDOLA DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PARDELLI YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PARFAIT MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PARIENTE MAEVA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PARISOT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PARMENTIER THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
PARODI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PAROLI JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PAROLI NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PAROUX EMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PARRUCCI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PARTHIOT MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PARTY JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PARTY STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PASCAL FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PASCAL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PASCUAL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PASINI JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PASQUINI CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	Gpt Opérations
PASQUINI FLORENCE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Système d Info et Com
PASQUINI JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PASSERI JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PASSOURAMIN-VALLY JEAN BRICE	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
PASTOR JEAN PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
PASTOREL MAGALI	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PASTOURELY OLLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PATRON ALBAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PAUL JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	Atl déconc. secteur St-Cyr
PAUL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PAULARD CLAIRE	PATS	Fonctionnaires	Sce Budget Analyse et Prospect
PAUTONNIER SYLVAIN	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
PAVONE BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PAVY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PAYAN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PAYAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
PAYEN LAURIE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
PAZ FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PECHARD PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PECHEUX DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PECORINO ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PECOT OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Sce SSQVS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PECOUT JOEL	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion du Pat. Immo & mob
PECRIAUX MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
PEDAN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PEDICO-DUMONT SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PEDRAZZI DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
PEDRERO ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
PEDRETTI CHRISTIAN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PEDUZZI EMMANUEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
PEDUZZI MATHIS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PEIRON ISABELLE	PATS	Fonctionnaires	Sce Infrastructures
PEIRON PHILIPPE	PATS	Fonctionnaires	Sce Assist. et Conseil fin.
PELAPRAT LESLIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PELLISSIER MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PELLEGRINO ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PELLEGRINO ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
PELLEGRINO FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PELLEGRINO LILIAN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PELLEGRINO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
PELLEGRINO VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PELLERIN LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
PELLISSIER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUROUX
PELLISSIER THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PELLIZZARO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PELLIZZARO MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PELLOTIER JEREMIE	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
PELLOUX MARIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PELTIER BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PENAUD HERVE	SPV	SPV Officiers	Gpt Centre
PENEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
PENNAU BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PENNEQUIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PENNERON MAURICE	SPV	SPV Officiers	SAINTE MAXIME
PENNESTRI LUC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PENTAGROSSA ALAIN	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PENTAGROSSA ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PENTAGROSSA JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PEPINO ALEXIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PEPINO ANDREA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PEPINO CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PEPINO JEAN MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PERALDI ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERALDI VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERAT SANDRINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PERBOST EDOUARD	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PERDIGON REMI	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PEREIRA ANNA	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PEREIRA BESTEIRO NELSON	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERENGO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PERES OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PERETTI LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PEREZ CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PEREZ JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
PEREZ LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PEREZ MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
PEREZ STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PERIAT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PERLETTO LILIAN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PERNELLE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PERNELLE LUDOVIC	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
PERNET EMMA	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PERNET RUDY	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
PERNIN CAROLINE	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
PEROIS JOHN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
PERON PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Gpt Ouest
PERON ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PEROT FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PEROTTO DANIEL	SPP	SPP Officiers	SOLLIES PONT
PERRA JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PERREAU DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
PERRENOUD JORDAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PERRET ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PERRET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
PERRET FREDERIC	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Draguignan
PERRIARD ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PERRIERE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
PERRIN GUILLAUME	SPV	SPV Officiers	COGOLIN
PERRIN MEGGY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PERRUCHINI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PERRUCHINI SYLVIE	PATS	Fonctionnaires	COGOLIN
PERSOGLIO MICHEL	SPP	SPP Officiers	DIRECTION
PESCE CLAUDINE	PATS	Fonctionnaires	BORMES LES MIMOSAS
PESCE PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PESENTI BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
PETE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PETER ADAM	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
PETIT CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PETIT CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	FREJUS
PETIT ELEONORE	SPV	SPV Officiers	SSSM
PETIT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PETIT OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PETITJEAN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PETITJEAN THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PETORIN MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PETORIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
PETRA BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PETRALIA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PETTENARO RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PETYT BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
PEUCH VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PEUGEOT NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PEYRARD THIBAUT	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PEYREBRUNE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PEYRET KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
PEYRISSAT KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PEYROL ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PEYRON MARYLINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PEZOT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
PHAM JADE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PHILBOIS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PHILBOIS REMY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PHILIPPE DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
PHILIPPE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PIANO VINCENT	SPP	SPP Officiers	BRIGNOLES
PIATTE LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
PIAZZA VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
PICARD DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PICARD FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
PICARD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PICAULT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
PICHE VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
PICHEL JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PICHON FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
PICO JEAN-BERNARD	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
PICOCHÉ JONATHAN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PICORE CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PICQUENOT ALAIN	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Tropez
PIEDNOIR THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
PIERACCINI JEAN-LOUIS	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
PIERACCINI SYLVAIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIERFEDERICI FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIERRAT RENAUD	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
PIERRE ALDO	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PIERRET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PIERRON GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PIERRUGUES SAMANTHA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PIESZKO FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PIETRASIK CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PIETRASIK THEO	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PIETROBELLI BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PILLARD CECILE	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PILLON LINDA	SPV	SPV Officiers	SSSM
PILLON MARTIAL	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PIN ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIN MYCKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PINCHON JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PINCHON SERGE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
PINDON WILFRID	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PINELLI MARINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
PINET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PINET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PINGUIN BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
PINHEIRO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PINNA GABRIEL	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PINONCELY FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PINSON LILIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PINTO JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
PINTUS YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
PIO SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PIOT FLORENCE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PIOT GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PIQUET WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PIRAS GRAZIELLA	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PIRES ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
PIROLLEY ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PIROLLO MATHILDA	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PIRON CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
PISE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PISSOT AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
PISSOT JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
PITTOIS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
PIZOT DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PIZZA SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PIZZORNO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PLASSE ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
PLASTEIG JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PLATON DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
PLAVIS ERICK	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
PLISSON KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PLOUARD STEPHANE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Finances et commandes pub.
POGGIO LAURENT	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
POINCELIN FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POINDRELLE THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
POINDRON LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	OLLIOULES
POINT JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
POIRET MARION	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
POIRIER MARTIN	SPV	SPV Officiers	SSSM
POISAT JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
POITEVIN NICOLAS	SPP	SPP Officiers	HYERES
POLARD ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
POLATO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
POLIDORI MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
POLITANO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
POLYAK HELENE	SPP	SPP Officiers	SOLLIES PONT
POLYN BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
POLYN VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
POMARES JENNY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
POMMIER ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
POMMIER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
POMPERMEIER MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
POMPEY PATRICE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PONCE ARANCE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PONROY HERVE	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PONS CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PONS EMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
PONS GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PONS HENRI	SPV	SPV Officiers	SSSM
PONS JEAN-MARC	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur St-Maximin
PONS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PONS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
PONS MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
PONS SANDRINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Finances Execution Budget.
PONS STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
PONS THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
PONS WILLIAM	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
PONTONE HERVE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PONZO BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
POPIEUL THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
POPPI JEAN-CLAUDE	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévision
PORCILE BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
PORCILE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
PORCILE PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POREE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
PORET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
POROT CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
PORPORAT JULES	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PORRE NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
PORRE OLIVIER	SPV	SPV Officiers	Gpt Prévision
PORRE YOANN	SPP	SPP Officiers	Gpt Prévention
PORTA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
PORTAL LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
PORTALIER AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
PORTANIER JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
PORTE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
PORTEHAULT ETIENNE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
PORTIGLIATTI PATRICK	PATS	Fonctionnaires	Sce Transmission - Téléphonie
POTIER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
POTIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
POTTIER MICHAEL	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
POUDROUX ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
POUGET STEPHANE	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
POUJOL AURELIE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POUJOL JOHANN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POUJOL MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
POULAIN PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
POUPON REMY	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
POURCINES THEO	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
POURRET BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
POUZIN CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
POVEDA PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Sce Ingénierie de formation
POYET MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
PRADEL GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PRADEL PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PRAT JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
PRAVAZ FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
PREVAULT MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PREVOST CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PRIGENT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
PRIGENT TANGUY	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
PRINTEMPS PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
PRIORI CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
PRIOVILLE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
PRIOVILLE QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
PRIVAT JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
PROJETTI DIDIER	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
PROKASKA YOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
PRORIOL EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PRUDHOMME ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
PRUNIER DANIELLE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
PRUVOST KRISTELL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
PUCHERAL JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PUCHERAL SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
PUEYO MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
PUGNAIRE CHRISTIAN	SPP	SPP Officiers	SSSM
PUGNIERE JEAN PAUL	SPV	SPV Officiers	TOULON CENTRE
PUJET CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
PUPPO NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
PURSON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
PUZENAT PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
PUZENAT RODOLPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
PYANET ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
QUARANTA JEAN FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
QUARTESAN JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
QUERE LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
QUERLIOZ MICKAEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
QUERLIOZ STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
QUESSADA LUC	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
QUESTEL STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
QUEULIN BENOIT	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
QUILES FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
QUILICHINI ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
QUINCHON MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
QUINTO SACHA	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
QUIRAC KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
RABET JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
RABET NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RABIA PAUL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
RADICCHI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RADISSON PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
RADOJCIC SLOBODAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
RAFAEL PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
RAFFAELLI CLEMENCE	PATS	Fonctionnaires	Sce Formation Opération SSSM
RAFFAELLI SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
RAFIN JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
RAGARU ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
RAGONNAUD STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
RAGUENEAU MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RAGUSEO JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RAHAL TAYEB	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RAHAL THEO	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RAHMANI SOFIAN	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RAIMBAUD FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RAJADE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
RAJCHERT BARTOSZ	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RALLO STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RALLU DIMITRI	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RAMANANDRAITSIORY JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RAMBEAUD THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
RAMELLO REMI	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
RAMON NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
RAMON SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
RANCHON LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RAOUCHE MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RAOUST SANDRINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
RAPHA THOMAS-EDWARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
RASO REMY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
RASPONI KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RATAGGI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
RAVENEAU CAMILLE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RAVENEAU PAULINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
RAVERA SERGE	PATS	Fonctionnaires	Sce Risque indus. Plan de sec.
RAYMOND FRANCK	SPV	SPV Officiers	CARCES
RAYMOND MATHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RAYNAUD MATTHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
RAYNAUD PASCAL	PATS	Fonctionnaires	TOULON CENTRE
RAYON LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
RE BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
REAL VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
REBHOLTZ SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
REBOTTINI CHARLENE	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
REBOUL FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
REBOUL GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
REBOUTIER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
REBUFFAT EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
REBULL JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
RECOUS ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
REDE SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
REDULFO STEVE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
REFFAY FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GRIMAUD
REGA EMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
REGAIEG LAMINE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
REGIBAUD JEAN-PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Soutien Mécanique
REGLIONI VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
REGOURD JEAN	SPV	SPV Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
REICHART CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
REICHART ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
REICHART MARGOT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
REINAUD ARTHUR	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
REINERO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
REINERO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
RELHIE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RELIAUD LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RELLIER ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RENARD REMI	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
RENAUD JOHANN	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
RENAUD MARION	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RENTIER CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
REUS LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
REVEILLECHIEN BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
REVEL PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
REVELLI OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
REVERT ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
REY ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
REY ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
REY OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
REY SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
REY STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
REYMOND JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
REYNAUD CORENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
REYNAUD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
REYNAUD FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
REYNET BENJAMIN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
REYNOL GEOFFREY	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
RIBBE MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RIBEIRO- MANZO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RIBEIRO SARA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RIBES QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
RIBOUCHON MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RICARD ANNABELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RICARD CALVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RICAUD GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
RICCI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
RICCI GAETAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RICCI GREGORY	SPV	SPV Officiers	CUERS
RICCI PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RICCO RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
RICHARD DOMINIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RICHARD DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
RICHARD FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RICHARD JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
RICHARD KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RICHAUD MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
RICHEFEU MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
RICHET ORNELLA	SPV	SPV Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
RIERA FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
RIERA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
RIEU GERALD	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RIFF XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RIGHESCHI WILFRID	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
RIGOR GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RIGOT THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RINAUDO ALYSON	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
RINAUDO BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RINAUDO CLOTHILDE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
RINCK PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RINTAUD LISE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
RIO OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RIOCHE DYLAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
RIPOCHE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIIOULES
RISPOLI ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
RISSO LAURA	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
RITTER ADRIEN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RITTER AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RITTER JEAN-BAPTISTE	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RITTER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
RITTIE ISABEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RITTIE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RITTIE LUCA	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RIU FRANCK	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
RIVAL FELIX	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RIZZOTTO DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
RIZZOTTO JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ROBBE DENIS	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
ROBERT MATHIAS	PATS	Fonctionnaires	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ROBERT NELLY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ROBERT PASCAL	SPP	SPP Officiers	HYERES
ROBERTO CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROBERTO MAUD	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ROBIN STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ROBLIN-AVENEL ANTONIN	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROBLIN-AVENEL OCEANE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ROBREAU MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROBREAU RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ROCCA JEAN MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ROCCHI EDDY	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
ROCCHIA BRIGITTE	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion admin. & comptable
ROCH STEPHANE	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
ROCHE MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROCHEL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
RODILLON CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RODRIGUES LORENZO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RODRIGUEZ AMANDINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RODRIGUEZ CHRISTINE	PATS	Fonctionnaires	Sce des Affaires Générales
RODRIGUEZ DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
RODRIGUEZ ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
RODRIGUEZ JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RODRIGUEZ MATHIAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
RODRIGUEZ YVES	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ROGANI AMAR	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROGER JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROGER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ROGER SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROGER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROIG FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROJAS GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROL JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ROLAND BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ROLAND SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ROLIN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
ROLLAND VIVIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROLLANDY AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ROLLET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROLLING CINDY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROMAN CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROMAN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ROMAN PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	LA GARDE
ROME JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROMEO JORDAN	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROMEO SANDRA	PATS	Fonctionnaires	Sce des Marchés
ROMERO SYLVAIN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ROMIER MARIA	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ROMMELARD FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
RONDOT JUSTINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
RONIN LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
RONNEL DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
RONZIE ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ROOY MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ROP PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	CUERS
ROPELE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
ROPELE YANNICK	SPV	SPV Officiers	LE RAYOL CANADEL

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ROQUEBRUN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROQUEMAURE HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
ROQUES LAURENT	SPP	SPP Officiers	LA GARDE
ROS ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ROSA LAURE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ROSALIE JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROSAN MANON	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSE ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
ROSE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
ROSELLO ANDRE	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
ROSELLO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSELLO FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ROSSEL SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
ROSSI BORIS	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
ROSSI CHRISTIAN	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROSSI ERICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
ROSSI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ROSSI MARC	SPV	SPV Officiers	SANARY SUR MER
ROSSI OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	SEILLANS
ROSSI ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
ROSSI SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ROSSI THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
ROSSIER JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ROSSIGNOL MARIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ROSSO CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ROSTREN DOROTHEE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ROSZAK PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROTH JOHANN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
ROTTIERS SOLANGE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
ROUAULT ALIZE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
ROUBAUD NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
ROUCHOUZE MARTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROUGEMONT CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
ROUGERON PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
ROUGIER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
ROUGIER THEO	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ROUHIER SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
ROULANT STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
ROULLIER GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
ROULOIS BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
ROULOIS VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
ROURE VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
ROUSSEAU PIERRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ROUSSEAUX ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ROUSSEL BERNARD	SPP	SPP Officiers	SAINT TROPEZ
ROUSSEL OPHELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
ROUSSIA STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ROUSTAN STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROUSTAN VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ROUVIER BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
ROUVIER DAMIEN	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROUVIER HENDRICK	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROUVIER SYLVAIN	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
ROUVIERE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
ROUX ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ROUX ALISON	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
ROUX CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
ROUX FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
ROUX LAURELENN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
ROUX MAGALIE	PATS	Fonctionnaires	HYERES
ROUX MICHEL	SPV	SPV Officiers	LOGUES
ROUX NATHALIE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
ROUX NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
ROUX SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ROUY BAUDOUIIN	SPV	SPV Officiers	SEILLANS
ROUYER SIMON	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
ROXARD XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ROY CEDRIC	SPV	SPV Officiers	SSSM
ROY CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
ROY MIKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
ROYER PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
ROYNEL ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ROZIER YANN	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
RUAT AMANDINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
RUBAGOTTI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
RUBENI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
RUBENTHALER CECILE	SPV	SPV Officiers	Gpt Ressources Humaines
RUBINO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
RUBIS JOEL	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Hyères
RUGANI ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
RUIS CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
RUIZ DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
RUIZ JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
RUIZ MARIA TERESA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
RUTH MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
RUTIL BERNARD	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
RUTILY ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
RUTTENS FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
RUYSSEN YANN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SAADA AHMED	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SAADA CELIA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SAADA SAHRA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SABATIER PAMELA	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SABATIER REMI	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SABATIER VIVIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
SABINE ALYZEE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SABIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAIHY ANAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SAINTAGNE LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SAINT-CRICQ MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SAINTE CROIX SANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
SAINTE-HELENE CHRISTINA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SAISON CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
SAKALI NASSIM	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
SALACROUP LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SALAS RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
SALEMBIER JEAN-BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SALERNO DIDIER	PATS	Fonctionnaires	Atl déconc. secteur Toulon
SALESSE OLIVIER	PATS	Fonctionnaires	Sce Finances Execution Budget.
SALGUEIRO MARIE-LOURDES	SPV	SPV Officiers	SSSM
SALICETI THEO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SALINAS YANN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
SALLE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
SALMASO MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SALMERON SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SALOGNE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SALOMON GABRIEL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
SALOMON RICHARD	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
SALTEL JEAN PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SALUDAS-MONNIER CHRISTINE	SPP	SPP Officiers	CNCMFE - NRBC-E
SALVADOR AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SALVARELLI LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SALVATORE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SALVATORE THEO	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAMAIN NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SAMPIERI MARC	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SAN NICOLAS LIONEL	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
SANCHEZ ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SANCHEZ ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
SANCHEZ GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SANCHEZ LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SANCHEZ MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SANCHEZ PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
SANCI JEAN-FRANCOIS	SPP	SPP Officiers	Gpt Formation
SANDRE BERNARD	SPV	SPV Officiers	VINON SUR VERDON
SANGIORGIO GREGORY	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
SANGLIER THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
SANIER ALEXIS	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SANIER JEAN-PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SANNA ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
SANROMA HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SANTAELLA JESSICA	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SANTORO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SAPPE STEPHANE	SPP	SPP Officiers	HYERES
SARA EDDY	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
SARAGOSA JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SARAILLON BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SARMAN-LOPEZ ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SARRAUTE OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
SARTIEAUX BILL	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SASSO SERGE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SASSY CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SATA ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
SAUSSAUT LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SAUSSAUT OLIVIER	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
SAUTERON MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
SAUTRON CELIA	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
SAUTRON CHRISTOPHE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SAUTRON DAVID	PATS	Fonctionnaires	Gpt Centre
SAUVECANNE PIERRE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SAVI GILBERT	SPV	SPV Officiers	PIERREFEU DU VAR
SAVIO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SAVOYE TENESSY	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SCALA JEAN-PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SCARFO DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
SCHAFER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
SCHALLER ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SCHALLER NATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SCHERRER OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
SCHIRAR SABINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SCHMITT NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SCHNEIDER LEO	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SCHNEIDER LORENA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SCHNEIDER MARINA	PATS	Fonctionnaires	Scé Accidents Maladies
SCHNEIDER PATRICE	SPP	SPP Officiers	HYERES
SCHNEIDER STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
SCHNEIDER VICTOR	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SCHOLLER FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SCHOLZ THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SCHONE STEEVEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
SCHUZGER DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SCHWALM ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
SCHWALM BENOIT	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
SCHWALM VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SCHWALM VINCENT	SPP	SPP Officiers	Scé Salles opérationnelles
SCHWARTZ JEAN BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
SCHWECHLER BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SCHWECHLER FABIENNE	PATS	Fonctionnaires	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SCHWEISS LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
SCHWEISS XAVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
SCIAIGUATO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SCIANDRA BASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Ingénierie de formation
SCIONTI AXEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SCIRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SCOTTO CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SCOTTO DI VETTIMO ALAIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SCOTTO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
SCRIVO JOSEPH	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Est
SEBASTIAN LUC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
SEBBAHA MOHAMMED	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Ouest
SEBELIN EMMANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SEBILLE ROLAND	SPV	SPV Officiers	SSSM
SECCI JOHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
SECOLO DANIEL	SPP	SPP Non-Officiers	Gpt Soutien logistique
SECUNDINO CHARLES	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
SEDKAOUI FOUED	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
SEGARD BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SEGRET VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SEGUI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SEGUI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
SEGUI STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SEGUIN OLIVIER	SPV	SPV Officiers	HYERES
SEGURA PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	GASSIN
SEINE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SEITZ MICHEL	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
SEIXAS MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
SEKER THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
SELLOUMA ESTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SELVES BENOIT	SPP	SPP Officiers	FREJUS
SEMERARO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
SEMIK JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
SEMINARA SALVADORE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SEANEDJ MATHIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SENES ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SENES GUILLAUME	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
SENEVAL OLIVIER	PATS	Fonctionnaires	Gpt Patrimoine
SENICOURT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
SENSEY NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SEONNET ANTHONY	SPP	SPP Officiers	Gpt Est
SERAGENT NATACHA	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
SEROUART JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SERRA JEAN-LUC	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SERRA NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
SERRE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
SERVANT ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SERVANT BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SERVERA CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
SETTIMI JEAN-LOUIS	SPV	SPV Officiers	RIANS
SEUDRE DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
SEUZARET PASCALE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SEVERIN ANNE-LAURE	PATS	Fonctionnaires	Sce Accidents Maladies
SEVERY DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SEVILLA FABIEN	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
SHELDON PAUL	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAUROUX
SIAFA MORAD	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SIBARI SAIDA	SPV	SPV Officiers	SSSM
SIBONA ANTOINE	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
SICARD JEAN-MARC	SPP	SPP Officiers	Scé Doctrine opérationnelle
SICARD VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SICCARDI ARLETTE	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
SICORELLO VINCENZO	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
SICRE JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SIERRA EMMANUEL	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
SIGNORET GWENAEL	PATS	Fonctionnaires	Scé Soutien Mécanique
SILFIO GERARD	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
SILORET GAEL	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
SILVA CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SILVAGNOLI ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SILVE GUILLAUME	SPP	SPP Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SILVESTRI JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SIMART JULIA	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
SIMEONE FABIO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SIMON ANDRE-PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SIMON FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
SIMON MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
SIMON THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SIMON XAVIER	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SIMONETTA FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SINTES CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SINTES JEAN BASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SINTES RENE	SPP	SPP Non-Officiers	OLLIOULES
SION EMMANUELLE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SISCO CEDRIC	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SISCO DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
SITJAS OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
SITRUK CELINE	PATS	Fonctionnaires	Scé des Marchés
SMAILI CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SMAILI SAID	PATS	Fonctionnaires	Gpt Patrimoine
SOBRERO DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
SOLA RENE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
SOLARI BAPTISTE	SPP	SPP Non-Officiers	Scé Salles opérationnelles
SOLCHI CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
SOLDANI CLELIA	SPV	SPV Officiers	SSSM
SOLER BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
SOLER OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SOLINAS MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
SOLLER ELOISE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
SOLVEZ SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
SOMIGLI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SONZOGNI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SORIANO MARJORIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
SORO ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SOTTY QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SOUCHAY EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
SOUCHON LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SOUDRE NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
SOULE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SOULE SUSBIELLES FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
SOUPOU CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SOURI ISSAM	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
SOURICE-COLLET GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
SOUSTRE SEBASTIEN	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
SOUZA CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
SOWINSKI JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
SPECHT LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LE MUY
SPEZIALETTI LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
SPINNHIRNY OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
SPODDIG PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	Gpt Centre
SPOTORNO PATRICK	SPV	SPV Officiers	SIGNES
SPRECHER TIM	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
SRENG CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
STEHLY LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
STEIGELMANN BENOIT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
STEINACKRE AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
STEINACKRE MORGAN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
STEPHANOU VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
STIERLE ANNE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
STIRBOIS CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
STORTZ MAGALIE	SPV	SPV Officiers	SSSM
STRABONI PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
STRUSS WILLY	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
STRUVAY DIETER	SPV	SPV Officiers	CARCES
SUDRE MURIEL	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
SUZAN JEROME	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
SUZZONI CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	LE BEAUSSET
SYLVESTRE FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Matériel Logistique
SYNIEC ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
SZPAK BARBARA	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
TABAMER EDYNE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
TABAMER RAYAN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
TABBAKHE ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
TABOURIN STEPHANE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
TACCONI BRICE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TACO MADISON	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
TAGLIAVINI AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
TAHIRI MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TAHON ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TAHON DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
TAIEB-SOLIMANE FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
TALLEN AUREORE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
TALLEN FLORENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
TALLEN MAXINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
TALLEN PATRICE	SPP	SPP Non-Officiers	FAYENCE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TAMBUTE DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TANGUY OLIVIER	SPP	SPP Officiers	Sce Matériel Logistique
TANNEUR HARRY	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
TAPIA HUGO	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
TARANTINO AUDREY	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TARAVELLIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
TARAVELLO SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
TARDITO ALINE	PATS	Fonctionnaires	Gpt Ouest
TARDITTI HELENE	SPV	SPV Officiers	BANDOL
TARDY MICKAEL	SPV	SPV Officiers	LE LUC
TARGE PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
TARI ALAIN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TARICCO CHRISTIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TARRADA DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
TASSET MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
TASSISTO JORIS	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
TASSONE CELINE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TASSY REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
TATIBOUET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
TAUFIK AKRAM	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
TAULIER DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TAULIN MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	MONTAOUX
TAUREL CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
TAUTU MOANA	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
TAVERDET FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
TAVERNIER CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	COTIGNAC
TAXI JEAN LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
TAXY SEBASTIEN	PATS	Fonctionnaires	Sce Informatique
TAZIBT JOSEPH	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
TEILLET JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TEINTURIER MADELEINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion du Pat. Immo & mob
TEISSEIRE CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
TELLIER DAVY	SPP	SPP Non-Officiers	LE LUC
TELLIER LAURIE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TENDERO VALERIE	PATS	Fonctionnaires	SOLLIES PONT
TEORE DAVID-OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TEORE PASCAL	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TERMINE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TERRASSON GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TERRIEN DIDIER	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
TERRIER KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
TERRISSE SAMUEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
TESSARO MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
TESSAROLO CHRISTOPHE	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Toulon
TESSEYRE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LOGUES
TESSIER RAYMOND	SPP	SPP Officiers	HYERES
TESSON NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIMIN
TESSORE ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TESSORE CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TESSORE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TESTA CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
TESTANIERE JOSE	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Toulon
TESTARD ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
TETON JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
TETU JULIEN	SPP	SPP Non-Officiers	GAREOULT
TEURLAY STEEVE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
TEXIER GERARD	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
TEXIER PAUL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
TEXIER SOPHIE	SPP	SPP Non-Officiers	BRIGNOLES
TEYSSIER LUDOVIC	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
THEISSIER LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
THELOI CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
THEOBALD OLIVIER	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
THERIN ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
THERSONNIER AURELIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
THERY KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
THERY MATHIEU	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
THEVELIN THIBAUT	PATS	Fonctionnaires	Sce Matériel Logistique
THIBAUDIN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
THIBAUT ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
THIBAUT NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
THIBAUT TONY	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
THIEBAUT VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
THIL CLEMENTINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
THIRY MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
THIRY SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
THIVAUD ULRICH	SPP	SPP Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
THOMAS ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
THOMAS DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
THOMAS ERIC	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
THOMAS JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
THOMAS LUCAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
THOMAS NICOLAS	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
THOMAS PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
THOMAS TIFFANIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
THOREL STEPHANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT PAUL EN FORET
THYVENT FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TIAR JULIE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TICHOUX PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TILHAUD ALIZEE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
TILHAUD VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
TIMO JOHANNA	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TIMOTEO LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA CADIERE D'AZUR
TINTANE DIDIER	SPV	SPV Officiers	SALERNES
TIRARD SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
TISON ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TISSOT VINCENT	SPP	SPP Officiers	Sce Pôle Prévention Draguignan
TIZZONI JEAN-MANUEL	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TOCHE MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TOCHE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TODISCO DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TODISCO JOEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TOKOTUU NISEFOLO	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TOLEDO FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	POURRIERES
TOMASI JEAN-LUC	SPP	SPP Officiers	Gpt Opérations
TOMBOLATO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TONNEAU FREDERIQUE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TONY JEAN-MICHEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
TORNEL MARC	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
TORREGROSSA NATHANAELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
TORRI CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TORRI STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
TORTEY-GAUTHIER NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
TORTORA LUDOVIC	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
TOSI CHRISTIAN	SPP	SPP Officiers	Gpt Formation
TOSI THEO	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TOSTO VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
TOUBIA ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
TOUCAS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
TOUCHARD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
TOUCHET JASON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TOULLEC MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TOULON-GUIGOU PATRICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TOURBEZ FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TOURET JEREMY	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOURET LOGAN	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOURET STEPHANE	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
TOURREILLES THEOS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
TOUSSAN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TOUSSAN GHISLAIN	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
TOUSSAN LEONIE	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
TOUTAIN CHLOE	SPV	SPV Officiers	SSSM
TOUZET FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
TOZZO QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
TRABAUD LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
TRANQUET CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie pédagogique
TREGOUET YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
TREILLE PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
TREILLET CYRILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TRENTINELLA ANTONIO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TRESSE CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
TRIAU FLAVIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
TRIBALAT JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
TRICHE JEROME	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
TRIGODET CHRISTOPHE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
TRINCHERO FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
TRIPAULT LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
TRIPICCHIO CYRIL	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
TROMMENSCHLAGER DIDIER	SPP	SPP Officiers	BRIGNOLES
TROUGNAC PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
TRUC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
TRUC MICKAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
TRUCCO JEAN LUC	PATS	Fonctionnaires	Sce Informatique
TUIFUA KEVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
TUIFUA SIOLESIO	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TULLOT LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
TURCO ELIANE	SPV	SPV Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
TURIN SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TURINI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
TURMEL YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
TURPIN LORIS	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
TYCHYJ YANNICK	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
UCCIANI CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
UCCIANI MATHEO	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
UGARTEMENDIA PHILIPPE	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
UGO ROLAND	SPP	SPP Officiers	FREJUS
UGOLETTI ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
UGOLETTI TONI	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
UGUEN GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
ULMER CELINE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ULRICH ERIC	PATS	Fonctionnaires	Sce Ingénierie pédagogique
URAS DIDIER	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
URAS LAURE	SPV	SPV Officiers	BRIGNOLES
URBANI TONY	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
URLACHER FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
USAI FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	LE RAYOL CANADEL
UTZERI PIERRE	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
VACCA SHIRLEY	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VAGLICA THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
VAIRO BENJAMIN	SPV	SPV Non-Officiers	SIGNES
VAIROLATTO JEAN-NOEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VAIROLATTO MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALAIGE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	LES MAYONS
VALDENAIRE DOMINIQUE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALENTE QUENTIN	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALENTIE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALENTIN FREDERIC	SPP	SPP Non-Officiers	HYERES
VALENTIN LAURENT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VALENZA MARC	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VALERY DAMASE	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Pharmacie Bio-Médical
VALET FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VALET NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VALET PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VALETTE AYMERIC	SPV	SPV Non-Officiers	BARJOLS
VALIN KARINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Soutien Mécanique
VALLAURI JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VALLAURI MAURIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VALLAURI OLIVIER	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VALLAURI VALERY	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VALLE GERARD	SPV	SPV Non-Officiers	SIX FOURS LES PLAGES
VALLEE ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VALLOT MANON	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VALLOT PHILIPPE	SPP	SPP Officiers	GAREOULT
VALSTAR DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VAN DEN DRIESSCHE THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
VAN DEN EYNDEN EVA	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VAN DER STEEG FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
VAN DER STEEG MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	GONFARON
VANCAUWENBERGE DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
VANDAELE CAMILLE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VANDAELE THIBAULT	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VANDECAPELLE MARC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN DE LA TOUR
VANDENHENDE ERIKA	SPV	SPV Officiers	SSSM
VANDERMOETEN PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VANDEVELDE PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
VANDROUX ROXANE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VANGHELLE JEAN-LUC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VANNI ANTHONY	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VANNSON PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VARELA LAETITIA	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Ouest
VARENNE LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VARET PIERRE	SPP	SPP Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
VARLET BRUNO	SPV	SPV Non-Officiers	TANNERON
VARLET FANNY	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VASLET DE FONTAUBERT CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	SALERNES
VASSALLO FABIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VASSALLO MELANIE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VASSEUR CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VAUBIEN DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VAUCLIN RAPHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
VAUGON YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
VEBER JEAN-LOUIS	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VEDEL YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
VEDRENNE LOIC	SPV	SPV Non-Officiers	NANS LES PINS
VEGAS VINCENT	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VELLA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
VELLA DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VELLA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
VELLA THIERRY	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR
VELLUTINI FABRICE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VELLUTINI QUENTIN	PATS	Fonctionnaires	Sce Transmission - Téléphonie
VENIGER QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
VENTURINI GERARD	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON OUEST
VENTURINI JEAN-MARC	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VERCHERE REMY	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VERCHERE THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
VERDU FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
VERDU MICHEL	SPP	SPP Officiers	FREJUS
VERGNAUD EMMA	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
VERGNE ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VERGNES-BLANQUER PHILIPPE	SPV	SPV Officiers	AUPS
VERHELLE ARNAUD	SPV	SPV Non-Officiers	CARCES
VERHOEST LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VERLAQUE LYONEL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT MAXIMIN
VERLEENE ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VERNARDAKIS THEO	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN
VERNE JEAN MARC	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
VERNET ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
VERNET GAUTIER	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
VERNET HENRI	SPV	SPV Officiers	SAINT MAXIMIN
VERNET PATRICE	SPP	SPP Officiers	TOULON CENTRE
VERNET SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
VERONESE MAXIMILIEN	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VEROUX VALERIE	SPV	SPV Non-Officiers	Gpt Centre
VERRECHIA ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VERRET LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Ingénierie de formation
VERRET MATTHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
VERVLOET VIRGINIE	SPV	SPV Non-Officiers	LORGUES
VEZINE SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
VIAENE FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIALE REMI	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VIALLET FREDERIC	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
VIALLET JENNIFER	SPV	SPV Non-Officiers	LE BEAUSSET
VICENTE CHANTAL	SPV	SPV Officiers	SSSM
VICENTE CHEYENNE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
VICENTE ERWAN	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VICENTE FLORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
VICIDOMINI GUILLAUME	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VICIDOMINI VALERIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VICTOOR MARION	SPV	SPV Non-Officiers	ETAT MAJOR (SPV)
VICTOR LAURENT	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VIDAL ARNAUD	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIDAL MARIE LINE	PATS	Fonctionnaires	Sce Gestion admin. & comptable
VIDAL NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIDAS EMILIE	SPV	SPV Non-Officiers	CUERS
VIDIER JEAN PIERRE	SPP	SPP Officiers	FAYENCE
VIEIL LORRIS	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VIEILLARD CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	GAREOULT
VIENCO DELPHINE	SPP	SPP Officiers	Sce Juridique
VIENCO PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	COGOLIN
VIETES BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
VIEUVILLE HERVE	SPV	SPV Non-Officiers	SANARY SUR MER
VIGHETTO ROGER	SPP	SPP Officiers	Sce Ingénierie pédagogique
VIGIE OPALE	SPV	SPV Non-Officiers	PIERREFEU DU VAR

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
VIGLINO JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	COMPS SUR ARTUBY
VIGNERON FABRICE	SPP	SPP Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VIGNOLO DAVID	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
VIGNOLO SERGE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
VIKLOVSZKI TEDDY	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
VILAGINES BAPTISTE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
VILETTE GILLIAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
VILLA PATRICE	SPV	SPV Officiers	RIANS
VILLARS THIERRY	SPP	SPP Non-Officiers	FREJUS
VILLELA OPHELIE	SPV	SPV Non-Officiers	LES ADRETS
VILLERME ULYSSE	SPP	SPP Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VILLEVIEILLE YOANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
VILLEYRAS VALENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
VINCE MAXIME	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
VINCENT GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	LES ARCS SUR ARGENS
VINCENT JEAN	SPV	SPV Non-Officiers	VINON SUR VERDON
VINCENT MARVIN	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
VINCENT RENE	SPP	SPP Non-Officiers	CUERS
VINCENTI MARION	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
VION ANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VION GABIN	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
VIRY SYLVAIN	SPV	SPV Non-Officiers	AUPS
VISENTIN ADRIEN	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE FREINET
VISENTIN JOHANNA	SPP	SPP Non-Officiers	Sce Salles opérationnelles
VISENTIN JOSE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VITIELLO ANTHONY	SPV	SPV Non-Officiers	LA LONDE LES MAURES
VITIELLO NICOLAS	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
VITRANT FRANCOIS	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
VIUDES ANTOINE	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
VIUDES GILLES	SPV	SPV Officiers	SSSM
VIVALDI LAURE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
VLESIK YWAN	SPP	SPP Non-Officiers	COGOLIN
VO VAN ANDRE	SPV	SPV Officiers	SANARY SUR MER
VOEGLIN CLEMENT	SPV	SPV Non-Officiers	SAINTE MAXIME
VOGL WILLIAM	SPP	SPP Officiers	FREJUS
VOISIN CLAUDE	SPP	SPP Officiers	BRIGNOLES
VOLLANT ROMAIN	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
VOLPARO ALEXANDRE	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
VOLTUCCI DIDIER	SPP	SPP Non-Officiers	LA GARDE
VRIET MATHIEU	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
VUIBERT SAM	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
VUILLAME NATHALIE	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
VUILLARD JEREMIE	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
VULLION CHRISTELLE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
VUONG-DUFOUR DAVID	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
WAGON GILLES	SPV	SPV Non-Officiers	FREJUS
WAGUET QUENTIN	SPV	SPV Non-Officiers	RIANS
WALEK ALEXANDRA	SPV	SPV Non-Officiers	PIGNANS
WALOTEK JEAN-CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
WALTER MICHAEL	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
WALZ CYRIL	SPV	SPV Non-Officiers	SOLLIES PONT
WARGNIER CHRISTOPHER	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
WAX SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	BRIGNOLES
WAXIN REGIS	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WAY JOHNATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
WECKER DORIAN	SPP	SPP Non-Officiers	SOLLIES PONT
WECKER VICTORIA	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
WEINSBERG ALAN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
WEINSBERG YANN	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
WEISS THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
WERENFRID ERNEST	SPV	SPV Non-Officiers	LA GARDE
WESTON RAPHAELLA	SPV	SPV Non-Officiers	COLLOBRIERES
WICKER LOUISE	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES
WIERYSZKOW NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	GINASSERVIS
WILDERYKX CHARLOTTE	SPV	SPV Non-Officiers	FAYENCE
WINKLER THOMAS	SPP	SPP Non-Officiers	TOULON CENTRE
WITTLING PHILIPPE	SPV	SPV Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
WOJCIECHOWSKI ALEXANDRE	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WOJCIECHOWSKI FRANCK	SPV	SPV Non-Officiers	BAGNOLS EN FORET
WOLLMANN CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
WOLNIAK FRANCOIS	SPV	SPV Non-Officiers	OLLIOULES
WONG SO MATHIEU	SPV	SPV Officiers	BORMES LES MIMOSAS
WUILLAME ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	VIDAUBAN
YAHIA BERROUIGUET CEDRIC	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT ZACHARIE
YVON FABRICE	SPP	SPP Officiers	HYERES
ZABOUBI YACINE	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ZAGARI ELZEARD ERIC	SPV	SPV Non-Officiers	PLAN D'AUPS
ZAGLIA CARLO	SPV	SPV Officiers	Sce Communication
ZAJEWSKI ELODIE	SPV	SPV Non-Officiers	CAVALAIRE SUR MER
ZANARDELLI SOPHIE	SPV	SPV Non-Officiers	CALLAS
ZANARDI SEBASTIEN	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT CYR SUR MER
ZANETTI JEAN DANIEL	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ZANIER-CHARRETTE DORIAN	SPV	SPV Non-Officiers	LE LUC
ZANIN DIMITRI	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
ZANIN WILLIAM	SPP	SPP Non-Officiers	SANARY SUR MER
ZAPATA THOMAS	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON OUEST
ZARATE ANAIS	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ZARD PATRICK	SPP	SPP Officiers	TOULON OUEST
ZEGGARI NORDINE	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZENASNI YANN	SPP	SPP Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZERARKA AHMED	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA KARIM	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MEKKI	SPP	SPP Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MICKY	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERARKA MOHAMED	SPV	SPV Non-Officiers	LE MUY
ZERARKA NADIA	SPV	SPV Non-Officiers	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ZERBONE JONATHAN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURTOUR
ZERBONE NOEMIE	SPV	SPV Non-Officiers	DRAGUIGNAN

CATSIS

Nom Prénom	Qualité	Collège	Affectation
ZERBONE PASCAL	SPV	SPV Non-Officiers	SAINT TROPEZ
ZERR DAMIEN	SPV	SPV Non-Officiers	TOURVES
ZIGNONE CHRISTOPHE	SPV	SPV Non-Officiers	ST RAPHAEL - CASERNE CERCERON
ZIMMER LIONEL	SPV	SPV Non-Officiers	LA SEYNE SUR MER (SUD)
ZINTHALER ALBERT	SPV	SPV Non-Officiers	PUGET VILLE
ZUCCO ELODIE	PATS	Fonctionnaires	Sce des Marchés
ZUFFO YANNICK	SPV	SPV Non-Officiers	BANDOL
ZULA GREGORY	SPV	SPV Non-Officiers	TOULON CENTRE
ZUNINO GEOFFROY	SPP	SPP Non-Officiers	BORMES LES MIMOSAS
ZUTTER JULIEN	SPV	SPV Non-Officiers	HYERES

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **2634**

**Arrêté portant organisation des
opérations électorales pour
l'élection des représentants des
sapeurs-pompiers et des
fonctionnaires territoriaux
n'ayant pas la qualité de SPP à la
CATSIS.**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 et le décret n°2019-1121 du 31 octobre 2019 relatifs à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaire (CCDSPV) ;

VU le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR : JUSB2014194A en date du 08 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU les délibérations du Conseil d'Administration du SDIS du Var n° 20-33, 20-34, 20-35 et 20-36 en date du 09 juin 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : CALENDRIER

L'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours est fixée au **mardi 29 septembre 2020**.

Le **jeudi 24 septembre 2020 constitue la date limite à laquelle doivent être postés** (à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) **les plis de vote pour l'élection** des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP à la CATSIS.

Ouverture du délai de dépôt des candidatures	27 JUILLET 2020 (09 heures)
Clôture du délai de dépôt des candidatures (au-delà de cette date aucune modification ne pourra être apportée sur les listes)	31 JUILLET 2020 (12 heures)
Date de début des votes par correspondance	07 SEPTEMBRE 2020
Date limite d'envoi des votes par correspondance (cachet de la poste faisant foi)	24 SEPTEMBRE 2020
Date de dépouillement des votes et de proclamation des résultats.	29 SEPTEMBRE 2020

Article 2 : MODE DE SCRUTIN

Les membres élus de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) sont les représentants des collèges suivants :

- **Officiers de sapeurs-pompiers professionnels** :
Deux titulaires et deux suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- **Officiers de sapeurs-pompiers volontaires** :
Deux titulaires (dont un peut être membre du Service de Santé et de Secours Médical) et **deux suppléants** élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- **Sapeurs-pompiers professionnels non officiers** :
Trois titulaires et trois suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- **Sapeurs-pompiers volontaires non officiers** :
Trois titulaires et trois suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- **Fonctionnaires territoriaux du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP** :
Deux titulaires et deux suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Article 3 : LISTE DES ELECTEURS

La liste des électeurs a été publiée par voie d'affichage à la Direction Départementale du SDIS du Var et dans les centres de secours le **vendredi 10 juillet 2020**.

Il appartient à chaque Chef de CIS de publier la liste relative à ses agents le vendredi 10 juillet 2020.

Les réclamations contre son établissement devront parvenir à la Direction Départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var **au plus tard le vendredi 24 juillet 2020 à 17 heures** par mail à l'adresse suivante : elections2020@sdis83.fr.

La Présidente de Conseil d'Administration arrête la liste des électeurs pour chacun des cinq scrutins de la CATSIS. La liste définitive des électeurs sera arrêtée et publiée par voie d'affichage à la Direction Départementale du SDIS du Var et dans les centres de secours et publiée sur le site internet du SDIS du Var le **27 juillet 2020 au plus tard**.

Article 4 : QUALITE D'ELECTEUR ET ELIGIBILITE

Pour être électeur et éligible, à la date de l'élection :

- **le sapeur-pompier professionnel** doit être titulaire de son grade et en service dans le département ;
- **le fonctionnaire territorial du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP** doit être titulaire de son grade et en service dans le département ;
- **le sapeur-pompier volontaire** doit être en service dans le département.

Nul ne peut être électeur au titre de catégories différentes : le sapeur-pompier-professionnel et le fonctionnaire territorial du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP, par ailleurs sapeur-pompier

volontaire au sein du SDIS du Var, participe, en qualité d'électeur, dans le collège de sapeurs-pompiers professionnel qui lui correspond ou dans le collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS 83 n'ayant pas la qualité de SPP.

Article 5 : DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS

Les listes de candidats devront être déposées par les organisations syndicales représentatives au sens de l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée à la Direction Départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var **entre le lundi 27 juillet 2020 et le vendredi 31 juillet 2020 (du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; vendredi de 9 heures à 12 heures)** auprès de l'équipe élection.

Le dépôt des listes s'effectuera sur la base d'un rendez-vous établi en amont (le jour et heure souhaités de dépôt de liste(s) doivent être sollicités au moins 48 heures avant celui-ci) par mail.

Pour chaque élection et collège 2 types de documents sont à remettre à l'administration :

- Acte de candidature de la liste,
- Acte de candidature Individuelle.

Chaque liste fait l'objet d'une déclaration dite « acte de candidature de la liste », effectuée par un mandataire. Cette déclaration dite « Acte de candidature de la liste » précise :

- Le titre de la liste ;
- Le collège dans lequel les candidats de la liste se présentent ;
- La liste des candidats titulaires et suppléants avec leur nom, prénom, sexe (madame, monsieur), grade et affectation ;
- L'ordre de présentation des candidats figurant sur la liste.

Chaque liste de candidats doit comprendre autant de noms qu'il y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Cet acte de candidature de la liste doit être, en outre, accompagnée d'une déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.

Chaque candidat de la liste doit remplir une déclaration individuelle mentionnant ses nom et prénom, sexe, date et lieu de naissance, fonction et lieu d'exercice ainsi que sa signature qui vaudra implicitement acceptation de candidature dans l'ordre de la liste présentée.

Sur cette déclaration individuelle, le candidat doit également déclarer le nom du mandataire autorisé à déposer ladite candidature individuelle.

Le contexte sanitaire ayant eu pour conséquence de différer l'organisation de cette élection durant la période estivale, la déclaration individuelle produite lors du dépôt de liste pour chaque candidat pourra avoir été obtenue par voie dématérialisée.

Lors du dépôt de la liste, l'administration établira un récépissé formalisant sa réception. Consécutivement, l'administration, après s'être assurée de la conformité de la liste, les enregistrera. L'enregistrement est refusé à celles qui ne sont pas conformes aux dispositions du présent article.

Aucune liste ne pourra être modifiée après la date limite de dépôt, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité.

La Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var contrôle la validité des listes de candidature et, si elles sont conformes aux dispositions du présent article, les enregistre, les arrête et

les publie par voie d'affichage à la Direction Départementale, siège du SDIS, et dans les centre d'incendie et de secours.

Article 6 : MODALITES DE VOTE

Chaque électeur dispose d'une seule voix. Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

L'élection a lieu par correspondance exclusivement selon les dates fixées par le calendrier électoral de l'article 1 du présent arrêté.

Chaque électeur recevra pour voter :

- Les bulletins de vote des listes de candidats en présence ;
- Une enveloppe intérieure de scrutin ;
- Une enveloppe extérieure préaffranchie portant la mention « Election CASDIS/CATSIS », l'indication du nom, de la qualité et du collège de l'électeur, ainsi que sa signature ;
- Les professions de foi.

Une notice explicative du vote par correspondance sera transmise à chaque électeur.

Article 7 : MATERIEL DE VOTE

Les bulletins de vote, de format A5, comporteront les mentions suivantes :

- l'objet et la date du scrutin ;
- le nom de l'organisation syndicale (ou associative) qui présente les candidats. Ces bulletins doivent mentionner l'appartenance éventuelle de l'organisation syndicale à une union de syndicats à caractère national afin d'éclairer le choix des électeurs ;
- le titre de la liste ;
- le nom, le grade, le sexe et l'affectation des candidats;
- les mots « titulaires » ou « suppléants » ;
- le cas échéant, le logo de l'organisation (taille identique).

Les bulletins de vote font apparaître l'ordre de présentation de la liste des candidats.

Les professions de foi doivent être imprimées sur un seul document, au format A4 maximum.

Les maquettes de profession de foi doivent être transmises par les organisations présentant des listes au plus tard le lundi 03 août 2020 à 12h00 à l'adresse électronique elections2020@sdis83.fr.

La reprographie des professions de foi en couleur est à la charge des organisations présentant des listes. Dans ce cadre, ces professions de foi doivent être fournies en nombre suffisant et **remises à l'administration au plus tard le lundi 10 août 2020 à 08h00 lors de l'ouverture de la journée de mise sous pli à la DDSIS de Draguignan.**

Néanmoins, le S.D.I.S s'engage sur le fait de procéder aux impressions de professions de foi d'une ou plusieurs organisations dès lors qu'elles font valoir des difficultés à les réaliser. Ces documents seront alors imprimés dans un format A4, sur une page recto verso et en noir et blanc. **Ces reprographies interviendront alors dès le lundi 03 août 2020 à partir de 14h00.**

Le matériel de vote sera constitué par les soins du SDIS 83.

Le matériel de vote sera adressé aux électeurs **a minima entre le lundi 17 août 2020 et le dimanche 6 septembre 2020** (cette période pouvant courir jusqu'à la veille de la clôture des votes si besoin).

Article 8 : RECENSEMENT DES VOTES

Les votes seront recensés le **mardi 29 septembre 2020** à la Direction Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Var à partir de 9 heures par une commission comprenant :

- Le Préfet, président, ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil d'Administration ou son représentant ;
- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- Deux Maires :
 - o Maire de COTIGNAC ou son représentant ;
 - o Maire de SEILLANS ou son représentant ;
- Deux Présidents d'EPCI :
 - o Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ou son représentant
 - o Président de la Communauté de Communes Cœur du Var ou son représentant.

Le secrétariat sera assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Le représentant de chaque liste de candidats pourra assister aux travaux de la commission et assurer le contrôle des opérations de dépouillement des bulletins.

En cas d'égalité de restes pour l'attribution du dernier siège restant à pourvoir, ce siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Article 9 : NULLITE DES VOTES ET VOTES BLANCS

Sont tenus pour nuls :

- o Les votes contenus dans une enveloppe extérieure ou une enveloppe intérieure de scrutin différente de celles qui auront été envoyées;
- o contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin contenant un bulletin de vote différent de ceux qui auront été envoyés;
- o Les enveloppes extérieures préaffranchies non acheminées par La Poste ;
- o Les enveloppes extérieures préaffranchies postées après la date et l'heure fixée pour la clôture du scrutin (le cachet de La Poste faisant foi) ;
- o Les enveloppes extérieures préaffranchies qui ne comportent pas la signature de l'électeur ;
- o Les enveloppes intérieures de scrutin et bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
- o Les enveloppes intérieures de scrutin refermant plusieurs bulletins portant des listes différentes ;
- o Les bulletins comportant une liste non régulièrement déclarée et enregistrée ;
- o Les enveloppes parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature du même électeur ;
- o Les enveloppes extérieures préaffranchies comprenant plusieurs enveloppes intérieures de scrutin ou comprenant plusieurs bulletins ou tout document autre que la seule enveloppe intérieur de scrutin;
- o Les bulletins ou enveloppes portant un signe de reconnaissance ;
- o Les bulletins comportant adjonction ou suppression de nom ou modification de l'ordre de présentation des candidats ;

Seront tenus pour vote blanc les enveloppes intérieures de scrutin ne contenant aucun bulletin de vote.

Les bulletins blancs ou nuls sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés mais il en est fait expressément mention dans les résultats des scrutins

Article 10 : PROCLAMATION DES RESULTATS ET CONTESTATION

Les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission de recensement.

Ils pourront être contestés devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 10 jours suivant leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet.

Article 11 : FRAIS LIES AUX ELECTIONS

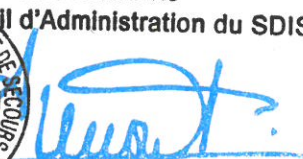
Les frais d'organisation de cette élection sont à la charge du SDIS.

Article 12 : EXECUTION

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le 24 JUL. 2020

La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS



Françoise DUMONT



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction

Numéro : **2635**

Arrêté fixant la liste des électeurs pour le renouvellement des
représentants des communes et des établissements publics
de coopération intercommunale au conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 27/07/2020

SLO

ID : 083-288300403-20200724-2635-AR

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DU VAR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-1424 et suivants et R-1424 et suivants,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu le décret du Ministre de l'économie et des Finances n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 8 juin 2020 fixant la date limite des communes et des établissements publics de coopération intercommunale des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu les délibérations du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-33 et 20-34 en date du 9 juin 2020 relatives au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-35 en date du 9 juin 2020 relative à la pondération des suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-36 en date du 9 juin 2020 relative à la commission de recensement des votes pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 fixant le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La liste des maires et présidents d'EPCI électeurs est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet du département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

DRAGUIGNAN, le 24 juillet 2020

La Présidente du Conseil d'Administration
des Services d'Incendie et de Secours



Françoise DUMONT

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, à l'adresse suivante :

5 rue Racine - BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Annexe à l'Arrêté fixant la liste des électeurs pour le renouvellement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

LISTE DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

COLLEGE DES MAIRES

VINON-SUR-VERDON : Claude CHEILAN

COLLEGE DES PRESIDENTS DES EPCI

Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise : Emilien LEONI

Métropole Toulon Provence Méditerranée : Hubert FALCO

Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée : Frédéric MASQUELIER

Dracénie Provence Verdon Agglomération : Richard STRAMBIO

Communauté d'Agglomération Provence Verte : Didier BREMOND

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume : Ferdinand BERNHARD

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Vincent MORISSE

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : François DE CANSON

Communauté de Communes Cœur du Var : Yannick SIMON

Communauté de Communes Vallée du Gapeau : André GARRON

Communauté de Communes du Pays de Fayence : René UGO

Communauté de Communes Provence Verdon : Hervé PHILIBERT

Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Roland BALBIS

Métropole Aix Marseille Provence : Martine VASSAL



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction

Numéro : **2636**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 27/07/2020

ID : 083-288300403-20200724-2336-AR

SLO

Arrêté fixant le nombre de suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DU VAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-1424 et suivants et R-1424 et suivants,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu le décret du Ministre de l'économie et des Finances n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu les délibérations du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-33 et 20-34 au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-35 en date du 9 juin 2020 relative à la pondération des suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-36 en date du 9 juin 2020 relative à la commission de recensement des votes pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 fixant la liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Considérant que la note d'information du Ministre de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 susvisée, relative au renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS, précise que, si l'article L.1424-24-3 du CGCT ne prévoit pas le type de population à prendre en compte pour déterminer le nombre de suffrages dont disposent les maires et les présidents d'EPCI, l'article R. 2151-2 du CGCT dispose que : « le chiffre de la population qui sert de base à l'application du présent code est celui de la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part. » Dès lors, c'est sur cette population qu'il convient de se baser en vue de l'application de l'article R.1424-11 du CGCT,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

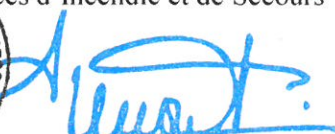
Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est fixé, proportionnellement à la population de la commune ou des communes composant l'EPCI à raison respectivement d'une voix par tranche de 1000 habitants entamée, conformément au tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet du département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

DRAGUIGNAN, le 24 juillet 2020

La Présidente du Conseil d'Administration
des Services d'Incendie et de Secours



Françoise DUMONT

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, à l'adresse suivante :
5 rue Racine - BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télécourants citoyens » accessible par le site internet :
www.telerecours.fr.

POPULATIONS ET NOMBRE DE SUFFRAGES DONT DISPOSE CHAQUE MAIRE ET CHAQUE PRESIDENT D'EPCI ELECTEURS

POPULATION TOTALE LEGALE au 1er janvier 2020 (INSEE - décembre 2019)	NOMBRE DE SUFFRAGES 1 pour 1000 hab. (arrondi à l'entier supérieur)
--	---

COLLEGE DES EPCI

SILIAT	237 739	238
LA GARDE	25 480	
LA VALETTE	24 131	
LE PRADET	10 415	
LE REVEST	3 953	
TOULON	173 760	
METROPOLE TPM (Hors SILIAT)	203 187	204
CARQUEIRANNE	9 868	
HYERES	56 571	
LA CRAU	18 706	
LA SEYNE	64 717	
OLLIOULES	13 972	
SAINT MANDRIER SUR MER	5 931	
SIX FOURS LES PLAGES	33 422	
CAVEM	114 617	115
FREJUS	53 512	
LES ADRETS DE L'ESTEREL	2 815	
PUGET SUR ARGENS	8 218	
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	14 459	
SAINT RAPHAEL	35 613	
DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	109 489	110
AMPUS	958	
BARGEME	218	
BARGEMON	1 387	
CALLAS	1 945	
CHATEAUDOUBLE	485	
CLAVIERS	705	
COMPS SUR ARTUBY	369	
DRAGUIGNAN	40 234	
FIGANIERES	2 659	
FLAYOSC	4 396	
LA BASTIDE	206	
LA MOTTE	2 896	
LA ROQUE ESCLAPON	267	
LE MUY	9 380	
LES ARCS	7 237	
LORGUES	9 278	
MONTFERRAT	1 559	
SAINT ANTONIN DU VAR	754	
SALERNES	3 918	
SILLANS LA CASCADE	807	
TARADEAU	1 837	
TRANS EN PROVENCE	5 983	
VIDAUBAN	12 011	

CA PROVENCE VERTE	100 515	101
BRAS	2 751	
BRIGNOLES	17 532	
CAMPS LA SOURCE	1 944	
CARCES	3 529	
CHATEAUVERT	182	
CORRENS	911	
COTIGNAC	2 203	
ENTRECASTEAUX	1 148	
FORCALQUEIRET	3 037	
GAREOULT	5 429	
LA CELLE	1 533	
LA ROQUEBRUSSANNE	2 500	
LE VAL	4 391	
MAZAUGUES	902	
MEOUNES LES MONTRIEUX	2 204	
MONTFORT SUR ARGENS	1 366	
NANS LES PINS	4 709	
NEOULES	2 766	
OLLIERES	668	
PLAN D'AUPS	2 184	
POURCIEUX	1 586	
POURRIERES	5 244	
ROCBARRON	5 096	
ROUGIERS	1 686	
SAINT MAXIMIN	16 888	
SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	1 997	
TOURVES	5 097	
VINS SUR CARAMY	1 032	
CA SUD SAINTE-BAUME	62 225	63
BANDOL	8 554	
EVENOS	2 456	
LA CADIERE D'AZUR	5 648	
LE BEAUSSET	9 907	
LE CASTELLET	3 927	
RIBOUX	46	
SAINT CYR SUR MER	11 956	
SANARY SUR MER	16 843	
SIGNES	2 888	
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ	58 299	59
CAVALAIRE SUR MER	7 469	
COGOLIN	11 992	
GASSIN	2 623	
GRIMAUD	4 601	
LA CROIX VALMER	3 901	
LA GARDE FREINET	1 920	
LA MOLE	1 457	
LE RAYOL CANADEL	723	
PLAN DE LA TOUR	2 875	
RAMATUELLE	2 116	
SAINT TROPEZ	4 439	
SAINTE MAXIME	14 183	

CC MEDITERRANEE - PORTE DES MAURES	44 397	45
BORMES LES MIMOSAS	8 218	
COLLOBRIERES	1 997	
CUERS	11 557	
LA LONDE LES MAURES	10 429	
LE LAVANDOU	6 047	
PIERREFEU DU VAR	6 149	
CC CŒUR DU VAR	43 796	44
BESSE SUR ISSOLES	3 085	
CABASSE	1 984	
CARNOULES	3 482	
FLASSANS SUR ISSOLE	3 599	
GONFARON	4 380	
LE CANNET DES MAURES	4 359	
LE LUC	11 176	
LE THORONET	2 499	
LES MAYONS	656	
PIGNANS	4 246	
PUGET VILLE	4 330	
CC VALLEE DU GAPEAU	31 287	32
BELGENTIER	2 461	
LA FARLEDE	9 195	
SOLLIES PONT	11 310	
SOLLIES TOUCAS	5 827	
SOLLIES VILLE	2 494	
CC PAYS DE FAYENCE	28 471	29
BAGNOLS EN FORET	2 844	
CALLIAN	3 266	
FAYENCE	5 881	
MONS	834	
MONTAUROUX	6 539	
SAINT PAUL EN FORET	1 773	
SEILLANS	2 700	
TANNERON	1 699	
TOURRETTES	2 935	
CC PROVENCE VERDON	22 385	23
ARTIGUES	267	
BARJOLS	3 020	
BRUE AURIAC	1 401	
ESPARRON	361	
FOX AMPHOUX	463	
GINASSERVIS	1 834	
LA VERDIERE	1 615	
MONTMEYAN	554	
PONTEVES	766	
RIANS	4 294	
SAINT JULIEN	2 450	
SAINT MARTIN	248	
SEILLONS SOURCE D'ARGENS	2 505	
TAVERNES	1 414	
VARAGES	1 193	

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

POPULATION TOTALE LEC

Reçu en préfecture le 24/07/2020

au 1er janvier 2020

Affiché le

1 pour 1000 hab.

(INSEE - décembre 2019)

ID : 083-288300403-20200724-2336-AR

CC LACS ET GORGES DU VERDON	9 243	10
AIGUINES	278	
ARTIGNOSC SUR VERDON	322	
AUPS	2 263	
BAUDINARD SUR VERDON	228	
BAUDUEN	322	
BRENON	29	
CHATEAUVIEUX	84	
LA MARTRE	216	
LE BOURGUET	36	
LES SALLES SUR VERDON	249	
MOISSAC BELLEVUE	298	
REGUSSE	2 627	
TOURTOUR	595	
TRIGANCE	194	
VERIGNON	11	
VILLECROZE	1 491	
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	5 682	6
SAINT-ZACHARIE	5 682	
TOTAL	1 071 332	1 079

COLLEGE DES COMMUNES

VINON-SUR-VERDON	4 321	5
TOTAL	4 321	5

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Direction

Numéro : 2637

Arrêté portant organisation des élections pour le
renouvellement des représentants des communes et des
établissements publics de coopération intercommunale au
conseil d'administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-1424 et suivants et R-1424 et suivants,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et de conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs,

Vu le décret du Ministre de l'économie et des Finances n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR: INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des service d'incendie et de secours,

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE2000729C en date du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu le titre III de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui reporte au plus tard en juin 2020 le second tour initialement fixé au 22 mars 2020, lorsque, à la suite du premier tour organisé le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, un second tour est nécessaire pour attribuer les sièges qui n'ont pas été pourvus, ainsi que les ordonnances, décrets et arrêtés pris pour l'application de cette loi, intervenus ou à intervenir,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu les délibérations du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-33 et 20-34 en date du 9 juin 2020 relatives au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-35 en date du 9 juin 2020 relative à la pondération des suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-36 en date du 9 juin 2020 relative à la commission de recensement des votes pour les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 fixant la liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

Vu l'arrêté de la Présidente du CASDIS en date du 24 juillet 2020 fixant le nombre de suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Date de l'élection

L'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) au Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var est fixée au **mardi 29 septembre 2020**.

ARTICLE 2 : Mode de scrutin

Les représentants des communes, d'une part, et les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), d'autre part, sont élus au Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var selon un scrutin de liste bloquée et complète, proportionnel au plus fort reste.

En cas d'égalité de reste pour l'attribution du dernier siège restant à pourvoir, ce siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéficiaire du plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

ARTICLE 3 : Qualité d'électeur et éligibilité

Ont la qualité d'électeurs dans le collège des communes les maires des communes qui ne sont pas membres d'un EPCI compétent en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Ont la qualité d'électeurs dans le collège des EPCI les présidents des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Sont éligibles dans le collège des communes les maires et adjoints aux maires des communes qui ne sont pas membres d'un EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Sont éligibles dans le collège des EPCI les membres des organes délibérants des EPCI, les maires et les adjoints aux maires des communes membres des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 4 : Nombre et répartition des sièges

Le service départemental d'incendie et de secours comprend 12 sièges pour les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, répartis comme suit :

- 1 siège pour le collège des communes compétentes en matière de secours et de lutte contre l'incendie ;
- 11 sièges pour le collège des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

En cas d'impossibilité matérielle et objective d'obtenir un nombre suffisant de candidats dans chacun des collèges, une autre répartition s'appliquera automatiquement de manière alternative à la répartition susvisée, dans les conditions suivantes :

- dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des EPCI, un siège supplémentaire de titulaire sera attribué au collège des communes, le portant à 2 ;
- par parallélisme des formes et afin d'appliquer les dispositions de la délibération n°20-33 en date du 9 juin 2020 susvisée relative au nombre et la répartition des sièges entre le Département et les communes / EPCI conformément à l'article R.1424-2 du CGCT, dans l'hypothèse où aucune liste ne serait déposée pour le collège des communes, un siège supplémentaire de titulaire sera attribué au collège des EPCI, le portant à 12.

ARTICLE 5 : Dépôt des listes de candidats

En pratique, les listes de candidats comprenant autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir et aucune liste ne pouvant être modifiée après la date fixée pour le dépôt des listes (CGCT article R1424-8), si la répartition dite « alternative » prévue ci-dessus venait à s'appliquer, pour valablement la mettre en œuvre, il conviendra que, pour chaque liste déposée au titre de l'un ou l'autre des collèges, « communes » ou « EPCI », deux listes de candidats soient déposées concomitamment auprès de la Présidente du CASDIS, comme suit :

- une liste principale comportant :
 - o pour le collège des communes : 1 candidat titulaire
 - o pour le collège EPCI : 11 candidats titulaires

- une liste alternative comportant :
 - o pour le collège des communes : 2 candidats titulaires correspondant au candidat titulaire de la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire
 - o pour le collège EPCI : 12 candidats titulaires correspondant aux 11 candidats titulaires de la liste principale susvisée + 1 candidat titulaire supplémentaire

Chacune de ces listes principales ou alternatives de candidats devra comprendre, à la suite des membres titulaires, un nombre égal de membres suppléants, conformément aux dispositions de l'article R.1424-8 susvisé.

Chacune de ces listes principales ou alternatives de candidats devra comprendre autant de noms qu'il y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Comme indiqué ci-dessus, aucune liste ne pourra être modifiée après la date limite de dépôt fixée à l'article 9 ci-dessous, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité.

Chaque liste déposée contiendra :

- le titre de la liste ;
- le collège dans lequel les candidats de la liste se présentent ;
- les candidats titulaires et suppléants figurant sur la liste dans l'ordre de leur présentation.

Elle sera accompagnée d'une déclaration individuelle de chaque candidat de la liste mentionnant ses nom-prénom et qualité(s) ; elle sera revêtue de sa signature, qui vaudra implicitement acceptation de candidature dans l'ordre de la liste présentée.

Chaque liste fait l'objet d'une déclaration effectuée par le représentant légal de la personne morale qui présente la liste ou par son mandataire muni d'une procuration écrite ; si la liste n'est pas présentée par une personne morale, la déclaration est effectuée par un mandataire muni d'une procuration écrite de chacun des candidats de la liste.

Le contexte sanitaire ayant eu pour conséquence de différer l'organisation de cette élection durant la période estivale, la déclaration individuelle produite lors du dépôt de liste pour chaque candidat, ainsi que la(les) procuration(s) écrite(s) autorisant son dépôt, pourront avoir été obtenue par voie dématérialisée.

Lors du dépôt des listes de candidatures, après que leur conformité aux dispositions du présent arrêté ait été vérifiée par les fonctionnaires du SDIS du Var qui en auront été chargés par la Présidente du CASDIS, il sera procédé à leur enregistrement avec remise d'un récépissé et à leur publication par voie d'affichage à la Direction Départementale, siège du SDIS et sur le site internet du SDIS.

L'enregistrement des listes non conformes aux dispositions du présent arrêté sera expressément refusé.

ARTICLE 6 : Modalités et matériels de vote

Le vote a lieu par correspondance.

Les maire et présidents d'EPCI disposent d'un nombre de voix déterminé suivant la pondération fixée par arrêté susvisé.

Chaque électeur ne vote qu'au titre d'un seul collège, pour une seule et même liste complète, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation.

Pour chacune des listes, sont établis des bulletins de vote portant la mention « 100 voix », « 10 voix » et « 1 voix ».

Chaque électeur recevra pour voter :

- un exemplaire de chaque liste de candidats ;
- une quantité, par liste de candidats, de bulletins de vote correspondant au nombre de suffrages attribués ;
- une enveloppe intérieure de scrutin ;
- une enveloppe extérieure pré-adressée et préaffranchie prioritaire portant la mention « Elections CASDIS », article L.1424-24-3 du code général des collectivités territoriales, et portant indication de son nom, de sa qualité et de son collège d'électeur.

La liste choisie et les bulletins de vote correspondants seront insérés dans l'enveloppe intérieure de scrutin, qui ne comportera aucune mention ni signe distinctif.

L'enveloppe intérieure sera ensuite placée dans l'enveloppe extérieure sur laquelle l'électeur apposera sa signature à l'emplacement réservé à cet effet.

Le vote sous double enveloppe sera ensuite confié à La Poste pour son acheminement.

ARTICLE 7 : Recensement des votes

Le jour du scrutin tel que fixé à l'article 1^{er} ci-dessus, les enveloppes seront ouvertes et les votes dénombrés par la Commission de recensement des votes présidée par le Préfet du Var ou son représentant et composée de la présidente du conseil d'administration ou son représentant, du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant, ainsi que des deux maires et des deux présidents d'EPCI désignés par la délibération du conseil d'administration du SDIS du Var n°20-36 en date du 9 juin 2020 susvisée.

Le secrétariat de la commission sera assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Un représentant de chaque liste pourra contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

ARTICLE 8 : Nullité des votes et votes blancs

Seront tenu pour nuls les votes :

- contenus dans une enveloppe extérieure ou une enveloppe intérieure de scrutin différente de celles qui auront été envoyées ;
- contenus dans une enveloppe extérieure non acheminée par La Poste ;
- contenus dans une enveloppe extérieure postée après la date et l'heure fixée à l'article 9 ci-dessous pour la clôture du scrutin (le cachet de La Poste faisant foi) ;
- contenus dans une enveloppe extérieure qui ne comporte pas la signature de l'électeur ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin sur laquelle les votants se sont fait connaître ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin ne renfermant pas une liste et les bulletins correspondants à cette liste ;

- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin renfermant des bulletins différents ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste non régulièrement déclarée et enregistrée ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste ou un bulletin de vote portant un signe de reconnaissance ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin contenant un bulletin de vote différent de ceux qui auront été envoyés ;
- contenus dans une enveloppe intérieure de scrutin renfermant une liste comportant adjonction de nom, suppression de nom ou modification de l'ordre de présentation des candidats.

Seront tenus pour vote blanc les enveloppes intérieures ne contenant aucun bulletin de vote.

Les bulletins blancs ou nuls seront décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés mais il en est fait expressément mention dans les résultats des scrutins.

ARTICLE 9 : Calendrier détaillé des opérations électorales

Le calendrier des opérations électorales relatif à l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) est fixé comme suit :

- La période de dépôt des listes de candidats est fixée du **30 juillet 2020 au 7 août 2020** ;
- Les listes de candidatures devront être déposées au secrétariat de la Direction départementale des services d'incendie et de secours, siège du SDIS, 87 boulevard Colonel Michel Lafourcade - 83300 DRAGUIGNAN, 2^{ème} étage, bureau C-2100, **de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H (16 H le vendredi)** ;
ATTENTION : le dépôt des listes s'effectuera sur la base d'un rendez-vous préalablement fixé ; le jour et l'heure souhaités de dépôt des listes doivent être sollicités par mail au moins 24 heures à l'avance à l'adresse suivante : elections2020@sdis83.fr ;
- Les bulletins de vote sont à envoyer à la Direction départementale des services d'incendie et de secours, siège du SDIS, au moyen de l'enveloppe extérieure pré-adressée et préaffranchie prioritaire fournie, du **7 septembre 2020 au 24 septembre 2020 minuit, dernier délai, le cachet de La Poste faisant foi** ;
- Les votes seront recensés et dépouillés par la Commission de recensement des votes le **29 septembre 2020, à partir de 9 H**, à la Direction départementale des services d'incendie et de secours, siège du SDIS, 87 boulevard Colonel Michel Lafourcade - 83300 DRAGUIGNAN, 2^{ème} étage, salle C-2130 ;
- A cette issue, les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du Président de la commission de recensement des votes.

ARTICLE 10 : Contestation des résultats

Les résultats pourront être contestés devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de 10 jours suivant leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet.

ARTICLE 11 : Exécution

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du département, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur son site internet, sous un onglet spécifique « Elections », ainsi que sous l'onglet général « Recueil des actes administratifs ».

DRAGUIGNAN, le 24 juillet 2020

La Présidente du Conseil d'Administration
des Services d'Incendie et de Secours



Françoise DUMONT

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, à l'adresse suivante :
5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet :
www.telerecours.fr.*

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **002799**

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection
des représentants des sapeurs-pompiers
volontaires au comité consultatif départemental
des sapeurs-pompiers volontaires

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires modifié ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté n° 2631 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) en date du 24 juillet 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur le site internet, sous un onglet spécifique « Elections » ainsi que sous un onglet « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le - 3 AOUT 2020

**La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS**



Françoise DUMONT

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Annexe à l'Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Collège des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Titre de la liste : Ensemble pour l'avenir

Qualité	Titulaire				Suppléant			
	Grade	NOM Prénom	Sexe		Grade	NOM Prénom	Sexe	
SAPEUR- POMPIER 1ère Classe	Grade	Sapeur-pompier 1 ^{ère} cl.	Sexe	M	Grade	Sapeur-pompier 1 ^{ère} cl.	Sexe	F
	NOM Prénom	THEVELIN Thibaut			NOM Prénom	DUCHEMIN Elsa		
	Affectation	CIS DRAGUIGNAN			Affectation	CIS LA LONDE		
SAPEUR- POMPIER 1ère Classe	Grade	Sapeur-pompier 1 ^{ère} cl.	Sexe	F	Grade	Sapeur-pompier 1 ^{ère} cl.	Sexe	F
	NOM Prénom	VASSALLO Mélanie			NOM Prénom	GUILLAUME Caroline		
	Affectation	CIS SOLLIES PONT			Affectation	CIS BANDOL		
CAPORAL	Grade	Caporal-chef	Sexe	F	Grade	Caporal-chef	Sexe	M
	NOM Prénom	MASULLI Joy			NOM Prénom	LORINE Frédéric		
	Affectation	CIS BAGNOLS EN FORET			Affectation	CIS CARCES		
SERGENT	Grade	Sergent	Sexe	F	Grade	Sergent-chef	Sexe	M
	NOM Prénom	ROTTIERS Solange			NOM Prénom	RIO Olivier		
	Affectation	CIS BRIGNOLES			Affectation	CIS LA GARDE		
ADJUDANT	Grade	Adjudant-chef	Sexe	M	Grade	Adjudant-chef	Sexe	M
	NOM Prénom	BOYER Gilles			NOM Prénom	INNOCENZI Laurent		
	Affectation	CIS FREJUS			Affectation	CIS SAINT ZACHARIE		
OFFICIER 1	Grade	Capitaine	Sexe	M	Grade	Lieutenant	Sexe	M
	NOM Prénom	LHOMME Stéphan			NOM Prénom	REGOURD Jean		
	Affectation	GPT FORMATION			Affectation	CIS LES ARCS SUR ARGENS		
OFFICIER 2	Grade	Lieutenant	Sexe	M	Grade	Lieutenant	Sexe	M
	NOM Prénom	BAUDOIN Franck			NOM Prénom	VILLA Patrice		
	Affectation	CIS LA CADIERE D'AZUR			Affectation	CIS RIAN		
SSSM	Grade	Médecin lieutenant-colonel	Sexe	M	Grade	Infirmier principal	Sexe	F
	NOM Prénom	CORNIFLAU Jean-Claude			NOM Prénom	CHAVAROC Laurence		
	Affectation	SSSM			Affectation	SSSM		

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Groupement Direction

Numéro : **002800**

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection
des représentants des sapeurs-pompiers et des
fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité
de sapeurs-pompiers professionnels à la
commission administrative et technique des
services d'incendie et de secours du Var

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur NOR : INTE1934062A du 5 décembre 2019 fixant la date des élections des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information du ministère de l'intérieur NOR : INTE2000729C du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR : JUSB2014194A en date du 08 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté n° 2634 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en date du 24 juillet 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les listes des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) sont annexées au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié sur le site internet, sous un onglet spécifique « Elections » ainsi que sous un onglet « Recueil des actes administratifs ».

A Draguignan, le - 3 AOUT 2020

**La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS**



Françoise DUMONT

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Annexe à l'Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Var.

Collège des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels :

Titre de la liste : Avenir Secours 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	LAMARQUE	1	IORI
	Ollivier		Frédéric
	Capitaine		Capitaine
	Masculin		Masculin
	GPT SOUTIEN LOGISTIQUE		CIS BORMES LES MIMOSAS
2	JONES	2	ROQUES
	Peter		Laurent
	Capitaine		Capitaine
	Masculin		Masculin
	CIS LE MUY		CIS LA GARDE

Titre de la liste : Syndicat Autonome SPP-PATS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	BARCAROLO	1	ROBERT
	Patrick		Pascal
	Lieutenant 1 ^{ère} classe		Lieutenant 2 ^{ème} classe
	Masculin		Masculin
	CIS TOULON OUEST		CIS HYERES
2	DA BOIT	2	NOGARO
	Jean-François		Laurent
	Lieutenant 2 ^{ème} classe		Lieutenant 2 ^{ème} classe
	Masculin		Masculin
	GPT OPERATIONS / Salles opérationnelles		CIS LA GARDE

Collège des Sapeurs-Pompiers Professionnels Non-Officiers :Titre de la liste : Syndicat Autonome SPP-PATS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	CIVRAY	1	DE LA OSA
	Guillaume		François
	Sergent-chef		Sergent-chef
	Masculin		Masculin
	CIS TOULON OUEST		CIS TOULON OUEST
2	GROSSIR LEOUSSIS	2	CUNHA ARAUJO
	Julien		Christophe
	Adjudant		Adjudant
	Masculin		Masculin
	CIS COGOLIN		CIS LE LUC
3	BOUDOUX	3	MERER
	Michaël		Grégory
	Sergent-chef		Caporal-chef
	Masculin		Masculin
	CIS DRAGUIGNAN		GPT OPERATIONS / Salles opérationnelles

Titre de la liste : CFDT SDIS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	BARBIER	1	TYCHYJ
	Michel		Yannick
	Adjudant		Sergent-chef
	Masculin		Masculin
	CIS BRIGNOLES		CIS HYERES
2	GUIRADO	2	BARBERO
	Olivier		Cédric
	Adjudant		Sergent-chef
	Masculin		Masculin
	CIS LA GARDE		GPT OPERATIONS / Salles opérationnelles
3	FLORENT	3	MONNIER
	Marcel		Frédéric
	Adjudant-chef		Adjudant-chef
	Masculin		Masculin
	CIS LE MUY		CIS BRIGNOLES

Titre de la liste : FO SIS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	LOVERA	1	BARTHELEMY
	Patrice		Julien
	Adjudant-chef		Adjudant
	Masculin		Masculin
	CIS TOULON CENTRE		CIS TOULON CENTRE
2	DALBONI	2	BIANAY
	Eric		Nicolas
	Adjudant-chef		Adjudant
	Masculin		Masculin
	CIS TOULON CENTRE		CIS TOULON CENTRE
3	SEBBAHA	3	MARTINEZ
	Mohammed		Julien
	Adjudant-chef		Caporal
	Masculin		Masculin
	GPT OUEST		CIS TOULON CENTRE

Collège des Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Titre de la liste : Ensemble pour l'avenir

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	PENAUD	1	BELLANTONI
	Hervé		Jean
	Capitaine		Lieutenant
	Masculin		Masculin
	GPT CENTRE		CIS LES ADRETS
2	DECITRE	2	LEBOURQUE
	Jean-Luc		Sébastien
	Lieutenant		Lieutenant
	Masculin		Masculin
	CIS OLLIOULES		CIS SAINT MAXIMIN

Collège des Sapeurs-Pompiers Volontaires Non-Officiers :Titre de la liste : Ensemble pour l'avenir

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	MELI	1	PONS
	Jean-Pierre		Emilien
	Adjudant-chef		Adjudant
	Masculin		Masculin
	CIS COTIGNAC		CIS SAINT PAUL EN FORET
2	LANERY	2	VELLA
	Franck-Emmanuel		Grégory
	Adjudant-chef		Adjudant
	Masculin		Masculin
	CIS VIDAUBAN		CIS PUGET VILLE
3	CHEDEVILLE	3	HALTER
	Rémi		Serge
	Adjudant		Adjudant-chef
	Masculin		Masculin
	CIS LA SEYNE SUR MER		CIS FAYENCE

Collèges des Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP :Titre de la liste : Avenir Secours 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	HEDREVILLE	1	BRION
	Sophie		Magali
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		Ingénieur principal
	Féminin		Féminin
	GPT PATRIMOINE		GPT SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
2	MELO	2	SALESSE
	Laurent		Olivier
	Technicien		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
	Masculin		Masculin
	GPT SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		GPT FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Titre de la liste : Syndicat Autonome SPP-PATS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	HYVERNAT	1	LIMASSET
	Bruno		Jean-Paul
	Technicien		Agent de maîtrise principal
	Masculin		Masculin
	GPT SOUTIEN LOGISTIQUE		GPT SOUTIEN LOGISTIQUE
2	ANFRIE	2	GAYTTE
	Carinne		Sylvie
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
	Féminin		Féminin
	CIS LA GARDE		CIS TOULON OUEST

Titre de la liste : CFDT SDIS 83

TITULAIRES PAR ORDRE DE PRESENTATION		SUPPLEANTS PAR ORDRE DE PRESENTATION	
1	CABIOCH	1	BABA
	Laurent		Bertrand
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		Agent de maîtrise
	Masculin		Masculin
	GPT SOUTIEN LOGISTIQUE		GPT SOUTIEN LOGISTIQUE
2	RAFFAELLI	2	ROBERT
	Clémence		Mathias
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		Adjoint administratif
	Féminin		Masculin
	SSSM		CIS LA SEYNE SUR MER



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/08/2020

Reçu en préfecture le 19/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20200817-003080-AR

Direction

Numéro : **003080**

Arrêté relatif aux délégations de fonctions accordées aux membres du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°A6 du Conseil Départemental du Var en date du 17 avril 2015 relative à l'élection des représentants du Département au Conseil d'Administration du SDIS du Var,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental portant désignation de Madame Françoise DUMONT, membre du CASDIS, en tant que Présidente de celui-ci,

VU la délibération n°15-05 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 07 mai 2015 relative à l'élection des membres du bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Var,

VU la délibération n°17-63 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 12 octobre 2017 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil d'Administration du SDIS du Var,

VU la délibération n°17-64 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 12 octobre 2017 relative à l'élection partielle des membres du bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Var.

VU l'arrêté n°1419 de Madame la Présidente du CASDIS en date du 9 mai 2019 relatif aux délégations de fonctions accordées aux membres du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

CONSIDERANT le renouvellement des organes délibérants des communes (entre le 23 et le 28 mai 2020 pour les élections acquises au 1^{er} tour et entre 3 et 5 juillet 2020 pour celles acquises au 2^{ème} tour) et des EPCI (au plus tard le 17 juillet 2020),

CONSIDERANT que « chacun des membres du conseil d'administration des services d'incendie et de secours est élu pour six ans, sauf lorsqu'il cesse d'exercer la fonction ou le mandat électif au titre duquel il a été élu » (R1424-15 du CGCT),

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Pierre VERAN était concerné par l'installation d'un conseil municipal le 25 mai 2020 à la suite du 1^{er} tour et que Monsieur Philippe BARTHELEMY était concerné par l'installation d'un conseil municipal le 4 juillet 2020 à la suite du 2^{ème} tour, ils ne sont alors plus membres du CASDIS,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du n°1419 de Madame la Présidente du CASDIS en date du 9 mai 2019 donnant délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre VERAN, 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du SDIS du Var est abrogé.

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté du n°1419 de Madame la Présidente du CASDIS en date du 9 mai 2019 donnant délégation de fonction à Monsieur Philippe BARTHELEMY, administrateur membre du bureau du Conseil d'administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Var.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var.

Fait à Draguignan, le **17. AOÛT. 2020**.....

La Présidente du Conseil d'Administration,

Françoise DUMONT

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

1/1